This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 460580

PARIS. — IMP. V. GOUPY ET JOURDAN, 71, RUE DE RENNES.

Bibliothèque de la Prédication Contemporaine.

MANUEL

DE

PRÉDICATION

POPULAIRE

TOME PREMIER

Symbole. — Commandements de Dieu. — Préceptes de l'Église
Prière. — Sacrements

PAR

M. H. C. A. JUGE

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

Dominus dabit verbum evangelizantibus.
(Ps. LXVII, 12.)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
VICTOR PALMÉ, directeur général
76, rue des Saints-Pères

BRUXELLES
J. ALBANEL, dir. de la succursale
29, rue des Paroissiens

GENÈVE, GROSSET ET TREMBLEY, libraires-éditeurs.

1881

71
4213
.T93

640-193

PRÉFACE

En livrant à la publicité ce *Manuel de prédication populaire*, peut-être serons-nous agréables, à la fois, et à beaucoup de prêtres chargés d'annoncer la parole sainte, et aux fidèles, heureux de trouver comme un mémorial des vérités de la religion.

Les bibliothèques surabondent d'ouvrages pour l'enseignement chrétien. A côté des grands maîtres qui s'appellent Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Massillon, Ravignan, Lacordaire, Félix, il y a une multitude d'auteurs dont les livres, discours, conférences, sermons, prônes ou catéchismes, offrent au prédicateur, curé ou missionnaire, d'inépuisables trésors pour un cours complet et suivi d'instructions, et au lecteur laïque un moyen facile d'étudier à fond la doctrine catholique.

Un avantage tout particulier du présent *Manuel* est d'offrir au prédicateur qui s'adresse aux classes populaires de la campagne et des villes une suite assez complète de discours en raccourci sur toutes les vérités de la religion qu'il est nécessaire de rappeler aux fidèles dans les prônes ordinaires du dimanche.

ou dans les exercices qui peuvent avoir lieu en différentes circonstances, comme retraites, missions, mois de Marie, adoration, première communion, etc.

Données telles quelles, les instructions du *Manuel* peuvent durer de dix minutes à un quart d'heure tout au plus. Saint François de Sales recommandait aux prédicateurs d'être courts; s'il vivait aujourd'hui, il leur en ferait une obligation. Le plus souvent donc, ces instructions seront suffisantes. Pour les exercices extraordinaires, où les sermons peuvent être un peu plus étendus, ces mêmes instructions seront très bien employées comme thème ou canevas. Le développement qui leur est donné, offre une ressource que n'aurait pas un simple plan renfermé en quelques lignes.

L'ouvrage se divise en deux parties.

La première comprend les instructions qui se rapportent au *Symbole*, aux *Commandements*, à la *Prière* et aux *Sacrements*, d'après le *Catéchisme du concile de Trente*, lequel est lui-même le véritable manuel de la prédication populaire.

La seconde partie se compose de la série des plus spécialement propres aux *Retraites* et *Missions*, à l'*Adoration perpétuelle*, à la *Première Communion*, *Mois de Marie*, etc., etc.

Chaque partie renferme une centaine d'instructions, soit en tout deux cents. On ne peut trop bien entendu, à trouver de longs développements chaque sujet. L'auteur a dû éviter tout ce qui sentir le style ou la phrase, afin de ne pour ainsi dire, que la moelle et la sub

doctrine. A défaut d'autre mérite, ce petit ouvrage aura du moins celui de la brièveté, de la simplicité et de la clarté. Cela pourrait suffire à justifier son titre.

Si ce *Manuel de prédication populaire* est de quelque utilité aux organes de la parole évangélique, et peut contribuer à l'instruction et à la sanctification des âmes, que la gloire en revienne tout entière à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à Notre-Dame, sa très sainte Mère, sous les yeux de laquelle a été composé ce livre, à l'ombre d'un de ses plus vénérés sanctuaires.

En la fête de Notre-Dame du Carmel, 16 juillet 1878.

A. J., *mis. apost.*

PREMIÈRE SÉRIE

SYMBOLE

I. — Instruction religieuse.

Euntes, docete omnes gentes. (Matth., XXVIII, 19.)
Allez, enseignez toutes les nations.

Ces quelques paroles sorties de la bouche de Jésus-Christ, le Dieu de toute puissance et de toute vérité, suffiraient pour autoriser le ministère des prédicateurs dans le monde, et justifier l'empressement des peuples à venir les entendre... La mission confiée aux apôtres d'instruire toutes les nations, elle est continuée aujourd'hui et elle le sera jusqu'à la fin des temps par les prêtres de l'Église catholique, leurs légitimes successeurs. C'est à eux qu'il a été dit: « Allez », *euntes;* parcourez les royaumes, les provinces, les villes et les campagnes ; répandez-vous à tous les horizons, franchissez les océans, arrivez jusqu'aux extrémités de la terre. « Comme mon Père m'a envoyé, » ajoute le Sauveur, « je vous envoie. » (Joan., XX, 21.) « Tout

PREMIÈRE SÉRIE

SYMBOLE

I. — Instruction religieuse.

Euntes, docete omnes gentes. (Matth., XXVIII, 19.)
Allez, enseignez toutes les nations.

Ces quelques paroles sorties de la bouche de Jésus-Christ, le Dieu de toute puissance et de toute vérité, suffiraient pour autoriser le ministère des prédicateurs dans le monde, et justifier l'empressement des peuples à venir les entendre... La mission confiée aux apôtres d'instruire toutes les nations, elle est continuée aujourd'hui et elle le sera jusqu'à la fin des temps par les prêtres de l'Église catholique, leurs légitimes successeurs. C'est à eux qu'il a été dit: « Allez », *euntes;* parcourez les royaumes, les provinces, les villes et les campagnes ; répandez-vous à tous les horizons, franchissez les océans, arrivez jusqu'aux extrémités de la terre. « Comme mon Père m'a envoyé, » ajoute le Sauveur, « je vous envoie. » (Joan., XX, 21.) « Tout

[illegible] unique de sa destinée.....
[illegible] *sans cette instruction.* —
[illegible] se présente pour nous con-
[illegible] encore de la nécessité de l'instruc-
[illegible] c'est la triste condition de l'homme
[illegible] ignorance des croyances, des pratiques
[illegible] de la religion. Qu'il croie en Dieu ou
[illegible] pas qu'il le serve ou qu'il le blasphème,
[illegible] en rien la nature de son être : il est
[illegible] une créature raisonnable, douée d'une âme
[illegible] et responsable de ses actes. En attendant,
[illegible] sur la terre ne connaissant pas Dieu qui l'a
[illegible] Dieu qui reste son maître et qui sera inévitable-
ment son juge; il ignore qu'il a une âme immortelle,
rachetée par le sang de Jésus-Christ. Cette âme, elle
doit inévitablement aller en paradis ou en enfer. Mais,
pour mériter le ciel, il y a des vérités à croire, des
devoirs à accomplir, des préceptes à observer, l'inno-
cence à conserver ou à recouvrer par la pénitence.
Toutes ces conditions, l'homme qui reste étranger à
l'instruction religieuse, est dans l'impossibilité de
les remplir: il n'a donc point de ciel à espérer. Que lui
reste-il en partage? L'enfer avec toutes les horreurs
de son désespoir. Cet ignorant infortuné pourra-t-il
chercher une excuse en disant : Je ne savais pas ?
Mais on lui répondra : Vous étiez obligé de savoir.
Vous n'étiez pas tenu de vous enrichir, de vous pous-
ser aux hautes places, de contenter vos passions, de
satisfaire votre ambition, d'écrire des livres savants ou
[illegible]urnaux retentissants; mais c'était pour vous un
indispensable de vous instruire de la religion et

de la mettre en pratique. Celui qui a fait aux apôtres et à leurs successeurs un commandement d'enseigner toutes les nations, a fait par là même à toutes les nations et à chaque homme en particulier un précepte rigoureux d'écouter leur enseignement et d'obéir à leur parole. N'accusez donc que vous-même de votre irrémédiable perte.

L'ignorance religieuse entraîne donc la ruine éternelle de l'âme. Et de quels maux n'est-elle pas la source même pour la vie présente ? Sans le frein salutaire des vérités de la foi, l'homme se laisse facilement entraîner à tous les vices et à tous les excès. De là d'abord le trouble et l'agitation de la conscience, car il est écrit : *Non est pax impiis.* (Isai., XLVIII, 22 ; LVII, 21.) De là la perte de la santé, de l'honneur, et souvent aussi de la fortune. Interrogez la plupart de ces victimes infortunées du vice et de la débauche qui gémissent dans les hôpitaux ou croupissent dans les prisons, et demandez-leur si de coupables excès n'ont pas été cause de leurs malheurs et si ces excès ne sont pas venus de leur ignorance de toute religion... Voyez encore dans la famille ces époux mal assortis, ces enfants sans respect... comment rempliraient-ils des devoirs qu'ils ignorent ?... Le remède à tant de maux, où est-il, sinon dans le retour à l'instruction religieuse ? Que Dieu soit connu comme il doit l'être par tous les hommes... que l'Évangile soit mis en pratique, et bientôt l'on verra s'il est vrai que la religion, qui a pour but principal de nous assurer le bonheur de l'autre vie, n'est pas encore le plus sûr moyen d'arriver *au vrai bonheur* dans la vie présente.

II. — Parole de Dieu.

DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES IL FAUT L'ENTENDRE.

Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. (Matth., IV, 4.)

L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

Comme le pain matériel est nécessaire à la vie du corps, ainsi le pain spirituel est indispensable à la vie de l'âme. Ce pain, c'est la parole de Dieu... Il est distribué dans tout l'univers, et les ouvriers chargés de le répandre ni ne diminuent ni ne se reposent. Cependant combien d'âmes languissent tristement ou même périssent misérablement !... Cela vient de ce qu'on ne reçoit pas ce divin aliment dans les dispositions requises...

Pour que la parole de Dieu vous soit profitable, il faut l'écouter : 1° *avec empressement ;* 2° *avec attention et respect ;* 3° *avec docilité...*

I. *Avec empressement.* — Voyez donc ces foules nombreuses qui se portaient sur les pas de Notre-Seigneur et le suivaient jusque dans le désert pour écouter ses divins enseignements. Ce que leur disait le divin Maître, c'est ce que, par son ordre, nous vous répétons aujourd'hui... Tout indignes que nous en sommes, nous vous annonçons sa parole : « Bienheureux les bienheureux ceux qui souffrent et qui pleu- heureux ceux qui ont faim et soif de la jus-

tice... » (Matth., v, 3-10.) « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ?... » (Matth., xvi, 26.) « Le premier commandement, c'est d'aimer Dieu; et le second est semblable au premier : c'est d'aimer le prochain comme soi-même... » (Matth., xxxii, 38-39. Marc., xii, 30-31.)

Mais où est l'empressement des chrétiens pour entendre ces vérités?... Comme ces invités dont il est parlé dans l'Évangile (Luc., xiv, 18-20), les uns ont le souci d'une maison, c'est-à-dire des biens qu'ils possèdent; ceux-ci, d'une paire de bœufs qu'ils viennent d'acheter, c'est-à-dire de leur commerce et de leurs affaires; ceux-là viennent d'épouser une femme, et ils sont à leurs plaisirs... tout autant d'excuses qu'on met en avant pour ne pas écouter la parole de Dieu...

D'autres mettent quelque zèle à écouter la parole sainte, mais c'est dans quelques grandes circonstances seulement... souvent il y a plus de curiosité que de désir de s'instruire...

Le soin que vous mettez à vos intérêts matériels: affaires, commerce, santé, etc., montrez-le au moins pour ce qui regarde votre éternité...

II. *Avec attention et respect.* — La parole de Dieu ne vous sera utile pour vous éclairer..., vous consoler..., vous corriger..., vous fortifier, que si vous l'écoutez avec attention. Voyez, par exemple, un voyageur en pays inconnu : avec quelle attention il reçoit les renseignements qu'on lui donne !... — Un homme qui a un procès important, perd-il un seul mot de ce que lui dit son homme d'affaires? — Le malade qui veut guérir, se livre-t-il aux distractions pendant que son

médecin lui prescrit des remèdes?... — Le soldat sur le point de livrer bataille n'est-il pas tout entier aux ordres de ses chefs?...

Respect.— Si c'était Jésus-Christ lui-même qui fût là pour vous parler, quel ne serait pas votre respect? Eh bien! il a dit à ses apôtres : « Qui vous écoute, m'écoute; et qui vous méprise, me méprise. » (Luc., x, 16. — Saint Paul ne disait-il pas aux premiers fidèles qu'ils devaient écouter les prédicateurs de l'Évangile comme Dieu lui-même? *tanquam Deo exhortante per nos.* II Cor., v, 20.) Les ministres de l'Église sont les envoyés, les ambassadeurs, les représentants de Dieu : c'est en son nom qu'ils parlent... Aussi le Sauveur dit-il que sa parole ne remontera pas vide vers lui. Isai., LV, 11.) Tous les hommes seront jugés d'après le bon ou le mauvais usage qu'ils auront fait de la parole sainte. Elle mérite donc le respect...

III. *Avec docilité.* — C'est pour notre utilité que Dieu nous a donné sa parole. Elle ne nous sera avantageuse qu'autant que nous la mettrons en pratique... Ce ne sont pas », dit saint Jacques, « ceux qui entendront la parole de Dieu qui seront justifiés, mais ceux qui l'accompliront par leurs bonnes œuvres... » (Jac., I, 22.) « Celui-là m'aime véritablement, » nous dit aussi Notre Seigneur, « qui, connaissant mes commandements, les met en pratique... » (Joan., XIV, 21.) Il ne suffit pas au voyageur de voir la route, il faut la suivre... En vain le malade reçoit les prescriptions de son médecin, s'il ne les exécute... A la parole de Nathan, David s'écrie : « J'ai péché!... » (II Reg., XII, 13.)

Prenez garde à cette mauvaise tendance de la na-

ture humaine qui consiste à faire aux autres l'application de ce qu'on entend, sans en rien prendre pour son profit personnel...

Le divin Maître a proclamé lui-même le bonheur réservé aux fidèles auditeurs de sa parole : « Heureux ceux qui entendent la parole de Dieu et la mettent en pratique! » (Luc., XI, 28.) Ils auront la paix sur la terre... et dans le ciel, l'éternelle félicité.

III. — De la Foi.

Sine fide impossibile est placere Deo. (Hebr., XI, 6.)

Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu.

La première et la plus importante des vertus chrétiennes, c'est la foi : car sans elle nul ne peut être sauvé. Pour atteindre notre fin, qui est de connaître, d'aimer et de servir Dieu en ce monde pour le posséder en l'autre, il nous faut un secours surnaturel, une lumière qui nous éclaire et nous guide à travers les ténèbres de ce monde... Par les seules forces de notre raison nous serions incapables de découvrir les vérités à croire et les devoirs à pratiquer pour plaire à Dieu et mériter ses récompenses... *Sine fide impossibile est placere Deo...*

Voyons donc : 1° *la foi en elle-même ;* 2° *sa nécessité ;* 3° *ses qualités.*

I. *En elle-même.* — La foi est donc un don de Dieu, une *vertu surnaturelle,* par laquelle nous croyons fer-

mement tout ce que l'Église nous enseigne, parce que Dieu l'a dit et qu'il est la vérité même.

1° La foi est un don de Dieu... une aumône, un bienfait que nous tenons de la libéralité de notre Père.

2° Une vertu surnaturelle, qui nous porte à croire sans hésitation tout ce que Dieu a révélé à son Église, parce qu'il est la vérité même...

II. *Sa nécessité.* — 1° Pour notre justification, comme saint Paul nous l'enseigne expressément : *Corde creditur ad justitiam;* «il faut croire de cœur pour arriver à la justice...» (Rom., x, 10.) « Dieu, riche en miséricorde, lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la grâce duquel nous sommes sauvés, et cela par la foi. » *Gratia estis salvati per fidem...* (Eph., II, 8.) Ce n'est pas, certes, que la foi seule suffise pour le salut; mais elle nous fait prier, agir, et devient ainsi comme le fondement, le principe de toute justification...

Dans l'Évangile, Notre-Seigneur nous montre clairement la nécessité de la foi. Que demande-t-il aux malades, aux lépreux, aux aveugles, avant de leur accorder la guérison qu'ils sollicitent? Il leur demande s'ils croient à son pouvoir, à sa parole... Le centenier... la Chananéenne... l'hémorroïsse, ne sont exaucés qu'à cette condition... « Croyez, et tout vous est possible... » (Marc., IX, 22.) « Qu'il vous soit fait selon votre foi... » (Matth., VIII, 13.) « Croyez-vous? » dit-il à Marthe. « Oui, Seigneur, je crois », dit-elle; et Lazare est rendu à la vie. (Joan., XI, 26-27, 44.)

La foi est le fondement de l'espérance... de la cha-

rité... de l'humilité... de la patience... de la crainte du Seigneur...

2° La foi est nécessaire comme sacrifice de l'esprit. Dieu est le maître souverain de notre âme comme de notre corps : il règne sur notre volonté par sa loi et ses préceptes ;... il règne sur notre esprit et sur notre raison par les vérités qu'il impose à notre croyance... Ce sacrifice est souverainement digne de Dieu et de l'homme : car rien n'est plus raisonnable que de se soumettre à Dieu et de croire à son infaillible parole.

Ce sacrifice est si nécessaire, que Dieu l'a exigé de tout temps. Ce n'est que par la foi, nous dit le grand Apôtre, qu'Adam, Abel, Abraham, David et les autres saints patriarches et prophètes ont été agréables au Seigneur... (Hebr., XI.)

Par la foi, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les vierges, ont triomphé du monde et conquis le ciel... « Prêchez l'Évangile à toute créature », dit Jésus-Christ. « Celui qui croira, sera sauvé ; et quiconque ne croira pas, sera condamné. » (Marc., XVI, 15-16.)

III. *Qualités.*— La foi doit être : 1° *ferme*, c'est-à-dire qu'il faut croire les vérités de la religion sans hésiter et avec une telle assurance, que rien ne puisse l'ébranler : ni les incertitudes de notre esprit, puisque Dieu ne nous demande pas de comprendre, mais de croire ce que nous enseigne l'Église... ni les tentations du démon, puisque nous savons qu'il est le père du mensonge et que Dieu est la vérité même... ni les objections de l'impie : elles ne peuvent rien contre l'enseignement infaillible de l'Église...

2° *Universelle. Il faut* croire toutes les vérités de

l'enseignement [illegible] ; en rejeter une seule serait rejeter la foi... C'est la même autorité qui les enseigne toutes.

3° Simple. [illegible] saint Matthieu, ne se soumet pas à l'Église avec une simplicité d'enfant, n'entrera point dans le royaume des cieux. [illegible]

4° Agissante et pratique. Il ne suffit pas de croire, mais il faut agir et se conduire en toutes choses d'une manière conforme à sa croyance. « De quoi sert-il à l'homme », dit saint Jacques, « de se féliciter d'avoir la foi, s'il n'a pas les œuvres ?... De même qu'un corps sans âme est un corps mort, de même la foi sans les œuvres est une foi morte. » (Jac., II, 14, 26.)

Demandons à Dieu d'augmenter en nous la foi, afin que nous en pratiquions les œuvres et que nous en obtenions la récompense...

IV. — Existence de Dieu.

Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus. (Ps. XIII, 1 ; LII, 1.)

L'insensé a dit en son cœur : Dieu n'est pas.

Ce n'est pas à des chrétiens qu'il faut prêcher l'existence de Dieu. C'est la vérité fondamentale sur laquelle repose toute leur croyance. C'est aussi la source de leurs plus douces consolations en ce monde. Ils [illegible]vent que ce Dieu est leur créateur, leur maître, [illegible]ur bienfaiteur, leur père,... et qu'ils sont destinés à

le voir et à le posséder dans le ciel... Mais à côté des chrétiens il est des hommes de mensonge qui, livrés à toutes les passions de leur cœur dépravé, s'efforcent d'éteindre la foi dans les âmes, et qui, se mentant à eux-mêmes, disent avec l'insensé dont parle l'Écriture : « Il n'y a point de Dieu. » *Non est Deus.*

Pour confondre le libre penseur impie et raffermir le chrétien dans sa foi, montrons que l'existence de Dieu est : 1° *une vérité de raison ;* 2° *une vérité de foi ;* et 3° *tirons-en les conséquences.*

I. *Vérité de raison.* — 1° L'idée même de Dieu est naturelle à l'homme... Consultez-vous vous-même, et voyez si rien n'est plus conforme à votre bon sens que de reconnaître l'existence d'un Être tout-puissant, créateur de toutes choses ?.... On ne peut avoir l'idée de ce qui n'existe pas... Je puis me représenter, par exemple, une montagne d'or ou de diamant ; mais je ne pourrais en avoir l'idée si je ne savais ce que c'est qu'une montagne et ce que c'est que l'or ou le diamant... Si donc j'ai l'idée de Dieu, c'est parce que Dieu existe...

2° Le consentement universel des peuples prouve l'existence de Dieu : anciens et modernes, barbares et civilisés, tous reconnaissent une Divinité.

3° Le monde existerait-il, si Dieu ne l'avait tiré du néant ?... Un palais, une maison attestent un architecte... une horloge prouve un horloger... De même le ciel et les astres, la terre et les mers proclament qu'il y a un Dieu qui les a faits...

4° L'ordre qui règne dans ce magnifique univers, n'est-il pas la preuve manifeste qu'une sagesse sou-

veraine a présidé à son organisation? Un État, un royaume, une ville où se voient l'ordre et l'harmonie, attestent le génie organisateur qui a réglé toutes choses dans cet État, cette ville ou ce royaume...

5° Que n'aurions-nous pas à dire si nous pouvions examiner en détail la nature de l'homme, les facultés de son âme, l'organisation de son corps?

II. *Vérité de foi.* — L'existence de Dieu, établie et prouvée par la raison, est encore une vérité de foi.

1° Dieu a daigné se révéler lui-même en mille endroits des Écritures. Nous le voyons s'entretenir avec Adam... Noé... Abraham et les saints patriarches... Il apprend son nom à Moïse : « Je suis celui qui est. » *Ego sum qui sum.* (Exod., III, 14.)

2° Jésus-Christ est venu nous le faire connaître. « La vie éternelle », a-t-il dit, « consiste à vous connaître et celui que vous avez envoyé. » *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te... et quem misisti Jesum Christum.* (Joan., XVII, 3.)

3° L'Église catholique met l'existence de Dieu en tête de son symbole : *Credo in Deum...* « Je crois en Dieu... » Elle a mission de prêcher cette vérité à tous les peuples de l'univers...

Parce que, dans nos temps d'impiété et de libre pensée, des hommes ont osé nier l'existence de Dieu, l'Église, dans le dernier concile du Vatican, a fulminé l'anathème contre ceux qui ont la témérité de révoquer en doute ce dogme de la foi : *Si quis unum verum Deum visibilium et invisibilium Creatorem et Dominum negaverit : anathema sit...* (Canon 1.) Si quelqu'un nie un seul vrai Dieu, Créateur et Sei-

gueur de toutes choses visibles et invisibles, qu'il soit anathème...

III. *Conséquences pratiques.* — 1° Dieu existe, il est notre créateur et notre souverain maître : il a donc droit à nos adorations et à nos hommages... « Il a tout fait pour sa gloire. » *Universa propter semetipsum operatus est Dominus.* (Prov., XVI, 4.) Comme toutes les autres créatures, l'homme doit tout rapporter à Dieu : pensées, paroles, œuvres...

2° Nous devons respecter tout ce qui se rapporte à son culte : ses temples, où il fait sa résidence au milieu de nous... ; ses ministres, qui sont ses représentants et ses fondés de pouvoir... ; les actes publics institués pour honorer son nom, implorer ses grâces, apaiser sa justice, lui rendre grâce de ses dons...

3° Accomplir sa loi sainte, nous soumettre à son adorable volonté, comme toutes les créatures nous en donnent l'exemple...

5° Défendre sa religion contre ses ennemis par nos paroles fermes et courageuses, et surtout en public par toutes les œuvres dignes du nom chrétien...

Honorer Dieu, le servir fidèlement, c'est notre grandeur, c'est notre intérêt pour le temps et pour l'éternité...

V. — Attributs de Dieu.

Magnus Dominus et laudabilis nimis. (Ps. XLVII, 2; XCV, 4; CXLIV, 3.)
Le Seigneur est grand et souverainement digne de louange.

Le monde que nous habitons nous révèle l'existence d'un Être souverain qui l'a tiré du néant... Peut-on contempler l'immensité des cieux, la multitude des étoiles qui brillent au firmament, la majesté de l'océan, sans éprouver le besoin de s'écrier avec le Roi-Prophète : « Le Seigneur est grand et digne de toute louange »?... Si Dieu nous apparaît si grand dans ses œuvres, que serait-ce s'il nous était donné de le contempler en lui-même?... Ce n'est qu'au ciel que nous pourrons voir face à face cette adorable majesté...

Disons cependant ce que Dieu a daigné nous révéler de lui-même ici-bas. Ses grandeurs nous apprendront nos devoirs.

I. *Ses grandeurs.* — Qu'est-ce que Dieu? C'est, dit le Catéchisme, un esprit infini, éternel, incompréhensible, qui a tout créé par sa puissance et qui gouverne tout par sa sagesse... Dieu, c'est l'Être par excellence, l'Être proprement dit, l'Être infiniment parfait... Il ne peut avoir de corps, car la matière est essentiellement limitée... elle ne peut être partout... elle est inerte par elle-même : le mouvement lui vient d'ailleurs...

L'homme a une âme qui pense, qui veut et qui rai-

sonne...; cette âme est un esprit : qui donc lui a donné l'existence, si ce n'est cet esprit incréé que nous appelons Dieu?... Infini et possédant toutes les perfections, Dieu est éternel, c'est-à-dire qu'il n'a pas eu de commencement et qu'il n'aura jamais de fin... Ici-bas tout commence, tout change et disparaît. Dieu reste immuablement le même. Son nom par excellence, c'est : « Celui qui est. » *Ego sum qui sum.*

L'entendez-vous? Dans les saintes Écritures, il se déclare le souverain Maître et Seigneur de toutes choses : *Ego Dominus.* Le monde, l'homme, la vie et la mort, le ciel et l'enfer, tout est soumis à son empire... Toutes les créatures lui disent avec Job : « Ce sont vos mains qui nous ont formées... » (Job, x, 8.)

Ce maître est le Tout-Puissant. Il n'a qu'à vouloir, et tout ce qu'il veut s'accomplit. Que la lumière soit, *fiat lux* (Gen., I, 3); et la lumière brille... *Fiant luminaria* (ib., 14), que les astres paraissent; et voilà les astres, voilà le soleil et la lune qui étincellent au firmament... Il commande, ce grand Dieu, aux vents, à la foudre, aux tempêtes... Il appelle toutes ces choses, celles qui sont comme celles qui ne sont pas... (Rom. IV, 17.)

Aussi ne nous étonnons pas d'entendre les auteurs sacrés nous dire que la création et le gouvernement de l'univers ne sont que comme un jeu pour le Seigneur, que la terre et toutes les nations sont devant lui comme si elles n'étaient pas... Votre magnificence, ô mon Dieu, s'élève par delà les cieux. La terre est votre marchepied, et le ciel votre trône... De vos doigts vous soutenez la terre et balancez les collines... Du creux de votre main vous pesez la mer, et de son

étendue vous mesurez les cieux... Vous envoyez la foudre, et elle va; et, revenant, elle dit : Me voici!...

Qu'elles sont admirables, qu'elles sont incompréhensibles les grandeurs de notre Dieu! Pauvres mortels, purs néants, que pourrons-nous faire pour les honorer dignement?

II. *Nos devoirs.* — Les devoirs que nous imposent les attributs de Dieu sont: 1° la *crainte.* Cette crainte, nous dit l'Esprit-Saint, est le commencement de la sagesse : *Initium sapientiæ timor Domini.* (Ps. CX, 10. Eccli., I, 16.) Je ne veux point dire la peur qui éloigne et fait fuir l'esclave devant le courroux de son maître... mais le soin, la vigilance à éviter le péché et tout ce qui pourrait déplaire à la majesté divine... crainte qui doit nous porter à régler jusqu'à nos pensées et nos désirs les plus secrets, parce que Dieu scrute les cœurs et les reins...

2° Dieu est partout: partout aussi nous devons avoir le plus profond *respect* pour son adorable présence... Voyez Jésus-Christ lui-même, notre modèle : quels abaissements devant la majesté de son Père! Il prie à genoux, il se prosterne la face contre terre... C'est à lui qu'il rend hommage de toutes les merveilles qu'il accomplit...

3° La vénération que nous avons pour Dieu, nous devons la montrer pour tout ce qui se rapporte à son culte... C'est à lui que s'adressent les prières de l'Église, c'est en son honneur que sont instituées les cérémonies... c'est à sa gloire que sont élevés nos temples; il y fait sa demeure, il y répand ses grâces... Les ministres sacrés parlent en son nom; ils sont ses

ambassadeurs, ils exercent son pouvoir : respectons-les... les mépriser, ce serait le mépriser lui-même : *Qui vos spernit, me spernit...* (Luc., x, 16.)

4° Un grand et noble devoir que nous imposent encore les attributs de Dieu, c'est de défendre sa cause devant l'impiété. A l'exemple de l'archange saint Michel, notre cri doit être aujourd'hui : Qui est semblable à Dieu ? *Quis ut Deus ?...* Oui, qui lui est comparable en puissance, en sagesse, en beauté, en bonté, en magnificence, en justice ?... Soyons les soldats de Dieu par la parole, en proclamant et en revendiquant ses droits... par les œuvres, en accomplissant fidèlement tout ce qui est de son culte... par le dévouement, en étendant son règne... Oui, travaillons courageusement à sa gloire : il se charge lui-même de la nôtre.

VI. — La Sainte Trinité.

Euntes, docete omnes gentes... baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. (Matth., xxviii, 19.)

Allez, enseignez toutes les nations... les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Si la raison suffit pour nous démontrer l'existence d'un Dieu pur esprit, parfait, tout-puissant et créature de toutes choses, c'est le propre de la foi de nous révéler que dans une seule et même nature divine il y a trois personnes distinctes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit... Vous n'attendez pas que je vienne

sonder devant vous les profondeurs de ce mystère : il n'y a que Dieu qui puisse se comprendre lui-même. Aussi l'Église ne demande point de nous l'explication de cette vérité ; il suffit que nous la croyions d'une foi humble et soumise... Contentons-nous de rappeler : 1° *les fondements de notre croyance à cet auguste mystère ;* 2° *les conséquences pratiques qui en résultent pour nous.*

I. *Fondements de notre croyance.*—Notre foi au mystère de la sainte Trinité repose :

1° Sur le témoignage de Dieu même. En créant l'homme au sixième jour, Dieu s'adresse à lui-même cette parole étonnante : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* (Gen., I, 26.) Qui ne voit ici comme un conseil que tiennent entre elles les personnes divines pour produire le chef-d'œuvre de la création ?...

2° Les prophètes, en annonçant le Messie promis au monde, lui donnent le titre de Dieu. Isaïe en particulier l'appelle *Emmanuel*, c'est-à-dire Dieu avec nous. (Isai., VII, 14 ; VIII, 8. Matth., I, 23.)

3° Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a révélé dans tout son éclat cette vérité : *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo : Pater, Verbum, et Spiritus sanctus.* (I Joan., V, 7.) Il parle distinctement de son Père et il promet à ses apôtres de leur envoyer l'Esprit de vérité, qui leur enseignera toutes choses. Envoyant les siens pour enseigner toutes les nations, il leur commande de les baptiser au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit : ce qui indique clairement que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes distinctes et parfaitement égales en toutes choses.

3° L'Église enseigne le mystère de l'adorable Trinité comme le premier de ses dogmes et le fondement de tous les autres. C'est au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit qu'elle prêche l'Évangile, qu'elle administre les sacrements, qu'elle accomplit, en un mot, toutes ses œuvres... — Mais, dira-t-on, ce mystère est incompréhensible à la raison. Sans doute, mais il n'est pas contre la raison... Que de mystères dans l'homme et autour de l'homme! Comme dit Bossuet, l'homme ne comprend le tout de rien...

Notre foi à ce mystère est l'hommage le plus glorieux que nous puissions rendre à la suprême véracité de Dieu. C'est l'immolation de notre orgueilleuse raison...

Elle est méritoire pour nous : *Qui crediderit..., salvus erit...* (Marc., XVI, 16.)

Mais il faut bien nous garder de ne voir dans le mystère de la sainte Trinité qu'une vérité spéculative.

Nous y trouvons encore le principe et le motif vivifiant de nos œuvres...

II. *Les conséquences.* — Voici les conséquences pratiques qui en résultent pour nous. Par le baptême, qu nous a été conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous sommes devenus : 1° *les enfants du Père: Dedit eis potestatem filios Dei fieri.* (Joan., I, 12.) Dans tout l'Évangile, Jésus-Christ nous parle de notre Père qui est dans le ciel... *Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est...* (Matth., V, 48.) « Lorsque vous prierez, vous direz ainsi : *Pater noster, qui es in cœlis...* » (Id., VI, 9.) Quelle sublime alliance nous contractons par le baptême! Souvenons-nous donc que noblesse oblige *et qu'il ne nous* est pas permis de dégénérer...

2° Enfants de Dieu le Père, nous sommes en même temps les « frères et les cohéritiers de Jésus-Christ »: *Coheredes autem Christi...* (Rom., VIII, 17.) Mais, pour mériter de partager avec lui l'héritage céleste, il faut croire à sa parole, être soumis à sa loi, imiter ses œuvres...

Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam. (Matth., XVI, 24. Luc., IX, 23.)... L'abnégation de soi-même... la patience sont comme les principaux traits de notre ressemblance avec Jésus-Christ...

3° Enfin, nous sommes devenus au baptême les *temples du Saint-Esprit.* Ne savez-vous pas, nous dit saint Paul, que vos membres sont les temples du Saint-Esprit ?... Aussi, ajoute le grand Apôtre, si quelqu'un viole ce temple, Dieu le perdra : *Disperdet illum Deus...* (I Cor., III, 16-17.)

L'Esprit-Saint s'appelle encore l'époux de nos âmes. Entre lui et nous l'union doit être intime, indissoluble. Point d'infidélité donc, point de divorce...

Telles sont pour nous les conséquences pratiques de notre croyance à l'adorable mystère de la très sainte et très auguste Trinité. Tous les jours donc, en traçant sur notre front le signe sacré de notre Rédemption, prononçons avec le plus grand respect les paroles qui accompagnent ce signe : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ;* rappelons-nous nos sublimes alliances avec les trois personnes divines, et vivons de telle sorte que nous méritions de les contempler un

r dans leur loire.

VII. — La Providence.

Tua autem, Pater, providentia cuncta gubernat. (Sap., XIV, 3.)

C'est votre providence, ô Père, qui gouverne toutes choses.

Quelle consolante pensée au milieu des épreuves inévitables de la vie présente que celle d'une Providence souveraine, qui préside à toutes choses et règle tous les événements avec une sagesse infinie ! Que le malheureux qui a laissé éteindre la foi dans son cœur, ose dire que Dieu ne s'occupe pas de ce monde et de ses événements, de l'homme et de tout ce qui le concerne ; qu'il s'imagine que tout ici-bas marche au hasard, c'est un déplorable aveuglement... Pour le chrétien, il n'en est point ainsi ; il croit à la providence de Dieu, et voici : 1° *les preuves sur lesquelles repose sa croyance ;* 2° *les consolations qu'elle lui procure.*

I. *Preuves.* — 1° Cette vérité que Dieu veille sur tous les êtres qu'il a créés et qu'il les dirige avec sagesse et bonté vers leur fin, est inscrite à chaque page de la sainte Écriture. « Nous sommes », dit le Sage, « dans la main du Seigneur, nous, nos paroles et nos œuvres... » (Sap., VII, 16) « Tous les êtres », s'écrie David, « attendent tout de vous, Seigneur, et vous leur donnez la nourriture dans le temps opportun. » (Ps. CXLIV, 15.) Saint Pierre invite les fidèles à jeter toutes leurs sollicitudes dans le sein de Dieu. (I Petr., V, 7.)

Écoutons Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Tous les

cheveux de votre tête sont comptés (Matth., X, 30. Luc., XII, 7), et il n'en tombera pas un » (Luc., XXI, 18) sans la permission de votre Père qui est dans le ciel... « Considérez », ajoute-t-il, « les oiseaux du ciel, qui ne peuvent semer ni moissonner : les voyez-vous manquer de nourriture ?... (Matth., VI, 26.) Et le lis des champs n'est-il pas mieux vêtu que Salomon dans toute sa magnificence?... » (Matth., VI, 28-29. Luc., XII, 27.)

2° Voulez-vous des exemples ? Rappelez-vous l'histoire de Joseph. « Ne craignez point, » dit-il à ses frères : « ce n'est point par votre conseil, mais par la volonté de Dieu que j'ai été envoyé en Égypte... » (Gen., XLV, 8). Tout ce qui est arrivé au peuple juif, n'est-ce pas une preuve continuelle de la divine Providence... qui veille sur l'Église ?...

3° La raison elle-même ne peut concevoir le monde sans l'action de la Providence.

Si Dieu créateur de l'univers ne le gouvernait pas, ce serait ou ignorance, ou faiblesse, ou négligence.

Or Dieu s'appelle le Dieu des sciences : *Deus scientiarum Dominus.* (I Reg., II, 3.)

Il est le Tout-Puissant. D'un mot il a tout créé : *Dixit, et facta sunt.* (Ps. XXXII, 9.) Comment l'accuser de faiblesse ?...

Celui qui étend sa sagesse jusqu'aux plus petites choses et prend soin d'un passereau et d'une fleur, fait assez voir qu'il ne néglige rien de ce qu'il a créé...

II. *Consolations.* — Croire à une Providence, c'est la consolation de l'homme ici-bas :

1° *Dans la souffrance.* Quelles que soient les épreuves qui nous sont réservées, nous avons la certitude ab-

solue et inébranlable que rien n'arrive sans la permission de Dieu. Cette maladie, ces douleurs, il les permet pour des fins à lui connues et pour notre plus grand bien... « Quand même il me donnerait la mort, » s'écriait Job, « j'espérerais encore en lui. » *Etiam si occiderit me, in ipso sperabo.* (Job, XIII, 15.)

2° *Dans la pauvreté.* On prend souvent prétexte du grand nombre des pauvres et du petit nombre des riches pour murmurer contre la Providence.

Mais celui qui est déshérité des biens de ce monde, loin de se laisser aller aux murmures, se rassure en sachant qu'il a au ciel un bon Père qui veille sur tous ses besoins et qui lui recommande de chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice, parce que tout le reste lui sera donné par surcroît. *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* (Matth., VI, 33. Luc., XII, 31.) D'ailleurs cette distinction des pauvres et des riches est dans les desseins de Dieu un des plus grands liens de la société...

3° *Dans toutes les épreuves* ménagées en ce monde à la vertu. Il n'est pas rare de voir l'impiété victorieuse et triomphante, tandis que la vertu est exposée à toutes sortes d'humiliations. Mais l'homme de bien se rassure : il sait qu'un jour l'ordre sera rétabli par cette Providence à qui rien n'est caché et qui saura faire éclater sa justice.

N'a-t-elle pas permis, cette adorable Providence, la persécution des apôtres, les supplices des martyrs, les calomnies, les injures, les outrages prodigués à tous les saints?... Les persécuteurs et les tyrans *n'étaient-ils pas au comble* de la puissance, de la

tune et de toutes les jouissances? Voyez cependant : les apôtres, les martyrs, les humbles vierges, sont dans la gloire, non seulement au ciel, mais encore sur la terre ; et les tyrans, que sont-ils devenus? Leur mémoire a péri avec le vain bruit qu'ils ont fait : *Perlit memoria eorum cum sonitu.* (Ps. IX, 7.)

Donc confiance, et confiance sans bornes dans la divine Providence, toujours disposée à nous protéger sur la terre et à nous couronner dans le ciel !...

VIII. — Péché originel.

Miserere mei, Deus. (Ps. L, 3.)
Ayez pitié de moi, ô mon Dieu !

Voilà le cri que l'homme, accablé en ce monde de toutes sortes de misères, fait monter vers Dieu. Quel est donc ce mystère? L'Écriture nous apprend que l'homme a été créé à l'image de Dieu ; et cet homme, il n'apporte en naissant que les vagissements, la faiblesse, l'infirmité, l'ignorance et une pente fatale à tous les vices... Est-ce bien là une image de Dieu?... ou bien quelque désordre est-il survenu dans ce chef-d'œuvre du Créateur?...

Ce que nous voyons de l'homme aujourd'hui nous révèle : 1° *la chute originelle ;* 2° *sa transmission ;* 3° *ses suites.*

I. *La chute originelle.*— Dieu, en faisant l'homme à son image, l'avait créé dans un état d'innocence, de sainteté, de perfection, d'immortalité... L'innocence de nos premiers parents était leur magnifique parure... Sans habits, dit l'histoire sacrée, ils ne rougissaient

point (Gen., II, 25), et vivaient avec Dieu dans le commerce le plus familier... Quelle était leur éminente sainteté ! Nous pouvons nous en faire une idée par tout ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ, le nouvel Adam, nous a rendu par la Rédemption : connaissance parfaite de Dieu... reconnaissance, amour... Leur âme brillait de toutes les perfections. Ils avaient la science et l'intelligence de toutes choses. Nous voyons le Seigneur amener à Adam les êtres animés de la création, pour qu'il les appelât du nom qui leur convenait... (Gen., II, 19.) Adam et Ève étaient heureux; et Dieu, par un surcroît de libéralité, voulut que ce bonheur fût éternel...

Mais, parce que l'homme était intelligent et doué de raison, Dieu lui donna la liberté et voulut le mettre à l'épreuve pour lui fournir l'occasion de mériter. « Tu mangeras », lui dit-il, « de tous les fruits que produisent les arbres du paradis, mais tu ne toucheras point l'arbre de la science du bien et du mal. Dès le jour où tu mangeras de son fruit, tu mourras de mort : *Morte morieris...* » (Gen., II, 17.) Vous connaissez assez la suite lamentable de cette histoire. Le démon survient, tente la première femme, qui succombe et entraîne Adam dans sa désobéissance... (Gen., III.) A l'instant leurs yeux s'ouvrent, et tout d'abord ils se prennent à rougir de leur nudité. (Ib., 7.) La robe de leur innocence était perdue... Ils ont peur de Dieu et se cherchent un abri dans l'épaisseur des bois. Voilà la femme condamnée aux douleurs et à la soumission envers l'homme. Désormais Adam n'aura du pain pour lui et les siens qu'à la sueur de son front... Il verra toute la nature en

révolte contre lui, comme il s'est révolté contre son Créateur... Et enfin, il arrivera à la mort par un chemin de souffrances, d'amertumes, de larmes. Quel motif de désespoir, si Dieu n'avait tempéré sa justice par les promesses de sa miséricorde !...

II. *Sa transmission.* — Tous les anathèmes fulminés contre Adam coupable ont frappé sa postérité. C'est là un fait que l'océan des misères humaines ne permet pas de nier. Il n'y a pas d'autre explication possible aux maladies, aux douleurs, aux adversités que nous éprouvons ici-bas... L'homme ne peut être puni que parce qu'il est coupable... Aussi l'Apôtre nous dit-il que « tous ont péché en Adam. » (Rom., v, 12.)

Comment la faute d'un seul se transmet-elle à toute sa postérité ? C'est là, sans doute, un mystère... Toutefois, si nous ne comprenons pas la manière dont se transmet le péché originel, les preuves de sa transmission surabondent...

La Bible proclame cette vérité : « J'ai été conçu dans l'iniquité et formé en péché dans le sein de ma mère. » (Ps. L, 7.)

« Qui est exempt de souillure ? » s'écrie Job. « Personne, pas même l'enfant d'un jour. » — « La mort », dit saint Paul, « a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché... » (Rom., v, 12.)

Tous les saints docteurs sont unanimes à établir ce dogme... L'Église catholique fait administrer le baptême aux enfants... Elle frappe d'anathème celui qui oserait nier la transmission du péché d'Adam à toute sa postérité... Les traditions païennes s'accordent en *cela avec la* croyance catholique. Chez tous les peuples

il y a des rites expiatoires pour purifier l'enfant à sa naissance... Il est donc bien vrai que tous nous naissons coupables...

III. *Suites du péché originel.* — Pour le corps, c'est l'assujettissement aux souffrances et à la mort... Pour l'âme, la privation de la grâce sanctifiante, par conséquent du droit au bonheur du ciel... l'ignorance de l'esprit, qu'il nous est si difficile de vaincre... la concupiscence de la volonté, c'est-à-dire cette pente au mal qui nous est si naturelle et que nous ne pouvons surmonter sans un secours particulier de Dieu... Quant à l'autre vie, le péché originel nous prive de la vue de Dieu. Notre-Seigneur l'a dit formellement : « Rien de souillé ne peut entrer dans le royaume des cieux. » (Apoc., XXI, 27.) Bénissons l'infinie miséricorde de Dieu de nous avoir donné dans le baptême un remède à un si grand malheur, et par reconnaissance vivons en vrais disciples de Jésus-Christ.

IX. — Jésus-Christ.

Quisquis confessus fuerit quoniam Jesus est Filius Dei, Deus in eo manet, et ipse in Deo. (I Joan., IV, 15.)

Quiconque confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeurera en lui, et lui en Dieu.

C'est ainsi que saint Jean nous montre admirablement les avantages infinis que le genre humain a trouvés dans la foi et la confession de la divinité de

Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Sauveur lui-même les avait déjà annoncés, lorsqu'il avait proclamé le bonheur du prince des apôtres par ces paroles : « Vous êtes heureux, Simon, fils de Jean, parce que vous ne savez pas ces choses par la chair ni par le sang, mais par mon Père qui est dans les cieux. » (Matth., XVI, 17.) C'est ici, en effet, le fondement de notre salut et de notre rédemption... Le genre humain étant déchu de l'état de grâce par la faute de son premier père, rien ne pouvait le relever et le rétablir dans ses prérogatives anciennes, ni les efforts des hommes ni les mérites des anges. Il ne restait de remède à nos maux que dans la vertu infinie du Fils de Dieu. Seul il pouvait, en prenant l'infirmité de notre chair, détruire les effets terribles du péché et nous réconcilier avec Dieu dans son sang.

Nous verrons dans cet entretien Jésus-Christ : 1° *en sa qualité de Messie promis et figuré ;* 2° *dans ses titres de roi, prêtre et prophète.*

I. *Jésus-Christ Messie.* — Lorsque, aussitôt après le péché, Dieu prononça la condamnation du genre humain, il lui donna en même temps l'espérance d'être racheté, puisque la ruine qu'il prédit au démon, devait amener la délivrance des hommes. « Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, » dit-il au serpent, « entre sa semence et la tienne : celle-ci te brisera la tête, et tu dresseras tes embûches sur ses pas. » (Gen., III, 15.)

Cette promesse, Dieu la confirma souvent dans la suite. Abraham, entre autres, parmi les patriarches, eut plusieurs révélations de ce mystère. Mais ce fut

principalement lorsqu'il était sur le point d'immoler son fils Isaac, pour obéir aux ordres de Dieu, qu'il lui fut manifesté d'une manière plus expresse. « Parce que vous avez fait cela, » lui dit le Seigneur, « et que vous n'avez pas épargné votre fils unique, je vous bénirai et je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer. Votre postérité possédera les villes de vos ennemis, et toutes les nations seront bénies en votre race, parce que vous avez obéi à ma voix.» (Gen., XXII, 12-18.) De ces paroles il est aisé de conclure qu'un des descendants d'Abraham délivrerait tous les hommes de la cruelle tyrannie de Satan, et qu'il assurerait leur salut. Or ce libérateur, qui pouvait-il être, sinon le Fils de Dieu, devenu selon la chair fils d'Abraham ? Peu de temps après, pour conserver le souvenir de cette promesse, Dieu renouvela la même alliance avec Jacob, petit-fils d'Abraham. Ce saint patriarche ayant vu, dans un songe, une échelle posée sur la terre et touchant au ciel par son sommet, « le long de laquelle montaient et descendaient les anges de Dieu, » le Seigneur appuyé sur cette échelle lui adressa ces paroles : « Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham et le Dieu d'Isaac ton père. Je te donnerai la terre sur laquelle tu es endormi, à toi et à ta postérité, et tes descendants seront comme la poussière de la terre. Tu t'étendras vers l'Orient et vers l'Occident, vers le Nord et vers le Midi, et dans ta race seront bénies toutes les nations de la terre.» (Gen., XXVIII, 12-14.) Dieu ne cessa pas dans la suite de renouveler aux descendants d'Abraham cette promesse d'un libéra-

teur et d'enflammer leur espérance dans la venue du Sauveur.

La nature et l'excellence des biens que Jésus-Christ notre Rédempteur devait nous apporter, furent figurés par des choses muettes et inanimées, et prédites par des prophètes : l'agneau pascal, le serpent d'airain, la manne, les sacrifices, le bouc émissaire, étaient autant de figures qui se rapportaient à Jésus-Christ et annonçaient les différentes circonstances de sa mission.

Les prophètes, éclairés d'une lumière céleste, annoncèrent clairement au peuple la naissance du Fils de Dieu, les œuvres admirables qu'il devait opérer après sa naissance selon la chair, sa doctrine, ses mœurs, sa vie, sa mort, sa résurrection, et tous ses différents mystères, parlant de ces choses comme si déjà elles eussent été présentes : de sorte que, si nous ôtions la différence du passé et de l'avenir, nous n'en verrions plus aucune entre les prédictions des prophètes et la prédication des apôtres, entre notre foi et la foi des anciens patriarches.

II. *Jésus-Christ dans ses titres de roi, de prêtre et de prophète.* — Jésus-Christ notre Sauveur, en venant au monde, a pris tout à la fois le personnage et les fonctions de roi, de prêtre et de prophète. D'abord, nous le reconnaissons comme roi, non seulement en tant qu'il est Dieu, mais encore en tant qu'il est homme et revêtu de notre nature. C'est de lui que l'ange a dit ces paroles : « Il règnera à jamais dans la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin. » (Luc., I, 32-33.) Or ce règne est un règne spirituel et éternel, qui commence *sur la terre pour* être consommé dans le ciel ; et Jésus-

Christ remplit d'une manière admirable envers son Église les devoirs que la royauté lui impose. Il la gouverne. Tous ceux qui ont autorité dans l'Église, le Pape et les évêques, ne sont que les ministres de Jésus-Christ : le Pape, comme chef, est son vicaire et son représentant immédiat; les autres ministres sont ses ambassadeurs, et ils peuvent dire avec saint Paul : *Pro Christo legatione fungimur* (II Cor., v, 20); nous avons délégation de la part de Jésus-Christ, pour instruire et gouverner les peuples dans les voies du salut. Comme roi, Jésus-Christ défend son Église contre les attaques et les embûches de ses ennemis. Dix-neuf siècles de combats persévérants et de continuels triomphes sont là pour rendre évidente l'assistance du Sauveur envers son Église : *Confidite, ego vici mundum.* (Joan., XVI, 33.) Sa royauté, Jésus-Christ la manifeste encore en donnant à son Église la justice et la sainteté, et en même temps la force nécessaire pour persévérer dans sa divine mission.....

Le Christ est prêtre, non selon l'ordre des prêtres de la tribu de Lévi, mais, comme l'a chanté David, « selon l'ordre de Melchisédech, pour l'éternité. » Ps. CIX, 4.) Saint Paul, dans l'Épître aux Hébreux, expose magnifiquement le titre sacerdotal de Jésus-Christ. « Personne », dit-il, « ne s'arroge de lui-même l'honneur du sacerdoce, mais celui qui est appelé de Dieu, comme Aaron. Ainsi le Christ ne s'est pas élevé lui-même à la dignité de pontife, mais celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui. Comme il dit encore ailleurs : Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech. »

(Hebr., v, 4-6.) « Le Christ, se présentant comme pontife des biens futurs, est entré une fois par son sang dans le saint des saints, et a opéré une éternelle rédemption... Aussi est-il par cela le médiateur du Nouveau Testament. » (Hebr., IX, 11-12, 15.) Si le prêtre est par ses fonctions le médiateur entre Dieu et les hommes, chargé de la prière, du sacrifice, de l'instruction, et de l'administration des choses saintes, Jésus-Christ a été le prêtre par excellence, et il n'y a dans l'Église de prêtres que par lui. Comme son Père l'a envoyé, il les envoie.... (Joan., XX, 21.)

Enfin, un troisième caractère propre à Jésus-Christ est celui de prophète et de maître souverain, pour nous apprendre la volonté de Dieu, et dont la doctrine a révélé à l'univers la connaissance du Père céleste. Avant lui, tous ceux qui ont été honorés du nom de prophètes, n'ont été que ses disciples ; et ils furent principalement envoyés pour annoncer celui qui devait, avec bien plus de vérité et de justice, porter le nom de prophète et sauver tous les hommes.

Tels sont les titres glorieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, titres qui doivent nous inspirer la plus grande vénération pour sa personne adorable : il est le Messie qui est venu nous sauver et nous affranchir de l'esclavage de Satan ; il est le roi que nous devons servir comme de fidèles sujets et sous les étendards duquel nous avons à combattre ; il est le prêtre auquel nous devons nous unir en sacrifice pour la gloire de son Père, et le prophète dont la parole doit être la règle de notre conduite.

X. — Naissance de Jésus-Christ.

Et hoc vobis signum : Invenietis infantem pannis involutum, et positum in præsepio. (Luc., II, 12.)

Voici le signe qui vous est donné : Vous trouverez un petit enfant enveloppé de langes et posé dans une crèche.

A leur naissance, les riches et les grands trouvent de somptueux palais ; on leur donne des noms fameux et des titres superbes, avant qu'ils aient rien fait pour les mériter ; tous les soins de la délicatesse, du luxe et de l'opulence entourent leur berceau, où brillent de toutes parts et l'or, et la soie, et la pourpre. On accourt, on se presse pour rendre honneur à ce nouvel héritier d'une riche fortune ou d'un grand nom.

Bien différent est l'appareil qui environne le berceau du Sauveur du monde. C'est sous d'autres signes que les anges l'annoncent aux bergers... Il ne veut point d'autre titre que celui de petit enfant : *Invenietis infantem.* Pour lui, point de pourpre, point de soie, point d'or ; les langes de la pauvreté enveloppent ses membres délicats : *pannis involutum.* Son palais, ah ! il est bien petit, bien étroit : c'est une étable ; une crèche, où il reste quelques débris de paille, est la couche où il repose : *et positum in præsepio.* Ce sont des anges, il est vrai, qui annoncent sa naissance ; mais la nouvelle n'en est donnée qu'à de simples bergers.

Quel est ce mystère d'abaissement que nous offre le Fils de Dieu à sa naissance ?

1° *Petit enfant, il a pris notre nature pour la relever.*

2° *Nous languissons au milieu des infirmités : il s'y est assujetti pour les guérir.*

3° *Les misères du monde nous effrayent : il s'y est soumis pour les surmonter et dissiper les terreurs qu'elles nous inspirent.*

I. *Jésus-Christ prend notre nature pour la relever.* — Qui pourrait mesurer la profondeur de l'abîme dans lequel nous a précipités la chute du premier homme? Une suite étrange de notre ruine, c'est que, depuis la malédiction qui fut prononcée contre nous après le péché, il est demeuré dans l'esprit des hommes une certaine frayeur des choses divines. Nous avons peur de Dieu, et tout ce qui est surnaturel nous épouvante. Le peuple dans le désert appréhende d'approcher de Dieu, de peur qu'il ne meure. (Exod., XX, 19.) « Malheur à moi! » dit Isaïe, » car j'ai vu le Seigneur des armées. » (Isai., VI, 5.)

Quelle est la cause d'un effet si extraordinaire, et d'où vient que les hommes s'effrayent de Dieu? C'est 1° que le péché nous a éloignés de Dieu; 2° qu'il nous a attiré sa colère.

Le Fils de Dieu se revêt aujourd'hui de notre nature, afin d'effacer la distance qui le sépare de nous et de voiler sous l'humanité l'éclat de cette majesté qui nous remplit de crainte. Dieu n'est plus éloigné de nous. Le voilà tout petit enfant, et il nous fait dire par ses anges que sa naissance doit être pour nous une grande joie : *Evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo.* (Luc., II, 10.) Comment hésiterions-nous à nous approcher de cette crèche? Ce

n'est plus la colère qui fait retentir la voix de son tonnerre, ce sont des concerts angéliques qui nous annoncent la paix : *Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* (Luc., II, 14.) Pour éloigner de nous toute crainte, le Sauveur cache tous les rayons de sa gloire pour ne nous montrer que sa grâce et sa bénignité : *Benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei.* (Tit., III, 4.)

II. *Jésus-Christ s'assujettit à nos infirmités pour les guérir.* — Les langes dont nous voyons le Sauveur recouvert, *pannis involutum*, sont comme le signe des infirmités qu'il a prises avec la nature humaine. Les langes du Fils de Dieu, dit Tertullien, sont le commencement de sa sépulture : *Pannis jam sepulturæ involucrum initiatus...* Le berceau est l'image du sépulcre... Les Écritures nous apprennent que Notre-Seigneur a voulu éprouver la faim, la soif, les fatigues, les sueurs et toutes les autres incommodités d'une chair mortelle. Dès sa naissance, nous le voyons pauvre, dénué, soumis à toutes les misères des enfants d'Adam. Aussi, dit le grand Apôtre, « nous n'avons pas un pontife qui soit insensible à nos maux. » Il compatit aux infirmités de notre nature, il y apportera du soulagement; et la preuve que nous en avons, c'est qu'il les a éprouvées : *tentatum autem per omnia...* (Hebr., IV, 15.)

N'est-il pas vrai que nous éprouvons une compassion plus tendre pour ceux que nous voyons dans les mêmes afflictions que nous ? Eh bien ! le Sauveur est d'autant plus porté à soulager nos infirmités, qu'il a *voulu venir les partager.*

Notre confiance en lui doit être sans bornes, car c'est le médecin tout-puissant qui vient nous guérir. *In eo enim in quo passus est ipse et tentatus, potens est et eis qui tentantur auxiliari.* (Hebr., II, 18.) Espérons donc la guérison de toutes nos peines, de nos souffrances, de nos faiblesses, et disons avec le Psalmiste : « Selon la multitude de mes douleurs, vos consolations, ô mon Dieu, se sont répandues abondamment en mon âme. » (Ps. XCIII, 19).

III. *Jésus-Christ s'est soumis aux misères du monde pour les surmonter.* — Ce qui nous empêche d'aller au souverain bien, qui est notre unique fin, c'est l'illusion des biens apparents, c'est la folle et ridicule pensée que tout le bonheur de la vie présente consiste dans ce que nous appelons les honneurs, les richesses et les plaisirs.

Notre-Seigneur vient au monde comme le réformateur du genre humain, pour nous désabuser de nos erreurs et nous donner la vraie science des biens et des maux. Voyez dans l'étable et sur la crèche la misère, la pauvreté de ce Dieu naissant.

Si les plaisirs et les grandeurs que l'on admire étaient véritables, quel autre les aurait mieux mérités qu'un Dieu?... Il a jugé, dit Tertullien, que ces biens, ces contentements, cette gloire, étaient indignes de lui et des siens : *indignam sibi et suis judicavit.*

Jésus par sa naissance condamne et réprouve les vains honneurs du monde. Il permet qu'il ne se trouve pas même une hôtellerie pour le recevoir. Sa sainte mère, Joseph seront les seuls témoins de sa naissance. Il n'admettra d'autres courtisans que

d'humbles bergers. — Il vient prêcher la pauvreté, et tout le premier il en donne l'exemple : l'étable où il naît ne lui appartient pas... — Ses vrais disciples devront prendre leur croix et marcher à sa suite. Il commence par n'avoir qu'une dure crèche et une paille grossière pour reposer ses membres délicats. Marchons donc à sa suite, et entendons-le nous dire : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » (Joan., XVI, 33). Soyons ses disciples, pour mériter d'être un jour ses cohéritiers.

XI. — Connaissance de Jésus-Christ.

Medius autem vestrum stetit, quem vos nescitis. (Joan., I, 26.)

Il en est un au milieu de vous que vous ne connaissez pas.

Notre-Seigneur Jésus-Christ avait commencé sa vie publique ; les Juifs entendaient sa doctrine incomparable, ils étaient témoins de la multitude de ses prodiges. Les foules se transportaient à sa suite, et proclamaient hautement que jamais homme n'avait parlé comme cet homme, et que jamais semblable prophète n'avait paru en Israël... Cependant Jean-Baptiste adressait aux Juifs cette parole étonnante : « Il est quelqu'un au milieu de vous que vous ne connaissez pas. » Sans doute les Juifs savaient que Jésus était le fils de Marie, ils croyaient que Joseph l'ouvrier de Nazareth était son père, mais ils ne le connaissaient pas pour ce qu'il était réellement... A combien de chrétiens de nos jours peut-on répéter avec saint Jean-Baptiste :

[illegible] milieu de vous que vous ne connaissez pas » ! Et cependant, connaître Jésus-Christ, c'est ce qu'il y a de plus nécessaire pour les hommes, puisque la vie éternelle est à ce prix : « La vie éternelle consiste à vous connaître et à connaître celui que vous avez envoyé. » (Joan., XVII, 3.)

Voyons ce qu'est Jésus-Christ : 1° *en lui-même;* 2° *par rapport à nous.*

I. *Qu'est-ce que Jésus-Christ ?* — Saint Jean va nous donner de Jésus-Christ la connaissance la plus parfaite que nous puissions avoir. « Au commencement », dit-il, « était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. » (Joan., I, 1.) Jésus-Christ est donc le Fils unique de Dieu le Père, qui l'a engendré de toute éternité. « C'est lui qui était en Dieu au commencement. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. » (Id., ibid., 2-3.) C'est par sa parole et son Verbe que Dieu a tiré du néant le monde et tout ce qu'il renferme. « En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes. Et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise... Le Verbe est cette vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu dans son propre héritage, et les siens ne l'ont point reçu. Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom, qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu. Et le Verbe a été fait chair,

et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité. Et nous avons vu sa gloire, qui est la gloire du Fils unique de Dieu. » (Id., ibid., 4-14). On peut bien répéter ces magnifiques paroles, mais qui serait capable d'en pénétrer la profondeur? Il n'appartenait qu'à l'aigle de Pathmos de s'élever jusqu'à ces sublimes hauteurs, pour entrevoir la génération éternelle du Fils de Dieu. Mais le Verbe s'est fait chair, il s'est revêtu de notre humanité, et dans ces abaissements il nous sera plus facile de le connaître. Comme Dieu en tout égal à son Père, Jésus-Christ est le créateur du ciel et de la terre; comme homme, il est encore la raison d'être du monde. C'est par rapport à lui qu'ont été ordonnés tous les grands événements qui constituent l'histoire de l'humanité.

Dans l'antiquité, Jésus-Christ est promis, annoncé, figuré, attendu comme le Messie et le Rédempteur pendant quatre mille ans.

Dans sa venue, Jésus-Christ réalise les figures; il montre par sa parole, par ses œuvres, par toute sa vie, qu'il est bien le Messie promis dès le commencement du monde.

Saint Jean nous l'a montré comme Dieu : « Et le Verbe était Dieu ». Nous le voyons comme homme naître de la bienheureuse Vierge Marie... Dans tout le cours de sa vie éclatent sans cesse les preuves évidentes de sa double nature : c'est l'homme qui naît, travaille, souffre, est persécuté et meurt sur une croix; c'est le Dieu qui change l'eau en vin, commande aux vents et à la mer, guérit les malades, pénètre les *des cœurs, rappelle* les morts à la vie, se ress

ul-même et remonte triomphalement au ciel... Ap
lui Jésus-Christ a laissé son Église, qui remplit
monde et est la continuation de son œuvre... Mie
que cela, Jésus-Christ n'a jamais cessé d'être avec so
Église. Il avait dit : « Voici que je suis avec vous tou
les jours, jusqu'à la consommation des siècles. »
(Matth., XXVIII, 20.) Cette promesse, il l'a réalisée par
l'institution de l'Eucharistie, dans laquelle nous avons
au milieu de nos tabernacles l'Homme-Dieu tout entier. Voilà
ce qu'est Jésus-Christ considéré dans son adorable per-
sonne. Et maintenant qu'est-il par rapport à nous?

II. *Qu'est ce que Jésus-Christ pour nous?* — Trois mots sortis de la bouche divine de Jésus-Christ résument admirablement ce qu'il est pour nous. « Je suis », dit-il, « la voie, la vérité et la vie. » *Ego sum via, et veritas, et vita.* » (Joan., XIV, 6.) Nous venons de Dieu, et nous ne sommes en ce monde que pour retourner à lui. Il est notre fin unique et nécessaire. Eh bien! Jésus-Christ est venu en ce monde pour être notre voie.

Je suis la voie. *Voie nécessaire :* Personne ne peut aller au Père que par moi. » (Joan., XIV, 6.) Remarquons une chose : c'est que Notre-Seigneur a commencé par appeler les apôtres à le suivre avant de leur enseigner sa doctrine : « Venez, suivez-moi. » C'est en le suivant qu'ils sont arrivés à la vérité et à la vie.

Voie unique : il n'y en a pas d'autre pour arriver au but éternel. « Il n'y a pas d'autre nom donné aux hommes par qui ils puissent arriver au salut. » (Act., IV, 12.)

Je suis la vérité. » En suivant Jésus-Christ, nous arrivons à la vérité. Sa doctrine est pour nous la vé-

rité *infaillible*... la vérité *complète* sur Dieu, sur nous-mêmes, sur le monde, sur toutes choses... la vérité pour tous et à la portée de tout le monde... « Je suis la vie. » Jésus-Christ est pour nous la vie. « Je suis venu », dit-il, « pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient surabondamment. » (Joan., x, 10.) Cette vie, c'est celle de l'âme. Nous la recevons de Jésus-Christ par le baptême, par les sacrements, et surtout par l'Eucharistie. Cette vie surnaturelle commencée sur la terre sera continuée dans l'éternité. Si Jésus-Christ est pour nous la voie, suivons-le fidèlement en imitant ses exemples; s'il est la vérité, croyons fermement à sa parole et à ses enseignements; s'il est la vie, nourrissons-nous avec amour de sa chair et de son sang, pour mériter sa gloire.

XII. — Passion de N.-S. Jésus-Christ.

Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus. (I Petr., II, 21.)

Le Christ a souffert pour nous, vous laissant l'exemple afin que vous marchiez sur ses traces.

Ce n'est pas sans une émotion profonde que j'aborde en ce moment la chaire de vérité, pour vous entretenir du mystère des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

En face de cette croix sanglante qui s'élève entre le ciel et la terre, et où la foi me montre, non pas seulement un homme innocent, juste et saint, mais bien un Homme-Dieu cloué et suspendu pour expier !

iniquités du monde, je ne puis qu'avouer mon impuissance à parler dignement d'un sujet que les anges eux-mêmes n'osent contempler qu'en tremblant.

De quelque côté que se portent mes regards, ma raison et ma foi restent également confondues. Quelle immensité ! quels abîmes insondables de justice, d'amour, d'ingratitude et de scélératesse s'entr'ouvent sur le Calvaire ! et qui pourrait en mesurer la profondeur ?

Abîme de justice du côté de Dieu, qui n'a voulu faire grâce aux coupables qu'en frappant l'Innocent de toutes les rigueurs de sa vengeance.

Abîme d'amour du côté de Jésus-Christ, qui pour nous sauver a pris sur lui toutes nos iniquités, pour les laver dans son sang.

Abîme d'ingratitude de la part des hommes, qui restent froids et indifférents devant l'adorable victime du Calvaire...

Abîme de scélératesse de la part du monde, qui livre à l'ignominie et à la mort le Créateur et le Maître du ciel et de la terre.

O mon Dieu, donnez-nous de méditer saintement et fructueusement ce mystère. Croix auguste, nous vous saluons : que de vos bras descendent sur nous la miséricorde et le pardon. *O Crux, ave...*

1° *Eucharistie, testament de Jésus-Christ.* — Le Sauveur Jésus, sachant que son heure était proche, s'était rendu à Jérusalem avec ses disciples. Avant de se séparer de ceux qu'il aimait, il voulut leur donner une dernière preuve de son amour... Quel testament véritablement digne d'un Dieu il leur laissait ! son

corps et son sang ! *Hoc est corpus meum... hic est calix sanguinis mei...* (Can. Mis.) Il lui tardait de voir arriver le jour de cette Pâque nouvelle : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum...* (Luc., XXII, 15.)

La cène terminée, il prend le chemin des Oliviers. Il faisait nuit, et les puissances des ténèbres allaient accomplir leurs sacrilèges complots.

2° *Gethsémani.* — Arrivé au jardin de Gethsémani, le Sauveur se livre lui-même à toutes les horreurs de l'agonie : *Tristis est anima mea usque ad mortem...* (Matth., XXVI, 38. Marc., XIV, 34.) Prenant avec lui les trois disciples naguère témoins de sa transfiguration, il s'éloigne à la distance d'un jet de pierre, se prosterne, et, le corps inondé d'une sueur de sang, il fait à son Père cette prière : *Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste.* (Matth., XXVI, 39.) Le Ciel, voyant les disciples endormis, envoie à l'Homme-Dieu un ange pour le réconforter... Pourquoi cette sueur de sang, cette tristesse, cette frayeur, cette agonie enfin ? Ah ! c'est qu'il voit nos iniquités sans nombre... l'infidélité qui refusera les mérites de sa passion... l'ingratitude qui en abusera... la perversité qui les profanera. O Jésus, donnez-nous de pleurer et d'expier nos péchés avec vous !

3° *Judas et les Satellites.* — Jésus revient auprès de ses disciples. Voici l'heure, leur dit-il, et celui qui doit me trahir approche. Il parlait encore, lorsque arrive une bande de soldats armés de lanternes, d'armes et de bâtons... Judas, l'infâme Judas est à leur tête. Le traître s'avance, et de ses lèvres sacrilèges il *ose baiser son Maître : Ave, Rabbi.* Oh ! combien fut

cruel au cœur de Jesus ce saint hypocrite! Cependant avec quelle mansuétude il accueille Judas! « Mon ami, pourquoi êtes-vous venu ici? » *Amice, ad quid venisti?* (Matth., XXVI, 45-50.) Le malheureux! il reste insensible à tant d'amour, et le voilà à jamais le type des profanateurs de la table sainte, des perfides et des traîtres de tous les siècles!...

Cependant les satellites s'emparent de leur victime, et lui garrottent brutalement les mains... ces mains qui ont semé partout les bienfaits, les guérisons... ces mains qui portent le monde et pourraient le réduire en poudre! Des légions d'anges n'attendaient que le signal pour délivrer l'innocent Jésus et prêter main forte à Simon-Pierre, qui frappe de l'épée pour défendre son Maître...

4° *Les Tribunaux: Caïphe.* — C'est devant Anne et le grand prêtre Caïphe que le Sauveur est d'abord conduit. Là, le sanhédrin assemblé l'attendait. Le Saint des saints est traduit comme un criminel devant ces hypocrites pharisiens dont il avait si souvent confondu l'orgueil. Devant ce semblant de tribunal, il se voit accusé d'impiété, de mensonge, de blasphème... Les faux témoins subornés sont impuissants à inventer des dépositions suffisantes: il faut que l'injustice de la condamnation retombe de tout son poids sur la tête de ces juges iniques.

Le grand prêtre interroge Jésus sur sa doctrine et ses disciples. Que m'interrogez-vous? répond le Sauveur. Interrogez ceux qui m'ont entendu: je n'ai rien dit en secret. Cette sage réponse ne fait qu'attirer un *soufflet outrage* à l'innocent accusé: un subalterne lui

un soufflet en disant : *Sic respondes pontifici?* XVIII, 19-22.) Voilà bien dans cet obscur et le valet le type de cette tourbe d'insulteurs de ine de Jésus-Christ et de ses ministres! Com- écrire les humiliations du Sauveur pendant rrible nuit? On le frappe, on l'outrage. Pierre à la voix d'une servante. Combien de fois, l'avons-nous renié à la voix de nos passions?... *late.* — Enfin le jour paraît, et du tribunal de le Sauveur est traîné à celui de Pilate. Con- par le grand prêtre pour s'être dit le Fils de va l'être ici pour s'être dit roi. Entendez ce u chef-d'accusation : *Hunc invenimus subverten- tem nostram, et prohibentem tributa dare Cæsari, tem se Christum regem esse.* (Luc., XXIII, 2.) Ils Christ un révolutionnaire, un révolté, un teur. Malgré tout, Pilate est obligé de recon- l'innocence de Jésus ; et, pour ne pas assumer te d'une injuste condamnation, il renvoie le ir au tribunal d'Hérode.

Hérode. — Jésus paraît à la cour de ce roi volup- et cruel, et ce sont pour lui de nouveaux outra- ubir. Hérode le fait revêtir d'une robe blanche, ie dont on affublait les insensés, et le renvoie à avec lequel il se réconcilia dès ce jour...

Barrabbas. — Le gouverneur romain entend la ameutée des Juifs lui réclamer la délivrance signe criminel à la place de Jésus l'innocent... *nc, sed Barabbam...* (Joan., XVIII, 40:) Délivrez *as, faites mourir* Jésus : *Tolle*, tolle, crucifige *an., XIX, 15.) Que son sang retombe sur nous!*

Sanguis ejus super nos et super filios nostros. (Matth. XXVII, 25.) Quelle prophétie! et comme aujourd'hui encore on voit tomber le sang du divin Crucifié sur ce peuple déicide!...

8° *La Flagellation.* — C'en est fait, le crime est consommé, et Jésus est livré à ses cruels ennemis. Le voilà flagellé... couronné d'épines... chargé de sa lourde croix, conduit au Calvaire, où doit s'accomplir le sacrifice...

9° *Le Calvaire.* — Quel spectacle attendrissant se présente à nos regards! Le divin Sauveur prie pour ses bourreaux, il recommande sa mère bien-aimée au disciple de prédilection : *Ecce mater tua.* (Joan. XIX, 27.) O pauvres pécheurs! compatissons aux douleurs de cette mère devenue la nôtre... Repentons-nous avec le bon larron, et méritons d'entendre comme lui la parole du pardon.

XIII. — Résurrection de N.-S. Jésus-Christ

Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis (I Timoth., II, 8.)

Souvenez-vous que Notre-Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts.

C'est ici le mystère le plus glorieux de la vie de notre divin Sauveur, l'objet par excellence de notre espérance, la preuve la plus manifeste et la plus convaincante de la divinité de Notre-Seigneur et de la religion chrétienne... Aussi l'Apôtre recommande-t-il *à son disciple* Timothée de ne jamais perdre le sou-

venir de cet ineffable mystère, parce qu'il le regarde comme le fondement inébranlable sur lequel repose la prédication de l'Évangile.

Pour graver plus profondément dans nos âmes le souvenir de cette vérité salutaire, rappelons ce que la doctrine catholique nous enseigne : 1° *sur la résurrection du Sauveur en elle-même ;* 2° *sur ses causes ;* 3° *sur les avantages qui en résultent pour nous.*

I. *La Résurrection de Jésus-Christ en elle-même.* — Lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ eut expiré sur la croix le vendredi vers la neuvième heure du jour, ses disciples, en ayant obtenu la permission du gouverneur Ponce-Pilate, déposèrent de la croix son corps adorable, et l'ensevelirent dans un tombeau nouvellement creusé dans le roc. Le troisième jour après, qui était le dimanche, de grand matin, l'âme de Jésus-Christ s'unit de nouveau à son corps, et ainsi celui qui avait voulu subir la mort, revint à la vie et ressuscita glorieux de son tombeau.

Comment s'opéra cette merveille ? Jésus-Christ ne fut point rappelé à la vie par une puissance étrangère, comme l'avaient été le jeune homme de Naïm, la fille de Jaïre et Lazare; mais il se ressuscita lui-même par sa toute-puissance. « Bien qu'il ait été crucifié par infirmité, » dit saint Paul, « cependant il vit par la vertu de Dieu. » (II Cor., XIII, 4.) La divinité, en effet, ne fut jamais séparée du corps de Jésus-Christ pendant qu'il resta dans le tombeau, ni de son âme pendant qu'elle descendit aux enfers. Ainsi, comme Dieu, Jésus-Christ eut le pouvoir de reprendre la vie et de ressusciter d'entre les morts. C'est ce que

David rempli de l'Esprit-Saint prophétisa en ces termes : « Il fut à lui-même son salut par sa droite et son bras très saint. » (Ps. XCVII, 1.) Et Notre-Seigneur dit de lui-même en l'Évangile selon saint Jean (X, 17-18) : « Je donne ma vie pour la reprendre ; j'ai le pouvoir de la quitter, et j'ai aussi le pouvoir de la reprendre. » Ne disait-il pas aux Juifs pour confirmer cette vérité : « Détruisez ce temple, et je le rétablirai dans trois jours. » (Joan., II, 19.) Ce que les Juifs entendaient du temple de Jérusalem, Jésus-Christ le disait de son corps, temple par excellence de la Divinité.

Parce que Jésus-Christ est ressuscité pour ne plus mourir, il est appelé le premier-né d'entre les morts. Bien d'autres avant lui avaient été rappelés à la vie ; mais leur résurrection ne fut que pour un temps, et de nouveau ils devaient se rendormir dans la mort. Seul Notre-Seigneur Jésus-Christ est ressuscité pour ne plus mourir. La mort, dit saint Paul, n'aura plus sur lui aucun pouvoir ; il l'a vaincue : *Christus resurgens ex mortuis jam non moritur : mors illi ultra non dominabitur.* (Rom., VI, 9.)

Que si Notre-Seigneur après sa mort est resté trois jours dans le sépulcre, ce n'est pas sans raison : il a voulu par là nous donner une nouvelle preuve de sa divinité et de son humanité. En ne renvoyant pas à la fin du monde sa glorieuse résurrection, il a prouvé qu'il était réellement le Dieu tout-puissant et le souverain maître des vivants et des morts ; en ne ressuscitant que le troisième jour, il a voulu faire voir qu'il était véritablement homme, et que comme tel il avait subi *la mort.* Pourquoi tant de preuves établissent

rité de la résurrection, si ce n'est que ce
st comme le fondement de notre croyance ?
Christ n'est pas ressuscité, » dit l'Apôtre,
notre prédication, vaine aussi est votre foi...
t n'est pas ressuscité, votre foi est inutile, et
z sous le poids de vos iniquités. » (I. Cor.,
.)

t Augustin, en admiration devant cet article
écriait : « Croire que Jésus-Christ est mort,
as étonnant : les païens, les juifs et les pé-
uels qu'ils soient, le croient. La foi des chré
st la résurrection du Christ ; le prodige, c'est
croyons qu'il est ressuscité. » Il n'est rien
e-Seigneur n'ait rappelé plus souvent à ses
que la vérité de sa résurrection. « Le Fils de
sera livré aux gentils ; il sera moqué, flagellé,
après l'avoir flagellé, ils le feront mourir, et
ne jour il ressuscitera. » (Luc., XVIII, 32-33.)
les Juifs réclamèrent de lui un signe en
ion de sa doctrine, il répondit qu'ils n'en
point d'autre que celui de Jonas. « De même
s », disait-il, « a été trois jours et trois nuits
flancs de la baleine, de même le Fils de
sera trois jours et trois nuits dans le sein de
(Matth., XII, 40.)

ses de la résurrection. — Quant aux causes de
ection, nous pouvons en assigner quatre prin-
1° la justice de Dieu, à laquelle il convenait
lement d'exalter celui qui, pour accomplir la
e son Père, avait été accablé d'ignominies et de
« *Il s'est humilié* lui-même, » dit saint Paul,

[illegible] à la mort, et la [illegible]. C'est pour cela que Dieu l'a exalt[é] (Philipp., II, [illegible]). 2° Notre foi. [illegible] s'agissai[t] [illegible], il n'y a poi[nt] [illegible] justice [illegible] pour nous. Ce qui nous suffit [illegible] de notre foi [illegible] la divinité de Jésus-Christ q[ui] [illegible] à sa glorieuse résurrection. 3° Notre [illegible], qu'il fallait [illegible] par la persuasion [illegible] Jésus-Christ [illegible] ressuscité, [illegible] [illegible] membres, nous ressusciterons [un] jour, pour participer à sa gloire. « Béni soit l[e] Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, selon [sa gr]ande miséricorde, nous a régénérés dans une espérance, par la résurrection de Jésus-Christ d'[entre] les morts, pour un héritage incorruptible. » (I P[ierre], [illegible]) 4° Le mystère de notre rédemption qu'il f[allait] accomplir. Par sa mort, Jésus-Christ nous a dél[ivrés] de nos péchés; par sa résurrection, il nous a re[ndu] les biens que nous avions perdus par notre préva[rica]tion. « Le Christ a été livré pour nos péchés, et ressuscité pour notre justification. » (Rom., IV[...]

III. *Avantages de la résurrection.* — Les avan[tages] renfermés pour nous dans la résurrection du [Sau]veur sont innombrables. — Nous y trouvons d'a[bord] l'assurance que Dieu est immortel, plein de gl[oire], vainqueur de la mort et de l'enfer, les deux plu[s for]midables ennemis que nous ayons à redouter. - [La] résurrection de Jésus-Christ nous assure de la r[ésur]rection de nos corps, soit parce qu'elle est la c[ause] efficiente de ce mystère, soit parce qu'elle est le m[odèle] suivant lequel nous devons ressusciter nous-mê[mes].

ut ce que Dieu accomplit pour notre rédemption, le fait par l'humanité du Christ, en s'en servant me d'instrument. La résurrection de Jésus-Christ le modèle de la nôtre, parce qu'elle a été la plus faite. De même que le corps de Jésus-Christ ressuscité a été transformé pour l'immortelle gloire, de me aussi nos corps infirmes et mortels seront és de gloire et d'immortalité. Ainsi que l'enseigne grand Apôtre : « Nous attendons pour sauveur re-Seigneur Jésus-Christ, qui transformera le corps notre humilité conformément au corps de sa di- clarté. » (Philip., III, 20-21.)

ouvenons-nous donc de ce grand et glorieux mys- de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. souvenir fera notre plus grande consolation sur la erre, et sera comme l'avant-goût de la gloire éternelle ui nous attend dans l'éternité.

XIV. — Ascension de Notre-Seigneur.

Ascendit Deus in jubilo. (Ps. XLVI, 6.)

Dieu est monté au milieu des acclamations.

La prophète David, rempli de l'Esprit de Dieu et ontemplant la bienheureuse Ascension de Jésus-hrist, exhorte toutes les nations de l'univers à célé- er son triomphe avec des transports de joie et d'al- gresse, et il s'écrie : « Peuples, battez des mains, ussez des cris de joie : le Seigneur est monté au ilieu des acclamations. » (Ps. XLVI, 1, 6.) Ah ! c'est

qu'en effet ce fut un jour de gloire et de triomphe q
celui où notre divin Sauveur, après avoir accom
l'œuvre de notre rédemption, remonta vers son Pè
pour entrer dans son repos. Vainqueur du péché, d
la mort et de l'enfer, il est semblable à un roi q
rentre dans son royaume, chargé des riches dépouill
d'un ennemi dont il a abattu l'orgueil et la puissance
Qui pourrait parler dignement de la félicité dont
l'Homme-Dieu jouira éternellement dans le ciel, n
qui pourrait dire aussi tout ce qu'il prépare à ses
serviteurs et à ses amis? Car Notre-Seigneur nous a
appris lui-même que, s'il remontait au ciel, ce n'était
pas seulement pour y jouir de la gloire que son Père
lui réservait, mais aussi pour nous y préparer à tous
une place. *Vado parare vobis locum.* (Joan., XIV, 2.)

1° *La gloire de Jésus-Christ dans son Ascension* : 2° *les avantages que ce mystère renferme pour nous* : tel sera le partage de cet entretien.

I. *Gloire de Jésus-Christ dans son Ascension.* — La gloire du divin Sauveur, c'est d'être monté au ciel par sa propre vertu. Il n'en fut point de lui comme d'Élie, d'Habacuc ou du diacre saint Philippe, lesquels furent élevés dans les airs et transportés à de longues distances par la vertu divine ou le ministère des anges. Jésus-Christ s'éleva de lui-même et par sa toute-puissance, et non seulement comme Dieu, mais encore comme homme : car son âme bienheureuse, après la résurrection, pouvait par sa propre vertu mouvoir le corps comme il lui plaisait, et le transfiguré dans la gloire, obéissait facilement l'âme. C'est pour cela que nous croyons que l

eur est remonté au ciel par sa propre vertu, comme ieu et comme homme.

Au ciel, Jésus-Christ est assis à la droite de son Père, c'est-à-dire qu'il a pris possession pour toujours du pouvoir royal et souverain et de la gloire éternelle qu'il a reçus de Dieu le Père. « En le ressuscitant d'entre les morts, » dit saint Paul, « et le plaçant à sa droite dans les cieux, au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute vertu, de toute domination et de tout ce qui est nommé, soit dans le siècle présent, soit aussi dans le siècle futur, il a mis toutes choses sous ses pieds. » (Ephes., I, 20-22.) Cette gloire est tellement propre au Seigneur, qu'elle ne saurait convenir à aucune nature créée. « A qui des anges a-t-il jamais dit », ajoute l'Apôtre : « Asseyez-vous à ma droite ?... » (Hebr., I, 13.)

C'est encore dans le mystère de l'Ascension que tout ce que Jésus-Christ a fait pour notre salut a en quelque sorte son couronnement et sa perfection. Si l'Incarnation a été le début, le commencement de notre rédemption, l'Ascension en est l'achèvement et la plénitude. Dans toutes les autres circonstances de sa vie, nous avons vu Jésus-Christ dans l'abaissement, l'humilité, la pauvreté, les souffrances et la mort ; mais sa résurrection et son ascension nous le montrent dans tout l'éclat de sa gloire et de sa majesté.

Pourquoi le Sauveur est-il monté au ciel ? C'est 1° parce que cette terre, lieu de misères et d'épreuves, ne convenait plus à son corps transfiguré et immortel ; 2° non seulement il voulait prendre possession du royaume qu'il s'était acquis par son sang, mais

encore aller nous préparer une place; 3° il avait dit que son royaume n'est pas de ce monde : il voulait nous en donner la preuve en nous montrant que les biens que nous devons attendre de lui ne sont pas sur cette terre, où tout est vain et périssable, mais dans le ciel, où il nous prépare des richesses spirituelles et éternellement durables; 4° il est enfin monté dans le ciel afin que nous l'y suivions par nos pensées, nos désirs et nos espérances. *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.* (Hebr., XIII, 14.) Nous sommes les concitoyens des saints et les serviteurs de Dieu. (Eph., II, 19.) Notre conversation n'est point sur la terre, mais dans le ciel. (Philip., III, 20.)

II. *Avantages que renferme pour nous le mystère de l'Ascension.* — Que de bienfaits nous communique l'Ascension de Notre-Seigneur! David les avait déjà célébrés bien longtemps à l'avance : « En montant dans les hauteurs, il a mené captive la captivité même; il a envoyé ses dons aux hommes. » (Ps. LXVII, 19. Eph., IV, 8.) En effet, quelques jours après son Ascension, les hommes étaient remplis de l'excellence des dons du Saint-Esprit. « Il vous est expédient que je m'en aille, » avait dit le Sauveur : « si je ne m'en vais, le Paraclet ne viendra point en vous. » (Joan., XVI, 7.) Quel bonheur pour nous de savoir que nous avons auprès de Dieu un tout-puissant avocat pour plaider notre cause! « Mes petits enfants, » dit saint Jean, « je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez point. Mais quelqu'un vînt-il à pécher, nous avons auprès du Père un avocat, Jésus-Christ le juste : il est lui-même propitiation pour nos péchés. » (I Joan., II, 1-2.)

De plus, l'Ascension de Notre-Seigneur a rendu notre foi plus méritoire : car, ainsi qu'il l'a dit lui-même : « Bienheureux ceux qui croient sans avoir vu. » (Joan., XX, 29.) La gloire de notre divin Maître, les biens sans mesure et sans nombre qu'il nous prépare, nous ne les voyons pas, et nous n'en avons que plus de mérite d'y croire fermement. En montant au ciel et en plaçant son humanité sainte à la droite de son Père, il a augmenté en nous l'espérance d'être associés un jour à sa gloire, puisque, étant ses membres, nous devons être réunis à notre chef. « Mon Père, » dit Jésus-Christ, « je veux que ceux que vous m'avez donnés soient avec moi où je suis moi-même. » (Joan., XVII, 24.) Enfin l'auguste mystère de l'Ascension enflamme notre charité en ravissant nos cœurs dans le ciel à la suite de Notre-Seigneur Jésus-Christ : car, ainsi qu'il est écrit, « là où est votre trésor est aussi votre cœur. » (Matth., VI, 21. Luc., XII, 34.)

Il nous était souverainement utile que notre Sauveur montât au ciel : car, s'il était resté sur la terre, nous nous serions habitués à ne le regarder que comme homme, et nous ne l'aurions aimé que d'un amour terrestre, pour ainsi dire. Le sachant dans le séjour de sa gloire, nous nous attachons à lui d'un amour tout spirituel ; ne le voyant pas, nous le vénérons comme notre Dieu. C'est ainsi que notre divin Maître disait à ses disciples : « Il vous est expédient que je m'en aille : si je ne m'en vais, le Paraclet ne viendra pas à vous. » (Joan., XVI, 7.) Pendant qu'il était avec eux, ils l'aimaient assurément, mais leur amour n'était pas encore assez parfait ; il fallait qu'il

les guérir, pour que leur amour fût tout surnaturel.

Nous pouvons ajouter que Jésus-Christ par son Ascension a donné un magnifique accroissement à son Église, qui est comme sa maison sur la terre, en lui envoyant le Saint-Esprit pour la conduire et la gouverner. Il lui a laissé Pierre, le prince des apôtres, comme souverain pontife, et avec lui des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs. I Cor., XII, 28. Eph., IX. 11.; Assis à la droite de son Père, il ne cesse de départir à son Église les dons et les grâces nécessaires pour l'accomplissement de sa divine mission; et nous voyons là encore une preuve éclatante de sa divinité : car l'Église n'aurait pu traverser la longue suite des siècles toujours victorieuse de ses ennemis et toujours la même dans sa constitution, si elle n'était pas protégée et défendue par son divin fondateur, toujours vivant dans les splendeurs de la gloire, et à qui seul appartient la puissance et la majesté dans les siècles des siècles.

XV. — Jugement dernier.

Et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa et majestate. (Matth., XXIV, 30.)

Et ils verront venir le Fils de l'homme sur les nues avec une souveraine puissance et une grande majesté.

Ce qui fait l'honneur et la gloire de l'Église, c'est que Notre-Seigneur Jésus-Christ en est tout à la fois le rédempteur, l'avocat et le juge : par sa passion et

par sa mort, il a racheté le genre humain ; par son ascension dans le ciel, il est devenu à jamais notre avocat et notre protecteur ; à la fin des temps il se montrera notre juge, et c'est alors que les hommes le verront venir sur les nues, environné de tout l'éclat de sa puissance et de sa majesté... Nulle pensée n'est plus salutaire pour nous que celle du jugement... Méditons-en : 1° *la certitude*, 2° *les raisons*, 3° *les signes*.

I. — *La certitude.* — D'après les saintes Écritures, il y a deux avènements du Sauveur : l'un dans lequel il a pris notre nature et s'est fait homme pour notre salut ; l'autre par lequel, à la fin des siècles, il viendra juger tous les hommes. Ce dernier avènement est appelé le jour du Seigneur. « Le jour du Seigneur », dit saint Paul, « viendra comme un voleur dans la nuit. » (I Thess., v, 2.) « Personne ne sait ce jour ni cette heure. » (Matth., xxiv, 36. Marc., xiii, 32.) « Mais ce que nous savons, » ajoute l'Apôtre, « c'est que nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes et aux mauvaises œuvres qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps. » (II Cor., v, 10.) Cette vérité est un dogme de notre foi, clairement exprimé dans le symbole : « Il viendra juger les vivants et les morts. »

Chacun de nous, à l'heure de la mort, doit comparaître au tribunal de Jésus-Christ, pour rendre compte de toutes ses pensées, de toutes ses paroles, de toutes ses actions, et pour subir la sentence de son juge. Mais, outre ce jugement particulier, il doit y en avoir *un autre, où tous les* hommes seront rassemblés

et où chacun entendra l'arrêt des jugements de Dieu sur tous. Pourquoi ce jugement universel ? C'est ce que nous allons expliquer.

II. — *Raisons du jugement général.* — Nous trouvons dans le catéchisme catholique quatre principales raisons qui établissent la nécessité du jugement général.

1° *Les bons ou mauvais exemples donnés dans le monde.* Tous les hommes laissent en mourant des enfants, ou des disciples, ou des amis, qui imitent leurs exemples, qui s'attachent à leurs maximes, qui défendent leur conduite et leurs actions : leur récompense ou leur châtiment doivent augmenter en proportion de l'influence funeste ou avantageuse qu'ils exercent dans le monde, influence qui ne finira qu'avec le monde lui-même...

2° *L'iniquité des jugements du monde.* Ne voit-on pas tous les jours que la réputation des gens de bien est attaquée, pendant que les méchants passent souvent pour innocents ?... La justice de Dieu demande que les bons reçoivent dans une assemblée générale et dans un jugement public et solennel de tous les hommes l'estime qui leur avait été injustement ravie sur la terre... Il faut aussi que les méchants soient confondus.

2° *La participation du corps aux mérites ou aux démérites de l'âme.* En cette vie, le corps participe à toutes les actions que nous faisons ; le bien comme le mal lui appartient en quelque façon, puisqu'il est comme l'instrument par lequel nous agissons : il convient donc infiniment que le corps partage avec l'âme la compense ou le châtiment qu'elle mérite. Voilà

pourquoi il est nécessaire qu'il y ait une résurrection et un jugement général de tous les hommes...

4° *La justification de la Providence.* — En ce monde, l'adversité et la prospérité arrivent presque indifféremment aux bons et aux méchants. Il fallait prouver que néanmoins toutes choses sont gouvernées par la sagesse infinie de Dieu. Or, pour cela, ce n'était pas assez qu'il y eût, après cette vie, des récompenses pour les justes et des châtiments pour les pécheurs ; un jugement public et général était nécessaire pour faire connaître à tous d'une manière éclatante la justice de Dieu, et pour faire rendre par tous à sa Providence les louanges qui lui sont dues. Les saints eux-mêmes, pendant qu'ils étaient sur la terre, avaient quelquefois fait entendre leurs plaintes à cette Providence, en voyant les méchants honorés, riches et florissants. « Mes pieds ont chancelé, » dit le Prophète ; « mes pas se sont presque détournés de la voie, parce que j'ai vu avec jalousie et avec regret la paix des pécheurs... Voilà, » dit-il encore, « voilà que les pécheurs et les heureux du siècle ont acquis les richesses. Et j'ai dit : C'est donc en vain que j'ai gardé mon cœur pur et que j'ai conservé mes mains innocentes, puisque je suis frappé de plaies tout le jour et que je suis châtié dès le matin. » (Ps. LXXII, 2-3, 12-14.) Plusieurs autres saints ont tenu le même langage, et combien de chrétiens n'auraient pas sujet de le faire ? Il était donc de toute nécessité qu'il y eût un jugement général, afin que les hommes ne fussent pas tentés de dire que « Dieu se promène dans les cieux, sans se soucier *des choses d'ici-bas.* » (Job, XXII, 14.)

III. *Signes du jugement.* — Ce jugement inévitable, des signes manifestes en marqueront la venue.

1° Notre-Seigneur veut bien nous les faire connaître lui-même. « Cet Évangile du royaume céleste », dit-il, « sera prêché dans tout l'univers en témoignage à tous les nations, et alors viendra la consommation. » (Matth., XXIV, 14.)

2° Un second signe du jugement sera la révolte générale du monde contre toute vérité. Or qui ne croirait à l'approche de ce jour terrible en voyant la conjuration universelle des rois, des princes et des puissants de la terre contre l'Église et son chef?...

3° Enfin, avant le jugement dernier doit apparaître l'homme de péché, l'Antéchrist: « Prenez garde », dit saint Paul, « qu'on ne vous trompe en aucune manière, et soyez assurés que le jugement n'arrivera point qu'il n'y ait premièrement une révolte générale et qu'on n'ait vu paraître l'homme de péché. » (II Thess., II, 3.)

Tels sont les signes qui doivent précéder la venue de Jésus-Christ. Il convenait d'ailleurs infiniment que le Sauveur exerçât lui-même ce jugement : il fallait que les hommes pussent voir leur juge des yeux du corps, entendre de leurs oreilles la sentence qui sera portée... C'était encore une justice due à cet Homme-Dieu: sur la terre il avait été injustement condamné par des méchants ; il devait après cela paraître aux yeux de tous assis sur son trône pour juger les ennemis de son nom.

Saint Matthieu (XXV, 31-46) nous représente ces solennelles assises du genre humain, et nous fait connaître *la sentence* dernière prononcée sur les justes

ır les méchants. « Venez, » etc., dira-t-il aux bons ; ıux réprouvés : « Retirez-vous, maudits, allez au ı éternel. »

Vivons de telle sorte que nous méritions d'entendre a sentence des élus.

XVI. — Le Saint-Esprit.

Neque si Spiritus sanctus est, audivimus. (Act., XIX, 2.)

Nous ne savons pas même s'il y a un Saint-Esprit.

L'apôtre saint Paul, étant dans la ville d'Éphèse, y rencontra quelques disciples, auxquels il demanda s'ils avaient reçu le Saint-Esprit. « Mais », lui répondirent-ils, « nous ne savons pas même s'il y a un Saint-Esprit. » Je ne sais si, de nos jours, on ne rencontrerait pas beaucoup de chrétiens parmi nous qui, si on les interrogeait sur cet article de notre foi, ne seraient pas mieux à même de répondre qne ces pauvres Éphésiens obligés de confesser leur complète ignorance sur ce qui regarde le Saint-Esprit. Ce n'est pas que les moyens d'instruction manquent dans l'Église. La parole de Dieu retentit sous toutes les formes : catéchismes, instructions familières, exhortations, homélies, sermons, sont prodigués aux assemblées des fidèles. Mais combien en est-il qui ne fréquentent que rarement la maison de Dieu et n'entendent presque jamais les instructions, et restent par conséquent dans la plus profonde ignorance des vérités de la religion ! — *Chrétiens*, nous avons été baptisés au nom

du Père, du Fils et du Saint-Esprit, selon cette parole de Notre-Seigneur à ses apôtres : *Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.* (Matth., XXVIII, 19.)

Qu'est-ce donc que le Saint-Esprit, au nom duquel nous avons été baptisés, comme au nom du Père et du Fils ? Nous allons voir dans cet entretien : 1° *ce qu'est le Saint-Esprit en lui-même ;* 2° *ce qu'il est par rapport à nous.*

I. *Ce qu'est le Saint-Esprit en lui-même.* — La foi catholique nous enseigne qu'il y a un seul Dieu en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Nous trouvons dans les saintes Écritures une foule de textes qui prouvent la divinité du Saint-Esprit. Jésus-Christ vient au monde : c'est l'Esprit-Saint qui l'annonce ; à son baptême, l'Esprit-Saint lui rend témoignage ; c'est l'Esprit-Saint qui le conduit au désert, où il devait subir les assauts du démon. Jésus-Christ le promet à ses apôtres et leur annonce sa venue ; quand il est remonté au ciel, il le leur envoie. Notre-Seigneur parlant du Saint-Esprit, affirme qu'il procède du Père et du Fils. Saint Jean nous dit qu'il y en a trois au ciel qui rendent témoignage : le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; et ces trois sont un. *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo : Pater, Verbum et Spiritus sanctus ; et hi tres unum sunt.* (I Joan., v, 7.)

Aussi l'Église, rendant hommage à la divinité du Saint-Esprit, termine-t-elle ses psaumes, ses hymnes, ses prières, par ces paroles : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » Elle l'invoque d'une manière spéciale dans la solennité de la Pentecôte : « Venez, » dit-

lle, « Esprit créateur, visitez les âmes de vos serviteurs, remplissez de la grâce d'en haut les cœurs que vous avez créés. » Nous voyons par là que les mêmes hommages sont dus au Saint-Esprit comme au Père et au Fils. Tout ce qui est attribué au Père et au Fils, est attribué au Saint-Esprit, parce qu'il n'est avec eux qu'un seul et même Dieu. Il nous a créés et il a créé le monde avec le Père et le Fils; il nous a rachetés avec le Fils et le Père, et avec eux il sanctifie les âmes des justes en faisant en elles sa demeure. Quoique toutes les œuvres que la sainte Trinité opère en nous soient communes à toutes les trois personnes, il y en a toutefois quelques-unes qui sont appropriées à chaque personne en particulier: ainsi, parmi les effets merveilleux qu'on attribue au Saint-Esprit, le principal est celui de donner aux âmes les dons célestes et de leur distribuer les grâces qui sortent de lui comme de la source de tout bien. C'est pour cela qu'il est appelé don de Dieu, *Altissimi donum Dei*, et que nous lui disons en le priant : « Venez, vous qui donnez les présents. » *Veni, dator munerum.*

II. *Ce qu'est le Saint-Esprit par rapport à nous.* — Le Saint-Esprit fait sa demeure particulière dans les âmes des justes ; il les éclaire, les console et les fortifie.

1° *Il les éclaire.* De même qu'avec les yeux du corps il nous est impossible d'apercevoir ce qui est au delà du firmament, de même avec les yeux de l'esprit nous serions incapables de découvrir les vérités du christianisme, sans l'assistance du Saint-Esprit.

[illegible] la descente du [illegible] dans le monde sur Dieu [illegible] sur la résurrection et la vie [illegible] rien. Les [illegible] conserver, dis- [illegible] de rêveries [illegible] Saint-Esprit fut donné aux apôtres [illegible] monde. Quelle admirable [illegible] dans les intelligences [illegible] lieu dans le monde [illegible] lumière au sein des ténèbres par son sublime commandement : *Fiat lux.* Par la lumière de l'Esprit-Saint les hommes connu- rent Dieu et les ineffables mystères de son amour. Ce divin Esprit devait être si particulièrement l'illumi- nateur des âmes, que Jésus-Christ, après avoir instruit lui-même ses apôtres, voulut laisser au Saint-Esprit le soin de leur enseigner toute vérité : *Docebit vos omnem veritatem.* (Joan., XVI, 13.) En effet, voyez les apôtres au sortir du cénacle, après la miraculeuse descente de l'Esprit-Saint : eux qui avaient eu tant de peine à com- prendre les enseignements de leur divin Maître, tant leur intelligence était tardive, les voilà qui enseignent courageusement les vérités les plus sublimes de l'Évan- gile, et qui parlent toutes les langues, selon que l'Es- prit-Saint le leur inspirait. Lorsque bientôt ils seront traînés devant les tribunaux par leurs persécuteurs, ils n'auront pas à se préoccuper de ce qu'ils devront répondre : l'Esprit-Saint le leur suggérera. Ce que le Saint-Esprit fut pour les apôtres, il l'est encore aujourd'hui pour les justes...

ɜs console. « O Seigneur, » s'écriait le Sage, « que
prit est bon et suave en tout ! » (Sap., XII, 1.) En
; saint Bernard, quelle tribulation peut arriver
me, que le Saint-Esprit ne tempère, puisqu'i
)oint de mort qu'il ne rende douce? Saint
: rempli du Saint-Esprit trouva légères les
dont il était accablé? Saint Vincent voyait
des roses les charbons dont il était consumé.
aurent sur son gril se moquait agréablement
uauté de ses bourreaux : « Je suis assez rôti
té : vous pouvez me tourner de l'autre. »

es que soient en ce monde les épreuves des
quelques maladies, quelques chagrins, quel-
ntations, quelques peines d'esprit ou de cœur
tourmentent, le Saint-Esprit les soutient, les
ıge et les console, comme nous en assure le
ıpôtre : « L'Esprit aide notre infirmité. » *Spiri-*
vat infirmitatem nostram. (Rom., VIII, 26.)

fin *il les fortifie.* La vie de l'homme est un
incessant. Les ennemis de notre salut sont
ıux, habiles et puissants ; mais, avec le secours
ırit divin, nous sommes assurés de la victoire.
: pas lui qui a été la force des martyrs?... Ainsi
ıus le dit Notre-Seigneur, le royaume des
ouffre violence, et il n'y a que les courageux
avissent. Le courage et l'intrépidité nécessaires
tte conquête, c'est le Saint-Esprit qui les com-
ıe. Il est encore un Esprit de force, pour nous
pporter avec patience les afflictions qu'il plaît
de nous envoyer dans sa miséricorde. *Ego*
o arguo et castigo. (Apoc., III, 19.)

Invoquons donc avec confiance cet Esprit divin, par la vertu duquel, selon que nous l'enseigne saint Paul, nous appelons Dieu notre Père : *in quo clamamus : Abba (Pater)*. (Rom., VIII, 15.) Méritons par la pureté de notre vie qu'il demeure en nous, et qu'il nous conduise un jour dans l'éternelle gloire.

XVII. — L'Église.

Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis. (I Tim., III, 15.)

L'Église du Dieu vivant est la colonne et le fondement de la vérité.

Entre toutes les sociétés qui existent sur la terre, il n'en est qu'une seule qui ait le droit de dire qu'elle possède la vérité, et qui se reconnaisse le privilège de l'enseigner avec infaillibilité. Cette société, c'est l'Église catholique, apostolique et romaine, dont le fondateur et le chef invisible est Jésus-Christ Fils de Dieu, et le chef visible le Pape, successeur de Pierre prince des apôtres. La véritable notion de l'Église est tellement nécessaire aux chrétiens, que, d'après saint Augustin, les prophètes en ont parlé avec plus d'étendue et de clarté, en quelque sorte, que de Jésus-Christ lui-même, parce qu'ils prévoyaient qu'un plus grand nombre d'esprits se laisseraient tromper sur l'Église que sur le mystère de l'Incarnation. N'est-ce pas ce que nous voyons aujourd'hui? Les protestants reconnaissent Jésus-Christ comme Dieu, mais ils rejettent l'Église et son aut

Les musulmans eux-mêmes regardent Jésus-Christ comme un grand prophète, mais ils n'ont que le plus profond mépris pour l'Église et les chrétiens ses enfants. N'y a-t-il pas même des impies qui s'arrogent le titre de catholiques, et font profession d'attaquer et de persécuter l'Église et son auguste chef, le souverain Pontife?

Il importe donc par-dessus tout de bien connaître l'Église, afin de ne point être exposé aux séductions de l'erreur, qui entraînent tant d'âmes à leur perte éternelle. Nous dirons : 1° *la signification du nom d'Église et les mystères qu'il offre à nos méditations;* 2° *les figures sous lesquelles les saintes Écritures la représentent;* 3° *les membres dont elle se compose.*

I. *Signification du nom d'Église.* — Le mot d'*Église* en lui-même est emprunté des Grecs, et signifie *convocation.* Les écrivains s'en servirent pour désigner une assemblée ou une réunion quelconque de la multitude. Après la diffusion de l'Évangile, les auteurs sacrés ont exclusivement réservé ce mot aux choses saintes, et il est devenu le nom propre de l'assemblée des fidèles répandus sur toute la terre et professant la doctrine de Jésus-Christ, sous l'autorité de notre Saint-Père le Pape et des autres pasteurs légitimes successeurs des apôtres. Saint Augustin lui-même donne cette belle et courte définition de l'Église : « C'est », dit-il, « le peuple fidèle dispersé dans tout l'univers. »

Ce nom d'Église n'a point été pris au hasard : il renferme pour nous de grands mystères. Dans le sens de convocation qu'il exprime, nous voyons éclater tout d'abord la bénignité et la splendeur de la grâce

divine, et nous comprenons que l'Église diffère essentiellement de toutes les autres institutions publiques : celles-ci n'ont pour fondement que la raison et la prudence humaine ; celle-là est l'œuvre du conseil et de la sagesse de Dieu lui-même. Car il nous a appelés intérieurement, par la secrète inspiration de l'Esprit-Saint, qui ouvre les cœurs des hommes, et extérieurement, par la voix et le ministère des pasteurs et des prédicateurs. Par ce mot de *convocation*, nous voyons encore quelle fin nous est proposée, à savoir, la connaissance et la possession des biens éternels. Saint Augustin nous fait remarquer que chez les Juifs l'assemblée s'appelait *synagogue* ou *rassemblement*, parce que ce peuple, n'ayant en perspective que des biens terrestres et passagers, devait être rassemblé comme un troupeau de bétail. Aussi le peuple chrétien ne s'appelle point synagogue, mais Église, parce que, méprisant les choses terrestres et mortelles, il s'attache uniquement aux biens célestes et éternels.

II. *Figures sous lesquelles les saintes Écritures représentent l'Église.* — La sainte Écriture représente l'Église sous différentes figures, qui nous en montrent mieux encore la nature et le caractère. Saint Paul l'appelle la maison et l'édifice de Dieu : « Afin », dit-il à Timothée, « que vous sachiez comment vous devez vous comporter dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité. » (I Tim., III, 15.) L'Église est appelée *maison*, parce , comme une famille, elle est gouvernée par un chef et un seul père, et qu'il y a en elle commu- de biens spirituels. Elle s'appelle le *troupeau*

des brebis du Christ, dont il est lui-même la porte et le pasteur; ou bien encore l'*Épouse* de Jésus-Christ : « Je vous ai fiancés », dit l'Apôtre aux Corinthiens, « à l'unique époux, le Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge pure. » (II Cor., XI,2.) — « Hommes, » dit-il ailleurs, « aimez vos épouses comme le Christ son Église. » (Eph., V, 25.) L'Église, enfin, est le corps mystique de Jésus-Christ : il est la *tête* (Eph., V, 23. Col., I, 18), et tous les fidèles sont les *membres*. (I Cor., IV, 15; XII, 27. Eph., V, 30.) Quoi de plus propre à nous faire comprendre quel soin et quel zèle nous devons mettre à nous rendre dignes de la clémence et de la bonté infinies de Dieu, qui nous a choisis pour être de son peuple? Comme chrétiens, nous sommes donc enfants de la famille spirituelle dont Dieu même est le père; nous appartenons au troupeau dont Jésus-Christ est le pasteur; nos âmes sont les épouses de l'Esprit-Saint; chacun de nous enfin est membre de ce corps spirituel dont Jésus-Christ est le chef. Si ce sont là pour nous des avantages incomparables, et qui nous élèvent bien au-dessus de tout ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes, reconnaissons aussi l'étendue des devoirs que nous avons envers l'Église : honorons-la par notre conduite et la pureté de notre vie; défendons-la avec zèle et dévouement contre les attaques de ses ennemis; respectons ses ministres, chargés de nous instruire et de nous gouverner; soutenons ses institutions et ses œuvres : en un mot, soyons les enfants dévoués de l'Église; appartenons-lui d'esprit, de cœur et de corps; et, loin de cacher par une fausse prudence le

drapeau catholique, arborons-le avec une légitime et sainte fierté. Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a dit : « Celui qui ne rougira point de moi devant les hommes, je ne rougirai point de lui devant mon Père. » (Matth., x, 32.)

III. *Membres dont se compose l'Église.* — Il nous reste à dire quels sont les membres dont se compose l'Église. Instituée par Dieu, l'Église s'étend au monde présent et au monde futur. L'universalité de ses membres se divise en deux parties : l'une est l'Église triomphante, qui se compose de la glorieuse et bienheureuse assemblée des esprits célestes et de tous ceux qui sont sortis de ce monde vainqueurs du péché, de la chair et du démon ; l'autre est l'Église militante, composée de la multitude des fidèles qui combattent encore sur la terre. Les bons et les méchants font partie de cette Église, mais avec cette différence, que les justes appartiennent à l'âme de l'Église et participent à sa vie spirituelle, tandis que les pécheurs n'appartiennent qu'au corps de l'Église et sont comme des membres morts. L'Évangile nous révèle cette vérité dans plusieurs comparaisons dont s'est servi Notre-Seigneur, comme, par exemple, le filet jeté à la mer et qui se remplit de toutes sortes de poissons, les uns bons et les autres mauvais (Matth., XIII, 47-48) ; ou bien encore le champ où l'ivraie croît parmi le bon grain (Id., ibid., 24-30, 37-43) ; comme aussi les dix vierges, les unes folles et les autres prudentes. (Id., XXV, 1-13.)

Trois sortes d'hommes seulement n'appartiennent point à l'Église : les infidèles ou païens, qui n'en ont jamais fait partie ; les hérétiques et les schismastiques,

qui s'en sont éloignés ; les excommuniés, qui s'en sont fait retrancher et ne sont plus dans sa communion, jusqu'à ce qu'ils reviennent à résipiscence et se rendent dignes d'absolution.

Membres de l'Église militante, demeurons-lui constamment fidèles; combattons avec elle, comme elle et pour elle. Il n'y aura de couronné que celui qui aura légitimement combattu. Un jour, du camp des combattants, nous passerons dans celui des triomphateurs.

XVIII. — L'Église. — Ses Caractères. (UNITÉ.)

Una est columba mea, perfecta mea.
(Cant., IV, 8.)
Une seule est ma colombe, ma parfaite.

L'Église a des caractères qui lui sont tellement propres, qu'il est impossible de ne la pas distinguer de toute secte ou société religieuse existante ou possible parmi les hommes. C'est en vain que, dans ces temps de révolution universelle des idées et des choses, où les mots changent de signification selon les caprices ou les passions de ceux qui les emploient, les hérétiques et les impies prétendent, sous le rapport de la religion, appartenir à la véritable Église, qui, selon eux, existe en dehors et au-dessus de l'Église romaine. Jésus-Christ a donné à son Église de telles marques et l'a revêtue de tels caractères, que partout et toujours il sera facile de la reconnaître à ceux qui la recherchent de bonne foi, et désirent lui appartenir pour arriver au salut éternel.

Quels sont donc les propriétés et les caractères

[illegible] l'unité;

[illegible]

[illegible] de l'unité :

[illegible]

[illegible] — La première pro-

[illegible] l'Église. C'est

[illegible] multitude

[illegible] que.

[illegible] aux

[illegible]

[illegible] un

[illegible] Jésus-Christ,

[illegible]

[illegible]

[illegible] successeur

[illegible] Le

[illegible] que

[illegible] con-

[illegible] Jérôme

[illegible] que.

[illegible] au

[illegible] pape Damase,

[illegible] de

[illegible] Je parle au successeur

[illegible] de la Croix. Sans recon-

[illegible] que Jésus-Christ, je m'unis de

[illegible] à Votre Sainteté, c'est-à-dire, à la chaire de

[illegible] que l'Église a été bâtie sur cette pierre.

[illegible] l'Agneau hors de cette maison est

[illegible], et tout ce qui ne sera pas dans l'arche de

[illegible] du déluge. » Saint Irénée, long-

temps auparavant, avait déjà établi la même doctrine ; et saint Cyprien, traitant de l'unité de l'Église, avait dit : « Le Seigneur s'adresse à Pierre en ces termes : « Pierre, je te le dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je « bâtirai mon Église. » Ainsi il bâtit son Église sur un seul. Et si, après sa résurrection, il accorde un pouvoir égal à tous les apôtres, s'il leur dit : « Je vous envoie « comme mon Père m'a envoyé, recevez le Saint-Es- « prit » ; cependant, pour rendre l'unité plus frappante, il veut, dans son autorité souveraine, que cette unité, dès son origine, ne découle que d'un seul. » Plus tard, Optat de Milève s'exprime ainsi : « On ne peut point alléguer votre ignorance pour vous excuser : vous savez que dans la ville de Rome, la première chaire épiscopale fut élevée pour saint Pierre, qu'il l'occupa comme le chef de tous les apôtres, afin que l'unité de chaire ne fût maintenue par tous qu'en lui seul, et qu'aucun des autres apôtres n'élevât des prétentions pour sa chaire particulière. Et dès lors ne serait-il pas vraiment schismatique et prévaricateur, celui qui, contre cette chaire unique, en élèverait une autre ? » C'est à son tour saint Basile qui nous a laissé ces paroles : « Pierre a été placé dans les fondements. Pour avoir dit à son Maître : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant », il mérita de s'entendre dire à son tour : « Tu es Pierre. » A la vérité, il n'est pas pierre de la même manière que Jésus-Christ : car Jésus-Christ est la pierre vraiment immobile, mais le fils de Jona ne l'est que par cette pierre. Le Sauveur communique ses dignités aux siens : prêtre, il fait des prêtres ; pierre, il fait Pierre, *distribuant ainsi à ses serviteurs* ce qui lui est propre.

« Enfin, si quelqu'un », dit saint Ambroise, « objecte à l'Église qu'elle peut se contenter de Jésus-Christ pour chef et pour époux unique, et qu'il ne lui en faut pas d'autre, la réponse est toute prête. Jésus-Christ est pour nous, non seulement l'auteur, mais encore le vrai ministre intérieur de chaque sacrement. C'est vraiment lui qui baptise et qui absout; et néanmoins il n'a pas laissé de choisir des hommes pour être les ministres extérieurs de ses sacrements. Ainsi, tout en gouvernant lui-même l'Église par l'influence secrète de son Esprit, il a placé à sa tête un homme pour être son vicaire et le dépositaire extérieur de sa puissance. A une Église visible il fallait un chef visible. Voilà pourquoi notre Sauveur établit saint Pierre chef et pasteur du troupeau entier des fidèles, lorsqu'il lui confia ses brebis à paître, en termes si généraux et si étendus, qu'on voit clairement sa volonté de donner à ses successeurs le même pouvoir de diriger et de gouverner toute l'Église. »

D'ailleurs, « c'est un seul et même Esprit, » écrit l'Apôtre aux Corinthiens (I Cor., XII, 11), « qui distribue la grâce à tous les fidèles », comme une seule âme distribue la vie dans tous les membres du corps. Et un jour qu'il exhortait les Éphésiens à conserver l'unité (IV, 3-4) : « Travaillez », disait-il, « à maintenir l'unité de l'esprit par le lien de la paix ; vous ne faites qu'un corps et un esprit. » De même, en effet, que le corps humain se compose de plusieurs membres, et que tous ces membres sont nourris par une seule âme, qui communique aux différents organes

rs propriétés spéciales, aux yeux celle de voir, à

l'oreille celle d'entendre, etc. : ainsi le corps mystique de Jésus-Christ, qui est l'Église, se forme de la multitude des fidèles. Il n'y a non plus, comme l'atteste encore l'Apôtre au même endroit, qu' « une seule espérance », à laquelle nous sommes tous appelés. Car nous espérons tous la même chose : la vie éternelle et bienheureuse. Enfin, il n'y a qu' « une seule foi », que tous doivent garder et professer publiquement. « Qu'il n'existe point de schismes parmi vous... » (I Cor., I, .10) Et avec une seule foi, il n'y a qu' « un seul baptême », qui est le sacrement même de cette foi chrétienne.

II. *Unité de doctrine.* — De l'unité de chef et de gouvernement, que nous venons d'établir d'après le témoignage des Pères, il est facile de voir sortir tous les autres caractères d'unité de l'Église : 1° *Unité de foi* et de croyance, renfermée dans le même symbole. A Rome, à Paris, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie, partout les enfants de l'Église ont la même profession de foi, les mêmes formules de prière, les mêmes cérémonies, les mêmes pratiques; partout l'Église parle la même langue, langue immuable, conservant aux termes consacrés pour l'expression de ses dogmes la même signification. 2° *Unité de morale.* Partout, sous tous les climats et dans tous les temps, l'Église est régie par le même code : les dix commandements, les préceptes et les conseils de l'Évangile. 3° *Unité de sacrements.* Depuis son institution, l'Église a toujours eu sept sacrements pour la sanctification de ses enfants, et partout ces sacrements ont la même forme, la même matière, et s'administrent *par le même sacerdoce.*

Qu'elle est donc belle, l'Église de Jésus-Christ dans son incomparable unité ! et combien les chrétiens doivent être reconnaissants envers Dieu de les avoir fait naître dans son sein ! Mais aussi combien ils sont à plaindre ceux qui ne veulent pas reconnaître l'Église; ceux qui, lui ayant appartenu, l'abandonnent et la persécutent ! Elle est la véritable arche de Noé : de même que ce saint patriarche fut préservé du déluge avec sa femme et ses enfants en s'enfermant dans l'arche sur l'ordre de Dieu, de même ceux qui se réfugient dans le sein de l'Église échapperont à l'éternelle damnation. Attachons-nous donc à l'Église par le fond de nos entrailles, aimons-la comme notre mère, obéissons avec fidélité à ses préceptes, écoutons ses enseignements, défendons-la avec courage contre les attaques de ses aveugles ennemis. Souvenons-nous que, si nous sommes les enfants dévoués de l'Église, nous serons récompensés éternellement par Jésus-Christ, son divin chef, à qui soit l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles.

XIX. — L'Église. (Sainteté.)

Vos autem genus electum,... gens sancta. (I Petr., II, 9.)

Vous êtes la race choisie,... la nation sainte.

C'est ainsi que l'apôtre saint Pierre appelle les fidèles. Ces paroles nous marquent un second caractère de la véritable Église : la sainteté. De même qu'elle

est une d'une unité qui lui est propre, de même aussi elle est sainte d'une sainteté qu'aucune autre société religieuse ne saurait partager avec elle. De quelque côté et sous quelque rapport que nous considérions l'Église, elle nous apparaît toujours ornée de cette éclatante auréole qui la distingue de toutes les sociétés d'institution humaine. Elle est sainte, en effet : 1° comme vouée et consacrée à Dieu; 2° parce qu'elle est le corps d'un chef saint, de Notre-Seigneur Jésus-Christ; 3° parce que seule elle possède le culte du légitime sacrifice; 4° parce que seule elle a les moyens de sanctification dans les sacrements; 5° parce qu'il ne peut y avoir de saints que dans ses membres.

I. *Sainteté de l'Eglise dans sa consécration.* — C'est un usage d'appeler saints les objets corporels eux-mêmes, quand ils sont destinés et dédiés au culte divin.

Ainsi, dans l'ancienne loi, les vases, les vêtements et les autels, aussi bien que les premiers-nés, qui étaient consacrés au Très-Haut, tout s'appelait saint.

Il ne faut donc point nous étonner d'entendre appeler sainte l'Église, malgré les nombreux pécheurs qu'elle renferme. On dit des fidèles qu'ils sont saints, parce qu'ils sont devenus le peuple de Dieu, et qu'ils sont consacrés à Jésus-Christ par la foi et la réception du baptême, encore qu'ils tombent dans le péché et n'accomplissent point ce qu'ils ont promis. Ainsi voit-on ceux qui ont embrassé un art, continuer à prendre le nom de leur profession, sans cependant en observer toutes les règles. Voilà pourquoi saint Paul *donne aux* Corinthiens le nom de sanctifiés ou de *saints, tout en trouvant* au milieu d'eux des chrétiens

qu'il traitait de charnels et reprenait en termes plus sévères encore.

II. *Sainteté de l'Église comme corps de Jésus-Christ.* — L'Église est encore sainte, parce qu'elle est le corps d'un chef saint, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, source de toute sainteté, et qu'elle reçoit par lui les dons du Saint-Esprit et les richesses de la bonté divine. Aussi saint Augustin, interprétant ces paroles du prophète : « Conservez mon âme, parce que je suis saint » (Ps. LXXXV, 2), s'écriait-il admirablement : « Qu'il ne craigne pas, ce corps mystique de Jésus-Christ ne faisant vraiment qu'un seul homme, qu'il ne craigne pas d'élever la voix de toutes les parties de la terre, et de dire avec son chef et sous son chef : Je suis saint ; car il a reçu la grâce de la sainteté, la grâce du baptême et de la rémission des péchés. » Et un peu plus loin : « S'il est vrai que tous les chrétiens et les fidèles baptisés en Jésus-Christ aient revêtu Jésus-Christ, comme l'Apôtre le déclare dans ces paroles : « Vous « tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez « revêtu Jésus-Christ » (Gal., III, 27) ; s'il est vrai qu'ils soient devenus les membres de son corps, et que cependant ils osent dire qu'ils ne sont pas saints, ils font injure au chef lui-même, dont les membres sont saints. »

III. *Sainteté de l'Église dans le sacrifice qu'elle offre.* — L'Église n'eût-elle que le privilège de posséder seule le culte du légitime sacrifice offert à Dieu, cela suffirait pour lui donner un caractère de sainteté à nul autre comparable. Or c'est l'Église qui immole l'auguste victime dont toutes celles de la loi n'ont été que

l'ombre et la figure. A elle seule Jésus-Christ a donné mission d'offrir en tous lieux son corps et son sang pour la rémission des péchés : « Faites ces choses en mémoire de moi. » (Luc., XXII, 19. I Cor., XI, 24-25.) On a vu les sectes religieuses de fabrique humaine attaquer l'Église dans ses dogmes et ses mystères, et nier l'adorable réalité de son sacrifice ; mais aucune n'a osé prétendre offrir à Dieu une victime plus pure et plus sainte.

La sainteté du sacrifice appelle nécessairement la sainteté du sacerdoce, qui seul a la mission d'en être le ministre. Aussi n'y a-t-il que les évêques et les prêtres de l'Église qui puissent se dire légitimement les représentants de Jésus-Christ, le Dieu de toute sainteté.

IV. *Sainteté de l'Église dans ses sacrements.* — Non seulement l'Église est sainte en elle-même et dans son sacerdoce, qui représente Jésus-Christ sur la terre et perpétue son sacrifice sur le Calvaire ; mais elle est sainte parce qu'elle est dépositaire des moyens les plus propres à opérer la sainteté dans ses membres, et ces moyens sont les sept sacrements. C'est par eux que les fidèles naissent à la vie surnaturelle de la grâce ; qu'ils l'augmentent, la conservent, la réparent, et qu'ils arrivent, par la persévérance, à la vie éternelle de la gloire.

V. *Sainteté de l'Église dans ses membres.* — Aussi n'est-ce que dans l'Église que se rencontrent les saints, c'est-à-dire ces hommes si grands, si éminents, si admirables par leurs vertus, par leurs œuvres et par leur influence dans le monde entier. Quels puissants et intrépides conquérants que ces saints qu'on appelle *les apôtres ! Au nombre* de douze seulement, dépour-

vus de tous les moyens humains, sans argent, sans armes, sans amis, sans partisans, ils entreprennent de convertir le monde entier à la croyance de dogmes dépassant la raison humaine, à la pratique d'une morale opposée à tous les instincts d'un cœur vicié et corrompu, et à l'espérance d'une vie immortelle promise par un Dieu crucifié. Et ce miracle, que tous les savants de la Grèce et de Rome auraient déclaré comme la plus étrange folie, voilà dix-neuf siècles que le monde en contemple l'accomplissement. Et ces conquérants qui ont remporté une si grande victoire en répandant leur sang à l'exemple de leur divin Maître, sont l'objet d'un culte public et solennel dans l'Église, et leur mémoire ne périra point. La sainteté des membres de l'Église, elle brille d'un éclat incomparable dans ces légions de martyrs, de vierges, de confesseurs de tout rang, de tout âge, de tout sexe, qui ont laissé de si admirables exemples de vertu, de courage, de dévouement à la gloire de Dieu et au salut du prochain. La sainteté de l'Église ne se manifeste-t-elle pas dans ces institutions et ces œuvres si puissantes et si fécondes pour l'instruction des masses populaires, le soulagement de toutes les misères? Où sont les pauvres, les malades, les infirmes, les enfants abandonnés, les vieillards délaissés, qu'elle n'assiste, qu'elle ne recueille, qu'elle n'aime, qu'elle ne soigne comme ses enfants de prédilection? C'est parce qu'elle est sainte, l'Église, et qu'elle est une institution du Dieu de toute sainteté, que sa puissance est si merveilleuse *pour* correspondre à tous les besoins de *l'humanité.*

ntés contre l'Église
s efforts ne sont pas
ersécuteurs, philoso-
ontre cette pierre... Il
ı prétendent en finir
... Jusqu'à la consom-
cessera d'instruire, de
auver les hommes de
ésus-Christ, elle subsis-
u démon.

L'Église est encore catho-
sens qu'elle s'étend par
sse l'univers. Par là elle
, qui était renfermée dans
rophètes avaient annoncé
s'étendrait par toute la
ulier, parlant au nom de
es paroles : « Voici qu'en
n une hostie sans tache. »
culée, qui donc l'immole
de, sinon l'Église, au très-

ist, en envoyant ses apôtres,
x, enseignez toutes les na-
9.) Aussi, après l'Ascension
ı ses ambassadeurs a-t-elle
les les nations de l'univers.
ntinué à répandre partout la
e *Credo* catholique est récité
ibe. Et, s'il est quelques peu-
ıt pas encore la vérité, ce n'est

qui se disent chrétiennes, telles que, par exemple, les différentes sectes du protestantisme.

Voyons donc comment ce caractère de catholicité appartient à l'Église de Jésus-Christ seule : « 1° *dans tous les temps;* 2° *dans tous les lieux;* 3° *pour tous les hommes.*

I. *Dans tous les temps.* — Dans son acception la plus générale, l'Église se compose de l'assemblée des élus qui jouissent de la gloire dans le ciel, et de celle des fidèles soumis sur la terre à l'autorité de notre saint Père le Pape, vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or tous ceux qui se sont sauvés avant la venue de Jésus-Christ ne sont arrivés à la vie éternelle que [illegible] participation à son [illegible] rédemption future, comme [illegible] (Actes des apôtres IV, 12) : « Il n'y a pas [illegible] hommes en vertu duquel ils [illegible] Adam, Seth et leur postérité fi[illegible] à l'Église catholique. [illegible] des Juifs, qui ne [illegible] à la prédication [illegible] durer jusqu'à [illegible] Jésus-Christ lui a [illegible] plus claires ni [illegible] cette pierre j'éta[illegible] ne prévau[illegible] (Matth. XVI, 18.) Il montre [illegible] toujours prête [illegible] avec elle jusqu'à [illegible] *ecum sum* [illegible] Matth.,

uels efforts n'ont pas été tentés contre l'Église
uis dix-neuf siècles, et quels efforts ne sont pas
s impuissants ? Tyrans, persécuteurs, philoso-
, savants, se sont brisés contre cette pierre... Il
rencontre aujourd'hui qui prétendent en finir
l'Église. Elle les attend... Jusqu'à la consom-
ion des siècles, l'Église ne cessera d'instruire, de
iser, de pardonner, de sauver les hommes de
ne volonté. Assistée par Jésus-Christ, elle subsis-
malgré tous les efforts du démon.

. *Dans tous les lieux.* — L'Église est encore catho-
e ou universelle, en ce sens qu'elle s'étend par
e la terre, qu'elle embrasse l'univers. Par là elle
re de la société des Juifs, qui était renfermée dans
eul pays, la Judée. Les prophètes avaient annoncé
le royaume du Messie s'étendrait par toute la
e. Malachie, en particulier, parlant au nom de
même (I, 11), avait dit ces paroles : « Voici qu'en
lieux on offre à mon nom une hostie sans tache. »
e hostie pure et immaculée, qui donc l'immole
s tous les lieux du monde, sinon l'Église, au très-
t sacrifice de la messe ?

otre-Seigneur Jésus-Christ, en envoyant ses apôtres,
eur a-t-il pas dit : « Allez, enseignez toutes les na-
s »?...(Matth., XXVIII, 19.) Aussi, après l'Ascension
ivin Maître, la voix de ses ambassadeurs a-t-elle
tôt retenti dans toutes les nations de l'univers.
s successeurs ont continué à répandre partout la
ière de l'Évangile. Le *Credo* catholique est récité
tous les points du globe. Et, s'il est quelques peu-
les qui ne connaissent pas encore la vérité, ce n'est

rencontré des missi
de Jésus-Christ.
les saints conna
véritable Églis
vous vous trou
pas vous i
Église pour vous
faut encore de
est la religion
tellement prop
que ne l'a p
maintenant
troisième ca
Jésus-Christ jusqu'à no
Saint Pierre,
Pierre et su
établi le si
de Rome ses s
pour gouverner
tous les fidèl

l'Église ro
mes sont forcée
lis jusqu'il
saint Aug
parce qu
pour conf
saint do
qui est r
pays, ho

ı l'on enseigne ce que vous croyez et où l'on
vos pratiques. » Seule l'Église romaine est la
: Église, parce qu'on la trouve répandue sur
terre, et que partout ses enfants récitent le
ymbole et participent aux mêmes sacrements.
ıur tous les hommes.— Enfin, l'Église est catho-
our tous les hommes, c'est-à-dire que tous
ıi désirent et veulent leur salut éternel, doi-
rer dans le sein de l'Église, et lui rester étroi-
et fidèlement attachés. De même que Noé et
lle ont échappé au déluge en se renfermant
ırche, de même aussi quiconque ne veut pas
ternellement, doit se réfugier dans la véritable
car « hors de l'Église point de salut. » Celui
veut pas reconnaître l'Église pour mère, ne
ıs espérer d'avoir Dieu pour père. On a beau
er les progrès modernes, l'affranchissement de
: humain, les prétendus principes nouveaux:
ut y avoir de salut pour les hommes que dans
: catholique. En remontant au ciel, Jésus-
l'a laissée dépositaire de son autorité, de sa
e, de ses lois, de ses sacrements, pour donner
mmes les moyens d'arriver au bonheur éter-
Dans notre société contemporaine, il est des
s qui rêvent une conciliation impossible entre
catholique et de prétendus droits inventés par
révolutionnaire. [illegible] l'Église
des enfants [illegible] de lui [illegible]
conseils et [illegible] à son [illegible]
[illegible]
[illegible]

quelque chose de la vérité ! Tenons-nous en g contre ces esprits téméraires. Attachons-nous à glise en restant fidèlement unis à son chef visi pour mériter d'être unis éternellement à son invisible, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

XXI. — L'Église. (APOSTOLICITÉ.)

Euntes ergo, docete omnes
(Matth., XXVIII, 19.)

Allez, enseignez toutes le tions.

L'Église à laquelle nous avons le bonheur d'a tenir et qui s'appelle l'Église catholique, parce q embrasse tous les temps et qu'elle est répandu toute la terre, a encore cette gloire d'avoir été ét par les apôtres. « Allez, » leur avait dit le divin M « enseignez toutes les nations, apprenez-leur server tout ce que je vous ai prescrit. » (M XXVIII, 19-20.) Fidèles à cet ordre, les apôtres se tagèrent l'univers et multiplièrent partout le nu des fidèles. Depuis dix-neuf siècles, cette Église est gouvernée, enseignée par les évêques successeurs, sous l'autorité et la primauté du s rain Pontife, successeur lui-même de saint P prince des apôtres.

L'Église catholique est donc aussi apostoli 1° *dans son établissement;* 2° *dans son gouverne* 3° *dans son enseignement.*

I. Dans son établissement. — Cette Église cath

à tous les yeux, dont le chef est le Pape,
e de Rome, dont les évêques sont les ministres
eurs, et les prêtres les ministres inférieurs ;
Église qui a le double privilège d'être bénie,
e, aimée par ses enfants soumis et dévoués, en
temps qu'elle est calomniée, outragée, persé-
par tout ce qu'il y a d'impies, d'incrédules et
vers, qui l'a fondée, établie, propagée ? Remon-
siècles : toujours et partout vous la rencontrez
ne dans sa constitution et son admirable hié-
e ; et, si vous lui demandez son origine, elle vous
ra qu'elle vient des apôtres, de Pierre établi
sus-Christ lui-même comme fondement, et qui
e ce siège de Rome occupé aujourd'hui par le
et immortel Léon XIII. S'il vous plaît d'interro-
r à tour les grandes Églises d'Orient, autrefois si
s, elles vous montreront par les titres les plus
tables qu'elles furent fondées par les apô-
a vain chercherez-vous en dehors de l'Église ro-
une autre société qui ose se glorifier de remon-
qu'aux apôtres, et d'avoir été établie par quel-
l'entre eux : vous ne la trouverez pas.

ans son gouvernement. — Apostolique dans son
ement, l'Église l'est encore dans son gouver-
t. Qu'elle est belle l'Église dans sa constitution
érarchie ! A la tête, le souverain Pontife, avec un
r qui n'a d'autres limites que celles de l'uni-
uccesseur de Pierre, il est comme lui le porte-
u royaume des cieux. C'est à lui aussi bien
rince des apôtres qu'il a été dit : « Je te don-
s clefs du royaume des cieux : tout ce que tu

lieras sur la terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel. (Matth., XVI, 19.) Au-dessous du Pape, les évêques, successeurs des apôtres, commis à l'administration des Églises particulières, sous la juridiction et l'autorité du suprême Hiérarque.

Pour être membre de la véritable Église, il faut donc que l'évêque, ou le pasteur auquel on adhère, puisse faire remonter sans interruption son ordination et sa mission légitime jusqu'aux apôtres, et par eux jusqu'à Jésus-Christ. Quand il s'éleva anciennement quelque hérésie, les saints Pères disaient aux novateurs : « Vous qui voulez faire passer votre Église pour sainte, faites-nous voir l'origine de votre chaire épiscopale. Vous n'étiez pas hier : vous ne pouvez donc prétendre remonter aux apôtres ; votre secte est donc profane. »

Les sièges épiscopaux que le souverain Pontife établit de nos jours dans les pays infidèles, à mesure que les peuples se convertissent à la foi, sont aussi bien apostoliques que ceux qui ont été fondés par les apôtres eux-mêmes, puisqu'ils sont établis en vertu du pouvoir confié aux apôtres, dont le souverain Pontife est dépositaire, et qu'ils sont gouvernés par des évêques en communion avec le Pape et relevant de son universelle juridiction.

III. *Dans son enseignement.* — L'Église romaine est encore apostolique dans son enseignement, c'est-à-dire qu'elle croit et enseigne, qu'elle a toujours cru et enseigné la doctrine reçue des apôtres. « Remontez d'âge en âge, » dit Mgr Gaume, « jusqu'au jour

Fils de Dieu dit aux douze missionnaires évan-
ues : « Allez, enseignez toutes les nations » : vous
erez le même enseignement, la même croyance,
me symbole que nous chantons. Vous l'enten-
retentir dans les vastes basiliques de Nicée et de
antinople. On le murmura sous les voûtes illu-
es des catacombes. Là on administra le même
me, la même Eucharistie, les mêmes sacre-
s. Là on crut au même Dieu, au même Jésus-
t son Fils ; on espéra le même ciel, on craignit
me enfer. »

eule différence qu'il peut y avoir, sous le rap-
le la croyance, entre les chrétiens d'aujourd'hui
IX des premiers siècles, c'est que, à l'occasion de
elles hérésies qui se sont élevées, l'Église a
é les fidèles de croire expressément et en parti-
: certaines vérités qu'ils ne croyaient auparavant
. général : c'est ce que nous avons vu dans ces
ers temps, au sujet de l'Immaculée Conception de
s sainte Vierge et de l'infaillibilité du souverain
fe.

IS les jours il paraît de nouveaux traités de théo-
et de religion, tous les jours on imprime de
aux catéchismes ; mais ces traités et ces caté-
ies n'enseignent rien de nouveau : ce sont de
elles explications des mêmes vérités et du même
ole. Par exemple, ce que saint Hilaire exposait
tin aux fidèles de son temps, Mgr Pie, son
sseur sur le siège de Poitiers, le redit en fran-
t dans un magnifique langage à ses diocé-
. Comme disait saint Augustin, on n'enseigne

pas dans l'Église des choses nouvelles, mais on enseigne les mêmes vérités d'une manière nouvelle : *non nova, sed nove.*

S'il fallait, enfin, trouver à l'Église une autre marque de sa vérité, nous l'aurions dans cette parole de Notre-Seigneur : « Vous serez en butte à la haine et à la persécution continuelle des hommes. » (Matth., X, 22. Marc., XIII, 13. Luc., XXI, 17.) En effet, parmi toutes les sociétés religieuses, quelle est celle qui est en butte à la haine de toutes les autres, aux outrages du monde ? n'est-ce pas l'Église catholique, apostolique et romaine ? n'est-ce pas elle qui a toujours sur la tête une couronne d'épines, comme son divin Époux ?

O Église sainte, établie sur le fondement inébranlable de Pierre et fondée dans tout l'univers par les apôtres, quelles actions de grâces ne devons-nous pas à Dieu de nous avoir faits tes membres et tes enfants ! Puissions-nous te rester à jamais fidèles ! puissions-nous t'aimer d'un amour toujours plus ardent, afin qu'après t'avoir appartenu sur la terre, nous ayons le bonheur de t'appartenir encore dans le ciel !

XXII. — Primauté et Infaillibilité du Pape.

Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis; et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. (Matth., XVI, 19.)

Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel.

L'Église catholique, comme toute société bien organisée, a besoin d'un pouvoir législatif pour régir et gouverner ses sujets; elle a besoin aussi d'une autorité infaillible pour enseigner la vérité, et conserver l'intégrité des dogmes contre les attaques sans cesse renouvelées de l'esprit de mensonge et d'erreur. Or ce double pouvoir de faire des lois et d'enseigner la vérité infailliblement réside dans le corps enseignant de l'Église, c'est-à-dire le Pape et les évêques unis au Pape. Mais au Pape appartient la suprême autorité. Les évêques ne gouvernent leurs diocèses, n'enseignent que sous la direction et la haute surveillance du Pape.

Nous allons donc considérer 1° *le pouvoir législatif du souverain Pontife*, 2° *son infaillibilité dogmatique.*

I. *Pouvoir législatif.* — Que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait donné à saint Pierre le premier rang et la souveraine autorité dans son Église, cela ressort avec la dernière évidence du texte sacré : « Tout ce que tu

lieras sur la terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel. » (Matth., XVI, 19.) « Cette première parole, adressée à Pierre personnellement, » dit Bossuet, « a déjà mis sous sa puissance chacun de ceux à qui il sera dit aussi : « Tout ce que vous remettrez, sera remis. » (Joan., XX, 23.) C'est encore à Pierre que Jésus-Christ dit, après sa résurection : « Pais mes agneaux, pais mes « brebis » (Joan., XXI, 15, 16, 17), c'est-à-dire : Pais les petits et les mères, les fidèles et les pasteurs ; pasteurs à l'égard des peuples, brebis à l'égard de Pierre. »

Pierre a donc été établi le prince des apôtres et le chef visible de toute l'Église. Cette souveraine autorité donnée à Pierre, n'est-il pas évident que Jésus-Christ a voulu qu'elle passât à tous ses successeurs ? L'Église bâtie sur Pierre, selon l'expression même du Sauveur, doit durer jusqu'à la fin des temps. Elle ne peut subsister sans un chef visible, qui la gouverne jusqu'à la consommation des siècles. Or ce chef, c'est le successeur de saint Pierre sur le siège de Rome.

Le Pontife romain est donc, en sa qualité de successeur de Pierre, le vrai vicaire de Jésus-Christ en terre, ainsi que s'exprime le concile de Florence, et après lui celui du Vatican ; il a reçu, dans la personne de Pierre, la charge de paître, de conduire et de gouverner l'Église universelle. Tous sans exception, pasteurs et fidèles, lui doivent soumission et obéissance, non seulement dans ce qui regarde la foi et les mœurs, mais encore en tout ce qui tient à la discipline et au gouvernement de l'Église.

Comme chef suprême de l' lise, il est nécessaire

que le Pape puisse communiquer librement avec tous et chacun des pasteurs et des fidèles répandus dans l'univers. Les pouvoirs civils et politiques qui prétendent entraver cette communication, se rendent coupables d'un étrange abus et d'un sacrilège empiètement.

En vertu de sa primauté divine, le Pape est le juge suprême des fidèles, et, dans toutes les causes qui ont trait aux choses de la religion, on peut avoir recours à son tribunal....

II. *Infaillibilité dogmatique.* — En même temps que Pierre a reçu l'autorité de gouverner, il a eu aussi mission d'enseigner la vérité d'une manière sûre et infaillible. C'est à lui qu'il a été dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » (Matth., XVI, 18.) Et encore : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et quand tu seras converti, affermis tes frères. » (Luc., XXII, 32.) « Et quels frères ! » s'écrie Bossuet : « les apôtres, les colonnes mêmes ; combien plus les siècles suivants ! Car cette parole : « Affermis « tes frères », n'est pas un commandement que Jésus-Christ fasse en particulier à saint Pierre ; c'est un office qu'il érige et qu'il institue dans son Église à perpétuité : il devait toujours y avoir un Pierre dans son Église pour confirmer ses frères dans la foi. »

De tout temps, les souverains Pontifes ont exercé cette autorité infaillible, et l'Église s'y est toujours soumise. Ce sont les Papes qui ont condamné les erreurs et les hérésies que l'esprit de mensonge a enfantées dans la suite des siècles... Que le Pape pro*nonce seul sur un point* de doctrine, ou bien qu'en-

touré des évêques du monde catholique, pour s'éclairer de leurs lumières et de leurs conseils, il règle et définisse dans un concile les divers points de la foi qui seraient en litige, sa voix doit être écoutée comme l'expression de la vérité et comme l'organe de l'Esprit-Saint, qui inspire et dirige l'Église. C'est toujours Pierre qui exerce la mission d'affermir ses frères dans la vérité.

Ce dogme si nécessaire à l'Église, si rassurant pour la conscience catholique ; ce dogme si clair et si précis dans l'Évangile, les derniers siècles l'avaient couvert de quelques nuages. Pie IX, de sainte mémoire, a eu la gloire de lui rendre toute sa splendeur dans le concile du Vatican. C'est un article de foi de croire que le Pape est infaillible.

Quand le concile a défini l'infaillibilité du Pape, il n'a pas décrété qu'il était impeccable, ainsi qu'osaient l'affirmer tant d'ignorants disposés à gloser sur tout, à condition de ne rien savoir. Le Pape, comme docteur universel de l'Église et successeur de Pierre, est infaillible, mais il n'est pas impeccable : il est homme, et par là même il reste sujet au péché, et a besoin, comme tout fidèle, du secours des sacrements.

Dans les sciences humaines, en économie, en politique, le Pape peut se tromper...

Comme simple particulier, comme docteur privé, comme prêtre, même comme évêque, le Pape pourrait se tromper ; mais quand il parle, qu'il enseigne, qu'il définit en vertu de son souverain magistère, il ne peut se tromper : l'infaillibilité n'est pas attachée à sa personne, mais à son ministère.

Cette infaillibilité, enfin, n'est pas une inspiration qui révèle au Pape des vérités jusque-là inconnues ; elle est simplement une assistance divine, qui le préserve de toute erreur dans l'exposition et la définition de la doctrine que Jésus-Christ a apportée au monde.

Pour le dire en passant, combien sont aveugles et insensés ceux qui osent encore, même après la définition solennelle du concile du Vatican, se permettre de dénaturer ce dogme en accusant les catholiques d'avoir voulu se faire du Pape une sorte de divinité ! Non certes, le Pape n'est pas Dieu, mais il est le vicaire du Fils de Dieu sur la terre, et, comme tel, il ne saurait être sujet à enseigner le mensonge et l'erreur. Nous honorons, nous vénérons, nous aimons le Pape comme représentant de Dieu en ce monde et successeur du chef des apôtres ; et nous savons qu'être fidèle au Pape, c'est être fidèle à l'Église, et qu'être fidèle à l'Église, c'est être dans la voie du salut éternel.

XXIII. — Communion des saints.

Ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre et cum Filio ejus Jesu Christo. (I Joan., I, 3.)

Afin que vous soyez en société avec nous, et que notre société soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ.

Saint Jean l'Évangéliste, en écrivant aux fidèles

pour leur exposer la raison qui l'oblige à les instruire, leur dit que c'est « afin qu'ils soient en union avec les saints, et que leur société soit avec le Père et son Fils Jésus-Christ. »Or cette société est la communion des saints : vérité qui est une conséquence de l'existence, de la constitution de l'Église, et qu'il nous importe de bien connaître, pour comprendre tous les avantages que nous avons d'être chrétiens. Car, si nous nous appliquons à connaître ces mystères, à en sentir la vérité, ce doit être uniquement pour nous rendre dignes d'être admis dans cette grande et heureuse société des saints, et pour y persévérer ensuite constamment, « rendant grâces avec joie à Dieu le Père, de nous avoir rendus dignes, par la lumière de la foi, du sort et de l'héritage des saints. »(Colos., 1, 12.)

Nous allons dire 1° *qui sont les saints ;* 2° *en quoi consiste la communion qu'il y a entre eux, et de quels biens elle se compose ;* 3° *quelle condition est requise pour avoir part à cette communion.*

I. *Qui sont les saints.* — Dans le langage catholique, les saints sont tous les enfants de l'Église qui ont la vie de la grâce. L'Église, essentiellement une, se compose de trois parties. La première est l'Église triomphante : elle comprend les élus, qui, après les épreuves de cette vie, ont reçu l'éternelle récompense, et jouissent de la vision béatifique et de la céleste béatitude. L'autre est l'Église souffrante : ce sont les fidèles qui, sortis des épreuves de la vie présente avec la grâce de Dieu, achèvent de se purifier de leurs souillures *dans les* flammes expiatrices du purgatoire. *La troisième, qu'on* appelle Église militante, est l'en-

de tous les catholiques qui sont sur la terre,
, comme des soldats, sont aux prises avec les
is de leur salut : tous ne sont pas saints,
e l'Apôtre les appelle ainsi ; mais tous devraient
raient l'être, car tous ont été marqués du sceau
inteté dans le baptême.

n quoi consiste la communion des saints. — La
nion des saints consiste donc, premièrement,
s rapports et les relations qu'ont entre eux ces
dres de membres dans l'Église. Les saints qui
t dans la gloire, sont en communion avec nous
r intercession pour nous auprès de Dieu, et
grâces qu'ils nous obtiennent ; en sûreté pour
)pre salut, ils se préoccupent maintenant du
A notre tour, nous sommes en communion
ĸ par les prières que nous leur adressons, et
neurs que nous leur rendons comme aux
Dieu et nos avocats auprès de lui.

)res de l'Église militante, nous sommes en
nion avec nos frères de l'Église souffrante
dans les flammes du purgatoire : les prières,
ıônes, les jeûnes, les sacrifices, les commu-
ıe nous faisons pour eux, leur profitent et sou-
ɜurs peines ; les indulgences que nous leur
)ns, abrègent leurs souffrances, et même peu-
en délivrer entièrement, quand nous avons
ur de gagner pour eux des indulgences plé-

lement, la communion des saints s'entend
la communication de biens spirituels qui se
tous les fidèles de l'Église militante. Comme

c'est un même Esprit qui gouverne l'Église, tout ce qu'elle a reçu devient commun à tous ses enfants. Les sacrements, et surtout le baptême, qui est comme la porte par laquelle les fidèles entrent dans l'Église, sont comme des liens sacrés qui les unissent tous et les attachent à Jésus-Christ. Or, que la communion des Saints soit la même chose que la communion des sacrements, il est aisé de le conclure d'après ces paroles du Symbole de Nicée : « Je confesse un seul baptême » : car tous les autres sacrements, et l'Eucharistie en particulier, sont inséparables du sacrement de baptême. Tous nous unissent à Dieu et nous rendent participants de la nature divine, par la grâce qu'ils nous communiquent. Mais le nom de communion convient mieux à l'Eucharistie qu'à tout autre, parce que c'est l'Eucharistie principalement qui opère cette union commune.

Il y a encore dans l'Église une communion dont la charité est le principe. Comme la charité ne cherche point ses intérêts propres : *non quærit quæ sua sunt* (I Cor., XIII, 5), elle fait que toutes les œuvres saintes et pieuses de l'un appartiennent à tous les autres. Ainsi l'enseigne saint Ambroise, en expliquant ces mots du Psalmiste : « Je suis lié avec tous ceux qui vous craignent. » (Ps. CXVIII, 63.) « Comme un membre, » dit-il, « participe à tous les biens du corps, ainsi celui qui est uni avec ceux qui craignent Dieu. » C'est pourquoi Jésus-Christ, dans la prière qu'il nous a enseignée, veut que nous disions : *notre pain*, et non pas *mon pain*, parce que nous devons prier et demander pour tous. Pour nous faire comprendre cette communication

les biens dans l'Église, l'Écriture sainte se sert souvent d'une comparaison très juste, qu'elle prend dans les membres du corps humain. Il y en a plusieurs, et cependant ils ne font qu' un seul corps ; ils sont étroitement unis, et les fonctions de chaque membre en particulier servent et profitent à tous les autres, comme il est facile de s'en rendre compte. Mais il faut observer que, pour qu' un membre puisse servir et bénéficier du service des autres, il est nécessaire qu'il ait la vie. Ce qui nous fait comprendre quelle condition est requise pour avoir part à la communion des saints.

III. *Quelle est cette condition?*— Ceux-là participent efficacement à tous les biens que l'Église reçoit du Saint-Esprit, qui vivent chrétiennement et dans la charité, pratiquent la justice et se rendent agréables à Dieu. Quant aux membres morts, c'est-à-dire les hommes souillés par le crime et privés de la grâce de Dieu, ils ne perdent pas, à la vérité, l'avantage d'être encore membres du corps de l'Église ; mais, comme ils sont morts, ils ne reçoivent point les fruits spirituels auxquels participent ceux qui sont vraiment justes et pieux.

L'intérêt que nous avons à bénéficier de toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Église, doit être pour nous un puissant motif de nous conserver dans la grâce de Dieu. Si nous sommes pauvres de notre propre fonds, nous trouvons dans la communion des saints un excellent moyen de suppléer à notre indigence et de mériter une part à la gloire éternelle.

XXIV. — Les Anges.

Cœli enarrant gloriam De
XVIII, 1.)

Les cieux racontent la gl
Dieu.

C'est un ravissant spectacle que celui qué
présente le ciel. Cette voûte immense qui s'éten
nos têtes, ce soleil qui nous inonde de ses rayons
myriades d'astres étincelants qui brillent au fi
ment, suffiraient à raconter avec une incompa
éloquence la puissance, la sagesse et la majesté
Dieu qui n'a eu qu'à prononcer une parole pour
toutes ces merveilles du néant : *Dixit, et facta*
(Ps. XXXII, 9.)

Mais au-dessus de ces cieux qui nous ravi
d'admiration, il en est d'autres plus dignes enco
la bonté infinie du Créateur. Ce sont ces créa
spirituelles, d'une beauté et d'une excellence inco
rablement plus merveilleuses que celles de to
êtres visibles qui remplissent l'univers. « Dieu,
Bossuet, « a voulu créer aussi des esprits
comme lui, qui est un pur esprit ; des esprits
vivent d'intelligence et d'amour, qui le connai
et l'aiment, comme il se connaît et s'aime
même ; qui comme lui sont heureux en connai
ce premier Être, comme il est heureux en se con
sant et s'aimant lui-même. »

Nous aussi, rendons gloire à Dieu, en parlant

des anges ; 2° de leur nature et de leurs fonc-
de nos devoirs envers eux.

tence des anges. — Bien que Moïse, en racon-
œuvres de la création, ne parle point des
parce qu'ils n'appartiennent pas au monde
qu'il avait particulièrement en vue dans la
l'opinion commune est qu'ils furent créés en
emps que le monde, et firent partie de ce
magnifique ouvrage que Dieu accomplit en
. Le sentiment de saint Augustin est que par
es : « Au commencement Dieu créa le ciel et la
l faut entendre la formation des anges, com-
le mot *ciel.*

si la sainte Écriture ne fait pas mention des
x époques de la création, elle en parle très
illeurs. Nous voyons en effet les patriarches
avorisés de la visite des anges. Abraham en
is dans la vallée de Mambré. C'est à un ange
fut redevable d'échapper à la ruine de So-
acob, dans un songe mystérieux, vit une
ont le pied était appuyé sur la terre et dont le
touchait au ciel, et les anges de Dieu qui
it et descendaient par cette échelle. L'ange
fut le guide de Tobie dans son long et péril-
age chez Raguel. Ce fut l'ange Gabriel qui
à Daniel la venue du Messie et lui en précisa
, Ce même ange Gabriel fut envoyé à Marie
saluer comme pleine de grâce et mère de

it dans l'Évangile nous voyons les anges
ux mystères de la vie, de la mort et de la

résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. A naissance de l'Église, un ange délivre saint Pier de sa prison, et la *Vie des saints* nous montre fr quemment les anges en communication avec l serviteurs de Dieu.....

Rien donc de plus solidement établi par la sain *Écriture* et par les faits que l'existence des anges.

II. *Nature et fonctions des anges.* — Quant à la natur des anges, nous savons que ce sont de purs esprit ornés de grandes perfections. Ils ont, comme l'âm humaine, la faculté de penser, de connaître, de rai sonner, d'aimer, mais à un degré bien plus éminent Ils n'ont point de corps, et n'ont pas été créés pou être unis à un corps. Ainsi, quand nous pensons au anges, nous devons écarter les idées grossières qu nous fournissent les sens et les représentations ordi naires qu'en font les sculpteurs et les peintres. Si l'on reproduit les anges sous des figures humaines, c'es qu'en effet ils en ont pris quelquefois de semblables pour se mettre en communication avec les homme et leur manifester les ordres de Dieu. Les ailes qu'o leur donne, et que les prophètes eux-mêmes leur attri buent, doivent être prises dans un sens symbolique et signifient l'empressement qu'ils mettent à accom plir les volontés de Dieu ; les robes blanches dont o les revêt, marquent leur parfaite pureté.

Les anges sont ainsi appelés d'un mot grec qu signifie *messager* ou *envoyé*, parce qu'une de leur fonctions est de porter les ordres de Dieu à la terre et d'être les ministres de la Providence dans le gou vernement de ce monde.

Continuellement devant le trône de la majesté divine, les anges ne se contentent pas de glorifier le Seigneur et de chanter ses louanges, mais encore ils président aux autres créatures : aux astres, à la terre, aux vents, à la mer, aux fleuves et aux tempêtes. Dieu semble les avoir associés à sa vaste administration : non certes qu'il ait aucun besoin de leur concours; mais, en faisant ainsi, il a voulu établir une admirable société entre le ciel et la terre, entre les anges et les hommes.

Le nombre des anges est incalculable : le prophète Daniel en a vu mille milliers qui servaient Dieu, et dix mille fois cent mille qui se tenaient en sa présence. (Dan., VII, 10.)

Cette multitude d'esprits célestes forme une hiérarchie sagement graduée et partagée en neuf ordres, qu'on appelle les neuf chœurs des anges : ce sont les Anges, les Archanges, les Vertus, les Puissances, les Principautés, les Trônes, les Dominations, les Chérubins et les Séraphins. Chacun de ces ordres a des fonctions qui lui sont propres, mais qu'il serait trop long d'énumérer.

Un mot, en finissant, sur nos devoirs envers les saints anges, et particulièrement envers nos anges gardiens.

III. *Nos devoirs envers eux.* — Parmi ces célestes intelligences, il en est de tout spécialement commises à notre garde, pour nous protéger contre l'enfer, nous défendre contre les tentations, nous préserver du danger, nous donner conseil, nous aider dans la pratique du bien et nous guider dans le chemin du ciel :

ce sont nos anges gardiens. Aimons-les donc comme de fidèles amis, qui nous honorent les premiers de leur amitié, et qui emploient à notre avantage tout le crédit dont ils jouissent auprès de Dieu. Respectons leur présence auprès de nous; pensons que ce sont des princes de la cour du grand Roi, et prenons garde de rien nous permettre qui puisse offenser leurs regards. Recommandons-nous à eux dans les périls, dans les afflictions, dans les tentations. Suivons fidèlement leurs conseils, et abandonnons-nous pleinement à leur conduite. Fortunés habitants du ciel, ils nous y conduiront, pour nous faire partager leur éternelle félicité. Ainsi-soit-il.

XXV. — Les Saints.

Vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat. (Apoc., VII, 9.)

Je vis une grande foule, que personne ne pouvait compter.

C'est ainsi que s'exprime saint Jean en racontant sa sublime vision dans l'île de Patmos. « Je vis », dit-il, « une grande multitude, que nul ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue, debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches et ayant des palmes en leurs mains... » Après cette magnifique description, que pourrais-je ajouter pour vous donner une idée de la gloire dont les bienheureux jouissent dans le ciel ? Saint Paul lui-même, transporté en esprit dans

ce séjour des éternelles délices, n'a pu nous en apprendre autre chose, sinon que rien n'est comparable à ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. (I Cor., II, 9.)

Mais ce n'est pas une stérile admiration que réclame de notre piété le culte que nous devons aux saints. Ce serait en vain que le ciel s'ouvrirait en quelque sorte, pour nous laisser entrevoir la magnificence des biens dont jouissent les élus, si nous ne nous efforcions en même temps de mériter la même récompense, en imitant leurs vertus et en implorant leur puissante protection.

Du haut du ciel, où ils règnent sur des trônes éclatants, les saints s'abaissent vers nous et nous disent : Nous sommes 1° *vos modèles*, imitez-nous ; 2° *vos patrons et vos protecteurs*, invoquez-nous.

I. *Les saints sont nos modèles.* — Oui, chrétiens, les Saints sont nos modèles ; et ces modèles, nous devons les imiter, nous pouvons les imiter. Avec saint Paul ils nous disent : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi ;* « imitez-nous, comme nous avons nous-mêmes imité Jésus-Christ. » C'est en marchant sur les traces de ce divin Sauveur, que les saints sont arrivés à la gloire. Comme eux, nous sommes les enfants de Dieu, et comme eux nous devons accomplir son adorable volonté, en travaillant à nous sanctifier : *Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra.* (I Thess., IV, 3.) Nos paroles, nos entreprises, nos œuvres, tout doit se rapporter à la fin unique pour laquelle nous avons été créés.

Aussi c'est parce que les saints se sont appliqués à

correspondre à leur fin, qu'ils ont été agréables au Seigneur sur la terre, et qu'ils sont couronnés dans le ciel. Ils ont dit au monde : Nous ne sommes pas faits pour toi : pourquoi serions-nous tes serviteurs et tes esclaves ? C'est de Dieu que nous venons, il est notre unique maître, et nous ne faisons que passer devant toi pour retourner à lui. Pourrions-nous tenir nous-mêmes un autre langage ? Ne sommes-nous pas les fils des saints? *Filii sanctorum sumus.* (Tob., II, 18; VIII, 5.) Ne sommes-nous pas comme eux les enfants de Dieu? pourquoi donc ne le servirions-nous pas comme ils l'ont servi ?

Nous devons à Dieu d'imiter les saints, puisque c'est à cette fin qu'il nous a créés. Nous le devons à Jésus-Christ. Par les exemples de sa vie, il nous trace la voie que nous devons suivre. Les saints ont aperçu ce divin chef, ils ont entendu sa voix, et ils se sont courageusement mis à l'œuvre pour l'imiter. Devons-nous moins à Jésus-Christ que ne lui devaient les saints? N'est-ce pas pour nous aussi bien que pour eux qu'il a vécu, qu'il a souffert et qu'il est mort ? Il veut, ce divin Sauveur, et il demande notre sanctification : *Pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati...* (Jean, XVII, 19.) *Perfectus autem omnis erit, si sit sicut magister ejus.* (Luc., VI, 40.) Ainsi parlait Jésus-Christ ; et les saints, comme ses véritables disciples, ont travaillé tous les jours à l'œuvre de leur sanctification...

Nous nous devons à nous-mêmes d'imiter l'exemple des saints : car, en vivant comme eux, nous servons nos véritables intérêts. Nous voulons le bonheur, nous le désirons ardemment et nous le

poursuivons partout. Mais le bonheur, où le trouver? Demandez-le à cette multitude de serviteurs de Dieu qui ont fait l'étonnement et l'admiration du monde dans la suite des siècles. Avec la sérénité sur le front, la paix dans le cœur et le sourire sur les lèvres, ils vous diront : Vous désirez le bonheur? venez, nous vous apprendrons à le trouver. Aimez et servez le Seigneur comme nous, de tout votre cœur et de toute votre âme; domptez vos passions, aimez la croix, acceptez les rigueurs de la pénitence. Pour un chrétien, voilà le bonheur; il n'y en a point d'autre ici-bas. Et à ces paroles inspirées par l'Évangile, les saints joignent les exemples de leur vie. C'est en suivant ainsi les maximes du Sauveur et en marchant sur ses traces, qu'ils ont été eux seuls véritablement heureux sur la terre. Mais c'est au ciel surtout qu'ils jouissent de la plénitude du bonheur: c'est au ciel aussi qu'ils nous invitent à porter nos désirs et nos espérances. Notre devoir est donc de les imiter, si nous voulons être heureux comme eux et avec eux.

Nous pouvons les imiter : car les saints ont été comme nous des hommes fragiles, environnés des mêmes dangers, exposés aux mêmes tentations, sujets aux mêmes infirmités. Comme eux, nous avons tous les moyens de sanctification que Notre-Seigneur a confiés à son Église : le sacrement de pénitence pour nous purifier, le sacrement d'Eucharistie pour nous réconforter... la protection de la très sainte Vierge et des saints qui les avaient précédés dans la gloire. Eh bien! en employant les mêmes moyens, ayons aussi recours à leur puissante intercession : car, en

même temps qu'ils sont nos modèles, ils sont encore nos protecteurs et nos patrons auprès de Dieu.

II. *Les saints sont nos protecteurs.* — A ce titre, nous devons les invoquer ; et ce qui doit nous inspirer une grande confiance, c'est leur crédit auprès de Dieu et leur tendre sollicitude pour nous.

Quel ne doit pas être, en effet, leur pouvoir auprès de Dieu? Ils sont ses amis, ses confidents et les dépositaires de ses grâces. Que d'exemples n'en pourrions-nous pas citer ? Le Seigneur est prêt à frapper les rois d'Israël et de Juda ; et, en considération de David son serviteur, il révoque ses arrêts et désarme son bras. Les Hébreux sont menacés d'une destruction universelle ; et, à la prière de Moïse, Dieu épargne son peuple. Si les saints de la loi ancienne étaient si puissants, ceux de la loi de grâce le sont-ils moins? Dieu, que refusera-t-il aux martyrs, qui ont versé pour son nom usqu'à la dernière goutte de leur sang ? aux apôtres, qui ont été les colonnes de son Église? aux vierges, ses épouses de prédilection ?

Tout-puissants auprès de Dieu, les saints sont pleins d'une tendre sollicitude pour nous. En sûreté pour leur propre salut, ils se préoccupent du nôtre, et ils le désirent avec plus d'ardeur que nous ne pouvons en éprouver nous-mêmes. Ils voient le ciel, et ils comprennent de quel prix il est pour nous. Ils sont témoins des dangers que court notre âme, et ils sollicitent de la miséricorde de Dieu les grâces qui nous sont nécessaires... Invoquons-les donc avec confiance, imitons-les avec persévérance, et nous mériterons d'être associés à leur triomphe. Ainsi soit-il.

XXVI. — Rémission des péchés.

Populus qui habitat in ea, auferetur ab eo iniquitas. (Isa., XXXIII, 24.)

Le peuple qui habite dans Sion, sera purifié de ses iniquités.

Le prophète Isaïe annonçait en ces termes le pouvoir qui serait donné à l'Église, figurée par Sion, de délivrer ses enfants de leurs iniquités et de leur remettre leurs péchés. Il suffit, dit le Catéchisme du concile de Trente, de voir cet article de la rémission des péchés rangé parmi les autres vérités de la foi, pour être persuadé qu'il renferme tout ensemble un mystère divin et une croyance absolument nécessaire au salut. Quelques jours avant son Ascension, Notre-Seigneur dit à ses disciples: « Il fallait que le Christ souffrît et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, et qu'ensuite la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées à toutes les nations, à commencer par Jérusalem...» (Luc., XXIV, 26, 46-47.) La parfaite connaissance de ce dogme est d'autant plus nécessaire, que pour les pécheurs il n'y a point de salut à espérer, s'ils n'ont recours au ministère de l'Église et à son pouvoir de leur ouvrir le ciel.

Montrons 1° *l'excellence de ce pouvoir de remettre les péchés;* 2° *ses bienfaits;* 3° *les motifs qu'ont les fidèles d'en profiter souvent.*

I. *Excellence de ce pouvoir.* — On ne saurait conce-

voir une trop haute idée de ce don céleste, accordé à l'Église par la miséricorde divine. Pour remettre les péchés, en effet, et justifier le pécheur, il ne faut rien moins que la puissance immense et infinie de Dieu, la même que nous croyons nécessaire pour ressusciter les morts et pour créer le monde. Justifier un pécheur, c'est même, de l'avis de saint Augustin, quelque chose de plus difficile que de faire le ciel et la terre de rien. Combien donc les Pères ont eu raison de dire que Dieu seul pardonne les péchés, et qu'une si grande merveille ne peut être l'œuvre que d'une bonté et d'une puissance infinies ! « C'est moi, » dit le Seigneur par son prophète, « c'est moi-même qui efface les péchés. » (Is., XLIII, 25.) En effet, ne semble-t-il pas qu'on doit raisonner de la rémission des péchés comme de la rémission de toute autre dette? Il n'appartient qu'au créancier de faire grâce de ce qui lui est dû : par conséquent Dieu seul, dont le péché nous rend débiteurs, comme nous le confessons chaque jour, en disant: « Remettez-nous nos dettes », Dieu seul, et nul autre que lui, possède le droit incontestable de nous pardonner nos offenses.

Ce pouvoir essentiellement divin n'a été délégué à aucune créature avant que Dieu se fît homme. Jésus-Christ, notre Sauveur et notre vrai Dieu, est le premier de tous, en tant qu'homme, qui ait reçu ce pouvoir du Père céleste. « Pour que vous sachiez », dit-il, « que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de pardonner les péchés : Lève-toi, dit-il au paralytique, emporte ton lit, et retourne dans ta maison. » (Matth., IX, 6.)

C'était pour procurer aux hommes le pardon de

leurs péchés, qu'il s'était fait homme. Avant de monter au ciel pour siéger à jamais à la droite de Dieu, il communique ce pouvoir aux évêques et aux prêtres de son Église : « Les péchés », leur dit-il, « seront remis à qui vous les remettrez. » (Joan., XX, 23.) C'est en vertu de ce pouvoir que vous voyez installés dans tous les temples catholiques ces tribunaux où siègent les ministres de Jésus-Christ, et où viennent s'agenouiller des multitudes de pénitents humbles et contrits, assurés qu'ils sont de se relever avec la paix et l'innocence dans le cœur.

II. *Ses bienfaits.* — Si les œuvres de la puissance divine excitent à juste titre notre admiration, notre respect et notre reconnaissance, quelle estime ne devons-nous pas faire de la prérogative que l'Église tient de la bonté du Sauveur ? Ce qui doit surtout nous faire apprécier la grandeur de ce bienfait, c'est le moyen dont il a plu à Dieu, le Père des miséricordes, de faire dépendre le rachat de nos iniquités. Il a voulu qu'elles fussent expiées par le sang de son Fils unique, et le Fils a consenti à acquitter les peines qui leur étaient dues. Juste, il a été condamné pour les injustes ; innocent, il a dû souffrir la mort la plus cruelle pour les coupables. « Nous n'avons pas été rachetés au prix d'un métal corruptible, à prix d'or ou d'argent, mais par le sang précieux de Jésus-Christ, l'Agneau sans tache et sans souillure. » (I Petr., I, 18.) Cette seule réflexion doit nous convaincre que le pouvoir de remettre les péchés est la faveur la plus salutaire qui pût être accordée aux hommes. Où voit-on *éclater d'une* manière plus ineffable et souve-

raine la miséricorde et l'amour de Dieu envers nous?

En même temps que nos péchés nous sont remis, nous rentrons dans la grâce et l'amitié de Dieu ; nous recouvrons tous les mérites que nous avions acquis en vertu de la mort et de la croix de Jésus-Christ. Le ciel nous est rouvert, et nous sommes assurés d'y arriver, si nous sommes fidèles à conserver l'innocence qui nous a été rendue par le pouvoir confié à l'Église. Comment ne pas tressaillir de joie et ne pas rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces, au souvenir de tous les bienfaits dont nous sommes redevables à la rémission des péchés? Nous avons là l'unique et infaillible remède de toutes nos infirmités et de nos maladies spirituelles : bénissons-en mille et mille fois notre céleste médecin.

III. *Motifs d'en profiter.* — Mais ce serait peu d'avoir à notre disposition un remède si précieux et si efficace, si nous négligions d'en faire un fréquent usage. Sommes-nous attaqués de quelque grave maladie? nous accueillons avec reconnaissance et transport les remèdes préparés par l'art et l'industrie des médecins. Combien doivent nous être plus chers les remèdes établis par la sagesse de Dieu pour guérir nos âmes et leur rendre même la vie! Tous les jours nous faisons l'expérience de notre faiblesse naturelle; tous les jours nous sommes exposés à des infirmités, à des maladies spirituelles, et même à la mort par le péché mortel : n'est-ce pas un motif pressant de recourir à l'unique moyen que Dieu nous a donné de nous relever de nos chutes, de nous guérir de nos maladies, de revrer la vie de la grâce, si nous avons eu le malheur

de la perdre ? Négliger l'emploi d'un remède utile et nécessaire, ce serait en quelque sorte faire présumer qu'on le méprise ; et la présomption serait d'autant plus fondée, que, si le Sauveur a conféré à son Église le pouvoir de remettre les péchés, c'est pour que tout le monde use de ce remède céleste. On n'est lavé de la faute originelle que par le baptême ; et de même, quand on a perdu la grâce du baptême par le péché mortel, il est impossible de la recouvrer, sinon par cet autre genre d'expiation, c'est-à-dire par le sacrement de pénitence. Un dernier motif d'employer un remède si salutaire, c'est qu'il est facile, à la portée de tous, et qu'il n'est point de mal si grand ni si désespéré qu'il ne puisse guérir. Acceptons-le donc comme un gage de salut et de gloire éternelle.

XXVII. — Résurrection des corps.

Omnes quidem resurgemus. (I Corinth., xv, 51.)

Tous nous ressusciterons.

Qu'il est consolant, Chrétiens, ce dogme de notre symbole qui nous enseigne la résurrection de la chair ! En voyant notre pauvre corps sujet à tant de misères, s'affaiblir insensiblement et tomber enfin en dissolution, un sentiment pénible s'empare de nous, et nous ne pouvons voir sans horreur ces ossements et ces débris humains que foule notre pied dans un cimetière. Mais quand nous nous rappelons les enseignements de

notre foi et que nous redisons ces paroles: « Je crois la résurrection de la chair », notre espérance se ranime, notre courage se relève, une douce consolation remplit notre cœur, et avec le saint patriarche Job nous nous écrions: « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et au dernier jour... je verrai dans ma chair mon Dieu. »

Pour affermir notre foi, rappelons : 1° *les preuves qui établissent ce dogme;* 2° *la condition et les qualités des corps ressuscités.*

1. *Preuves de la résurrection.* — Et d'abord, que la résurrection soit possible, des faits nombreux et éclatants l'établissent victorieusement. Les prophètes Élie et Élisée ont eu le pouvoir de ramener des morts à la vie... L'Évangile raconte comment le Sauveur a ressuscité le fils de la veuve de Naïm, la fille de Jaïre, et surtout Lazare, qui, depuis quatre jours déjà, était au tombeau. La plupart des saints que l'Église honore d'un culte public, comptent de nombreuses résurrections comme preuves à l'appui de leurs procès de canonisation...

Si Dieu a donné à ses amis le pouvoir de rappeler les morts à la vie, c'est qu'il est lui-même le souverain maître de la vie et de la mort.

Si Dieu, par un acte de sa toute-puissance, a donné la vie une première fois à l'homme, comment lui serait-il plus difficile de la lui rendre une seconde fois?

Démontrée possible par les faits, la résurrection est annoncée partout dans les saintes Écritures. Après Job, que nous avons entendu, c'est Daniel qui annonce le « *tous ceux qui* dorment dans la poussière s'éveil-

leront un jour, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre sans fin. » (Dan., XII, 2.) Jésus-Christ affirme la résurrection en s'adressant aux saducéens : « Vous errez », leur dit-il, « et ne connaissez point les Écritures : à la résurrection il n'y aura ni époux ni épouses, mais tous seront semblables aux anges de Dieu. » (Matth., XXII, 29-30.)

L'apôtre saint Paul, de son côté, raisonne ainsi dans sa Ire Épître aux Corinthiens : « Si Jésus-Christ est ressuscité, comment se fait-il qu'il y en ait qui prétendent qu'il n'y a pas de résurrection des morts ? S'il n'y a pas de résurrection des morts, Jésus-Christ n'est pas ressuscité... » (I Cor., XV, 12.)

Dieu a voulu nous donner dans la nature elle-même de nombreux exemples de résurrection. « Ce grain que vous semez, » dit saint Paul, « ne prend vie qu'après qu'il est mort... » (I Cor., XV, 36.) Ne voyons-nous pas chaque jour la lumière disparaître et mourir à nos yeux, pour reparaître ensuite et ressusciter ? Les arbres perdent leur verdure et meurent en quelque sorte durant l'hiver, puis le printemps les voit revivre et se couvrir encore de fleurs, de verdure et de fruits

La raison, de son côté, démontre la nécessité de la résurrection des corps. L'âme et le corps ne constituent qu'un seul et même être : l'homme. Ces deux substances, faites l'une pour l'autre, ne peuvent rester éternellement séparées. L'âme est immortelle : il faut que le corps ressuscite pour partager avec elle la récompense ou le châtiment...

Nous ressusciterons : cette vérité est solidement

établie ; mais dans quelles conditions se
surrection ?

II. *Conditions et qualités des corps ressus*
même », dit saint Paul, « que tous meure
tous aussi seront vivifiés en Jésus-Christ. »
22.) Tous ressusciteront, sans distinction
de méchants, mais non pas tous dans les m
ditions : car les justes ressusciteront pour l
les méchants pour l'opprobre éternel.

Pour les corps ressuscités, il n'y aura pl
défauts, de ces infirmités, de ces mutilation
déparent souvent dans la vie présente.

Seuls les martyrs conserveront, à l'exemple
Sauveur, les glorieuses cicatrices de leurs bl
mais ces cicatrices brilleront sur leur corps
de resplendissants insignes de leurs victoires.

Rendus à une nouvelle vie, les corps ne sero
sujets à la mort. Alors plus d'accidents à re
plus de maladies à craindre, plus de douleurs
de souffrances : ce sera l'immortalité pour le
comme pour l'âme.

Il est vrai, hélas ! que si les pécheurs aussi
que les justes doivent vivre éternellement, leur
sera bien différent. Pendant que les élus jouiron
repos dans le ciel et seront enivrés de délices inén
rables, les réprouvés seront dans les supplices, et,
damnés à vivre éternellement, ils souhaiteront ét
nellement de mourir...

Essayons maintenant de contempler, aux
vifiants de la foi, les glorieuses qualités que
les corps des élus à la résurrection.

Aujourd'hui ces corps sont exposés à la souffrance, à la maladie, à la douleur ; le froid les engourdit, la chaleur les brûle, l'air les corrompt : tous les éléments les attaquent, et sont pour eux comme autant d'ennemis. Après la résurrection, le corps n'aura plus rien à redouter ; toute douleur lui sera à jamais étrangère, parce qu'il sera doué d'impassibilité.

Dans la vie présente, nos corps sont compactes, ternes, obscurs. Dans le ciel, ainsi que l'affirme lui-même le Sauveur, « ils brilleront comme le soleil. » (Matth., XIII, 43.) « Il réformera notre corps, » dit saint Paul, « notre corps vil et abject, et le fera participant de la clarté de son propre corps. » (Philip., III, 21.) « Le corps est semé dans l'ignominie, » dit encore l'Apôtre, « il se relèvera dans la gloire. » (I Cor., XV, 43.)

Mais la splendeur des saints ne sera pas la même pour tous. « La clarté du soleil », ajoute-t-il, « diffère de la clarté de la lune, de la clarté des étoiles. Et les étoiles diffèrent elles-même d'éclat entre elles. » (I Cor., XV, 41.) C'est ainsi que la gloire des élus après la résurrection sera en proportion de leurs mérites.

A la clarté les corps glorieux ajouteront l'agilité. Présentement le moindre mouvement de notre corps nous est difficile et demande quelque effort. Tandis que par la pensée nos âmes franchissent les distances et vont d'un bout du monde à l'autre avec la rapidité de l'éclair, nos corps ne peuvent se transporter qu'avec lenteur et à travers mille obstacles. Après la résurrection, *il n'en sera plus ainsi.* Aussi prompt, aussi ra-

pide que la pensée, le corps, entièrement sou
l'âme, se mouvra avec une facilité, une vites
croyables. *Seminatur in infirmitate, surget in vi*
(I Cor., XV, 43.)

La subtilité sera la quatrième qualité des corp
suscités. *Seminatur corpus animale, surget corpu*
ritale. (I Cor., XV, 44.) C'est ainsi que nous voyo
Sauveur entrer dans la salle où sont réunis les ap
les portes et les fenêtres étant soigneusement fer
sans que rien puisse faire obstacle à son passage

Quel souvenir plus consolant pour nous, au m
des épreuves de la vie présente, que celui de not
ture résurrection !... Ne nous affligeons don
outre mesure, comme ceux qui n'ont pas d'espér
(I Thess., IV, 12.)

XXVIII. — Le Paradis.

Gaudete et exultate : q
merces vestra copiosa est in
(Matth., V, 12.)

Réjouissez-vous et soye
l'allégresse, parce que votre
pense est abondante dans les

Si la religion nous enseigne des vérités redout
elle nous en présente aussi de souverainement
consolantes. Que l'esclave du monde, de la richess
l'ambition et du plaisir éprouve un sentiment d
peur en entendant parler des châtiments réser
suffer à de coupables et infâmes jouissances, il n

être autrement : car, le Seigneur l'a dit, il ne
ıvoir de paix ni de sécurité pour le pécheur :
pax impiis. (Isai., XLVIII, 22 ; LVII, 21.) Quant
tes et aux fidèles ser- viteurs de Jésus-Christ,
ent dès ce monde se livrer aux transports de
t de l'allégresse, dans l'espérance des biens qui
nt réservés dans le ciel : *Gaudete et exultate :*
ı *merces vestra copiosa est in cœlis.*
ons donc aujourd'hui sur la récompense qui
promise : voyons-en 1° *la certitude ;* 2° *l'éten-*
la durée.

certitude. — L'apôtre saint Paul nous rapporte
même qu'il fut ravi jusque dans les splendeurs
; et, revenu à lui, il avoue son impuissance à
es merveilles dont il a été témoin. « L'œil de
ıe », dit-il, « n'a jamais rien vu, son oreille n'a
entendu, son cœur ne peut concevoir rien de
able à ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. »
ıon vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis
, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum.
th., II, 9.)
ande, si magnifique, si incompréhensible ce-
t que soit cette béatitude préparée par Dieu à
, elle est certaine et assurée. L'attente des élus
sur la parole infaillible de Dieu. Un des titres
ıu aime à se donner, c'est celui de la fidélité :
Deus. (Deut., XXXII, 4. Isai., XLIX, 7. I Cor., I,
. I Thess., V, 24. II Thess., III, 3. II Tim., II,
or., X, 23. I Joan., I, 9. Apoc., I, 5 ; III, 14 ;
) Ce qu'il promet à ses serviteurs, il le leur
ı : *Fidelis Dominus in omnibus verbis suis.* (Ps.

[illegible] aussi saint Paul s'écriait-il avec con- [illegible] je suis [illegible] omme. et je suis cer- [illegible] puissant pour me conserver mon dépôt [illegible] *[illegible] cui credidi. et certus [illegible] depositum meum servare in illum* [illegible] Une couronne de justice [illegible] Seigneur me la rendra. » *In reli- [illegible] justitiæ, quam reddet mihi [illegible] judex.* (Id., ibid., IV, 8.) [illegible] augmenter notre confiance, c'est que [illegible] mérites, et qu'il n'en laissera [illegible] récompense. Qu'est-ce que c'est, par exemple, qu'un verre d'eau froide donné à un pauvre [illegible] de Jésus-Christ ? n'est-ce pas l'œuvre la plus imperceptible et la plus facile à accomplir ? Eh bien ! le Seigneur déclare que ce verre d'eau froide ne restera pas sans récompense devant lui. (Matth., [illegible] Marc., IX, 40.) Bonnes pensées, bons désirs, sages conseils, support du prochain, jeûnes, aumônes, prières, œuvres de charité : tout ce que vous faites pour honorer Dieu et le servir, rien ne sera oublié au jour des récompenses. Quel motif plus encourageant pour faire le bien ! Oh ! si l'on mettait au moins à servir Dieu quelque chose de ce dévouement que l'on met à mériter la faveur, la protection, l'amitié des grands, des puissants et des riches de la terre ! Et ces hommes dont tant d'autres hommes se font volontairement les esclaves, ont-ils la fidélité de Dieu, la puissance de Dieu, la magnificence de Dieu, pour payer les services qu'on leur rend ? Ce qu'ils promettent, ou ils ne veulent pas, ou ils ne peuvent pas

)mnis homo mendax... (Ps. CXV, 11. Rom.,

ıesses de Dieu s'adressent à tous sans dis-
il pouvait y avoir une différence, elle serait
les pauvres et des délaissés : *Evangelizare misit me.....* (Luc., IV, 18.)

ue. — Tout ce que nous pouvons dire de la
e des élus, c'est qu'elle sera sans mesure.
, pour nous donner une idée du paradis,
es noms les plus magnifiques. C'est un
Ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater um. (Luc., XXII, 29.) C'est un trône : *Et se-r thronos, judicantes duodecim tribus Israël.* C'est une couronne : *Et dabo tibi coronam* :., II, 10.) C'est le palais où Dieu veut ha-
ses élus. « Je vais vous préparer une place, »
auveur sur le point de remonter au ciel,
là où je suis, vous soyez avec moi. » Mais
ait dire le bonheur, la gloire, les délices
ıt enivrés les habitants de la Jérusalem cé-
briabuntur ab ubertate domus tuæ, et torrente uæ potabis eos. (Ps. XXXV, 9.) Ils verront Dieu...
ont... ils le loueront... ils le posséderont.
ıt, » dit l'Apôtre, « nous ne voyons Dieu qu'en
comme à travers un miroir; mais au ciel
:rrons face à face, tel qu'il est. » *Videbimus est... facie ad faciem.* (I Joan., III, 2. I Cor.,
Nous l'aimerons volontairement, nécessai-
ans être exposés à aimer autre chose que
l'aimerons ardemment, purement, souve-
ţ, uniquement. Saint Paul nous dit en-

core que nous irons de clartés en clartés dans l templation et l'amour de Dieu : *Transformamur tate in claritatem.* (II Cor., III, 18.) Le ciel sera la bé complète et parfaite de l'âme et du corps : pour plus d'ignorance, plus de chagrin, plus de crain de penchants désordonnés ; pour le corps, plus ladies, plus d'infirmités, plus de souffrances, mort à redouter. Au ciel enfin, les élus jouiro bonheur de société incomparable. Tous les h de la céleste Jérusalem ne feront plus qu'un ave et s'aimeront en lui dans toute la perfectio charité. « Qu'ils soient un avec nous, » disait Seigneur à son Père, « comme vous et m ne sommes qu'un. » (Joan., XVII, 11, 21, 22.)

III. *La durée.* — Ce qui met le comble au b du ciel, c'est qu'il n'aura jamais de fin. La réco des saints durera toujours ; elle durera tant q sera Dieu. Quand les élus se seront réjouis da sainte demeure autant de millions d'années q écoulé de secondes depuis le commencem monde, ce ne sera encore que l'aurore de leu tude : *Lætabuntur in cubilibus suis.* (Ps. CX Aussi cette béatitude, l'Église catholique l'a elle la vie éternelle : *vitam æternam.*

Ce bonheur parfait, inaltérable et sans fin, voudrait se l'assurer au prix de tous les sac Les saints, qui seuls sont les vrais sages, ont re toutes les choses de la terre pour faire la conq ciel. Se souvenant de cette parole du divin qu'il n'y a que ceux qui se font violence qui l le ravir : *Violenti rapiunt illud* (Matth., XI, 12)

ssé les rigueurs de la pénitence ; ils ont entre-
our la gloire de Dieu toutes sortes de bonnes
s, et ont persévéré dans la pratique de la vertu
obtenir le paradis. Et vous, ne ferez-vous rien
ıssurer le bonheur de votre âme? Dieu ne vous
ıde pas des merveilles : il ne s'agit pas de
cer à votre famille, à vos biens, pour aller vous
ıer dans le cloître. Ce que vous avez à faire,
d'observer fidèlement les commandements de
ét de l'Église, c'est d'aimer votre prochain
ıe vous-mêmes. *Qui habet mandata mea et servat*
e est qui diligit me. (Joan., XIV, 21.) Il vous dira,
s êtes fidèles : *Euge, serve bone..., intra in gau-*
)omini tui. (Matth., XXV, 21, 23.)

XXIX. — L'Enfer.

Ibunt hi in supplicium æternum.
(Matth., XXV, 46.)
Ils iront au supplice éternel.

ıt Jésus-Christ, l'éternelle vérité, qui nous fait
dre cette parole dans le chapitre XXV de l'Évangile
saint Matthieu, où ce Dieu Sauveur annonce son
ɜr avènement, et décrit la dernière et éternelle
ıtion qu'il fera des bons d'avec les méchants.
nd le Fils de l'homme », dit-il, « viendra dans sa
té, et tous les anges avec lui, il s'asseoira sur le
de sa gloire. Et toutes les nations seront assem-

blées devant lui; et il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs; et il aura soin de placer les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, bénis de mon Père; possédez le royaume qui vous a été préparé dès l'établissement du monde... Mais en même temps il dira à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Et ceux-ci iront au supplice éternel : *Ibunt hi in supplicium æternum.* » (Matth., XXV, 31-34, 41, 46.)

Devant cette immuable vérité, les plus grands saints ont tremblé de frayeur, et n'ont pu se rassurer que par de rigoureuses pénitences, accompagnées d'une entière confiance en la miséricorde de Dieu. Les mondains croient trouver un chemin plus court pour échapper à la crainte : c'est de ne pas croire à l'enfer, surtout à un enfer éternel. Quant aux chrétiens, ils en sont venus, pour la plupart, à savoir mauvais gré aux prédicateurs de leur rappeler cette terrible vérité, sous prétexte qu'elle désanchante la vie.

Pour moi, n'écoutant que le devoir de mon ministère, je ne puis taire l'enseignement de l'Évangile, et je viens vous parler de l'enfer, pour vous préserver du malheur d'y tomber.

1° *Vérité d'un enfer;* 2° *peines de l'enfer;* 3° *éternité de l'enfer :* trois réflexions que je propose à vos sérieuses et chrétiennes méditations.

I. *Vérité d'un enfer.* — Qu'il y ait un enfer, c'est-à-dire un lieu de supplices et de tourments pour les

ies dont on n'a pas obtenu le pardon à l'heure de
nort, c'est une vérité dont il n'est pas permis de
ter après les témoignages formels et multipliés de
re-Seigneur Jésus-Christ. « Si votre œil vous scan-
se,» dit-il, «arrachez-le et jetez-le loin de vous; si
t votre bras droit, coupez-le et jetez-le loin de
s: il vaut mieux pour vous perdre un membre que
oir votre corps entier exposé à la géhenne du feu. »
tth., v, 29-30; xviii, 9. Marc., ix, 42, 44, 46.)
aignez », dit-il ailleurs, « celui qui peut perdre
e corps et votre âme dans la géhenne. (Matth., x,
Luc., xii, 5.) Là il y aura des pleurs et des grin-
ients de dents : *Ibi erit fletus et stridor dentium*.
tth., viii, 12; xiii, 42, 50; xxii, 13; xxiv, 51;
, 30. Luc., xiii, 28); un ver rongeur qui ne
urra point, *vermis eorum non moritur* (Marc., ix,
45, 47); un feu qui ne s'éteindra pas, *et ignis non
nguitur*. (Ibid. Isai., lxvi, 24.) Allez, maudits,
s le feu éternel : *Discedite a me, maledicti, in ignem
rnum* (Matth., xxv, 41) : c'est la sentence que pro-
ncera Jésus-Christ contre les réprouvés. A des
es si clairs, si précis, que serait-il besoin de
ajouter pour établir cette vérité? L'enfer a
ours été un dogme de la croyance des Juifs,
me le démontrent les livres de l'Ancien Testa-
t : *Ignis succensus est in furore meo, et ardebit usque
fferni novissima.* (Deut., xxxii, 22.) « Ma fureur s'est
mée comme un feu ; elle brûlera jusqu'au fond
enfers.» — L'Église enseigne comme dogme de fo
rité de l'enfer. Je crois, dit le catholique, qu'il y
paradis pour les bons et un enfer pour les mé-

chants. Les conciles frappent d'anathème les esprits téméraires qui mettent en doute cette croyance. Les païens eux-mêmes, dans leurs poèmes, nous ont laissé la description du Tartare, c'est-à-dire d'un lieu de supplices pour les malfaiteurs. Tantale cherche en vain à approcher ses lèvres d'une onde qui fuit sans cesse. Les Danaïdes sont condamnées à remplir des tonneaux sans fond, et Sisyphe à rouler au sommet d'une montagne un rocher qui retombe toujours. Après ces preuves nombreuses, et que je pourrais multiplier encore, de l'existence de l'enfer, laissez-moi vous dire que le chemin le plus direct pour y arriver, c'est de le nier.

Peines de l'enfer. — Prouver l'existence de l'enfer, c'est dire par là même en quoi il consiste. Mais la théologie catholique précise sa nature, et elle nous enseigne expressément que les peines de l'enfer sont de deux sortes. L'une s'appelle la peine du dam : c'est la peine de la séparation de Dieu. L'autre, la peine du sens : c'est l'ensemble des tourments, des supplices et des incompréhensibles douleurs qu'endurent les réprouvés. Qui pourrait comprendre et exprimer ce que c'est de désespérant pour une âme de se voir rejetée loin de la présence de Dieu? Cette âme, elle a connu Dieu: elle était faite pour le voir face à face, le posséder dans l'éternité, et par sa faute la voilà condamnée à ne le voir jamais, à le haïr et à le blasphémer toujours, et à n'éprouver que les rigueurs de son inexorable justice! Ah! pour se représenter le souverain malheur de cette âme, il faudrait être un saint François de Sales, et avoir comme lui

un cœur tout brûlant de l'amour de Dieu. Il est raconté que, dans sa jeunesse, pendant qu'il étudiait à Paris, il fut assailli par une affreuse tentation : le démon lui avait jeté dans l'esprit la pensée qu'il serait réprouvé. Les tourments qu'il endurait par la crainte d'être privé éternellement de la vue de Dieu, sont inexprimables. Quel doit donc être le désespoir de ceux qui entendront réellement cette foudroyante sentence : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum* ? Imaginez les séparations les plus douloureuses qu'il puisse y avoir dans ce monde entre un père et un fils, entre une fille et une mère, entre un époux et une épouse qui ne devront jamais plus se revoir : ce ne sera encore qu'une faible image de la séparation de l'âme d'avec son Dieu. Voilà la peine du dam.

La peine du sens est celle qui tourmentera le réprouvé dans toutes les facultés de son âme et tous les membres de son corps. Là, répétons-le encore, il y aura des pleurs et des grincements de dents : *Ibi erit fletus et stridor dentium.* Réunissez dans votre imagination les supplices les plus cruels qu'il soit possible d'inventer, les maladies les plus douloureuses que l'on puisse souffrir : saint Augustin nous dit que tous ces maux que l'on peut endurer sur la terre, ne sont rien en comparaison des tortures éternelles. Mais ce qui rend les supplices de l'enfer plus intolérables encore, c'est leur éternelle durée.

III. *Éternité de l'enfer.* — Les tourments de l'enfer seront sans fin. La parole de Jésus-Christ est formelle : *Ibunt hi in supplicium æternum* (Matth., XXV, 46) ; ils iront dans un supplice éternel. *Discedite...*, *maledicti*,

grâce, mais sans avoir pleinement satisfait à la justice de Dieu, achèvent de se purifier de leurs souillures, c'est une vérité de foi, confirmée par les témoignages les plus authentiques. Nous allons parler 1° *de l'existence du purgatoire ;* 2° *des peines du purgatoire;* 3° *des moyens employés dans l'Église pour délivrer les âmes du purgatoire.*

I. *L'existence du purgatoire* nous est prouvée 1° par *l'Écriture sainte.* Judas Machabée, après une sanglante bataille, envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin que l'on offrît des sacrifices pour le soulagement de ceux qui avaient été tués dans le combat : car ajoute l'historien sacré, *sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.*

Les habitants de Jabès Galaad jeûnèrent sept jours pour Saül et Jonathas après leur mort. (I Reg., XXXI, 13.)

Tobie recommande à son fils de mettre son pain et son vin sur la sépulture du juste (Tob., IV, 18), c'est-à-dire de faire l'aumône aux pauvres pour le soulagement et la délivrance de son âme.

Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur dit qu'il y a des péchés qui ne seront remis ni en ce monde ni en l'autre. (Matth., XII, 32.)

Saint Paul dit que celui qui aura élevé sur le fondement de la foi en Jésus-Christ du bois, de la paille, du foin, — ce qui signifie les péchés véniels de malice, d'ignorance, de surprise, — ne sera sauvé que par le feu : *quasi per ignem.* (I Cor., III, 12-15.)

Le même apôtre loue ceux qui se purifiaient et faisaient des actes de mortification et de pénitence pour les morts.

2° *Les SS. Pères* enseignent unanimement cette vérité. Saint Augustin : *Injurium facit martyri qui orat pro martyre.* Saint Grégoire de Nysse dit que les fidèles qui n'ont pas satisfait pour leurs offenses seront purifiés *per expurgantis ignis fornacem.* Saint Grégoire le Grand : *Sciendum esse ut, post vitæ exitum, aut flammis expurgentur purgatorii, aliâ sententiâ eternæ subeant damnationis.*

3° *Les conciles.* Trois conciles généraux ont défini cette vérité comme dogme de foi : celui de Latran, sous Innocent III ; celui de Florence, sous Eugène IV, et celui de Trente, session XXV^e^. Le saint concile recommande qu'on offre avec soin des prières, des aumônes et des sacrifices pour les morts...

4° *La liturgie* fournit à son tour de puissantes raisons pour confirmer cette vérité. Il est évident que plusieurs meurent sans aucun péché mortel, mais avec des restes de péchés dont ils n'ont pas fait pénitence. Or ces âmes ne vont pas en enfer, puisqu'elles sont en état de grâce ; elles ne vont pas non plus immédiatement dans le ciel, puisque rien de souillé ne peut y entrer : il faut donc qu'il y ait un lieu où elles soient purifiées de ces péchés... De plus, il est certain que, lorsque la coulpe ou l'offense du péché mortel est remise, il reste encore des peines temporelles à subir à la rigoureuse justice de Dieu. Ainsi Marie sœur de Moïse fut punie durant huit jours pour avoir murmuré contre son frère. David, après avoir obtenu de Nathan le pardon de son double crime, fut puni par la mort de son fils et par [illegible] chrétiens meurent

sans avoir expié la peine due à leurs péchés pardonnés !... ils vont donc en purgatoire...

II. *Peines du purgatoire.* — Quelles peines endurent les âmes du purgatoire ? 1° C'est la peine du dam, ou le retardement de la vision de Dieu. Saint Thomas affirme que ce tourment est le plus terrible que puissent endurer ces pauvres âmes. Elles ont faim, elles ont soif de Dieu... elles ont besoin de le voir... elles sont destinées à le posséder... elles tendent vers lui avec la force et la rapidité d'un torrent... et la justice les arrête, de telle sorte qu'elles sont dans l'état le plus violent qui se puisse imaginer...

2° Elles éprouvent une douleur intolérable d'avoir offensé Dieu. On a vu quelquefois des pénitents mourir de douleur et de regret. Quelle doit être l'amertume de ces âmes, qui voient, qui comprennent, qui sentent combien Dieu est aimable ! Et maintenant nous avons une si faible contrition !...

3° Il y a en purgatoire le supplice du feu. *Gravior est ille ignis*, dit saint Augustin, *quam quidquid potest homo pati in hac vita.* Et saint Grégoire : *Illum transitorium ignem omni tribulatione præsenti existimo intolerabiliorem.* Saint Thomas va jusqu'à dire que ce feu est plus violent que tous les tourments sensibles et corporels que Notre-Seigneur a endurés dans le cours de sa passion... Comment ne pas préférer alors de faire en ce monde les plus longues et les plus rudes pénitences ?... imitant en cela la vénérable sœur Benoîte.... et tant d'autres martyrs volontaires.....

III. — *Moyens de secourir les âmes du purgatoire.* — *L'Église emploie* quatre moyens principaux au sou-

lagement des âmes souffrantes en l'autre vie. 1° Le saint sacrifice de la messe. Il a été établi pour les vivants et pour les morts. Toute l'efficacité de ce moyen est dans les mérites infinis de Notre-Seigneur... 2° Un second moyen, c'est de céder à ces âmes les satisfactions de nos bonnes œuvres : jeûnes, aumônes, veilles, mortifications... 3° La prière. Saint Augustin recommande bien de ne pas omettre ce moyen : *Non sunt prætermittendæ supplicationes pro spiritibus mortuorum.* C'est de cette manière que les anges et les bienheureux viennent au secours de ces âmes... 4° Les indulgences. C'est le trésor des mérites surabondants de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge et des saints, dans lequel l'Église nous permet de puiser, en nous prescrivant certaines œuvres à accomplir.

Quel besoin ces âmes n'ont-elles pas de notre charité ! Entendons leurs cris : *Miseremini mei, miseremini mei saltem vos amici mei quia manus Domini tetigit me.* (Job, XIX, 21.) Elles souffrent, elles sont prisonnières, elles sont pauvres, elles sont isolées : secourons-les. C'est leur avantage, c'est la gloire de Dieu, c'est aussi notre intérêt *Amen.*

DEUXIÈME SÉRIE

COMMANDEMENTS DE DIEU

I. — Observation de la loi de Dieu.

Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. (Matth., XIX, 17.)

Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements.

La foi nous révèle qu'après cette vie courte et misérable de la terre, il en est une autre qui ne doit jamais finir... Mais cette vie, elle est promise comme récompense, comme prix de la victoire, comme une couronne à celui qui aura légitimement combattu : *Non coronatur, nisi legitime certaverit.* (II Tim., II, 5.) Que faut-il faire pour mériter cette vie de bonheur? Cette question fut posée autrefois par un jeune homme à Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo?* (Luc., XVIII, 18.) Et il lui fut répondu : « Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements. » *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.*

Examinons donc la loi de Dieu : 1° *dans son existence;* 2° *dans l'obligation où nous sommes de l'observer.*

I. Dans son existence. — Que Dieu ait pu donner une

iée et profanée par la masse du genre humain, i fut l'objet d'une nouvelle et solennelle pro- ion sur le mont Sinaï. C'est alors que Dieu la a en dix articles, et qu'elle prit le nom de Dé- , parce qu'elle renferme dix préceptes, qui sont, dit saint Augustin, le sommaire de toutes les

i cette même loi a reçu sa dernière perfection us-Christ lui-même. « Je ne suis point venu a loi,» a-t-il dit, «mais je suis venu l'accomplir.» *i solvere* (*legem*), *sed adimplere.* (Matth., v, 17.) ission de l'Église en ce monde est de conser- le loi et d'en maintenir le respect parmi les s.

ans l'obligation de l'observer. — Nous sommes à l'observation fidèle de la loi du Seigneur, en caractères ineffaçables dans le fond de nos promulguée par Dieu lui-même sur le Sinaï rmée par Jésus-Christ notre souverain maître. loi plus digne de notre vénération et de notre que celle-là?... Le roi prophète en comprenait a beauté, toute la perfection et tous les avanta- and il s'écriait : *Lex Domini immaculata, conver- mas... sapientiam præstans parvulis.* (Ps. XVIII, 8.) i du Seigneur est toute parfaite, elle convertit s et donne la sagesse aux petits enfants... » nous fait un devoir de l'accomplir : la justice, naissance et nos intérêts les plus chers.

justice. — Que sommes-nous par rapport à Dieu? mmes ses créatures, ses enfants, ses serviteurs, ts. Or, je vous le demande, quel ouvrier n'im-

prime sa volonté à son œuvre ?... quel en
être soumis aux ordres et à la volonté de
quel serviteur n'est tenu de se soumettr
choses à son maître ?... quel sujet pourr
chir des lois de son légitime souverain ?..
titres donc nous devons pleine et entière
à la loi de Dieu. La violer en un seul poin
connaître toute justice et nous mettre en
tion avec toutes les créatures; c'est introdu
qu'il est en nous, le désordre et la conf
l'univers.

2° *La reconnaissanee.* — C'est de Dieu q
nons toutes choses. « Qu'avez-vous », dit
« que vous n'ayez reçu? » *Quid autem habes*
cepisti ? Notre corps, notre âme, notre
santé, nos biens, nous tenons tout de la l
Dieu. Quel plus légitime usage pouvons-n
tous ces dons, que de les faire servir à sa gl
ployant toutes les facultés de notre être
fidèlement les préceptes qu'il lui a plu de
ner? Voulez-vous montrer à Dieu votre
sance et lui donner une preuve authentiq
amour, écoutez ce que dit Jésus-Christ
m'aime véritablement qui, avant mes préc

ervation de sa loi, c'est autant pour notre
eur que pour sa gloire. « Si vous écoutez la voix
tre Dieu, » dit-il dans le Deutéronome, « si vous
nplissez tous les préceptes que je vous donne,
us élèverai au-dessus de toutes les nations qui
sur la terre, et toutes sortes de bénédictions
ndront sur vous. » (XXVIII, 1-2.)
bservation de la loi du Seigneur est la plus sûre
tie du bonheur pour la société, pour la famille,
l'individu, ainsi que l'expérience le démontre...
quelle récompense Dieu ne prépare-t-il pas pour
nité au fidèle observateur de ses préceptes? Le
vec ses splendeurs, ses délices, et son éternité
nheur... Demandons à Dieu la grâce d'être consnent soumis à sa loi, afin de mériter de régner
lui.

II. — **Amour de Dieu.**

> ***Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota fortitudine tua.*** (Deut., VI, 5.)
>
> **Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces.**

docteur de la loi se présenta un jour à Jésust et lui dit : Maître, quel est le grand commanent dans la loi ? Jésus lui répondit : Vous aimee Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de votre âme, de tout votre esprit, de toutes vos

forces. C'est là le premier et le plus
mandements. (Matth., XXII, 35-38.) C
firaient-elles pas pour nous faire c
notre premier devoir est de rendre
d'amour qui lui est dû, et que la ve
dispensable, c'est la charité, c'est-à-di
naturel qui nous fait aimer Dieu pa
et nous le fait préférer à tous les bie
avantages, à notre vie même ?

Voyons, d'une part, 1° *les motifs de*
pour Dieu, et de l'autre, 2° *l'étendue et l*
cet amour.

I. *Motifs de l'amour de Dieu.* — Quoi de p
et de plus conforme à la raison que d'aime
nous a aimés le premier, et il a envers nou
titres les plus propres à nous commander ce
il est notre créateur, notre père, notre matt
bienfaiteur.

Répondez-moi, disait Moïse au peuple d'Isra
vous demande le Seigneur et que vous ordon
sinon que vous l'aimiez de tout votre cœur?
Dominus Deus tuus petit à te, nisi timeas Dominum
tuum... et diligas eum.. in toto corde tuo et in tota
tua? (Deut., X, 12.)

Jésus-Christ, voulant donner un nouveau poids
paroles, déclare que c'est là le premier et le plus g
commandement qui ait jamais été fait aux homm
Hoc est maximum et primum mandatum. (Matth., XXII

Ce commandement, en effet, est grand par
ancienneté. Quel temps, quel siècle trouverez-vo

où l'indispensable obligation d'aimer Dieu n'ait été reconnue ? Ce divin précepte ne fut-il pas toujours gravé au milieu des cœurs, et n'est-il pas aussi ancien que le monde ?

Grand par sa nécessité. — Sans l'amour de Dieu, toutes nos bonnes œuvres, même les plus éclatantes, ne méritent aucune récompense dans l'éternité... Nos moindres actions, au contraire, quand elles sont inspirées et vivifiées par l'amour, méritent un poids immense de gloire.

Grand par son étendue. — C'est le devoir de tous les hommes, sans exception. Un malade est dispensé du jeûne; un pauvre, de l'aumône; un homme du monde, des devoirs du cloître. Mais nul ne peut être dispensé de l'amour.

Grand par sa dignité. — Ce que l'or est parmi les métaux, le feu parmi les éléments, le soleil parmi les astres, les séraphins parmi les anges, la charité l'est parmi toutes les autres vertus.

Grand par sa durée. — Ce commandement embrasse tous les temps, s'étend à tous les siècles, et « la charité », dit saint Paul, « subsistera toute l'éternité... » (I Cor., XIII, 8.)

Grand par sa facilité. — Pour ne pas accomplir les autres commandements, dit saint Augustin, les hommes peuvent apporter quelques prétextes; mais quand il s'agit de l'amour de Dieu, ils ne peuvent se défendre par une seule excuse.

Aimer Dieu, c'est donc notre devoir par excellence. Comme créateur, il nous a faits à son image. Or Dieu est tout amour. Comme souverain maître, il a voulu

nous faire un précepte de l'aimer. Comme bienfaiteur, il a droit à toute la reconnaissance de notre cœur. Nous ne pouvons rien aimer légitimement en ce monde : beauté, richesse, grandeur, perfection, que nous ne le trouvions en Dieu à un degré infini.

II. *Étendue et pratique de cet amour.* — Nous avons dit les motifs que nous avons d'aimer Dieu ; il s'agit maintenant de comprendre la pratique de cet amour. Saint Grégoire disait à ses auditeurs « : Si je demande à chacun de vous s'il aime Dieu, il n'est personne qui ne soit prêt à répondre affirmativement. *Secura mente respondes : Diligo...* » Aujourd'hui, combien de chrétiens récitent leur formule d'acte de charité, sans se rendre compte de la portée de ce précepte !

Chez les uns, c'est un amour partagé : ils veulent aimer Dieu, mais sans renoncer à aimer le monde et les choses du monde. Chez les autres, c'est un amour stérile et oisif ; ils ont sur les lèvres des paroles d'amour, et leurs mains sont vides de bonnes œuvres. Presque chez tous, c'est un amour délicat et commode, qui répugne à toute souffrance, à tout sacrifice.

Dieu veut que nous l'aimions *de tout notre cœur*, c'est-à-dire par-dessus tout, et que nous n'aimions rien qu'en lui et par rapport à lui ;... *de toute notre âme*, c'est-à-dire de toutes les aspirations et de tous les efforts de notre volonté ;... *de tout notre esprit*, en faisant de lui la haute estime qu'il mérite, en acceptant ses lois sans les juger ni les discuter, et ses dogmes sans en vouloir pénétrer les mystères ;... *de toutes nos forces*, c'est-à-dire de toutes les puissances de notre être, de toutes nos facultés, de telle sorte que tout ce

qui est en nous tende vers Dieu comme vers sa fin dernière.

L'amour de Dieu se prouve par les œuvres, et surtout par les œuvres que prescrivent les commandements. *Qui habet mandata mea et servat ea, ille est qui diligit me* (Joan., XIV, 21.) Observez-vous les lois de la prière, de la sanctification du dimanche, du respect envers Dieu, envers le prochain, envers vous-mêmes? Vous abstenez-vous, comme dit l'apôtre, de tout ce qui a l'apparence du mal, *ab omni specie mala?* (I Thess., v. 22.) C'est une marque certaine que vous aimez Dieu.

Enfin le véritable amour nous engage à tout souffrir plutôt que de consentir à nous séparer de Dieu ; *Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius?...* Non, si nous avons le véritable amour de Dieu, ni la faim, ni les privations, ni l'angoisse, ni la persécution, ni les tourments, ni la maladie, ni la mort, ne pourront nous séparer de lui.

C'est ainsi que les apôtres, les martyrs, les confesseurs et les saints ont aimé Dieu... Une seule chose peut nous faire perdre l'amour de Dieu : le péché mortel. Évitons-le, et tenons-nous en garde contre tout ce qui pourrait nous entraîner à le commettre. Si nous aimons Dieu persévéramment en ce monde, nous mériterons de l'aimer éternellement.

III. — Service de Dieu.

Servite Domino in veritate. (Tob., XIV, 10.)
Servez le Seigneur dans la vérité.

La première vérité qu'on enseigne à l'enfant lorsqu'il se présente aux leçons du catéchisme, c'est la fin pour laquelle Dieu l'a créé et le conserve. Dieu, répond-il, m'a donné l'existence pour le connaître, l'aimer, le servir, et par là mériter la vie éternelle. Que l'homme est donc grand et quelle noble fin est la sienne ! Son intelligence est faite pour connaître Dieu et contempler ses infinies perfections... son cœur est fait pour aimer Dieu, s'unir à lui et le posséder éternellement... tout son être a pour fin de rendre gloire à Dieu, de telle sorte que ses moindres actions, si elles sont faites dans la vérité et la sainteté, sont dignes de Dieu et méritent une récompense infinie.

Pour nous affermir dans le service de Dieu, pénétrons-nous aujourd'hui de ces trois pensées : 1° *rien de plus juste que de servir Dieu ;* 2° *rien de plus honorable ;* 3° *rien de plus avantageux.*

I. *Rien de plus juste.* — Nous sommes l'ouvrage de Dieu ; nous lui appartenons ; c'est pour sa gloire qu'il nous a donné la vie : *Universa propter semetipsum operatus est Dominus.* (Prov., XVI, 4). Si toutes les créatures qui sont dans l'univers servent Dieu et racontent sa gloire, comme le Psalmiste le chante des cieux en particulier : *cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum,* à combien

plus forte raison l'homme, qui est le plus parfait des êtres du monde visible, doit-il s'employer tout entier à rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû et se consacrer à son service?

Est-il juste, vous demanderai-je, qu'un propriétaire ait droit aux fruits des terres de son domaine?... qu'un ouvrier ait droit au produit de son travail?... Or nous sommes la propriété de Dieu, l'ouvrage de Dieu.

En notre qualité de créatures intelligentes et raisonnables, Dieu nous a appelés à l'honneur d'être ses serviteurs volontaires ; mais quoi de plus juste que le complet et parfait dévouement d'un serviteur envers son maître?

Par une grâce toute particulière, le Seigneur nous a faits ses enfants d'adoption : *Ut filii Dei nominemur et simus.* (I Joan., III, 1.) N'est-ce pas de toute justice qu'un père ait droit au service de ses enfants?

II. *Rien de plus honorable.* — S'il est juste de servir Dieu, ce n'est pas moins honorable. C'est pour les grands du monde un sujet de gloire d'être au service des rois de la terre. L'éclat de la couronne semble rejaillir sur eux, et ils croient grandir en proportion de l'élévation du maître qu'ils représentent et dont ils remplissent les ordres. Mais combien est-il plus honorable de servir Dieu, qui s'appelle le Roi des rois, le dominateur des dominateurs, *Rex regum et Dominus dominantium*? (I Tim., VI, 15. Apoc., XIX, 16.) On peut dire en toute vérité que Dieu compte autant de rois que de vrais serviteurs : car l'Église, dans un de ses offices, chante cette parole étonnante : *Deus, cui servire, regnare est;* servir Dieu c'est régner. Les saints et les

[illegible] ...nent-il pas, en effet, même en ce [illegible] puissent vaincre ni par les [illegible] menaces, ni par les tourments? [illegible] les puissants : Es-tu [illegible] si renommé parmi les chrétiens? [illegible] — [illegible] répondit-il, je le suis. — [illegible] — Je n'ai fait rien. — [illegible] l'empereur commande qu'on te [illegible] — [illegible] plus content. Dès qu'on [illegible] martyr [illegible] vingt- [illegible] puisqu'ils [illegible] choses du [illegible] pourquoi il est [illegible] ils seraient [illegible] contradictoire [illegible]

[illegible] aujourd'hui des ministres et des [illegible] grands rois de la terre? Des valets [illegible] peut dire que leur mémoire a [illegible] (Ps. IX. 7); tandis que, s'il est des hommes en honneur et en vénération parmi les hommes et dont le souvenir durera autant que le monde, ce sont ceux des serviteurs de Dieu. Parce qu'ils ont consacré à Dieu leur intelligence, leur vie, leurs travaux, leurs corps et leurs biens, ils règnent glorieusement aujourd'hui, non seulement dans le ciel, mais encore sur la terre. *Deus, cui servire, regnare est.* (In

missa pro pace.) Et puis, il y a pour nous de solennels engagements...

III. *Rien de plus avantageux.* — Nulle gloire ne peut être comparée à l'honneur de servir Dieu. J'ajoute que rien n'est plus avantageux. Il est dit que tout prospère au bien de ceux qui aiment Dieu : *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* Quelles magnifiques promesses Dieu ne fait-il pas, même pour la vie présente, à ceux qui s'attachent à lui de tout leur cœur? Si vous me servez fidèlement, dit-il aux enfants d'Israël, je vous comblerai de bénédictions dans votre famille, dans vos maisons, dans vos troupeaux, dans vos terres; je vous protégerai contre tous vos ennemis; les maladies, les fléaux ne vous atteindront point. (Deut., XXVIII, 1-14.)

Jésus-Christ ne promet-il pas à ceux qui quitteront tout en ce monde pour le suivre, de les récompenser au centuple? « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, » dit-il encore, « et tout ce qui vous est nécessaire pour la vie présente vous sera donné par surcroît. » *Et hæc omnia adjicientur vobis.* (Matth., VI. Luc, XII, 31.)

Mais, au point de vue surnaturel, que n'avons-nous pas à gagner dans le service de Dieu? Nous nous assurons son amitié, sa protection, son secours, ses faveurs, de telle sorte qu'avec saint Paul nous pouvons dire en toute confiance : Si Dieu est pour nous, qui pourra nous nuire? » *Si Deus pro nobis, quis contra nos?...* (Rom., VIII, 31.) Et encore : « Je puis tout en celui qui me fortifie. » *Omnia possum in eo qui me confortat.* (*Philipp.*, IV, 13.)

Sans doute, pour servir Dieu fidèlement, il y a des sacrifices à faire, des combats à soutenir ; mais aussi souvenons-nous des récompenses qui nous sont réservées dans l'éternité. Pour le sacrifice de quelques biens passagers, des trésors inépuisables ; pour une lutte de quelques jours, un repos sans fin ; pour une légère humiliation, un poids immense de gloire... Servez donc votre Dieu, votre créateur, votre maître et votre père : c'est votre devoir, votre gloire et votre intérêt. Servez-le en faisant tout ce qu'il vous commande, en évitant tout ce qu'il vous défend, en travaillant et en souffrant pour lui. *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui.* C'est la parole qu'un jour vous mériterez d'entendre.

IV. — Amour du prochain.

Diliges Dominum Deum tuum toto corde tuo..., et proximum tuum sicut te ipsum. (Luc., x, 27.)

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur..., et le prochain comme vous-même.

Voilà comme l'abrégé et la substance de toute la morale chrétienne. « Dans ces deux commandements, dit Jésus-Christ « sont renfermés la loi et les prophètes. » *In his duobus mandatis universa lex pendet, prophetæ.* (Matth., xxii, 40.) Tous nos devoirs envers Dieu et envers le prochain se réduisent à ces deux préceptes... De même qu'on ne peut aimer Dieu véritablement sans observer tous ses commandements, ainsi l'on ne saurait aimer sincèrement le pro-

sans accomplir à son égard tous les points de la loi.

Il nous importe de connaître : 1° les *motifs* sur lesquels est appuyé le précepte de l'amour du prochain; 2° les *obligations* que cet amour nous impose.

I. *Motifs.* — Il existe pour nous une obligation rigoureuse d'aimer le prochain, et nous ne pouvons nous en dispenser sans encourir la disgrâce de Dieu... Les caractères sous lesquels la raison et la foi nous présentent nos semblables, l'amour que Dieu nous porte, le commandement formel que nous fait Jésus-Christ, sont autant de motifs qui établissent cette obligation.

Et d'abord, en ne consultant que les lumières de la raison, que sont pour nous les autres hommes? Des êtres pétris du même limon, animés du même souffle, faits à la même image, appelés à la même fin. Que nous devions aimer ces êtres avec lesquels nous sommes unis par des liens si intimes, c'est un instinct que nous trouvons au fond même de notre cœur. C'est là que trouve sa source cette humanité que l'on célèbre partout, et dont se vantent ceux-là mêmes qui méditent la ruine de leurs semblables et la destruction de toute société.

Supposez une société d'hommes entre lesquels ne règne aucune sympathie, aucun amour, qu'y verrez-vous? Le désordre, la guerre, le meurtre, la confusion. Rien ne présenterait mieux sur la terre une image de l'enfer.

Supposez, au contraire, une société où règne une parfaite charité : quel ordre! quelle paix! quelle *harmonie! quelle fidèle* image du ciel!.....

Que sera-ce si nous considérons le prochain au point de vue de la foi ?... La religion ne nous montre pas seulement dans les autres hommes des êtres semblables à nous, mais des membres de l'Église, des héritiers de Dieu, des enfants d'un même père, élevés dans la même foi, régénérés par les mêmes sacrements, nourris du même pain sacré, appelés au même bonheur éternel... Si, comme hommes, ils ont des droits à notre amour, combien n'en ont-ils pas comme chrétiens ?...

Mais un motif plus puissant encore d'aimer notre prochain, c'est l'exemple de Dieu lui-même, c'est l'amour qu'il nous porte. Oui, ces mêmes hommes pour qui vous nourrissez souvent une froide indifférence, et quelquefois une coupable aversion, Dieu les a aimés de toute éternité, et il les a aimés jusqu'au point de donner son Fils unique pour leur salut : *Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret.* (Joan., III, 16.) Si un Dieu daigne aimer ainsi de simples mortels, vous dirai-je avec saint Jean, nous devons donc nous aimer les uns les autres. *Si sic Deus dilexit nos, et nos debemus alterutrum diligere.* (I Joan., IV, 11.)

Disciples de Jésus-Christ, vous me demandez si vous devez aimer vos frères. Apprenez-le de l'exemple de votre divin Maître. Pourquoi, je vous prie, son incarnation, sa naissance, sa vie pauvre et laborieuse, sa passion, sa mort, sa résurrection ?... pourquoi sa vie eucharistique ? C'est à cause de son grand amour pour nous : *Propter nimiam charitatem suam, qua dilexit nos...* (Éph., II, 4.) Aux exemples que le Sauveur nous a donnés, joignez son enseignement et ses préceptes.

« On reconnaîtra », dit-il, « que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres. » *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem...* (Joan., XIII, 35.)

Nous venons d'exposer les motifs de l'amour du prochain ; il nous reste à voir les obligations que cet amour nous impose.

II. *Obligations.* — En nous imposant le devoir de la charité fraternelle, Jésus-Christ nous en a tracé la règle : c'est d'aimer notre prochain comme nous-mêmes : *Diliges proximum tuum sicut te ipsum.* (Luc., X, 27.) Il ne s'agit point ici d'une égalité de sentiment, mais bien d'une parité d'obligation. Nous devons aimer le prochain de la même manière que nous nous aimons raisonnablement nous-mêmes.

La première obligation que la charité nous impose envers nos frères, c'est de ne leur vouloir ni de leur faire aucun mal. La charité, dit saint Paul (I Cor., XIII, 4-5), étouffe tout sentiment de haine, chasse toute pensée de jalousie : *Charitas non æmulatur ;* elle n'agit point avec malignité, *non agit perperam ;* elle ne cause jamais le mal, *non cogitat malum.* Ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse, gardez-vous de le faire jamais aux autres... Ne point faire de mal au prochain, c'est le premier effet de la charité ; mais cela ne suffit pas : il faut encore lui souhaiter du fond du cœur tout le bien qu'un amour raisonnable nous fait désirer pour nous-mêmes.

La véritable règle de l'amour du prochain, dit saint Augustin, c'est de souhaiter qu'il parvienne aux biens qu'*on voudrait* soi-même obtenir, et qu'il échappe

... Les mar-
... sont de
... fac...
... tout le bien
... dit saint
... : Probato
... faim,
... dans le dénuement,
... dans l'afflic-
... prisonnier, captif,
... du salut.
... spirituelle n'a
... corporelle. Voilà, en
... l'amour du prochain.
... la charité
... la perfection évangélique, et
... heureux. Plût à Dieu qu'on
... ce qu'on disait des pre-
miers ... aimaient tellement dans le Sei-
gneur, qu'ils semblaient n'avoir qu'un cœur et qu'une
âme ... Act. ..., 32.

V. — L'Aumône.

Ex substantia tua fac eleemosynam. (Tobie, IV, 7.)

Faites l'aumône de votre bien.

Le saint patriarche Tobie, sentant sa fin approcher, appela son fils auprès de lui pour lui donner ses dernières instructions. « Mon fils, » lui dit-il, « ne manquez jamais de faire l'aumône. Si Dieu vous

accorde la richesse, assistez généreusement vos frères; si vous n'avez que peu, donnez peu, mais toujours de bon cœur.» (Tob., IV, 7-9.) Sage et paternelle leçon, qui avait d'autant plus d'autorité dans la bouche du vieillard mourant, qu'il laissait lui-même un des plus beaux exemples qu'aient enregistrés les saintes Écritures.

Captif à Ninive, il assistait les pauvres, les consolait et les ensevelissait pieusement après leur mort.... (Tob., I, 19-21 ; II, 3-10.) L'aumône, si bien pratiquée par ce serviteur de Dieu des anciens jours, n'est-elle pas aussi une des œuvres les plus excellentes de l'Église catholique et de tout chrétien digne de ce nom?

Je viens donc vous répéter la parole du saint homme Tobie : *Fac eleemosynam*, faites l'aumône. Pourquoi? 1° *parce que Dieu vous le commande ;* 2° *parce que les pauvres le méritent* ; 3° *parce que vous y gagnez plus que vous ne donnez.*

I. *Dieu vous le commande.* — Le devoir de faire l'aumône est établi et recommandé par les textes les plus nombreux et les plus précis de la sainte Écriture. « Je vous ordonne, » dit le Seigneur dans le Deutéronome, (XV, 11), d'ouvrir votre main à votre frère dans l'indigence et la pauvreté : » *Præcipio tibi ut aperias manum fratri tuo egeno et pauperi.* Le Saint-Esprit ajoute : *Fili, eleemosynam pauperis ne defraudes* (Eccli., IV, 1); « mon fils, ne refusez pas l'aumône au pauvre»; *et facere eleemosynam ne despicias* (ibid., VII, 10), « ne méprisez pas de faire l'aumône. « Par ce commandement, Dieu justifie sa providence sur l'inégalité des conditions en ce monde. Souverain Maître de tous les biens, il les distribue à chacun selon qu'il lui plaît. Des

nous a donnés avec tant de générosité et de surabondance ? Il nous abandonne le capital ; ne lui refusons pas une petite part du revenu.

Comme modèle enfin, Dieu nous dit par la bouche de son Fils : *Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est* (Matth., v, 48); « soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Mais le Père céleste n'est-il pas le riche par excellence ? et que fait-il autre chose tous les jours que de nous nourrir et de nous entretenir de ses aumônes ? Ayons donc pour nos frères indigents un peu de cette charité que Dieu a envers nous.

II. *Les pauvres le méritent.* — L'obligation de faire l'aumône est, en second lieu, appuyée sur les mérites des pauvres. Quels titres, en effet, n'ont-ils pas à notre charité ? Ce sont les amis de Jésus-Christ, les membres privilégiés de l'Église, nos frères les plus chers.

Voyez dans toute la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, quel amour particulier il a toujours manifesté pour les pauvres. C'est parmi eux qu'il choisit sa mère et son père nourricier. Marie et Joseph, il est vrai, étaient de race royale ; mais de cette éminente dignité il ne leur restait que le sang et les vertus, tout le reste leur manquait. S'il naît, c'est au rang des pauvres ; il travaille comme les pauvres. Dans sa vie publique, sa première parole est pour les pauvres : *Evangelizare pauperibus misit me...* (Luc., iv, 18.) *Beati pauperes spiritu...* (Matt., v, 3.) Son premier miracle est pour les pauvres : les époux et les convives de Cana *n'ont plus de vin ; il* en crée pour eux.

Ne craignez point de vous appauvrir en donnant aux indigents : « Celui qui assiste les pauvres prête à Dieu à gros intérêts. » (Prov., XIX, 17.) « Celui qui donne ne manquera jamais de rien. » (Ib., XXVIII, 27.) Et pour l'éternité quels biens ne seront pas la récompense de l'aumône ! Écoutez ce que dira Notre-Seigneur Jésus-Christ au dernier jugement : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez désaltéré ; j'étais nu, et vous m'avez donné des vêtements ; malade, et vous m'avez assisté ; prisonnier, et vous m'avez visité : venez maintenant prendre possession du royaume qui vous a été préparé. » (Matth., XXV, 34-36.) Oh ! heureux mille et mille fois ceux qui, par leurs aumônes et leur charité, mériteront d'entendre cette parole d'éternelle bénédiction !

VI. — Du Serment.

Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum. (Exod., XX, 7.)

Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain.

C'est en ces termes que Dieu s'exprime dans la loi donnée à Moïse sur le Sinaï. Avant de nous tracer nos devoirs envers le prochain, le Seigneur a voulu, dans trois préceptes particuliers, nous prescrire nos devoirs envers lui. Dieu unique, éternel, souverainement parfait, il est seul digne de nos adorations, de notre reconnaissance et de notre amour. Souverainement *saint, il veut que son* nom soit traité avec respect.

Maître et Créateur de toutes choses, il exige qu'un culte public lui soit rendu au jour qu'il s'est réservé. Quelle idée fausse et ridicule se font de leurs obligations un trop grand nombre d'hommes qui prétendent avoir accompli toute justice quand ils peuvent se dire qu'ils n'ont fait tort à personne, comme si au-dessus des droits du prochain il n'y avait pas ceux de Dieu !

Nous allons traiter, dans cet entretien, du respect dû au nom de Dieu dans le serment. Voyons donc : 1° *la nature du serment*; 2° *les conditions du serment*; 3° *l'usage discret qu'on en doit faire.*

I. *Nature du serment.* — Le serment est une invocation expresse ou tacite du nom de Dieu en témoignage de la vérité. Son nom lui vient du mot latin *sacramentum*, et signifie une chose sacrée. On distingue le serment affirmatif et le serment promissoire : par le premier, on prend Dieu à témoin d'une chose ou d'un fait présent ou passé; par le second, de la sincérité d'une promesse que l'on fait et de la disposition où l'on est de l'exécuter. — On jure par Dieu lui-même directement, ou par les créatures, comme les anges, le ciel, les saints, l'Évangile, les sacrements, la croix, en tant que ces créatures rappellent d'une manière particulière les perfections de Dieu.

Le serment se fait par parole : « Je prends Dieu à témoin... » par signe : en levant la main, comme cela se pratique en justice... par écrit, lorsqu'on signe une formule de serment.

Pour qu'il y ait serment, il faut l'intention. Il ne faut donc pas regarder comme serments certaines

manières de parler introduites par l'usage : « Je vous jure, Dieu le sait, Dieu le voit. » Le respect dû au saint nom de Dieu exige qu'on évite ces expressions, d'où il peut facilement résulter du scandale.

Une inclination naturelle nous porte à en appeler au Seigneur pour confirmer la vérité de nos paroles ou la sincérité de nos promesses. Aussi le serment, en lui-même, est-il un acte nécessaire, un acte religieux. La nécessité du serment vient de la faiblesse et de l'imperfection de l'homme. Parce qu'il n'a qu'une science courte et limitée, l'homme peut se tromper, et, à cause de sa perversité, il peut vouloir tromper. Pour donner de l'autorité à sa parole, il a besoin d'en appeler à Dieu, l'immuable vérité. Le serment fait, en quelque sorte, participer l'homme à la véracité, à l'infaillibilité, à la sincérité de Dieu. Quand l'homme parle et affirme sous la foi du serment, c'est comme si Dieu parlait et affirmait lui-même. Aussi les peuples tant anciens que modernes, dans leurs relations civiles, politiques et commerciales, ont-ils toujours fait usage du serment. Les rois ont juré en montant sur le trône, les fonctionnaires jurent en prenant possession de leurs charges. Les patriarches, les prophètes, les apôtres, ont juré en annonçant la parole de Dieu aux peuples. « Dieu », dit saint Paul, « ne pouvant jurer par un plus grand que lui, jure par lui-même » : *juravit per semetipsum.* (Héb., VI, 13.) Il est donc bien évident que le serment, en lui-même, est à la fois un acte nécessaire et religieux. Aussi voyons-nous dans l'Ancien Testament que Dieu a ordonné *de jurer par* son nom. « Vous craindrez le

Seigneur votre Dieu, et vous jurerez par son nc (Deut., VI, 13; X, 20.)

II. *Conditions du serment.* — Le serment, pour licite, doit réunir trois conditions : la vérité, le ju ment, la justice.

1° *La vérité.* Ce que l'on assure par serment d être vrai; et, s'il arrive qu'on se trompe en réalité, faut, dans le moment où l'on jure, être dans la pe suasion que ce que l'on affirme est la vérité. Si l bonne foi est surprise, la conscience doit rester droite Comment peut-il se trouver des hommes assez audacieux pour appeler Dieu en témoignage du mensonge? Connaître la fausseté d'un fait qu'on affirme, n'avoir pas l'intention d'accomplir une promesse qu'on fait, et prendre Dieu à témoin de ce fait mensonger, de cette promesse fallacieuse! Suppose-t-on que Dieu ignore la vérité? mais c'est outrager sa science. S'imagine-t-on qu'il peut être suborné, comme le plus vil des hommes? c'est offenser sa sainteté et sa justice. Quel châtiment ne mérite pas une si coupable et si audacieuse témérité! « Il ne demeurera impuni,» dit le Seigneur, « celui qui aura pris le nom de Dieu en vain. » (Exod., XX, 7. Deut., V, 11.)

2° *Le jugement.* — Pour être permis, le serment doit être fait avec réflexion, avec prudence, avec discrétion et pour un motif suffisant. C'est manquer de respect à la majesté souveraine de Dieu que de prendre son nom à témoin de choses vulgaires et sans importance... L'habitude de jurer pour des bagatelles fait qu'on s'expose à s'inquiéter peu de la vérité ou de *la fausseté de ce* qu'on affirme ou de ce qu'on pro-

jet. Réservons nos serments pour des choses en tout dignes de Dieu.

3° *La justice.* — Il faut enfin que l'objet du serment soit juste, raisonnable, honnête, équitable; sinon l'on pèche en jurant, et l'on ne pèche pas moins en accomplissant son serment. Le serment, dit saint Jérôme, ne doit jamais servir à l'iniquité. Une promesse faite avec serment doit être tenue, à moins que la chose promise ne soit vaine, puérile, ou bien immorale, injuste, illicite.

III. *Usage du serment.* — Le serment, étant un acte religieux, ne doit être employé que pour des choses graves, sérieuses et saintes. Si nous sommes obligés de nous en servir, que ce soit toujours avec un sentiment profond de respect pour le saint nom de Dieu, que nous invoquons comme garantie de notre parole. Ecoutons ce que dit Notre-Seigneur Jésus-Christ (Matth., v, 34-37) : « Ne jurez pas du tout, ni par le ciel, parce qu'il est le trône de Dieu; ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds; ni par Jérusalem, parce qu'elle est la ville du grand Roi; ni par votre tête, parce que vous ne pouvez pas changer la couleur d'un seul de vos cheveux. Dites : oui, non. Tout ce qui est de plus provient du mal. » Que notre bouche soit tellement accoutumée à la vérité, que le mensonge soit loin de nos lèvres; qu'une affirmation de notre part, une négation, un oui, un non, suffisent pour assurer nos frères de la sincérité de nos paroles. Ainsi nous serons les disciples du Dieu de vérité et les héritiers de ses éternelles promesses. Ainsi soit-il.

VII. — Du Vœu.

Vovete, et reddite Domino vestro. (Ps. LXXV, 12.)

Faites des vœux, et rendez au Seigneur ce que vous lui avez promis.

Le vœu est une promesse faite à Dieu d'une chose bonne et qui lui soit agréable. Cette promesse oblige la conscience de telle façon qu'on se rend coupable de péché si l'on omet de faire ce qu'on a promis. Prendre une simple résolution, former un propos d'accomplir une bonne œuvre, de jeûner, de faire l'aumône, d'aller en pèlerinage, de visiter les malades, de veiller, de travailler, ce n'est pas faire un vœu; ce n'est là qu'un engagement envers soi-même, ce n'est pas une promesse faite à Dieu et obligeant sous peine de péché.

Le vœu est un acte de religion, qui honore Dieu, que Dieu lui-même recommande, mais dont il ne fait pas un précepte rigoureux. De sa nature, le vœu doit être un acte essentiellement libre et spontané.

Pour notre instruction, nous allons considérer : 1° *les diverses espèces de vœux*; 2° *l'obligation de les accomplir*; 3° *les raisons qui en dispensent.*

I. *Diverses espèces de vœux.* — D'abord, il n'y a qu'une chose essentiellement bonne qui puisse être la matière du vœu.

Le vœu de ne pas restituer si on a volé, de ne pas se concilier avec un ennemi, de ne pas se confesser,

serait nul de plein droit. Il faut, de plus, pour qu'un vœu soit valide, que la chose à laquelle on s'engage soit meilleure que son contraire : ainsi le vœu de ne pas recevoir les ordres sacrés, de ne pas se faire religieux, ne pourrait obliger. Il faut, enfin, que la chose promise à Dieu soit possible, autrement ce serait une promesse vaine et dérisoire. Des actes auxquels on est d'ailleurs obligé, comme d'assister à la messe le dimanche, de se confesser une fois l'an, de communier à Pâques, peuvent être la matière du vœu. Quant aux espèces de vœux, on distingue :

1° Le vœu *absolu :* c'est celui qu'on fait sans condition ; par exemple : je fais vœu de donner telle aumône aux pauvres...

2° Le vœu conditionnel, quand il dépend d'une condition ; par exemple : je ferai tel pèlerinage si je reviens à la santé.

3° Le vœu *personnel*, quand on engage sa propre personne, ses propres actions : je promets à Dieu de jeûner, de veiller, de faire telle œuvre de pénitence.

4° Le vœu *réel* quand il s'agit d'une matière hors de nous : je m'engage à donner telle propriété à l'Église, telle somme aux pauvres. Les héritiers sont tenus d'exécuter ces sortes de vœux.

5° Les vœux *solennels* sont ceux que l'on fait avec certaines formalités, par la réception des ordres sacrés, ou par la profession religieuse dans un ordre approuvé par l'Église.

6° Les vœux *simples*, ceux qui ne sont pas revêtus des formes prescrites pour les vœux solennels.

Fait dans les conditions légitimes, le vœu est un

acte religieux, méritoire, et qui donne aux œuvres accomplies un plus grand degré de perfection. Si l'on compte dans la vie religieuse un si grand nombre de saints, et si ce sont les saints qui ont fondé les plus belles et les plus utiles institutions, et qui ont donné les plus admirables exemples de vertu, n'est-ce pas parce qu'ils se sont consacrés à Dieu d'une manière particulière en faisant les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance? Par le vœu de pauvreté, ils se sont dépouillés de tous leurs biens, et ils ont même renoncé à la possibilité d'en acquérir d'autres; par le vœu de chasteté, ils ont fait de leur corps une hostie vivante, pure et sainte, offerte tous les jours à Dieu sur l'autel de leur cœur; par le vœu d'obéissance, ils ont immolé au Seigneur ce qu'il y a en l'homme de plus personnel, de plus intime et de plus cher : la volonté, la liberté. Ces trois vœux désapproprient complètement une âme, la dépouillent absolument, la laissent nue devant Dieu, à qui tout est remis. Quel glorieux hommage rendu à Dieu, à sa souveraineté, à sa sagesse, à sa bonté!... Il se trouve cependant dans le monde des gens qui ne comprennent rien aux vœux religieux, et les regardent comme une folie, une extravagance, une injure à la dignité de l'homme. Ils ne voient pas que ces trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, sont l'expression la plus pure, la plus haute, la plus parfaite du christianisme; ils ne comprennent pas que le religieux marche sur les traces de Jésus-Christ d'aussi près qu'il est possible à un homme de le faire, et que c'est le disciple qui met en pratique cette parole du Maître: « Celui qui ne

renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut pas être mon disciple... Quiconque veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix, qu'il la porte tous les jours, et qu'il me suive. » (Luc., XIV, 33. Matth., XVI, 24.)

Si tous ne peuvent imiter les religieux, tous au moins doivent les admirer et les respecter comme les copies vivantes de Jésus-Christ...

Revenons aux vœux en général, et parlons de leur obligation.

II. *Obligation d'accomplir les vœux.* — Il y a obligation sous peine de péché d'accomplir les vœux que l'on a faits. « Quand vous aurez fait un vœu, » dit l'Esprit-Saint dans le Deutéronome (XXIII, 21), « vous ne tarderez pas à l'accomplir. » On craindrait, à juste raison, de se déconsidérer, si, après avoir fait à un homme une promesse sérieuse, on venait à la violer; à plus forte raison, quand on s'est engagé envers Dieu, doit-on être fidèle à sa parole. Violer un vœu en matière grave, c'est péché mortel; le péché n'est que véniel, si la matière est légère...

III. *Raisons qui dispensent d'accomplir les vœux.* — Quatre causes peuvent faire cesser l'obligation d'un vœu : le changement de matière, l'annulation, la dispense, la commutation.

Si un changement total ou seulement notable est survenu dans ce qui faisait la matière du vœu, de manière à rendre l'exécution du vœu illicite, ou impossible, ou extrêmement difficile, on n'est plus tenu de l'accomplir.

Les supérieurs légitimes, un père, une mère, et

même, à leur défaut, un tuteur, ont, dans certaines circonstances, le droit d'annuler les vœux de leurs inférieurs, de leurs enfants avant leur majorité.

Quant à la dispense, le Pape et les évêques ont seuls le pouvoir de l'accorder, quand elle est appuyée sur un motif suffisant.

Le Pape et les évêques ont aussi le pouvoir de commuer un vœu en une œuvre meilleure, ou égale, ou de moindre valeur.

Terminons en redisant avec le roi prophète : *Vovete, et reddite Domino vota vestra.* Rendons fidèlement nos vœux au Seigneur, et il nous en récompensera... Ainsi soit-il.

VIII. — Du Blasphème.

Omnis blasphemia tollatur a vobis.
(Eph., IV, 31.)

Que tout blasphème disparaisse du milieu de vous.

Ce que l'apôtre saint Paul recommandait aux fidèles d'Éphèse, nous devons vous le recommander à vous aussi, chrétiens : car de toutes les manières par lesquelles on profane le saint nom de Dieu, il n'en est pas de plus criminelle ni de plus odieuse que le blasphème. Et cependant, faut-il le dire ? il n'y a pas d'habitude plus universellement répandue que celle de vomir l'outrage contre Dieu. On trouve jusqu'à des enfants qui, ayant peine à savoir peut-être leur prière du matin et du soir, sont initiés à tout ce qu'il y a de *plus* horrible et de plus révoltant en fait de blasphème.

Quels ont été leurs instituteurs et leurs maîtres dans cette langue infernale ? Leurs propres parents, hélas! C'est sous le toit paternel et au foyer domestique qu'ils ont entendu, sans les comprendre d'abord, ces expressions abominables dont ils se font aujourd'hui un jeu scandaleux, qui fait rougir tout chrétien digne de ce nom.....

Pour vous inspirer une vive horreur de ce crime, je viens vous en exposer 1° *les odieux caractères;* 2° *les châtiments redoutables.*

I. *Caractères du blasphème.* — Qu'est-ce, d'abord, que le blasphème ? C'est une parole injurieuse à Dieu ou aux saints. Il consiste à attribuer à Dieu ce qui ne lui convient pas, ou à lui refuser ce qui est de son essence : la bonté, la justice, la sainteté, la sagesse. Blasphémer, c'est donc mal parler de Dieu, ou mêler son nom adorable à des malédictions, à des exécrations, à des anathèmes. Qu'on parle mal de l'homme, il n'y a rien là de surprenant : il y a en lui tant de défauts, d'imperfections, et quelquefois tant de perversité et de malice !... Mais mal parler de Dieu, le maudire, lui, la sainteté, la perfection, l'amour, la bonté, la toute-puissance, la miséricorde infinie, cela ne peut se comprendre. Aussi le blasphème présente-t-il un caractère de véritable et complète folie. Quel est, en effet, l'audacieux qui se dresse contre Dieu et lui lance l'outrage à la face ? C'est un homme, c'est-à-dire l'être le plus faible, le plus fragile, le plus vil, le plus méprisable qui se puisse trouver. C'est un ver de terre qui dresse contre le Roi immortel des siècles *sa tête superbe*, et porte jusque dans

ciel ses lèvres souillées, *posuerunt in cœlum os suum* (Ps. LXXII, 9); et, comme un vil serpent fait retentir jusqu'au pied du trône divin ses horribles sifflements. Que penseriez-vous d'un misérable esclave qui oserait braver en face son maître et son roi, qui d'un mot peut l'envoyer au dernier supplice? Vous penseriez que ce malheureux a perdu la dernière lueur de bon sens. Eh bien! est-ce que le blasphémateur n'est pas plus insensé encore?... A la folie il ajoute une insolence sans nom, une témérité sans exemple... Un voleur, un vindicatif, un assassin, un volupteux, un calomniateur est bien coupable sans doute; mais encore un pécheur de cette sorte ne s'attaque pas à Dieu directement... Dans les autres péchés : le vol, l'impureté, l'intempérance, il y a un motif, un appât; mais dans le blasphème, il n'y en a aucun : c'est un péché de pure malice, c'est proprement le péché des démons. — Ce qui fait connaître la nationalité d'un homme, c'est la langue qu'il parle, et la manière, le ton, l'accent dont il la parle. *Loquela tua manifestum te facit* (Matth., XXVI, 73), dirent les Juifs à saint Pierre en l'accusant d'être Galiléen. Eh bien! le blasphémateur, quelle langue parle-t-il? la langue du ciel? au ciel on loue Dieu : *Sanctus, Sanctus, Sanctus*... la langue des hommes justes et saints sur la terre? sur la terre les vrais chrétiens ne parlent de Dieu que pour le remercier et le bénir... la langue des hommes simplement honnêtes et bien élevés? dans la bonne société le blasphème est inouï, et il serait d'une incivilité inexcusable. Quelle langue donc parle le blasphémateur? La langue des démons

dans l'enfer. Écoutez les cris qui s'échappent de ce lieu de ténèbres et d'horreur : ce ne sont qu'imprécations, malédictions et blasphèmes : *Blasphemaverunt Deum cœli præ doloribus et vulneribus suis.* (Apoc., XVI, 11). Blasphémateur, votre langage vous dénonce comme citoyen de l'enfer, *loquela tua manifestum te facit.*

Dirons-nous encore la noire ingratitude dont se rend coupable le malheureux qui blasphème ? A qui insulte-t-il ? A son Dieu... à son Créateur... à son bienfaiteur. Il tient de lui cette langue qu'il prostitue au démon... Il outrage Jésus-Christ son Rédempteur, son ami, son maître et son souverain juge. Une si criminelle conduite envers un simple mortel serait déjà impardonnable ; envers Dieu, comment la qualifier ?...

Autant qu'il est en lui, le blasphémateur est déicide : si des paroles il pouvait passer aux actes, il supprimerait Dieu, il l'anéantirait. Jésus-Christ a pu dire des Juifs qui le crucifiaient : *Non enim sciunt quid faciunt*, ils ne savent ce qu'ils font. Mais peut-on le dire du blasphémateur ? Il ne peut douter, lui, de la divinité de Jésus-Christ.....

II. *Châtiments du blasphème.* — Comment s'étonner après cela des châtiments terribles que la loi ancienne infligeait au blasphémateur ? Un homme, un jour, s'étant pris de querelle avec un de ses frères, blasphéma le nom du Seigneur. Moïse le fit mettre en prison en attendant l'ordre du Seigneur. Dieu répondit au grand législateur : « Conduisez cet homme hors du camp. Que tous ceux qui ont entendu son blasphème *mettent leurs* mains sur sa tête, et que tout le

peuple le lapide. » (Lévit., XXIV, 10-14.) « Tout homme qui aura blasphémé le nom de Dieu. » ajoute le Lévitique (XXIV, 16), « sera puni de mort. » L'impie Sennachérib blasphème, et l'ange du Seigneur exterminе 185,000 de ses soldats et lui-même périt assassiné par ses propres enfants. (IV Reg., XIX, 35-37. II Paral., XXXII, 21. Tob., I, 21, 23. Eccli., XLVIII, 24. Is., XXXVII, 36-38. I Mac., VII, 41. II Mac., VIII, 19.) Antiochus est dévoré tout vivant par les vers. (II Mac., IX, 9.) — Julien l'Apostat est frappé d'une flèche miraculeuse. — Arius s'arrache les entrailles. — Nestorius a la langue pourrie. — Que d'exemples effrayants ne pourrait-on pas citer, même de notre temps?...

Quand la loi civile chez les nations chrétiennes vengeait les droits de Dieu, comme elle venge les droits des citoyens, le blasphémateur était également puni, et le grand roi saint Louis lui faisait percer la langue. O chrétiens! je vous répéterai en finissant : *Omnis blasphemia tollatur a vobis;* que le blasphème ne s'entende jamais plus parmi vous. Ainsi soit-il.

IX. — Sanctification du dimanche.

Memento ut diem sabbati sanctifices. (Exod., XX, 8.)

Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.

Parmi les préceptes que renferme la loi sainte, il en est un dont il nous est plus particulièrement ordonné de garder le souvenir, parce que de son obser-

ation dépendent notre fidélité à tous les autres points e la loi, la sainteté de notre vie et l'avenir éternel de notre âme. Ce précepte, c'est celui de la sanctification du jour consacré au Seigneur. Les Juifs devaient observer le sabbat, ainsi qu'il fut dit à Moïse sur le Sinaï. Le sabbat a fait place au dimanche chez les chrétiens. Ainsi que le mot l'exprime, c'est le jour du Seigneur : non que tous les jours ne soient à lui, puisqu'il est le maître absolu du temps, mais parce qu'il lui a plu, à la création, de se réserver le septième jour et d'obliger l'homme à le consacrer à son culte...

Nous allons dire 1° *les motifs d'observer le dimanche ;* 2° *la manière de l'observer.*

I. *Motifs d'observer le dimanche.* — Rien de plus juste, rien de plus légitime, d'abord, que d'observer le dimanche : c'est une loi. Dieu pouvait exiger que tous les jours fussent consacrés à l'adorer, à le bénir, à célébrer ses louanges. Et certes, à ces conditions, l'homme n'aurait fait sur la terre que ce que les élus feront éternellement dans le ciel. Mais le Seigneur n'a voulu se réserver qu'un seul jour sur sept, et il a permis à l'homme de consacrer les six autres à ses intérêts, à ses affaires du temps. Qui oserait donc trouver cette loi trop rigoureuse? Du reste, en se soumettant à la loi du repos, l'homme ne fait que d'avoir un caractère de ressemblance de plus avec Dieu : car Dieu, le premier, après avoir travaillé six jours aux merveilles de la création, a voulu se reposer le septième; et ce septième jour, il l'a béni d'une bénédiction particulière, *Benedixit diei septimo.* (Gen., II, 3.) — Comme hommes, *nous sommes* tenus à la loi du repos, parce

que c'est Dieu qui l'a établie ; comme chrétiens, nous devons célébrer le dimanche d'un culte particulier, parce que c'est par excellence le jour du Seigneur, le jour de ses merveilles. S'il nous rappelle le couronnement de l'œuvre de la création, il nous remet en mémoire aussi les plus augustes mystères de notre réparation. Le dimanche, en effet, Jésus-Christ est sorti du tombeau, victorieux du péché, de la mort et de l'enfer. Le dimanche, le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres, et a pris la direction et le gouvernement de l'Église. Le dimanche, Jésus-Christ a révélé à saint Jean le disciple bien-aimé les destinées, les combats et les triomphes de l'Église jusqu'à la fin des temps. C'est donc ce jour que le Seigneur a spécialement choisi pour se révéler à nous, et nous donner les preuves les plus éclatantes de sa puissance, de sa miséricorde et de son amour. N'y eût-il donc que le motif de la reconnaissance, ce serait assez pour nous faire un devoir sacré de consacrer ce jour à célébrer les louanges et la gloire de ce Dieu si grand, si bon, si aimable, si généreux envers son humble créature.

D'ailleurs, si le dimanche est le jour du Seigneur, il est aussi par excellence le jour de l'homme. Ce qui fait l'homme et le distingue de toutes les créatures de ce monde, c'est son âme. C'est par là qu'il est l'image vivante de Dieu et qu'il doit vivre éternellement. Si le corps a ses exigences, l'âme a les siennes plus impérieuses encore. Or les six jours de la semaine employés au travail, aux affaires, sont, si l'on veut, les jours du corps, pour lui procurer le pain, les habits, l'habitation, et, jusqu'à un certain point

le bien-être de la vie. Mais, au milieu des occupations et des sollicitudes ordinaires, quelle est la part faite à l'âme, surtout au point de vue surnaturel ? Cette part est bien petite, quand elle est faite, et surtout elle est bien insuffisante. Il est donc nécessaire que le dimanche soit le jour de l'âme, afin qu'aussi bien que le corps elle trouve son aliment propre, l'habit qui lui convient et toutes les autres choses qui lui sont nécessaires. Le pain de l'âme, Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a dit lui-même, c'est toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Or, la parole divine, quand est-elle distribuée au peuple ? Le dimanche, pendant les saints offices. Ce qu'on peut appeler les habits de l'âme, ce sont les vertus chrétiennes, c'est surtout la grâce. Eh bien ! n'est-ce pas le dimanche, pendant que le corps se repose, que l'âme trouve tout le loisir nécessaire pour faire, si vous me permettez l'expression, sa toilette spirituelle ? Pendant la semaine, elle a été exposée à contracter des souillures ; elle a été, en quelque sorte, éclaboussée par le monde. Elle a le dimanche pour se purifier dans le bain salutaire de la pénitence. Ses forces spirituelles ont perdu d'intensité ; elle a besoin de refaire son courage et son ardeur, pour se maintenir, pour progresser dans la voie du bien : la table eucharistique lui est ouverte le dimanche plus librement que les autres jours. Enfin, comme membre de la grande société chrétienne, l'homme est tenu de participer au culte public rendu à Dieu. Ce culte consiste surtout dans le sacrifice de la messe, qui, le dimanche, est offert pour le peuple... Tels sont les motifs de sanctifier le saint jour du Seigneur. Rap-

pelons en quelques mots la manière de le sanctifier.

II. *Manière de sanctifier le dimanche.* — Le précepte, dans sa partie positive, prescrit deux choses : le repos et la pratique des œuvres chrétiennes. Le repos périodique est une loi universelle de la nature : la terre se repose... les plantes, les arbres se reposent... les animaux qui servent à l'homme et partagent ses fatigues, ont besoin d'une suspension de travail. Quand, à l'époque de la révolution, des insensés ont voulu porter atteinte à cette loi, on a vu même des attelages de bœufs protester contre cette folle innovation... La loi du repos répond à l'ordre de Dieu et aux besoins de l'homme. Ce repos d'ailleurs est l'image et comme le prélude du repos éternel.

Quelles œuvres faut-il accomplir pour sanctifier le repos du dimanche? Ces œuvres sont : 1° l'assistance au saint sacrifice de la messe, pour adorer Dieu, le remercier de ses dons, lui offrir l'expiation de nos péchés et solliciter sa grâce... 2° l'audition de la parole sainte, pour nous instruire des vérités et des devoirs de la religion... 3° la fréquentation des offices publics de l'Église, pour l'honneur de Dieu et l'édification du prochain... 4° la pratique des œuvres de piété et de miséricorde envers le prochain. C'est ainsi que le dimanche sera véritablement ce qu'il doit être, un jour de grâce, de bénédiction et de salut.

X. — Devoirs des enfants.

Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram. (Exod., xx, 12.)

Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.

La loi qui commande aux enfants le respect envers leur père et leur mère, est si bien conforme à la raison et tellement basée sur l'ordre des choses, qu'au premier abord, il peut paraître étonnant que Dieu en ait fait un article particulier du code transmis à son peuple par le ministère de Moïse. Mais la nature humaine a été si profondément viciée par la chute originelle, et sa pente au mal est si grande, que le Seigneur a dû tracer de nouveau sur la pierre et dans tous ses détails la loi que l'homme avait fini par effacer presque complètement de son cœur. D'un autre côté, il allait se rencontrer, dans la suite des âges, de prétendus législateurs assez pervers pour oser affranchir les enfants de l'obéissance envers leurs parents, au profit de ce qu'ils appellent l'État. Or Dieu a voulu soustraire sa loi aux empiètements et aux profanations de la méchanceté des hommes, et voilà pourquoi il a formulé ainsi la loi du respect des enfants envers leurs parents : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram.*

Expliquons comment cet honneur dû aux parents

comprend : 1° *l'amour*, 2° *le respect*, 3° *l'obéissance*, 4° *l'assistance*.

I. *L'amour*. — Est-il nécessaire d'avoir recours à de longs raisonnements pour démontrer qu'un enfant doit aimer son père et sa mère ?

La nature parle ici avec une assez persuasive éloquence. Les travaux continuels auxquels se livrent les pères et les mères pour leurs enfants, les soucis qu'ils se donnent, les douleurs qu'ils endurent, la tendre affection qu'ils leurs portent, le dévouement sans bornes qu'ils leur témoignent, cela ne mérite-t-il pas quelque retour de la part des enfants ? et un enfant qui n'aimerait pas son père et sa mère, que serait-il, sinon une sorte de monstre dans la nature ? Un des crimes que l'on peut reprocher au trop fameux Voltaire, et ils sont nombreux, car on ne saurait dire dans lequel des péchés capitaux, il n'a pas excellé, c'est d'avoir affiché publiquement le mépris pour ses parents. Bien différents sont les exemples d'amour et de piété filiale que nous ont laissés les Tobie, les Joseph, les saint Louis, exemples si bien suivis dans les familles chrétiennes, où l'amour de Dieu est le premier garant de l'amour des parents.

Mais le véritable amour des enfants envers leur père et leur mère ne va point sans le respect.

II. *Le respect*. — On n'aime réellement que ceux qu'on estime, et que par conséquent on respecte. Mais ce respect que renferme l'honneur et qui doit nécessairement accompagner l'amour, c'est aux parents qu'il appartient de l'inspirer aux enfants. Que de parents cependant ne trouve-t-on pas aujourd'hui

qui ne demandent à leurs enfants que l'amour, et encore un amour tout mondain, tout profane, et qui leur font grâce du respect, et regardent comme une erreur des temps passés de leur inspirer de la crainte ! Parents aveugles et imprudents ! ils oublient que Dieu, en formulant son commandement tout en leur faveur, a mis en première ligne le respect, *honora*, honorez, le prescrivant comme garant de l'amour...

Enfants, c'est ici de vos devoirs qu'il s'agit, respectez votre père et votre mère dans votre esprit et dans votre cœur... Que votre respect se manifeste extérieurement par des actions, des paroles, des manières humbles et soumises. Déférez religieusement aux avis de vos parents, à leurs représentations et à leurs réprimandes. Gardez-vous de rien vous permettre, dans vos paroles ou dans votre conduite, qui puisse porter atteinte à l'honneur que vous leur devez. « Ne vous glorifiez point », dit l'Ecclésiaste (III, 12), « de ce qui déshonore votre père, car sa honte n'est pas votre gloire. » Écoutez cette menace du Seigneur dans les Proverbes (XXX, 17) : « Que l'œil qui insulte à son père et qui méprise sa mère, soit arraché par les corbeaux des torrents et dévoré par les petits de l'aigle. » Dans le Lévitique il est dit encore : « Qu'il meure, l'enfant qui aura osé proférer contre son père ou sa mère une parole de malédiction. » (XX, 9.)

Souvenez-vous du châtiment qui a frappé Cham et sa postérité, en punition de son manque de respect envers Noé son père...

« La crainte », dit l'Esprit-Saint, « est le commencement de la sagesse. » (Ps. CX, 10. Prov., I, 7 ; IX, 10.

Eccli., I, 16.) Craignez, enfants, votre père et votre mère, non pas de cette crainte basse et servile qui ne redoute que la sévérité et les corrections, mais de cette crainte qu'inspire le véritable amour, et qui fait qu'on appréhende par-dessus tout de déplaire à celui qu'on aime.

C'est de cette crainte surtout que naît l'obéissance.

III. *L'obéissance.* — Elle est le troisième devoir des enfants envers leurs parents. Dieu communique aux pères et mères son autorité et sa puissance de commandement, comme il les fait participer à sa puissance de création : ils sont ses ministres et ses représentants auprès de leurs enfants.

L'enfant doit obéissance à ses parents en ce qui touche son éducation, son instruction, ses intérêts, l'ordre et l'administration de la famille. « Enfants, » dit saint Paul dans son Épître aux Éphésiens, « obéissez à vos parents en ce qui est selon le Seigneur, car cela est juste. » (Eph., VI, 1.) Rappelez-vous l'exemple des saints. Isaac se soumit humblement à la volonté de son père... Joseph fit un long voyage pour accomplir les derniers ordres de Jacob... Mais c'est surtout ce que vous savez de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui doit vous porter à une parfaite et continuelle obéissance. Il était soumis à Marie et à Joseph : *Erat subditus illis...* (Luc., II, 51.)

IV. *L'assistance.* — Le quatrième devoir des enfants envers leurs parents, c'est l'assistance. *Assistance corporelle* d'abord. Les douleurs, les maladies, les revers, la vieillesse, peuvent les atteindre : c'est à vous, enfants, de venir à leur secours. Partagez avec eux le

fruit de votre travail, et que rien ne leur manque de ce que votre tendresse et votre reconnaissance pourront leur procurer... Jamais vous ne saurez leur payer trop cher ce qu'ils ont fait pour vous.

Assistance spirituelle. — Ces parents vous ont faits chrétiens, disciples de Jésus-Christ : ne devez-vous pas, autant qu'il est en vous, travailler à en faire des élus? Vous leur devez la prière, les respectueuses exhortations ; et, quand ils sont malades, hâtez-vous de leur procurer tous les secours de la religion. Ils vous laissent héritiers de leurs biens, mais aussi exécuteurs de leurs dernières volontés. Ne les détournez pas de faire de bonnes œuvres et des legs pieux, et qu'ils puissent compter sur votre fidélité à remplir leurs intentions et leurs engagements envers Dieu ou envers le prochain. C'est ainsi, enfants chrétiens, que vous attirerez sur vous l'effet de la promesse renfermée dans le précepte du Seigneur, et qu'avec la vie éternelle, vous mériterez une vie longue et heureuse en ce monde : *Ut sis longævus super terram.*

XI. — Devoirs des parents.

Educate illos in disciplina et correptione Domini. (Eph., VI, 4.)

Élevez vos enfants en les instruisant et les corrigeant dans le Seigneur.

Dieu, en élevant l'homme à la dignité paternelle, l'associe à son œuvre, et le rend participant de sa puissance créatrice et de sa puissance conservatrice.

C'est par l'intermédiaire du père et de la mère que Dieu donne à l'enfant son corps et son âme ; c'est aussi par les soins du père et de la mère que l'enfant doit être conservé, nourri, développé, élevé et préparé à devenir à son tour homme, citoyen et chrétien, pour mériter d'être, un jour, un élu dans le ciel. De là résultent pour les parents deux sortes de devoirs envers leurs enfants : les devoirs qui regardent le corps et ceux qui regardent l'âme.

Laissant de côté ce qui est pour le corps, nous nous bornerons à rappeler ce qui intéresse l'âme, comme étant plus important et plus particulièrement digne de l'attention des parents.

1° *Éducation que les parents doivent à leurs enfants;* 2° *moyens d'une bonne éducation.*

I. *Éducation en elle-même.* — L'âme des enfants, plus que leur corps, demande tous les soins, toute l'attention et tout le dévouement des parents. L'éducation qu'ils doivent à ces êtres chéris que Dieu leur a confiés, consiste : 1° à former leur esprit par l'instruction, et surtout par l'instruction religieuse ; 2° à former leur cœur par l'amour et la pratique de la vertu. Il faut former l'esprit, c'est-à-dire le cultiver, l'instruire, le développer et l'agrandir. Il en est de l'esprit de l'enfant comme de son corps. Si vous nourrissez son corps d'aliments sains, les lui donnant selon le besoin et avec une sage sobriété, si de bonne heure vous l'habituez à un salutaire exercice, il grandira peu à peu et acquerra la souplesse, la grâce, la force, l'adresse... De même son esprit sera ce que vous le ferez. Si de bonne heure vous le cultivez en lui donnant les

connaissances convenables à son âge et à ses aptitudes ; si vous exercez son intelligence, sa mémoire, sa sagacité naturelle, il se formera peu à peu aux notions et aux sciences nécessaires à la vie, selon sa condition et son état. C'est donc votre devoir, pères et mères, de pourvoir à l'instruction de vos enfants, selon vos moyens, et de les confier aux maîtres les plus dignes de votre confiance.

Mais la première de toutes les connaissances à laquelle vous devez initier vos enfants, c'est la connaissance de Dieu et de la religion. Il leur importe avant tout de se connaître, de savoir d'où ils viennent, où ils vont, d'apprendre leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers eux-mêmes. A quoi servirait-il de leur léguer de grandes richesses, de beaux palais, un commerce florissant, de brillantes dignités, si vous les laissiez croupir dans l'ignorance religieuse et l'indifférence pour leurs intérêts éternels? Vous pouvez vous dispenser d'en faire des savants, des hommes d'État, des rentiers ; mais vous seriez inexcusables de n'en pas faire des chrétiens, des disciples et des serviteurs de Jésus-Christ. Or ce qui fait le chrétien, c'est la pratique des devoirs religieux et des vertus dont Jésus-Christ est venu nous donner l'exemple. C'est donc leur cœur plus encore que leur esprit que vous devez cultiver avec soin. Un jour Dieu vous demandera compte de ces âmes qu'il vous a confiées pour leur enseigner le bien et le leur faire pratiquer. Et qu'auront à répondre au tribunal de Dieu ces parents indifférents pour l'éducation religieuse et *morale de leurs enfants*; ces parents esclaves des préjugés

du monde, qui regardent la religion comme un épouvantail pour leurs enfants ? Pères et mères, l'impiété de nos jours a inventé les écoles sans Dieu. Voyez si Dieu vous a donné des enfants pour les jeter, victimes innocentes, dans ce gouffre de la barbarie et du satanisme. Mères chrétiennes, c'est à vous de cultiver dans vos enfants les germes naissants de la vertu; c'est à vous de leur apprendre les noms sacrés de Dieu, de Jésus et de Marie. A vous, pères, il appartient de veiller plus tard à la conservation et au développement de ces premiers germes, lorsqu'il s'agit de confier ces enfants à des maîtres chargés de vous suppléer pour leur instruction et leur éducation.

Il nous reste à rappeler les moyens à employer pour élever chrétiennement les enfants.

II. *Moyens d'une bonne éducation.* — D'abord il faut bien se persuader d'une chose : c'est que les enfants sont loin de naître bons et parfaits. On peut leur appliquer ce que David disait de lui-même : *Et in peccatis concepit me mater mea*, « ma mère m'a conçu dans le péché. (Ps. L, 7.) » Ils naissent dans l'infirmité spirituelle et morale plus encore que dans la faiblesse corporelle et physique. Trop souvent les premières lueurs de leur intelligence et de leur raison se révèlent par des défauts et des caprices, qui, s'ils n'étaient promptement réformés, n'iraient qu'en se développant, et deviendraient bientôt des vices et de coupables habitudes.

1° *La correction* est le premier moyen à employer. Elle doit être proportionnée, sans doute, à l'âge de l'enfant; mais gardez-vous bien de la négliger, en ce-

dant à une indulgence, à une faiblesse répréhensibles chez certains parents, qui passent tout à leurs enfants, et craignent de les contrarier et de leur faire verser des larmes. Je me permettrai de rappeler à ces parents d'une sensiblerie exagérée ces paroles de l'Esprit-Saint : *Tu virga percuties eum...* (Prov., XXIII, 14.) *Tunde latera ejus dum infans est.* (Eccli., XXX, 12.) « Corrigez votre enfant avec des verges, frappez-lui les côtes pendant qu'il est jeune. » Qui donc oserait accuser l'Esprit-Saint de sévérité et d'exagération?

2° *L'exhortation.* — Il ne suffit pas de détourner les enfants du mal ; il faut encore les porter au bien, le leur faire aimer, leur en rendre la pratique facile et agréable. Entretiens, avis, conseils, recommandations, histoires même judicieusement mises à leur portée, comparaisons : tout est employé à propos par des parents soucieux de bien élever leurs enfants. Se rappelant ce que dit saint Paul (I Cor., XV, 33) : *Corrumpunt mores bonos colloquia mala*, « les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs », ils veillent avec soin à ce que leurs enfants ne soient scandalisés par aucune parole imprudente.

3° *L'exemple.* — Mais les leçons et les préceptes des parents n'auront une complète efficacité auprès de leurs enfants qu'autant qu'ils y joindront le bon exemple. Comment persuader vos enfants de la nécessité de servir Dieu, si vous ne le servez pas vous-mêmes, pères et mères? comment les convaincrez-vous de l'obligation d'aimer et de servir le prochain, s'ils vous voient indifférents, désobligeants même envers les autres? Vous voudriez les voir fréquenter l'église, se

confesser, communier : si vous ne leur en donnez l'exemple, un raisonnement invincible se présentera toujours à leur esprit : « Pourquoi serais-je obligé de faire ce que mon père et ma mère ne font pas ? » Souvenez-vous donc de vos devoirs, pères et mères, et, en travaillant à la sanctification de vos enfants, vous vous sanctifierez vous-mêmes et mériterez l'éternelle récompense.

XII. — Devoirs des maîtres.

Domini, quod justum est et æquum, servis præstate. (Colos., IV, 1.)

Maîtres, rendez à vos serviteurs ce qui est de la justice et de l'équité.

De tout temps il y a eu dans le monde des maîtres et des serviteurs. C'est une nécessité sociale, que les modernes utopies ne parviendront pas à réformer. Toujours il y aura des riches et des pauvres, des rentiers et des travailleurs, des maîtres et des serviteurs. La prétendue égalité que proclament certains exploiteurs du peuple, n'est qu'un séduisant mensonge, inventé pour satisfaire leur cupidité et leur ambition personnelle, au détriment de ceux qui les croient. Leur rêve impie est de ramener la société au paganisme, en battant en brèche la sage et bienfaisante influence de l'Église. Le résultat immédiat de leur triomphe, si, par impossible, il arrivait, serait le complet asservissement de la multitude ; et l'on verrait de *nouveau le* monde livré à un petit nombre de tyrans

sans frein, servis par le reste des hommes réduits au plus avilissant et au plus cruel esclavage.

Ce sera l'éternel honneur de l'Église d'avoir transformé l'esclave du paganisme en un serviteur digne de l'amour, de la protection et du dévouement de son maître. Et, si elle fait au serviteur un devoir de l'obéissance, elle fait au maître une obligation d'observer envers le serviteur les lois de la justice et de l'équité : *Quod justum est et æquum, servis præstate.*

Quels sont donc les devoirs des maîtres envers leurs serviteurs? C'est ce que nous allons exposer.

Ces devoirs sont de deux sortes : 1° *ceux qui regardent le corps et la vie présente;* 2° *ceux qui regardent l'âme et la vie future.*

I. *Devoirs par rapport au corps.* — En général, la manière dont les maîtres traitent leurs serviteurs et leurs sujets, dépend de l'idée qu'ils en ont et de l'estime qu'ils en font. Si les gens du monde sont enclins à voir dans leurs serviteurs des êtres inférieurs, et comme une race à part, condamnée aux travaux les plus bas et les plus pénibles, ce n'est pas ainsi que doit les envisager le chrétien enfant de l'Église. Ces serviteurs sont de même nature que leurs maîtres, et ils sont leurs frères aux yeux de la religion. Comme eux, ils sont enfants de Dieu, formés à l'image de Dieu, rachetés au prix du sang de Jésus-Christ, régénérés par le même baptême, et destinés à régner un jour dans le ciel, où il n'y a plus ni maîtres ni serviteurs, mais des élus, qui, partageant la même gloire, aimeront, loueront et posséderont le même Dieu.

Ces considérations vous feront comprendre vos

véritables devoirs envers vos serviteurs. Pour la vie présente et pour le corps, comment devez-vous les traiter? Si c'est pour eux un devoir de vous servir avec fidélité et dévouement, c'est aussi un devoir pour vous, maîtres et maîtresses, de leur donner une nourriture suffisante et un juste salaire. Que penser donc de ces maîtres qui vivent délicatement et avec recherche, et laissent endurer la faim à leurs domestiques, ou ne leur donnent que des aliments plus propres à exciter le dégoût qu'à entretenir la santé?...

Sont-ils charitables, sont-ils raisonnables seulement, ces maîtres qui surchargent leurs serviteurs ou leurs servantes de travaux rudes et pénibles, capables de ruiner leur santé? et ne pourrait-on pas dire de ces maîtres qu'il vaudrait mieux être leur bœuf ou leur cheval que leur domestique? On en voit, en effet, s'apitoyer sur la vieillesse d'un cheval ou d'un chien, tandis qu'ils sont sans commisération pour un serviteur qui succombe de fatigues ou d'infirmités... Est-ce digne d'un bon maître que d'envoyer à l'hôpital un domestique malade, et de lui refuser des soins, quand on peut facilement le garder chez soi? « Si vous avez un serviteur qui vous soit fidèle, » dit l'Ecclésiastique (XXXIII, 31), « qu'il vous soit cher comme votre vie; traitez-le comme un frère... » Comme modèle d'un bon maître, on peut citer le centenier de l'Évangile. (Matth., VIII, 5-13. Luc., VII, 1-10.) Son serviteur est malade; il ne se contente pas de le garder dans sa maison, de le soigner affectueusement, mais encore il accourt auprès du Sau-

r, *le priant* d'avoir pitié de ce cher malade et de

le rendre à la santé. Regardez vos serviteurs comme vos frères et vos enfants, ainsi que disait saint Paul à Philémon en lui renvoyant Onésime son esclave (Philem., 16), et vous n'aurez pas de peine à leur rendre tous les devoirs d'une véritable charité.

II. *Devoirs par rapport à l'âme.* — Ce que vous devez à vos serviteurs par rapport à leur âme, est plus important encore que ce que vous leur devez par rapport au corps. De votre part ils ont droit à l'instruction religieuse, à la vigilance, au conseil, à la correction et au bon exemple. Leur âme vous est confiée, comme celle de vos enfants. Or, pour servir Dieu et vous servir vous-mêmes avec fidélité, ils ont besoin de connaître la religion, de savoir leur catéchisme. On voit d'excellents maîtres se faire eux-mêmes les instituteurs religieux de leurs serviteurs, et leur enseigner les règles de la piété et de la morale chrétienne. Si vos occupations ou d'autres raisons ne vous permettent pas de faire ainsi, ayez soin de laisser à vos domestiques le loisir d'assister aux instructions qui se font à l'église, et même usez de votre autorité pour les obliger à y aller...

Exercez à leur égard une continuelle vigilance, afin qu'ils se conservent dans la crainte de Dieu. Tenez à ce qu'ils accomplissent leurs devoirs de chaque jour, de chaque dimanche ou fête, de chaque année. La fréquentation des mauvaises compagnies ou des lieux suspects est la perte d'un grand nombre. Sachez où vont et ce que font vos serviteurs, afin que vous n'ayez aucun reproche à vous faire devant Dieu.

A la vigilance joignez les sages conseils et les avis

paternels. Une parole bienveillante, affectueuse de votre part, les détournera du mal, les portera au bien, les encouragera et contribuera à vous les attacher davantage.

S'il en est besoin, ayez recours à la correction, aux réprimandes, vous proposant surtout leur bien et leur amendement. Ce serait faiblesse de votre part que d'écouter sans rien dire les mauvais discours, les imprécations et les blasphèmes que pourraient se permettre les gens à votre service. N'auriez-vous pas à craindre d'ailleurs que des discours ou de la conduite de vos domestiques ne résultât quelque scandale pour vos enfants?...

Enfin, ce que vous devez à vos serviteurs, c'est le bon exemple. Vos admonestations, vos avis, vos conseils, auraient sur eux peu d'influence, si vos actes démentaient vos meilleures paroles. S'ils vous voient accomplir ponctuellement les devoirs envers Dieu que vous leur recommandez, ils n'auront pas de peine à se rendre à vos exhortations. En retour des bons et loyaux services qu'ils vous rendent, par vos bons exemples, vous les aiderez, vous les encouragerez, vous les affermirez dans la voie du salut, et ainsi, maîtres et serviteurs, vous mériterez d'entendre cette parole : *Euge, serve bone et fidelis,... intra in gaadium Domini tui.* (Matth., XXV, 21, 23.)

XIII. — Devoirs des serviteurs.

Servi, obedite per omnia dominis carnalibus. (Coloss., III, 22.)

Serviteurs, obéissez en tout à vos maîtres selon la chair.

C'est à la religion seule qu'il appartient de tracer avec autorité leurs devoirs à tous les chrétiens, dans quelque situation qu'ils puissent se trouver. Les rois, les princes, les sujets et les peuples, les pères et les enfants, les maîtres et les serviteurs, tous indistinctement sont enfants de Dieu et de l'Église; tous, sans exception, doivent atteindre leur éternelle destinée en accomplissant les préceptes divins en toutes choses, et particulièrement en ce qui regarde leur état.

Méditons aujourd'hui les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres. Ces devoirs se réduisent à deux : 1° *l'obéissance*, 2° *la fidélité*.

I. *L'obéissance.* — C'est une inévitable nécessité qu'il y ait dans la condition présente de l'homme des grands et des petits, des maîtres et des serviteurs. Dieu l'a ordonné ainsi, et il lui a plu de faire de l'obéissance un devoir commun à tous les hommes. Dans l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est un devoir pour les rois eux-mêmes de se soumettre, comme les derniers de leurs sujets, aux représentants de Dieu sur la terre. Pour vous que votre naissance, votre pauvreté ou d'autres circonstances ont mis dans *la nécessité de servir* les autres, vous n'avez point à

rougir de votre état. Comme tous les chrétiens, vous avez pour modèle Jésus-Christ, qui, selon l'expression de saint Paul, a voulu prendre la forme d'esclave pour nous sauver : *formam servi accipiens.* (Philipp., II, 7.) Dans votre humble condition, vous pouvez arriver à l'éternelle royauté du ciel, en vous acquittant saintement de vos devoirs. Écoutez donc et accomplissez ce que vous dit l'apôtre saint Paul, l'organe de l'Esprit-Saint.

« Obéissez », vous dit-il, « à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant les serviteurs de Jésus-Christ ; et servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur et non les hommes, sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait. » (Ephes., VI, 5-8.) Il ajoute dans la première Épître à Timothée (VI, 1) : « Que les serviteurs sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneurs à leurs maîtres. » — « Serviteurs, » dit à son tour saint Pierre, « soyez soumis à vos maîtres avec un grand respect, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais même à ceux qui sont rudes et fâcheux : car il est agréable à Dieu que, dans la vue de lui plaire, nous endurions les maux et les peines qu'on nous fait souffrir injustement. » (I Petr., II, 18-19.) Vous entendez cette doctrine. L'obéissance vous sera facile, si dans vos maîtres vous regardez l'autorité de Dieu même ; si, en

exécutant leurs ordres, vous voyez le Maître suprême qui vous commande. Votre obéissance sera méritoire, si vous vous soumettez en tout, non par la nécessité de votre condition, mais par l'amour du devoir. Votre obéissance sera respectueuse, si dans vos maîtres vous voyez Jésus-Christ, qui vous parle, qui vous dirige, vous commande le travail de chaque jour; si, en leur parlant, en leur répondant, vous le faites comme vous le feriez au Sauveur, si vous étiez en son adorable présence.

Mais, parce que l'autorité de vos maîtres à votre égard n'est autre que l'autorité de Dieu, et qu'elle cesserait de l'être s'ils venaient à exiger de vous quelque chose de contraire à sa loi, ce ne serait pas leur désobéir que de vous refuser à ce qui ne serait pas conforme à la volonté de Dieu et irait contre votre conscience. En présence d'un maître qui commande, conseille ou propose le mal, c'est non seulement un droit, mais un devoir pour le serviteur ou la servante, de résister, car il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. (Act., v, 29.) Joseph aima mieux s'exposer à toutes les vengeances de sa criminelle maîtresse, que de se rendre à ses infâmes sollicitations. (Gen., XXXIX.) Serviteurs qui verriez votre innocence compromise et votre salut en danger auprès de certains maîtres, voilà l'exemple qui vous est donné : fuyez, s'il le faut, et perdez tout plutôt que d'exposer votre âme. Vous devez l'obéissance, mais seulement en tout ce qui est juste et raisonnable.

II. *La fidélité.* — La fidélité est le second devoir envers vos maîtres. Il est de l'équité naturelle que les

rougir de votre état. Comme tous les ch
avez pour modèle Jésus-Christ, qui, sel
sion de saint Paul, a voulu prendre la
clave pour nous sauver : *formam se*
(Philipp., II, 7.) Dans votre humble co
pouvez arriver à l'éternelle royauté du
acquittant saintement de vos devoirs. I
et accomplissez ce que vous dit l'apôtr
l'organe de l'Esprit-Saint.

« Obéissez », vous dit-il, « à ceux qui sor
selon la chair, avec crainte et avec res
simplicité de votre cœur, comme à Jés
les servez pas seulement lorsqu'ils c
vous, comme si vous ne pensiez qu'à pla
mes, mais faites de bon cœur la volo
comme étant les serviteurs de Jésus-Ch
vez-les avec affection, regardant en eux l
non les hommes, sachant que chacun re
gneur la récompense du bien qu'il aura f
VI, 5-8.) Il ajoute dans la première Épîtr
(VI, 1) : « Que les serviteurs sachent qu'il
de rendre toute sorte d'honneurs à leurs
« Serviteurs, » dit à son tour saint Pi
soumis à vos maîtres avec un grand r
lement à ceux qui sont bons et d
ceux qui sont rudes et fâch
à Dieu que, dans la vue
les maux et les pe
tement. » (I Pe
trine. L'obéi
tres vous

…tiant leurs ordres, vous voyez le Maître suprême
…us commande. Votre obéissance sera méritoire,
… vous soumettez en tout, non par la nécessité
…re condition, mais par l'amour du devoir.
…béissance sera respectueuse, si dans vos mal-
… voyez Jésus-Christ, qui vous parle, qui vous
…vous commande le travail de chaque jour;
…r parlant, en leur répondant, vous le faites
…us le feriez au Sauveur, si vous étiez en son

serviteurs aient du bien et des intérêts de leurs maît tout le soin qu'ils auraient de leur bien propre et leurs intérêts personnels. Ils doivent se garder de le porter aucun préjudice, ou de permettre que d'aut leur fassent tort dans leur réputation ou dans leu fortune. L'Évangile fait l'éloge du serviteur vigilant fidèle, qui n'a point négligé le bien de son maître et l fait profiter..... (Matth., XXV, 14-23. Luc., XIX, 12-19

Serviteurs, abstenez-vous de disposer pour vous o pour autrui de ce qui appartient à vos maîtres. N leurs meubles, ni leurs ustensiles, ni leur argent ne sont à vous. Vous ne pouvez rien prêter ni rien donner sans leur consentement, pas même pour assister les pauvres. Faites, si vous le pouvez, de petites aumônes avec votre bien : vous en aurez le mérite devant Dieu ; mais laissez à vos maîtres le soin d'exercer la charité comme il leur plaira. Ce serait un manque de fidélité de vous adjuger certains bénéfices sur la vente ou l'achat d'objets ou de denrées pour le compte de vos maîtres. Si vos gages sont petits, trop petits, réclamez auprès de vos maîtres, ou cherchez à vous placer dans de meilleures conditions; mais Dieu vous dit par la bouche de saint Paul: « Ne détournez rien du bien de vos maîtres. » (Tit., II, 10.)

La fidélité consiste encore à travailler selon vos forces, à employer utilement votre tempes, à faire de votre mieux ce que vous faites, et à répondre en toutes choses à la confiance de vos maîtres.

S'il y a des enfants dans la maison, et surtout si *vous en* êtes spécialement chargés, veillez sur leur

paroles, sur leur conduite, sur leurs rapports avec les autres, afin qu'ils n'éprouvent aucun scandale, ni ne contractent aucune mauvaise habitude. Quelle responsabilité ne serait pas la vôtre, si vous aviez le malheur de les initier vous-mêmes au mal par vos paroles imprudentes ou vos mauvais exemples ! Souvenez-vous des anathèmes que fulmine Notre-Seigneur Jésus-Christ contre quiconque aura eu le malheur de scandaliser le plus petit enfant..... (Matth., XVIII, 6. Marc., IX, 41. Luc., XVII, 2.)

C'est en remplissant persévéramment tous vos devoirs d'obéissance et de fidélité envers vos maîtres, que vous mériterez d'entendre un jour de la bouche du Maître souverain cette douce et consolante parole : « Courage, bon et fidèle serviteur ! parce que vous avez été fidèle en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup plus : entrez dans la joie de votre Seigneur. » (Matth., XXV, 21.) *Amen.*

XIV. — Devoirs envers le prochain.

Qui odit fratrem suum, homicida est. (I Joan., III, 15.)

Qui hait son frère, est un homicide.

Le plus grand crime qui se puisse commettre envers le prochain, c'est de porter atteinte à sa vie. Il serait superflu de venir parler longuement contre l'homicide devant un auditoire chrétien. Quel est donc celui qui ne reculerait d'horreur à la seule *pensée d'un pareil crime* ?... Si malheureusement

Caïn trouve des imitateurs de loin en loin, même en plein christianisme, ce n'est pas que ces infortunés soient arrivés du premier coup à une si coupable extrémité. Ils ont descendu, comme par degrés, la pente qui conduit à l'abîme, et ils n'ont trempé leurs mains dans le sang du prochain que quand leur cœur est devenu lui-même homicide, en nourrissant des sentiments qui ont fini par éteindre en eux jusqu'à la dernière étincelle de la charité. La haine, la colère, la vengeance, la jalousie : tels sont ordinairement les débuts de ces crimes dont le seul récit épouvante, et dont le nom seul devrait être inconnu dans une société régénérée et civilisée par le baptême.

Pour vous préserver de toute tentation de nuire au prochain, je viens vous rappeler vos principaux devoirs envers lui. Ces devoirs consistent 1° dans *l'amour*, 2° *la prière*, 3° *le pardon*, 4° *l'assistance*.

I. *L'amour.* — Un jeune homme ayant demandé un jour à Notre-Seigneur ce qu'il fallait faire pour arriver à la vie éternelle (Matth., XIX, 16. Marc, X, 17. Luc., XVIII, 18.), il lui fut répondu : « Observez les commandements (ibid., 17) : aimez Dieu de tout votre cœur (Matth., XXII, 37. Marc., XII, 30. Luc., X, 27.), et le prochain comme vous-même. » (Matth., XIX, 19; XXII, 39. Marc., XII, 31. Luc., X, 27.) « C'est là », dit encore le Sauveur, « le premier et le plus grand commandement. » (Matth., XXII, 38.) Ainsi l'amour du prochain est mis sur la même ligne que l'amour de Dieu lui-même. Ne pas aimer le prochain, le détester, le haïr, c'est être homicide : *Qui odit fratrem suum, homicida est.* (I Joan., III, 15.) L'expression de saint

on peut, de prime abord, vous paraître excessive; mais elle n'est que juste, si vous voulez bien observer que la haine tend à faire disparaître, à anéantir, à détruire celui qui en est l'objet. Ce sentiment est directement opposé à l'esprit du christianisme, dont nous faisons profession. « On reconnaîtra que vous êtes mes disciples, » disait Jésus-Christ, « si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (Joan., XIII, 35.) Quant à la mesure de cet amour pour nos frères, la voici : « Vous aimerez le prochain comme vous-même. » Or nous voulons notre bien, nous évitons de nous nuire; nous ménageons notre honneur, notre réputation; nous désirons d'être traités avec honneur, avec ménagement, avec charité par les autres. Ce que nous attendons légitimement d'autrui, rendons-le fidèlement à nos frères, et nous aurons pour eux l'amour que nous leur devons. Si nous aimons véritablement le prochain, nous accomplirons plus facilement envers lui les autres devoirs que nous prescrit la charité.

II. *La prière.* — Un de ces autres devoirs, c'est de prier pour nos frères. Ce que Notre-Seigneur nous a prescrit de demander tous les jours pour nous, il veut que nous le demandions pour le prochain, ainsi que nous le rappelle l'oraison qu'il nous a lui-même enseignée : « Notre Père..., donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour; pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » (Matth., VI, 9, 11-12. Luc., XI, 2-4.) Mais notre prière ne sera agréable à Dieu et ne méritera d'être exaucée, qu'autant que nos sentiments seront en harmonie avec les paroles de notre

bouche. La charité est la première condition d'une bonne prière. En priant comme il faut pour le prochain, nous imiterons encore l'exemple que nous a donné Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Évangile nous le représente dans le saint exercice de la prière, non seulement le jour, mais encore les nuits entières. (Luc., VI, 12.) Pour qui priait-il? Pour ses apôtres et ses disciples, pour tous les hommes; et, sur le Calvaire, au milieu de son cruel supplice, nous l'entendons prier pour ses bourreaux. (Luc., XXIII, 34.) Sommes-nous les imitateurs de notre divin modèle, si nous ne prions pas pour nos frères, et si, dans nos prières, nous faisons de coupables exceptions, en refusant de les offrir pour telles ou telles personnes, sous prétexte des torts qu'elles ont pu avoir envers nous? « Priez », dit encore Jésus-Christ, « pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. Faites du bien à ceux qui vous font du mal, afin que vous soyez les enfants de votre Père céleste, qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants... Si vous vous contentez de vouloir du bien à vos amis et de prier pour ceux qui vous sont agréables, qu'avez-vous qui vous distingue des païens?... » (Matth., V, 44-47. Luc., VI, 27-28, 32-35.) Saint Jacques répète le précepte de Notre-Seigneur, et vous dit à son tour : *Orate pro invicem*, « priez les uns pour les autres. » (Jac., V, 16.)

III. *Le pardon.* — Un troisième devoir nous oblige envers le prochain : c'est l'oubli et le pardon de tout ce qu'il a pu se permettre de désobligeant, et même de plus injuste envers nous. Sans doute, il n'est pas

elon les penchants de la nature ni selon les préjugés u monde de pardonner l'injure, et surtout de rendre e bien pour le mal. Mais il s'agit ici de régler ses sen-iments et sa conduite, non d'après les principes du nonde ni d'après l'opinion publique, mais bien sur es préceptes de l'Évangile. Nous devons nous com-orter comme les enfants de la lumière et de la grâce. Si injuste, si coupable que puisse être le pro-hain envers nous, c'est un devoir de lui pardonner lu fond du cœur. « Aimez vos ennemis, » dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, *diligite inimicos vestros* (Matth., v, 44. Luc., vi, 27, 35); « faites du bien à ceux qu vous ont en haine, » *benefacite hisqui oderunt vos.* (Ibid.) « Si, avant d'offrir votre sacrifice sur l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, allez d'abord vous réconcilier, et vous viendrez ensuite faire votre offrande. » (Matth., v, 23-24.) N'y a-t-il pas, hélas ! trop de chrétiens aujourd'hui qui oublient ce devoir ? Mais, s'ils ne pardonnent pas, comment peuvent-ils espérer que Dieu leur remette leurs iniquités ?

IV. *L'assistance.* — La meilleure marque du véritable amour envers le prochain, la preuve la plus authentique que l'on puisse donner de l'accomplissement du devoir envers lui, c'est de l'assister dans ses besoins, de lui rendre service dans l'occasion, de lui faire tout le bien qui est en notre pouvoir, selon que le demandent les circonstances. On peut se tromper sur ses propres sentiments, et s'imaginer qu'on a l'amour du prochain, quand peut-être on ne l'a pas. Mais, si l'occasion se présentant, on accomplit des

[illegible] la religion, [illegible] véritable [illegible] ce qui doit partir [illegible] à aimer le prochain, à lui [illegible] à nous acquitter envers lui de toutes [illegible] est le souvenir des promesses que [illegible] dans son Évangile [illegible] « J'ai eu faim, » dit-il, « et [illegible] j'ai eu soif, et vous [illegible] venez prendre possession du royaume qui vous a été préparé. » (Matth., XXV, 34-35.)

XV. — Du Scandale.

Væ mundo a scandalis! Matth., XVIII, 7.

Malheur au monde à cause de ses scandales!

Il faut bien que le scandale soit un grand crime, puisque c'est à cause de ses scandales que le monde entend Jésus-Christ le frapper d'anathème. Jésus la bonté même. Jésus la miséricorde infinie, qui n'a que des paroles de pardon pour la pécheresse, pour le publicain, la Samaritaine et le larron repentant; Jésus venu sur la terre pour sauver les hommes coupables; Jésus, à la vue des scandales qui règnent dans le monde et précipitent les âmes dans une éternelle ruine, fulmine la plus redoutable parole de malédiction qui se lise dans la sainte Écriture : *Væ! malheur!*

Puissions-nous comprendre aujourd'hui toute l'é-

mormité du scandale, afin de nous en préserver à tout jamais !

1° *Caractères du scandale ;* 2° *châtiments du scandale ;* 3° *obligation de le réparer ;* tel est l'ordre que nous allons suivre.

I. *Caractères du scandale.* — Le scandale ou mauvais exemple est toute parole, toute action, toute omission qui, de sa nature, porte le prochain à offenser Dieu. Le scandale est plus ou moins grave, selon que les discours que l'on tient ou les actions que l'on fait sont plus ou moins coupables et entraînent plus ou moins directement le prochain au mal.

En lui-même, et en tant que voulu par celui qui le donne, le scandale est 1° *un péché monstrueux.* L'assassin qui ôte la vie à son semblable, est partout un objet d'horreur ; la société le repousse de son sein, et réclame contre lui le dernier supplice. Mais combien plus criminel encore est le scandaleux ! car ce n'est plus seulement, comme l'assassin, une vie courte, passagère et souvent malheureuse qu'il ravit à sa victime, mais c'est la vie de l'âme, la vie de la grâce et la vie de l'éternelle gloire qu'il lui fait perdre par le péché...

2° *Un péché diabolique.* Le caractère du démon est d'être « assassin dès le commencement » : *homicida ab initio.* (Joan., VIII, 44.) Sa rage consiste à perdre les âmes et à les entraîner avec lui dans l'enfer. Pour mieux réussir dans son infernale entreprise, il se sert du scandaleux devenu son ministre, l'exécuteur de ses œuvres...

3° *Un péché opposé directement aux travaux, aux sueurs, aux mérites de Jésus-Christ.* Cet Homme-Dieu

est venu enseigner la vérité, le scandaleux enseigne l'erreur; il est venu enseigner le bien et la vertu, le scandaleux enseigne le mal et le vice; il est venu racheter les âmes au prix de son sang, le scandaleux lui ravit ces âmes pour les remettre sous le joug de Satan...

4° *Un péché dont Dieu demandera un compte plus rigoureux à son jugement.* » L'impie »; est-il dit, « mourra dans son iniquité; mais c'est au scandaleux que je réclamerai son sang. » *Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.* (Ezech., III, 18; XXXIII, 8.) Et comment le scandaleux répondra-t-il de cette multitude de crimes qui iront en se perpétuant jusqu'à la fin du monde, par suite des mauvais exemples qu'il aura donnés?...

5° C'est *un péché doublement criminel*, quand il vient de la part de ceux qui doivent donner le bon exemple. Pères et mères qui scandalisez vos enfants... maîtres et maîtresses qui êtes la ruine spirituelle de vos serviteurs... chrétiens qui, par votre baptême et vos solennels engagements, êtes plus spécialement obligés à donner le bon exemple, quelle redoutable responsabilité n'assumez-vous pas, si vous vous faites auteurs du scandale?...

II. *Châtiments du scandale.* — Faut-il s'étonner que Jésus-Christ menace de toutes les malédictions le monde parce qu'il est un foyer de scandale? *Væ mundo à scandalis!* » Il est inévitable cependant que le scandale arrive,» ajoute le Sauveur; mais malheur à celui qui s'en rend coupable! » *Necesse est enim ut veniant scandala : verumtamen væ homini illi, per quem scandalum venit!...* (Matth., XVIII, 7.) Quel châtiment mérite celu

qui scandalise le moindre d'entre ses frères? Écoutez : « Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une meule de moulin, et qu'on le précipitât au fond de la mer. » (Matth., XVIII, 6.) Ce n'est pas ici un simple mortel qui parle, ce n'est pas un magistrat qui porte cette sévère sentence ; c'est Jésus-Christ lui-même. Si c'est là le juste châtiment que mérite celui qui scandalise le plus petit parmi ceux qui croient au nom de Jésus, à quels supplices, à quels tourments, à quels coups terribles de la divine justice ne doivent pas s'attendre ceux qui sèment et propagent le scandale dans tout un pays, dans toute une nation, dans l'Église, et même dans l'univers entier? Y aurait-il assez de meules de moulin pour les pendre au cou de tant d'écrivains, poètes, romanciers, journalistes, brochuriers, vaudevillistes, qui répandent partout le poison et corrompent les mœurs publiques? l'Océan serait-il assez vaste et assez profond pour les y précipiter ? Si je n'avais à pleurer que mes péchés personnels, disait au lit de mort un libraire que la soif du gain avait porté à vendre beaucoup de mauvais livres, j'espérerais en la miséricorde de Dieu ; mais j'ai été cause de la perte de tant d'âmes! comment oser espérer le pardon?...

III. *Obligation de réparer le scandale.* — De tous les péchés, il n'en est pas de plus difficile à réparer que le scandale. Comment arrêter une parole imprudemment lancée? comment empêcher la funeste influence d'une action criminelle dont le prochain aura été témoin?... Quelque difficulté qu'il y ait cependant à

remédier au mauvais effet du scandale, c'est un devoir rigoureux de faire tout ce qui est possible pour le réparer. Et par quels moyens ? Par les moyens contraires à ceux qui ont servi à le produire. C'est par vos vices que vous avez scandalisé ? édifiez désormais par la pratique des vertus contraires : les âmes que vos scandales auront égarées, vos bons exemples les ramèneront. Vous avez donné l'exemple de la haine, de la vengeance, de l'impiété ou de l'indifférence à l'égard de la religion ? donnez à l'avenir celui de la douceur, de la charité, du pardon des injures, de la piété, de la fidélité à tous les devoirs de la vie chrétienne. Vous avez été le ministre de Satan pour le mal ? soyez l'apôtre de Jésus-Christ pour le bien.

Pour n'avoir pas à réparer le scandale, le meilleur moyen est d'éviter de le donner. Veillons autour de nous aussi pour ne pas le recevoir. Repoussons-en les dangereuses atteintes, quoi qu'il puisse nous en coûter. « Si votre main, si votre pied vous scandalisent, » dit le Sauveur, « coupez-les et jetez-les loin de vous. Il vaut mieux que vous entriez dans la vie manchot ou boiteux, que d'être précipité dans l'enfer avec vos deux mains et vos deux pieds... » (Matth., XVIII, 8. Marc., IX, 42, 44.) Fuyez les mauvaises compagnies du monde : *Fugite de medio Babylonis, et salvet unusquisque animam suam.* (Jerem., LI, 6.) Entourez-vous de précautions contre la peste du scandale. En conservant votre innocence, vous ne serez point exposés à ternir celle des autres, et vous serez heureux éternellement.

XVI. — De la Luxure.

Non mœchaberis. (Exod., xx, 14.
Vous ne serez point adultère.

Il est un péché que le ministre de la parole sainte n'ose jamais aborder qu'en tremblant du haut de la chaire de vérité. Le grand Apôtre aurait souhaité que le nom même en fût resté inconnu parmi les chrétiens : *Nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos.* (Eph., v, 3.) Et cependant comment garder le silence sur un vice qui fait tous les jours de nombreuses victimes? L'enfance initiée à des mystères d'abomination, la jeunesse précoce à satisfaire des appétits innomés, l'âge mûr livré à d'inavouables excès, la vieillesse elle-même consumée par les feux mal éteints d'un autre temps : en faut-il davantage pour vaincre les plus légitimes répugnances, et imposer au prédicateur l'austère devoir d'instruire les âmes et de les préserver des suites funeste de la luxure? Mettez, ô mon Dieu, une garde à mes lèvres (Ps. CXL, 3), afin qu'il n'en sorte rien que de digne de votre majesté sainte, rien que d'édifiant pour l'assemblée des chrétiens qui m'entendent.

J'ai à vous dire présentement: 1° *la gravité de la luxure;* 2° *les châtiments qu'elle entraîne;* 3° *les moyens de l'éviter.*

I. *Gravité.* — Ai-je besoin de rappeler à un auditoire chrétien qu'il ne s'agit pas seulement ici de l'*adultère en lui-même*, mais de tout ce qui se rattache

à ce crime : les pensées, les désirs, les actions contraires à la pureté ? J'emprunte à saint Paul sa chaste et lumineuse parole, pour vous faire comprendre la nature du péché dont il est question. « Fuyez », dit-il, « la fornication. Tous les autres péchés se commettent hors du corps, tels que l'injustice, l'homicide, l'envie, la colère ; mais celui qui s'abandonne à la fornication, pèche contre son propre corps. » (I Corinth., VI, 18.)

« La volonté de Dieu est que vous soyez saints... Que chacun de vous sache posséder son corps dans la sainteté et l'honnêteté, ne suivant pas les mouvements de la concupiscence, comme les gentils, qui ne connaissent pas Dieu. » (I Thess., IV, 3-5.) « Le corps est fait non pour le péché, mais pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps. » (I Corinth., VI, 13.)

Qu'est-ce donc qui fait surtout la gravité de la luxure ? 1° C'est que ce vice *s'attaque au corps de l'homme.* Si le corps n'a pas la même dignité que l'âme, il est cependant comme elle l'ouvrage de Dieu. Pour le former, le Créateur ne s'est pas contenté de commander à la terre de le produire comme les autres animaux ; il l'a formé lui-même de ses mains. Ce corps est le chef-d'œuvre de la création matérielle. Si donc vous le profanez et l'outragez par le péché, l'outrage remonte à celui qui l'a fait, à Dieu lui-même.

2° *La luxure viole le corps comme membre du corps de Jésus-Christ.* Ce corps a été racheté par le sang du Sauveur ; il a été fait membre de son corps mystique, qui est l'Église. C'est la doctrine de saint Paul. « Ne savez-

vous pas », dit-il, « que vos corps sont les membres de Jésus-Christ ? Irai-je donc, prenant les membres de Jésus-Christ, en faire les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise ! » (I Corinth., VI, 15.) Quel déshonneur ! quelle infamie !...

3° *La luxure profane le corps comme temple du Saint-Esprit.* Écoutons encore le grand Apôtre : « Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint, qui est en vous ?... Glorifiez et portez Dieu dans vos corps. » (I Cor., VI, 19, 20.) « Le temple de Dieu, qui est vous-mêmes, est saint. Si quelqu'un le viole, Dieu le perdra. » (I Corinth., III, 17.)

Or, que penseriez-vous de celui qui s'emparerait de cette église, demeure de Dieu, pour la transformer en repaire d'animaux immondes ?... Celui qui profane son corps, que fait-il autre chose que de l'abandonner à cet esprit impur dont il est parlé dans l'Évangile, lequel s'en va chercher sept démons plus méchants que lui, pour y établir sa demeure ?... (Matth., XII, 45. Luc., XI, 26.)

4° Dirai-je *l'humiliante et profonde dégradation* à laquelle s'abaisse le profanateur de son corps ? « L'homme établi dans l'honneur », est-il écrit, « ne l'a pas compris ; il s'est fait semblable aux animaux sans raison, et est descendu à leur niveau. » (Ps. XLVIII, 13, 21.)

Quand le bœuf et le cheval se sont désaltérés à la fontaine, ils se retirent ; seul l'homme se livre sans mesure et sans frein à ses appétits déréglés...

5° Ajoutez enfin les *désordres*, les *ruines*, les *jalousies*, *les crimes* effroyables dont la luxure est la

ce crime : les pensées, les désirs, les actions c
aires à la pureté ? J'emprunte à saint Paul sa cha
lumineuse parole, pour vous faire comprendre
ature du péché dont il est question. « Fuyez
lit-il, « la fornication. Tous les autres péchés se co
mettent hors du corps, tels que l'injustice, l'hor
cide, l'envie, la colère ; mais celui qui s'abandonn
la fornication, pèche contre son propre corps.
(I Corinth., VI, 18.)

« La volonté de Dieu est que vous soyez saint
Que chacun de vous sache posséder son corps dan
sainteté et l'honnêteté, ne suivant pas les mouvem
de la concupiscence, comme les gentils, qui ne
naissent pas Dieu. » (I Thess., IV, 3-5.) « Le corp
fait non pour le péché, mais pour le Seigneur,
Seigneur pour le corps. » (I Corinth., VI, 13.)

Qu'est-ce donc qui fait surtout la gravité
luxure ? 1° C'est que ce vice *s'attaque au corp*
l'homme. Si le corps n'a pas la même dignité
l'âme, il est cependant comme elle l'ouvrage de
Pour le former, le Créateur ne s'est pas conten
commander à la terre de le produire comm
autres animaux ; il l'a formé lui-même de ses
Ce corps est le chef-d'œuvre de la création
Si donc vous le profanez et l'outrage
l'outrage remonte à celui qui l'
même.

2° *La luxure viole le c*
sus-Christ. Ce corps
veur ; il a été fait
est l'Église. C'es

vous pas », dit-il, « que vos corps sont les membres de Jésus-Christ ? Irai-je donc, prenant les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise ! » (I Corinth., VI, 15.) Quel déshonneur ! quelle infamie !...

3° *La luxure profane le corps comme temple du Saint-Esprit.* Écoutons encore le grand Apôtre : « Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint, qui est en vous ?... Glorifiez et portez Dieu dans vos corps. » (I Cor., VI, 19, 20.) « Le temple de Dieu, qui est vous-mêmes, est saint. Si quelqu'un profane, Dieu le perdra. » (I Corinth., III, 17.)

Et, que penseriez-vous de celui qui s'emparerait de cette église, demeure de Dieu, pour la transformer en repaire d'animaux immondes ?... Celui qui profane son corps, que fait-il autre chose que de l'abandonner à cet esprit impur dont il est parlé dans l'Évangile, lequel s'en va chercher sept démons plus méchants que lui, pour y établir sa demeure ?... (Luc., XII, 45. Luc., XI, 26.)

Quelle est donc la *profonde dégradation* à laquelle s'abaisse le profanateur de son corps ? « Établi dans l'honneur », est-il écrit, « ne l'a pas compris ; il s'est fait semblable aux animaux, et est descendu à leur niveau. » (P

source, et dites s'il est un vice plus funeste à l'individu, à la famille et à la société.

II. *Châtiments.* — Aussi de quels châtiments Dieu, dans sa juste colère, ne l'a-t-il pas frappé dans tous les temps? C'est parce que toute chair avait corrompu sa voie (Gen., VI, 12), que l'humanité entière disparut sous les eaux du déluge, à l'exception de Noé et de ses trois enfants. Dieu, selon l'énergique expression de l'Écriture, s'était repenti d'avoir fait l'homme. (Ibid., 6-7.)

Sodome, Gomorrhe et les autres villes coupables périssent sous une pluie de feu et de soufre, en punition de leurs infamies. Rappelez-vous les malheurs de David, l'apostasie ds Salomon, la fin tragique de Samson, le supplice des vieillards de Babylone. De tous les crimes que l'homme puisse commettre, le péché de la chair est celui qui, de tout temps, a eu le privilège d'armer d'une sévérité particulière le ciel contre la terre... Voyez dans les hôpitaux ces vieillards de vingt-cinq ans dont le corps tombe en lambeaux. Écoutez derrière les barreaux de leur prison ces détenus qui gémissent sur les excès qui leur ont attiré les rigueurs de la justice humaine. — Mais, outre les châtiments que la luxure attire sur la terre, elle expose encore aux tourments de la vie future. « Ni les fornicateurs, ni les adultères, » dit expressément l'Apôtre, « ne posséderont le royaume de Dieu. » (I Corinth., VI, 9-10.) Voudriez-vous donc, pour un fade plaisir d'un moment, vous exposer à un supplice sans fin?...

III. *Moyens d'éviter ce péché.* — En présence d'un vice si indigne de l'homme et du chrétien, et attirant

i sévères châtiments, que reste-t-il à faire, sinon rendre tous les moyens de l'éviter ou de s'en [illegible]ger ? Ces moyens sont : 1° la prière, pour obtenir [illegible] la pureté de l'esprit, du cœur et du corps [illegible] J'ai vu que je ne pouvais être chaste si Dieu [illegible] disait le plus sage des rois [illegible]

[illegible]

la grâce, vous la trouverez surtout au banquet sacré. C'est là que vous serez abreuvé du vin qui fait germer les vierges : *vinum germinans virgines.* (Zach., IX, 17.) Et les vierges ont le privilège de suivre l'Agneau dans le ciel. Ainsi soit-il.

XVII. — Respect du bien d'autrui.

Non furtum facies. (Exod., XX, 15.)
Vous ne déroberez point.

Telle est la perfection de la loi divine, qu'après avoir pris sous sa protection notre âme, notre corps et notre vie, elle veut encore nous garantir la légitime et tranquille possession de nos biens. Elle se dresse avec son éternelle autorité, non seulement contre les vulgaires raviseurs du bien d'autri, mais encore contre ces prétendus législateurs qui veulent que tout appartienne à ce qu'ils appellent superbement l'Etat, et ces dangereux utopistes qui, dans leur folie révolutionnaire, osent proclamer que la propriété c'est le vol. Selon leur dire, il ne doit plus y avoir de pauvres, il ne doit pas y avoir de riches. Tous les biens mis en commun appartiendront à tous également, et rien ne sera la propriété de personne. Tandis que l'Église, organe de Dieu, défend le vol, les modernes réformateurs rêvent de l'ériger en loi sociale. Ce n'est que logique, après tout. Le bouleversement des idées et des principes amène nécessairement le bouleversement des biens. En attendant

elque essai pratique de ces extravagances d'esprits
délire, raffermissons-nous dans la loi de Dieu en
qui regarde le bien du prochain.

Nous parlerons 1° *de la grièveté du vol*, 2° *des prétextes sous lesquels on le déguise*, 3° *des châtiments qu'il attire.*

I. *Grièveté.* — Voler, c'est prendre ou retenir injustement le bien d'autrui. On dit: *injustement;* car prendre une chose qui ne vous appartient pas, mais avec le consentement du maître ; prendre à un autre ce qu'il ne peut pas raisonnablement vous refuser, comme serait, par exemple, du pain dans une extrême nécessité, ce ne serait pas voler, car on ne pourrait pas sans injustice vous refuser ce que vous prenez pour conserver votre vie. Ce que Dieu défend, c'est d'enlever par violence, par adresse ou par fraude, le bien qui ne vous appartient pas. Vous abusez de votre autorité, de votre crédit, de votre force, pour dépouiller le faible : vous êtes coupable de vol. Vous profitez de la timidité, des besoins du pauvre, de la veuve et de l'orphelin, pour vous emparer de ce qui leur appartient : vous êtes un infâme ravisseur, vous commettez un indigne larcin. Prendre le bien d'autrui secrètement et à l'insu du maître, c'est un vol simple.....

Lors même que Dieu n'aurait pas défendu, dans le Décalogue, de dérober le bien d'autrui, le droit naturel suffirait pour nous le faire regarder comme un crime : car la loi naturelle nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes. *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide*

ne tu aliquando alteri facias. (Tob., IV, 16.) Non seulement le vol est opposé à la loi naturelle, il l'est encore à la charité, laquelle nous ordonne de vouloir et de faire au prochain tout le bien que nous voudrions qui nous fût fait.

L'injustice et le vol sont odieux à tous les hommes, tellement que le voleur porte avec lui sa confusion et sa peine : *Super furem est confusio et pœnitentia.* (Eccli., V, 17.) Le nom seul de voleur inspire l'horreur et l'épouvante. Quel voleur, dit saint Augustin, peut supporter un autre voleur ? *Quis enim fur æquo animo patitur furem ?*

Le vol est donc de sa nature un péché mortel. Saint Paul dit formellemeut : « Ni les voleurs, ni les ravisseurs du bien d'autrui n'entreront dans le royaume de Dieu. » (I Corinth., VI, 10.) « Quiconque », dit aussi le prophète Zacharie (V, 3), « a dérobé le bien d'autrui, sera traduit au jugement de Dieu, pour entendre de sa bouche une sentence irrévocable. »

II. *Prétextes.* — Cependant est-il un péché plus commun dans le monde aujourd'hui ? On trompe dans le commerce. « Tes négociants, ô Babylone, se sont, dès leur jeunesse, habitués à la fraude. » (Is., XLVII, 15.) Malgré cette défense du Seigneur : *Statera justa, et æqua sint pondera, justus modius* (Lev., XIX, 36); « que votre balance soit juste, vos poids exacts, votre mesure irréprochable », combien d'injustices ne se commettent pas dans les achats et dans les ventes ?..... Les tuteurs trompent en n'administrant pas avec fidélité les biens de la veuve et des orphelins. Les *maîtres* qui retiennent les gages de leurs ouvriers.

Le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos terres, et que vous avez retenu, crie vers moi », dit le Seigneur (Jac., v, 4); les serviteurs et les ouvriers qui ne travaillent pas, qui ne prennent pas soin du bien de leurs maîtres, ne sont-ils pas coupables d'injustice? On trompe en contractant des dettes qu'on sait ne pas pouvoir payer.

C'est participer à l'injustice et au vol que de les conseiller, d'en fournir les moyens ou la facilité, ou de se constituer receleur du bien dérobé. — Des enfants volent à leurs parents, estimant qu'il n'y a point de mal; et voici cependant ce que dit le livre des Proverbes : « Celui qui soustrait quelque chose à son père et à sa mère, et dit que ce n'est point péché, se fait participant de l'homicide. » (XXVIII, 24.)

Et de combien de prétextes ne cherche-t-on pas à couvrir toutes ces injustices? — Je suis obligé de voler, parce que je n'ai pas de quoi vivre ni entretenir ma famille. En attendant, vous ne travaillez pas... — Je ne fais qu'user de compensation : on m'a volé; je me dédommage. L'injustice des autres ne saurait autoriser la vôtre..... — Je ne fais que rendre le dommage qu'on m'a causé. Mais il vous est défendu de rendre le mal pour le mal. *Nulli malum pro malo reddentes.* (Rom., XII, 17.)

III. *Châtiments.* — S'il faut, pour achever de vous inspirer du vol toute l'horreur qu'il mérite, vous rappeler les châtiments qu'il entraîne, les voici : Si le dommage que vous causez est considérable, vous êtes coupable de péché mortel. Comparez alors la perte que vous faites avec le gain que vous procurent

votre cupidité et votre injustice. Ce que vous perdez, c'est la grâce de Dieu, le trésor de vos mérites acquis, la vie éternelle de votre âme ; ce que vous gagnez, c'est un bien que d'autres voleurs peuvent vous prendre, et qu'en tout cas la mort vous enlèvera. Ce que vous perdez, c'est la paix de votre conscience ; ce que vous gagnez, c'est l'inquiétude et le remords. « Le gain est dans votre coffre, » dit saint Augustin, « et le dommage dans votre conscience : vous enlevez un habit, et vous perdez la foi ; vous avez en plus quelque argent, et en moins la justice » Même au point de vue temporel, à quels maux le vol ne vous expose-t-il pas ? Faire tort au prochain, c'est se condamner soi-même à devenir plus pauvre et plus misérable. » Vous avez médité la ruine de votre maison », dit le prophète Habacuc. (XI, 9.) Ne connaissez-vous pas ce proverbe : Bien volé ne profite jamais » ? *Male parta, male dilabuntur.* Dieu ne permet pas que les voleurs échappent même à la justice humaine : tôt ou tard ils sont découverts.... Ceux qui remplissent les prisons et les bagnes, que sont-ils pour la plupart, sinon des ravisseurs du bien d'autrui, un peu de toutes les façons ? — Pour nous, chrétiens, abstenons-nous de toute injustice à l'égard du prochain, et ne nous exposons pas, par le gain mal acquis des biens de la terre, à perdre le trésor qui nous est réservé dans le ciel. Ainsi-soit-il.

XVIII. — De la Restitution.

Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari; et quæ sunt Dei, Deo. (Matth., XXII, 21.)

Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

C'est ce que répondit Notre-Seigneur Jésus-Christ un jour que les pharisiens, pour le surprendre dans ses paroles, vinrent lui demander s'il était permis de payer tribut à César. Connaissant leur malice, il leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous? Montrez-moi la monnaie du tribut. Ils lui présentèrent un denier. Jésus leur demanda : De qui est cette image et cette inscription? Ils lui répondirent : De César. Alors il leur répliqua : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. (Matth., XXII, 16-21.) Si nous devons rendre à César ce qui lui appartient, la justice nous oblige aussi à restituer au prochain ce que nous lui avons dérobé. Ce ne serait pas assez, pour réparer un péché de cette nature, de s'en confesser, de s'en repentir, de se punir par le jeûne, la prière ou l'aumône; il faut absolument rendre le bien dont on est injuste détenteur.

Instruisez-vous donc avec soin : 1° *de l'obligation rigoureuse de restituer;* 2° *des personnes que peut regarder cette obligation;* 3° *de la manière de s'en acquitter.*

I. *Obligation de restituer.* — La même loi qui défend d'attenter au bien d'autrui, ordonne aussi de réparer le dommage qu'on a causé. L'obligation de restituer

est fondée sur le droit naturel et sur la nécessité de notre salut éternel, qui en dépend. Il suffit des simples lumières de la raison pour comprendre cette obligation. Si l'on vous a pris injustement quelque chose, que voulez-vous? que demandez-vous? qu'exigez-vous? Qu'on vous rende ce qu'on vous a pris. Vos dispositions sont celles de tous les hommes dans le même cas... Quelle confusion, quel désordre dans les familles et dans la société, s'il n'en était ainsi!

La restitution, c'est, devant Dieu, la condition indispensable du pardon. Achab s'empare injustement de la vigne de Naboth. Le prophète Élie lui reproche ce crime. Achab s'humilie, se couvre d'un sac en signe de pénitence, mais il ne rend pas la vigne. Dieu non plus ne lui accorde point de pardon. (III Reg., XXI.) Saint Augustin dit formellement : « Point de pardon sans restitution. » *Non dimittitur peccatum, nisi restituatur ablatum.* Le même Père ajoute : « Si le bien d'autrui n'est pas rendu lorsqu'il peut l'être, la pénitence n'est pas réelle, elle est feinte. » Quelque bien que l'on fasse d'ailleurs, tout cela ne sert de rien, si l'on a des restitutions à faire et qu'on les néglige volontairement. Rien donc n'est plus clairement établi que l'obligation rigoureuse de restituer. Il y va du salut éternel.

D'où vient cependant qu'il se fait si peu de restitutions? Cela vient de ce qu'on se laisse fasciner par les biens de ce monde. L'avarice, dit l'Esprit-Saint, est une idolâtrie. (Eph., V, 5. Col., III, 5.) Cette idolâtrie fait oublier le vrai Dieu avec ses lois, ses promesses et ses menaces, et le remplace par des dieux d'or et d'ar-

gent. Si la conscience se récrie, on étouffe sa voix, on s'objecte à soi-même des prétextes plus ou moins spécieux : ses besoins, ceux de sa famille, le soin de conserver son honneur, l'impossibilité où l'on croit être de satisfaire à cette obligation... « Perdez donc votre fortune, » vous crie saint Augustin, « mais ne perdez pas votre âme. » *Perde pecuniam, ne perdas animam.*

II. *Personnes que peut regarder cette obligation.* — L'obligation de restituer regarde tous ceux qui se sont rendus coupables d'injustice, de quelque manière que ce soit. Est obligé à restituer, d'abord, celui qui possède le bien d'autrui, que ce soit de bonne ou de mauvaise foi. S'il est de bonne foi, il est tenu de rendre le bien dont il est détenteur dès qu'il reconnaît que ce bien ne lui appartient pas, à moins qu'il n'ait perdu ce bien durant sa bonne foi, ou que sa possession n'ait duré le temps prescrit par les lois pour être légitime. Comme le dit si énergiquement le langage du droit : *Res clamat domino,* « la chose réclame son maître, » quelque part qu'elle soit. Quant aux possesseurs de mauvaise foi, il appartient aux tribunaux de les contraindre à restituer le bien d'autrui.

Est obligé à restituer, en second lieu, celui qui, par fraude, par artifice, par adresse, a usurpé le bien du prochain. Et de combien de manières ne commet-on pas l'injustice dans le monde, surtout quand la fièvre de s'enrichir promptement et par tous les moyens est portée au point où nous la voyons! Expliquez-moi ces fortunes rapides qui surgissent du commerce, des affaires, des emplois, de la banque, des hautes positions sociales. Qui oserait soutenir que

la conscience de ces heureux du siècle est restée pure de toute injustice? « Ceux qui veulent s'enrichir, » dit saint Paul, « tombent dans les filets du diable. » (I Tim., VI, 9.) Or, pour s'en tirer, ils n'ont qu'un moyen : la restitution.

A défaut de l'auteur principal de l'injustice, ses héritiers ou ayants droit ne peuvent pas plus que lui être légitimes possesseurs, et ils sont, en son nom, tenus à rendre le bien mal acquis.

III. *Manière de s'acquitter de l'obligation de restituer.* — Quant à la manière de restituer, en ce qui regarde la chose dérobée, il faut la restituer telle qu'elle est, si elle subsiste encore. Si elle ne subsiste plus, il faut en restituer la juste valeur, avec cette différence entre le possesseur de bonne foi et celui de mauvaise foi, que si, durant la bonne foi, la chose a péri entre les mains du possesseur, et qu'il n'en ait tiré aucun profit, il n'est tenu à aucune restitution. Le possesseur de mauvaise foi est en outre obligé de restituer tous les intérêts légitimes que le maître aurait perçus, et de réparer les dommages que celui-ci a subis par la perte de son bien. Ce fut la disposition de Zachée : « Si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui restitue au quadruple... » (Luc., XIX, 8.)

A qui faut-il restituer? A la personne même à qui l'on a pris le bien. Si elle n'est plus, ses droits passent à ses légitimes héritiers, et c'est à eux que doit se faire la restitution. Mais ne pourrait-on pas faire la restitution à laquelle on est tenu, en legs pieux à l'église, aux confréries, aux bonnes œuvres; en au-

mônes aux pauvres, aux hôpitaux, aux bureaux de bienfaisance? Non : car la restitution est un acte de justice, et la justice passe avant la charité.

Enfin, quand faut-il restituer? Maintenant, tout de suite, ou au moins aussitôt qu'on peut le faire. Plus on diffère, plus la restitution devient difficile, parce que plus on conserve le bien d'autrui, plus se fortifie la tentation de le garder. La renvoyer à la mort, c'est s'exposer à ne pas la faire, et laisser à ses héritiers une charge dont ils ne s'acquitteront pas. Prions Dieu avec le Psalmiste d'être préservés de toute injustice : *Non dominetur mei omnis injustitia* (Ps. CXVIII, 133), afin de conserver nos droits à l'éternel héritage.

XIX. — Du Mensonge.

Os quod mentitur, occidit animam
(Sap., I, 11.)
La bouche qui ment, tue l'âme.

Le mensonge serait-il si fréquent dans le monde, si ceux qui se le permettent étaient bien persuadés de la parole que vous venez d'entendre? Il ne s'agit pas seulement ici du mensonge solennel proféré devant les tribunaux, et qui porte spécialement le nom de faux témoignage, mais en général de toute parole, de toute affirmation contraire à la vérité. Ne vous faites pas illusion : cette réponse que vous faites, ce discours que vous tenez opposé à ce que vous savez parfaitement être la vérité, est comme un glaive à deux tranchants qui sort de votre bouche et

votre âme, consciente de ce que vous dites, une blessure mortelle : *Os quod mentitur, occidit animam.*

Pourquoi donc le mensonge en lui-même est-il un si grand mal ? Nous allons le dire. C'est parce qu'il est contraire : 1° *à l'homme;* 2° *à la société;* 3° *à Dieu.* Nous ferons connaître ensuite quelles sont les trois sortes de mensonges dont on se rend coupable, à savoir : 1° le *mensonge joyeux;* 2° le *mensonge officieux;* 3° le *mensonge pernicieux.*

I. *Le mensonge est contraire à l'homme.* — Mentir, c'est parler contre sa pensée, avec l'intention de tromper et d'induire les autres en erreur. Il ne faut pas confondre le mensonge avec l'erreur. J'affirme une chose que je crois vraie, et elle se trouve fausse : je me trompe, je suis dans l'erreur ; mais je ne fais pas un mensonge, parce que je n'ai nullement l'intention de tromper. Ce qui fait le mensonge, c'est donc l'intention, la volonté de donner comme vrai ce qui est faux.

Comme tel, le mensonge est contraire à l'homme, qu'il offense dans son intelligence et dans ses droits. Son intelligence est faite pour la vérité, la vérité convient à l'intelligence comme le pain à notre bouche, comme la lumière à nos yeux, comme l'harmonie à nos oreilles. L'erreur, au contraire, est pour elle comme le poison à notre corps, les épaisses ténèbres à nos yeux et les sons discordants à nos oreilles. Priver l'intelligence de son aliment naturel, qui est la vérité, c'est la condamner à mort, c'est la tuer, et c'[illegible]us du passage de l'Écriture : *Os quod men-animam.*

Le mensonge n'est pas moins opposé aux droits de l'homme. La loi naturelle, la charité, le devoir, exigent de vous de ne pas nuire au prochain, de lui faire tout ce que vous voudriez qui vous fût fait, de ne rien lui refuser de ce qu'il a droit d'attendre de vous. Or, par votre mensonge, vous nuisez à votre semblable, vous agissez envers votre frère comme vous ne voudriez pas qu'il agît envers vous, vous violez son droit de n'être pas induit en erreur.

II. *Le mensonge est contraire à la société.* — Le mensonge est encore défendu parce qu'il est contraire à la société. Ce qui fait la société, c'est l'union des hommes entre eux? le respect réciproque des droits de chacun, l'échange de devoirs, l'harmonie des rapports mutuels. Mais comment les hommes s'entendent-ils entre eux, comment les âmes communiquent-elles avec les âmes et font-elles échange de pensées, de sentiments et de desseins? C'est par la parole; et cette parole doit être vraie, sincère, loyale. A la place de la vérité, mettez le mensonge dans la bouche des citoyens, des magistrats, des orateurs : quelle confusion n'en résultera-t-il pas dans la société entière? Voyez où en est le peuple trompé et séduit par des avocats plus soucieux de leur ambition que de la vérité : que lui reste-t-il de religion, de morale, et, tout à l'heure, de simple bon sens?... Pas plus que l'homme, la société ne peut vivre sans la vérité...

III. *Le mensonge est contraire à Dieu.* — Le caractère le plus particulier, enfin, au mensonge, c'est qu'il est essentiellement opposé à Dieu. « Je suis la vérité, » a dit Jésus-Christ : *Ego sum veritas* (Joan., XIV, 6), la

vérité éternelle, la vérité incréée, la vérité substantielle. Tout ce qui est contraire à la vérité est donc contraire à Dieu; et, comme il n'y a rien de plus opposé à la vérité que le mensonge, rien aussi n'est plus que le mensonge opposé et antipathique à Dieu. Voilà pourquoi nous trouvons dans la sainte Écriture tant de malédictions et d'anathèmes fulminés contre le cœur qui conçoit le mensonge et la bouche qui le profère : *Væ duplici corde!* « Malheur à celui qui nourrit la duplicité dans son cœur!... » (Eccli., II, 14.) *Qui mendacia loquitur, non effugiet.* « Celui qui dit le mensonge, n'échappera pas au châtiment. » (Prov., XIX, 5.) Quel exemple foudroyant n'en voyons-nous pas dans Ananie et Saphire frappés de mort subite aux pieds de saint Pierre, pour avoir menti à l'apôtre et au Saint-Esprit!... (Act., V, 1-11.)

I. *Diverses espèces de mensonges. — Mensonge joyeux.* — Le mensonge prend différents noms, selon le motif qui l'inspire ou le but que se propose celui qui le profère. Mentir pour égayer une conversation, donner du sel à un entretien, récréer une compagnie, c'est un mensonge joyeux. Cette sorte de mensonge est, on en convient, la moins grave de toutes; cependant elle est péché, péché véniel, si l'on veut, mais enfin péché, et par conséquent chose défendue, puisque c'est toujours un mensonge. On n'a, sans doute, aucune mauvaise intention en se permettant ces petites contre-vérités; mais enfin il y a mensonge, et, si l'on ne blesse pas le prochain, Dieu ne paraît pas suffisamment respecté. Gardons-nous de la tentation de faire de l'esprit au détriment de notre conscience.

II. *Mensonge officieux.* — Une seconde espèce de mensonge est celui qu'on se permet dans l'intérêt du prochain, pour conserver la paix ou apaiser les querelles, pour garantir l'honneur ou la fortune d'un ami. Je sais bien que, dans toute action, la fin, l'intention ne sont pas choses indifférentes, et qu'il est juste d'en tenir compte. Mais, quoi qu'on en dise, jamais les motifs ni l'intention ne feront d'une action coupable de sa nature une action innocente. Quand même il s'agirait de la vie de votre prochain, vous ne pourriez vous permettre le mensonge...

III. *Mensonge pernicieux.* — Le mensonge pernicieux, comme le nom l'indique, est celui qui porte préjudice au prochain, dans son honneur, dans sa vie ou dans ses biens. C'est toujours un péché, et un péché grave de sa nature, s'il n'est rendu véniel par la légèreté de matière ou le peu d'importance du tort fait au prochain. Le monde, qui excuse bien des choses, qui souvent même va jusqu'à glorifier certains vices, est resté implacable contre le menteur. L'homme qui forfait à la vérité pour nuire à autrui, tombe infailliblement sous le poids du mépris public... Ne nous exposons pas à subir le juste blâme de nos frères en nous laissant aller au mensonge; exposons-nous encore moins à offenser le Dieu de toute vérité, qui nous demandera compte un jour de toute parole sortie de notre bouche. (Matth., XII, 36.)

XX. — De la Médisance.

Neque maledici... regnum Dei possidebunt. (I Corinth., VI, 10.)

Les médisants ne posséderont point le royaume de Dieu.

Il n'y a point, dit l'apôtre saint Jacques, d'espèces de bêtes sauvages, d'oiseaux, de serpents, ni d'autres animaux, que l'homme ne réduise et qu'il n'ait réduites; mais la langue, nul ne peut la réduire : c'est un mal incapable de repos; elle est remplie d'un poison mortel; elle est un feu, mais un feu allumé à celui de l'enfer. (Jac., III, 2-10.) **Quel mal, en effet, ne fait pas la langue dans le monde, et de quels ravages l'abus de ce fatal instrument n'est-il pas la cause?...** Où trouverez-vous dans une maison, dans une rue, auprès d'une fontaine, même sur le chemin d'une église, deux personnes s'entretenant ensemble, sans que le sujet de la conversation ne soit sur le compte d'une troisième personne, dont on examine la vie, la conduite, les paroles et les intentions dans les plus petits détails, et dont surtout on est loin de dire du bien?... Peut-être parce que la médisance est un des péchés les plus communs, estimerez-vous aussi que c'est un des plus légers. Saint Paul en juge autrement que vous, et il déclare formellement que les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu : *Neque maledici... regnum Dei possidebunt.*

Ce qui justifie l'arrêt du grand Apôtre, c'est : 1° la

ravité de ce péché; 2° la *difficulté d'en réparer les suites.*

I. *Gravité de la médisance.* — Ce qui fait la gravité de la médisance, c'est qu'il n'y a point de péché qui soit plus sévèrement stigmatisé dans la sainte Écriture. Saint Paul le met au rang de l'idolâtrie, de l'adultère et du larcin. (I Cor., VI, 9-10.) De son côté, saint Jacques dit : « Gardez-vous bien de médire les uns des autres : car celui qui blesse ainsi son frère, blesse la loi... » (IV, 11.) Rien n'est plus contraire à l'esprit de l'Évangile que cette licence qu'on se donne de décrier son prochain, parce que l'injure qu'on fait à sa réputation est une plaie qu'on fait à la vérité ou à la charité chrétienne.

Le Saint-Esprit n'a rien oublié de ce qui pouvait rendre ce vice odieux : tantôt il le compare à une épée qui perce, à un rasoir qui tranche sans qu'on le sente, à une flèche aiguë qui blesse de loin, à un serpent qui pique sans bruit ; tantôt il le déclare maudit des hommes, parce que c'est la source des dissensions et des troubles : *Multos enim turbabit pacem habentes...* (Eccli., XXVIII, 15.) Le même Esprit-Saint nous enseigne encore que le médisant est l'objet de la haine de Dieu : *Detractores Deo odibiles* (Rom., I, 30), parce que souvent il critique ce que Dieu approuve, ce qui est contraire à sa loi; il renouvelle des fautes que Dieu a pardonnées, ce qui est contraire à sa justice; il veut sonder les intentions les plus secrètes, ce qui est réservé à sa connaissance ; il juge autrement que Dieu, ce qui est contraire à sa vérité...

Si la médisance est grave aux yeux de Dieu, elle ne l'est pas moins aux yeux du prochain. En parlant

mal de lui, que faites-vous? Vous lui ravissez un bien qui lui tient plus au cœur que sa fortune : sa réputation. Entre les biens extérieurs, dit saint Thomas, ceux-là doivent être mis au-dessus de tous les autres qui approchent plus de la nature des biens spirituels : or, par sa nature, la bonne réputation est étroitement liée à la vertu.

Vous vous reprocheriez de voler un écu à votre prochain ; et, sans scrupule, d'un coup de langue, vous lui enlevez le plus précieux de ses trésors... Vous vous garderiez bien d'attenter à sa vie, vous auriez honte de vous laisser emporter jusqu'à le frapper ; et, de sang-froid, vous l'assassinez moralement, ou vous foulez sans pitié son honneur à vos pieds. Mais, direz-vous peut-être, Dieu me préserve de vouloir causer le moindre tort au prochain en parlant de lui ! Et qu'importe votre intention, dès que l'intempérance de votre langue aboutit à ce fâcheux résultat? D'ailleurs, pouvez-vous répondre des personnes qui reçoivent vos imprudentes confidences? et ce que vous leur dites, n'iront-elles pas, à leur tour, le répéter, le grossir et l'interpréter d'une manière plus défavorable encore?... Veillez donc avec soin sur votre langue, veillez avec non moins d'attention sur vos oreilles, afin de ne jamais les prêter volontairement à la médisance.

Qui se ferait une habitude de médire, s'il ne se trouvait partout tant d'auditeurs complaisants et même empressés à saisir toutes les occasions de provoquer la médisance? modernes Athéniens, qui parcourent les rues et les places publiques, poussés par le désir d'apprendre quelque chose de nouveau...

II. *Difficulté de réparer les suites de la médisance.* — Outre la gravité de la médisance, ce qui doit nous en inspirer l'horreur, c'est la difficulté d'en réparer les suites funestes. Par l'abus de la langue, on a porté tort au prochain. Ce tort, il faut le réparer; ce qu'on lui a ôté d'estime, il faut le lui restituer : la justice l'exige. Mais comment y arriver? Toute restitution est difficile. Parlez à un mauvais riche de purifier sa bourse et sa conscience de tout ce qu'il a mal acquis, il trouvera la proposition inexécutable... Parlez à un médisant de se dédire de ce qu'il a faussement avancé, il vous répondra que ce qui est dit est dit et que le remède serait pire que le mal... Mais, aurait-il la volonté de faire cette réparation, quel embarras pour l'exécuter! Comment arracher de l'esprit d'un homme l'impression qu'on lui a faite? Vous avez trouvé crédit pour faire admettre le mal; le trouverez-vous également pour faire accepter le bien? Et quand même vous réussiriez à réparer auprès de quelques-uns le tort que vous avez fait, pourrez-vous désabuser tous ceux qui ont entendu vos médisances? Dès qu'une parole vous est échappée, vous n'en êtes plus le maître: *Sicut avis ad alia transvolans..., sic maledictum frustra prolatum...* « C'est comme l'oiseau qui s'envole à travers l'espace, sans qu'on sache où il va. » (Prov., XXVI, 2.) Votre médisance court; elle passe de bouche en bouche; de votre maison elle s'introduit dans toutes celles de la ville, de la ville elle envahit la province. Comment remédierez-vous à toutes ses suites? comment étoufferez-vous tant de voix qui *répéteront ce que* vous avez dit? Il est facile de rendre

un bien qu'on a pris: on peut, avec des soins, rétablir une santé qu'on a compromise: on peut, en réformant sa conduite, réparer un scandale donné: mais comment arrêter les suites d'une médisance, et rattraper une parole imprudemment lancée au milieu d'un public toujours plus disposé à croire le mal que le bien? Mieux vaut donc s'abstenir de toute médisance, pour n'avoir pas à gémir toute sa vie de ne pouvoir en arrêter les déplorables effets. *Pone, Domine, custodiam ori meo.* « Seigneur, mettez une garde à ma bouche, » Ps. CXL. 3 et gardez mes lèvres contre toute médisance. »

XXI. — De la Calomnie.

Venite, et percutiamus eum lingua.
Jérém., XVIII, 18.

Venez, et qu'il subisse les coups de notre langue.

C'est dans la bouche des princes des prêtres et des pharisiens conjurés à la perte de Jésus-Christ que le prophète met cette parole odieuse. Impuissants à rien trouver dans sa personne, dans sa doctrine et dans ses œuvres, qui pût motiver l'arrêt de mort qu'ils avaient résolu de porter contre lui, ils inventèrent les plus basses et les plus ridicules calomnies pour ameuter la populace contre l'Homme-Dieu, le vouer aux mépris, aux insultes, aux outrages, avant de le traîner au dernier supplice. Ils ne trempèrent leurs mains dans son sang qu'après l'avoir saturé de toutes les ordures de leur langue infernale, et ils s'attirè-

nsi, aux yeux de la postérité, plus de mépris
e par leurs calomnies, que de répulsion par leur
ité. Les Juifs homicides ont des imitateurs, au-
'hui, dans une race d'hommes dont l'unique mé-
est d'aiguiser leurs langues envenimées contre
s semblables, mais surtout contre les disciples de
us-Christ. « Venez, » se sont-ils dit, « et que ce
rétien, ce prêtre, ce religieux, succombe sous les
ups de notre langue. » *Venite, et percutiamus eum*
ngua.

Eh bien! je viens, moi aussi, vous dire aujourd'hui: Venez, et voyez le calomniateur et sa hideuse figure. Voyez: 1° *sa perversité;* 2° *sa lâcheté;* 3° *son châtiment.*

I. *Sa perversité.* — Quelle n'est pas la perversité d'esprit, de cœur et de parole d'un homme qui, sciemment et de propos délibéré, accuse son prochain d'une faute dont il est innocent, lui attribue des défauts, des vices et jusqu'à des crimes imaginaires, invente des faits, fabrique des contes, des histoires, où la sottise le dispute à l'ignorance et à l'impiété, pour avilir une personne honorable, jeter le ridicule sur une famille, déverser le mépris sur une maison religieuse, et exciter les haines les plus aveugles contre toute une classe de citoyens! C'est là cependant le crime, la scélératesse, l'infamie dont se rendent coupables un si grand nombre d'hommes aujourd'hui, non seulement dans les villes, mais encore dans les hameaux les plus reculés. Que n'inventent pas tous les jours contre les prêtres, les évêques, les religieux, les religieuses et les plus fervents catholiques, les journalistes, les feuilletonistes et les romanciers, poussés par la haine

de Dieu et de son Église? Et il se rencontre une foule d'êtres ignorants et méchants qui se font les propagateurs de ces infâmes calomnies! Il leur suffit d'avoir lu une atrocité dans un journal sur le compte d'une personne respectable, ou d'avoir entendu dans quelque mauvais lieu le récit inventé d'un prétendu scandale à la charge d'un chrétien exemplaire, pour qu'ils s'empressent aussitôt de le propager... C'est bien de ceux qui inventent la calomnie comme de ceux qui l'accueillent avec empressement et la répètent, qu'on peut dire avec le Psalmiste : « Ils se sont faits abominables dans leurs goûts. » *Abominabiles facti sunt in studiis suis.* (Ps. XIII, 1.) « Leur bouche est un sépulcre, leur langue un instrument de ruse, et sous leurs lèvres se cache le venin de l'aspic. » (Id., 3.) De tous les abus qu'un homme peut faire de sa langue, il n'en est pas de plus odieux, de plus pervers, de plus méprisable ni de plus funeste au prochain, que celui de l'employer à la calomnie. Si la médisance est déjà un péché qui crie vengeance devant Dieu, et si saint Paul déclare que les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu (I Cor., VI, 10), qu'en sera-t-il des calomniateurs, et qu'ont-ils à attendre autre chose que les sévérités de Celui qui s'appelle le vengeur des innocents?...

II. *Sa lâcheté.* — A la perversité, le calomniateur ajoute une basse lâcheté. Il faut à l'assassin le courage et l'audace pour attaquer en face et corps à corps le voyageur qu'il veut détrousser ou l'ennemi dont il veut se venger. Mais le calomniateur n'ose se montrer au grand jour : c'est dans le secret et dans l'ombre qu'il aiguise son stylet meurtrier ; il cherche, il épie le

moment où sa victime sera absente et où elle ne se doutera de rien, pour porter à son honneur, à sa probité, à sa religion, le coup fatal. Le meurtrier court le danger de trouver son adversaire sur la défensive; il joue sa vie : s'il frappe et blesse, il peut, à son tour, être frappé et tué. Le calomniateur, lui, attaque sans péril : il choisit de préférence ses victimes parmi les personnes les plus timides et les plus inoffensives. Sa malice et sa rage à les déchirer sont d'autant plus cruelles, qu'il sait bien que ses victimes, lors même qu'elles seraient armées, ne se défendraient point. Telle est enfin sa lâcheté, que, s'il vient à être découvert, il n'a pas le courage de son crime. En présence des témoins les plus nombreux et les plus dignes de foi, des preuves les plus indiscutables et les plus accablantes, il nie et se dérobe aux voix accusatrices qui lui crient, comme autrefois le prophète Nathan à David convaincu de son double crime: *Tu es ille vir.* « C'est toi, ce vil calomniateur! »(II Reg., XII, 7.)

III. *Son châtiment.* — En punition de sa perversité et de sa lâcheté, le calomniateur se voit condamné au tribunal de sa propre conscience, au tribunal de l'opinion publique, au tribunal de Dieu. Le Saint-Esprit l'a proclamé il y a longtemps : « Point de paix pour les impies! » *Non est pax impiis.* (Isai., XLVIII, 22; LVII, 21.) C'est en vain que, pour s'illusionner lui-même et tromper les autres, celui qui a fait de la calomnie la pâture de sa langue, feint la tranquillité de l'âme et la sérénité du front : il a besoin de recourir aux plaisirs bruyants et aux agitations mondaines pour étouffer les accusations de sa conscience. C'est

Caïn qui court à travers le monde pour chasser le souvenir du sang d'Abel... (Gen., IV, 16.)

Au tribunal de l'opinion publique, le calomniateur passe pour le plus vil et le plus méprisable des hommes. Il est des crimes en honneur dans le monde, comme le duel; il est des vices traités avec indulgence, des passions dont on se fait gloire : mais, à aucune époque et chez aucun peuple, la calomnie n'a encore trouvé grâce; les lois civiles même la frappent de peines sévères.

Mais le calomniateur a, par-dessus tout, à redouter le tribunal inévitable de Dieu. Là, point de flatteurs pour l'applaudir, point d'amis pour l'encourager, point de patrons pour le défendre. Dieu, le protecteur des petits, des faibles, des persécutés et des calomniés, le mettra en face des iniquités de sa langue, des abominations de son cœur, des ignominies de sa plume, et, lui faisant application de la sentence portée dans les Livres saints : « Le roi humiliera le calomniateur », *et humiliabit calumniatorem* (Ps. LXXI, 4), il lui fera expier éternellement dans l'opprobre les excès de sa langue homicide.

XXII. — Jugement téméraire.

Nolite judicare, et non judicabimini. (Luc., VI, 37.)

Ne jugez point, et vous ne serez point jugés.

Dans le monde, et parmi les chrétiens surtout, puisque c'est de leur instruction et de la réforme de

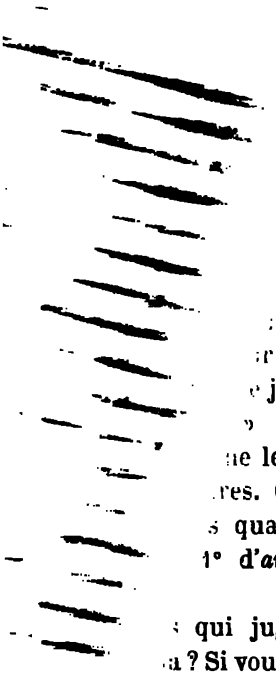

, la médisance
e le prochain
t du jugement
n des vices les
d'autant plus fa-
de témoin que la
iérairement. Jésus-
s parfaits comme il
Père (Matth., v, 48),
le d'éviter des torrents
r la langue : *Nolite judi-*
jugez point les autres,

ne les raisons de l'injus-
res. C'est que, dit-il, celui
s qualités essentielles pour
1° d'*autorité*, 2° de *sagesse*,

qui jugez vos frères, avez-
a ? Si vous l'avez, vous ne pou-
vous-mêmes, ou les autres vous
s l'avez reçue de Dieu. Or vous
de Dieu. Écoutez ce qu'il dit dans
ugez point, afin que vous ne soyez
condamnez point, et vous ne serez
. » (Matth., VII, 1. Luc., VI, 37.) Ces
nt réitérées ont passé dans la bouche
irs Épîtres sont remplies d'exhorta-
iers fidèles pour les mettre en garde
ation de former d'injustes jugements.
oint que cette défense soit opposée au

devoir de la correction fraternelle, que nous p
d'autre part l'Évangile : « Quand votre frèr
péché, allez le reprendre » Matth., XVIII, 15.
XVII, 3) ; ou à celui de la vigilance à se pré
soi-même des séducteurs : » Gardez-vous de
prophètes, qui viennent à vous sous l'habit d
bis. » (Matth., VII, 15.) Car d'abord la correctio
ternelle ne doit être faite que par ceux qui s
droit de la faire, tels que les parents à leurs en
les maitres à leurs serviteurs, les supérieurs à
inférieurs, les amis à leurs amis. La vigilanc
siste à éviter non seulement les pécheurs p
mais encore ceux dont la conduite est sus
Comme l'adresse de ceux-ci à se déguiser rend
vent leurs œuvres ambiguës et le péril incert
faut les éviter, dit saint Augustin, mais ne p
condamner..... Sur qui donc tombe la défense
ger ? Sur tous ceux qui n'ont ni qualité, ni co
sion, ni caractère qui les autorise à réformer l
chain.

Dieu vous défendant de juger votre proch
êtes-vous autorisé de la part des hommes ? « Vo
jugez, qui êtes-vous ? » demande saint Paul : *Tu*
qui judicas ? (Rom., XIV, 4.) Vous n'êtes ni ma
ni maître, ni souverain, ni père, ni supérieur
frère ne relève de vous en aucune manière : c
donc pas à votre tribunal de faire enquête s
mœurs. Il est tout au plus votre égal, sujet et
teur d'un maître autre que vous. Comment prét
vous juger le serviteur d'autrui ? *Tu quis es, q*
cas alienum servum ? (Rom., XIV, 4.) Vous êtes

plus téméraire de le juger, qu'il est le serviteur même maître que vous, c'est-à-dire de Dieu. Ne nez-vous pas d'entendre le reproche qui fut fait fermier dissipateur dont parle l'Évangile : « Mal- eux ! » s'écria le roi, « ne devais-tu pas prendre itié ton compagnon de service ? » (Matth., 33.) Nul homme au monde ne peut vous donner roit que Dieu vous refuse, et de votre propre au- é vous ne pouvez vous ériger en juge de vos s. Seriez-vous bien aises d'être l'objet de la criti- de la censure et des appréciations peu bienveil- s des autres ? Eh bien ! mettez les autres à votre e : vous leur causez par vos jugements téméraires nt de chagrin et de peine que vous en éprouve- vous-mêmes...

De sagesse. — Si nous manquons d'autorité pour r des autres, nous ne manquons pas moins de sa- e et de lumières. « Il n'appartient qu'à Dieu », dit tre, » de porter le jour dans l'épaisseur des ténè- , et de rendre manifestes les desseins des cœurs. » r., IV, 5.) Toute la lumière des yeux mortels n'a ssez d'étendue pour pénétrer ce chaos, point as- le subtilité pour sonder cet abîme. Si nous ne ons lire dans l'intimité des âmes, ni scruter lus secrètes intentions, sur quoi pouvons-nous ir les jugements que nous portons ? Sur des rences, des conjectures, des vraisemblances, des ts, des rapports. Tout se réduit au témoignage eux et des oreilles. Mais ce n'est point sur ces rs trompeurs, sur ces sens sujets à l'erreur, que uie la sagesse pour juger sainement et avec jus-

tice : *Non secundum visionem oculorum judicab secundum auditum aurium arguet.* (Isai., XI, 3 combien se trompaient les pharisiens au suje deleine! Ils l'avaient connue comme une pé publique dans la cité; ils avaient entendu qu'en racontait la rumeur publique. En la voy pieds de Jésus-Christ, ils la jugent selon leur rai-on, comme digne de leur mépris à cau scandales; et cependant ils se trompent étran car Madeleine est absoute, pardonnée et dign l'amour de son Dieu. Il leur manquait, po sainement, la sagesse et la lumière...

III. *De rectitude.* — Ce qui rend enfin n ments injustes, c'est le défaut de rectitu nous juge tels que nous sommes et selon l Si ses jugements sont terribles par leur rig sont toujours pleins de justice, et cette cor doit en diminuer la terreur. Mais l'homme, traire, nous juge tel qu'il est ou qu'il voud nous fussions.

L'insensé, dit Salomon, croit insensés co tous ceux qu'il trouve en son chemin : *In tus ambulans... omnes stultos existimat.* (Eccl L'homme est secrètement enclin à prêter au tous les vices dont il se reconnaît lui-mêm Mais, parce que vous êtes dominé par l'orgu bition, la convoitise, l'intempérance ou l est-ce donc une raison pour estimer que l le sont comme vous ? Qui ne voit tout l d'un pareil jugement?... Le monde va encore : il juge les gens de bien, non te

paraissent, mais tels que les suppose sa malignité. La vertu surtout est l'objet de sa critique : elle l'offense, elle le gêne. Il est plus sûr de paraître avec des péchés devant Dieu, qu'avec des vertus devant les hommes : le péché devant Dieu trouve toujours indulgence et miséricorde ; la vertu devant les hommes passionnés ne trouve qu'indignation et aversion.... A Dieu seul donc laissons le jugement, et ne nous exposons pas à être condamnés nous-mêmes en condamnant témérairement et injustement nos frères.

XXIII. — Mauvais désirs.

Post concupiscentias tuas non eas, et a voluntate tua avertere. (Eccli., XVIII, 30.)

Ne vous laissez point aller à vos désirs, et détournez-vous de votre propre volonté.

Les lois humaines peuvent bien atteindre les actes extérieurs, les défendre et les punir sévèrement lorsqu'ils sont accomplis ; mais jamais aucun législateur ne s'est avisé de formuler des arrêts contre la simple volonté ou le simple désir de faire le mal. Seule, la loi de Dieu est assez parfaite pour diriger l'homme tout entier dans son corps et dans son âme, mettre des limites à ses désirs les plus secrets, et prévenir jusqu'aux moindres écarts de sa volonté. Dailleurs, devant Dieu, ce qui fait le péché, ce n'est pas l'action extérieure que l'on commet ; c'est l'ordre de la volonté que le corps ne fait qu'exécuter, ou son consentement à une chose mauvaise et défendue. Tuez un homme :

si c'est en rêvant ou dans un accès de démence, c'est un accident, un grand malheur assurément; mais ni Dieu ni les hommes ne vous condamneront comme homicide. Nourrissez dans votre cœur le désir de vous venger d'un ennemi, sans rien lui faire cependant, par crainte des tribunaux : si votre désir de vengeance va jusqu'à souhaiter de pouvoir le tuer, vous êtes coupable d'homicide devant Dieu.

En ce qui concerne les mauvais désirs en général, nous dirons : 1° *leur nature et leur gravité;* 2° *la nécessité et les moyens de les combattre.*

I. *Nature et gravité.* — Le désir est, pour ainsi dire, l'appétit de l'âme. Le désir est mauvais quand le cœur incline, se porte volontairement vers une chose défendue par les commandements de Dieu : c'est souhaiter de se procurer un bien par des moyens illicites; de faire une action contraire à la justice, à la charité ou à une autre vertu. On peut encore se rendre coupable de désir, en souhaitant une chose bonne en elle-même, mais pour une mauvaise fin.

Le degré de malice des mauvais désirs se tire du plus ou moins de gravité des choses défendues qu'ils ont pour objet, et du consentement plus ou moins volontaire donné à ces désirs. Vous souhaitez de vous approprier le bien d'autrui; mais ce bien, en lui-même, est de très peu de valeur : votre désir restera dans les limites du péché véniel. Ce que vous désirez injustement est, au contraire, une chose considérable et de prix : il y a matière à péché mortel. Vous consentez à une pensée, à un désir de vengeance; mais la faute que vous commettriez par cet acte de vengeance, ne

serait que vénielle : votre désir ne serait aussi que véniel. Vous avez, au contraire, la volonté de prendre à votre ennemi, pour vous venger, une chose importante ; ou bien vous désirez de lui faire perdre son honneur, sa réputation, sa santé, ou une partie de sa fortune : votre désir est mortellement coupable. Vous souhaitez de vous emparer des meubles ou du trésor d'une église : votre désir a le double caractère du vol et du sacrilège...

Quant aux désirs particulièrement contraires à la vertu de pureté, je me contente de vous rappeler ce que dit Notre-Seigneur dans l'Évangile : *Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo.* « Celui qui regarde une femme au point de la désirer, a déjà commis dans son cœur l'adultère avec elle. » (Matth., v, 28.) Gardez-vous donc de toute illusion, et ne croyez pas être innocents devant Dieu parce que vous vous serez borné au désir du mal sans l'accomplir. Vous pouvez tout aussi bien vous perdre éternellement, en consentant simplement à de coupables désirs, qu'en accomplissant les actes les plus criminels. Comme aussi ne prenez pas pour autant de péchés les pensées désordonnées et les désirs même les plus honteux qui peuvent naître dans la partie inférieure de votre âme. Depuis la chute originelle, l'homme est tombé sous ce qu'on peut appeler la tyrannie de la concupiscence. Il y a lutte, et lutte acharnée, de la chair contre l'esprit. L'apôtre saint Paul, tout confirmé en grâce qu'il était et ravi jusqu'au troisième ciel, se plaignait amèrement de ce qu'il appelait l'ange de Satan, envoyé pour le souffleter.

Pour que la pensée et le désir soient coupables, il faut qu'ils soient voulus, accueillis, entretenus, consentis délibérément. Tant que nous serons dans cette vallée d'épreuves, nous serons toujours exposés aux mauvaises pensées et aux mauvais désirs. Ce qu'il nous reste à faire, c'est de les combattre.

II. *Nécessité et moyens de combattre les mauvais désirs.* — Combattre, lutter, c'est le sort réservé au chrétien dans la vie présente. Des trois ennemis que nous avons à vaincre, le monde, le démon et la chair, il n'y en a qu'un dont nous puissions triompher par la fuite : c'est le monde. Les saints ont trouvé un abri contre lui dans le silence du cloître ou dans la solitude du désert. Mais le démon et la chair, ces deux inspirateurs des coupables désirs, ils les ont trouvés partout avec eux, et toujours il leur a fallu avoir les armes à la main pour repousser leurs assauts. Nous remporterons la victoire comme l'ont remportée les saints.

Quels moyens devons-nous employer dans ce combat nécessaire ? Ceux dont les saints nous ont laissé l'exemple.

1° *La vigilance.* C'est le Sauveur lui-même qui nous dit : « Veillez », *vigilate.* Veillez sur vos yeux d'abord : ce sont les fenêtres par où la mort s'introduit dans l'âme. Veillez sur vos oreilles, pour que les mauvais discours ne viennent pas porter le trouble dans votre cœur. Veillez sur vos pas, afin de ne point vous trouver dans des lieux ni dans des compagnies funestes à votre innocence...

2° *La prière.* C'est encore Notre-Seigneur qui nous la recommande : *Vigilate et orate, ut non intretis in ten-*

tationem. « Veillez et priez, pour ne pas entrer en tentation. » (Matth., XXVI, 41. Marc., XIV, 38.) Avec les disciples battus par les vents et exposés à la fureur des flots, dites, aussitôt que vous voyez le danger : « Seigneur, sauvez-nous ! nous voilà en danger de périr. » (Matth., VIII, 25.) C'est vers Marie surtout que votre prière doit monter prompte et fervente.

3° Une arme bien puissante encore à employer, c'est *la mortification.* A quoi tendent les mauvais désirs, sinon à satisfaire les sens, à contenter les basses inclinations de la chair ? Eh bien ! c'est là ce vieil homme que saint Paul nous invite à crucifier avec Jésus-Christ. Condamnons-le au travail, aux veilles, aux jeûnes, aux mortifications. C'est l'exemple que nous ont donné tous les saints. C'est ainsi qu'ils ont triomphé du démon et de ses mauvaises suggestions, de la chair et de ses coupables convoitises, et qu'ils ont remporté la palme éternelle.

TROISIÈME SÉRIE

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

I. — Autorité de l'Église.

Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. (Matth., XVIII, 17.)

Que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit pour vous comme un païen et u publicain.

La pensée éternelle de Dieu ayant été celle de sauver les hommes par la foi à sa parole et la soumission à ses préceptes, il a voulu aussi, dans sa providence paternelle, leur donner un moyen infaillible d'arriver à cette fin, un guide pour les éclairer, et un soutien pour les conduire jusqu'au port de l'éternité. C'est là précisément la raison de l'existence de l'Église. Dieu l'a établie pour continuer jusqu'à la fin des temps le ministère de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la rédemption et la sanctification des élus. Comme son divin fondateur, l'Église, depuis dix-neuf siècles, fait entendre ces tendres et sublimes paroles : « O vous tous qui travaillez et succombez sous le *fardeau, venez à moi*, et je vous soulagerai » (Matth. 11.

XI, 28.) Cette voix si consolante, elle était entendue autrefois du peuple, et le peuple allait à l'Église comme à sa véritable mère. L'impiété s'efforce de plus en plus aujourd'hui de soustraire le peuple à la salutaire influence de l'Église. Aussi nous semble-t-il souverainement utile, en ces temps désastreux, de rappeler aux chrétiens leurs devoirs envers l'Église.

1° *Divine autorité de l'Église ;* 2° *soumission qui est due à ses lois :* tel sera le sujet de cet entretien.

I. *Divine autorité de l'Église.* — L'Église est cette grande, cette noble, cette glorieuse société des disciples de Jésus-Christ répandus dans tout l'univers, ayant la même foi, la même doctrine, les mêmes sacrements, la même loi, la même espérance, gouvernés par les évêques sous l'autorité d'un seul chef visible, qui est Notre Saint Père le Pape, successeur de saint Pierre, le prince des apôtres.

Dans toute société il y a une autorité qui a mission d'enseigner, de diriger et de gouverner... C'est ainsi que Jésus-Christ a institué son Église. Il l'a fondée sur Pierre comme sur un roc inébranlable : *Tu es Petrus*... « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. » (Matth., XVI, 18.) Cette Église est bien une société, et non un monument, puisqu'elle est fondée sur une personne qui est Pierre. Cette société, elle existe encore aujourd'hui, puisque les portes de l'enfer, c'est-à-dire les projets et les attaques des méchants, ne prévaudront jamais. Voulons-nous connaître l'autorité de l'Église? voyons celle qui a été donnée à *Pierre:* « Je te donnerai », lui dit Jésus-Christ, « les

clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » (Matth., XVI, 19.) Pierre, et par conséquent le Pape, a le pouvoir de lier et de délier sur la terre. Lier et délier, qu'est-ce autre chose que faire des lois, des préceptes, des ordonnances, des règlements qui lient les consciences ou les délient, selon que le demandent les personnes, les lieux et les circonstances?

Les textes surabondent dans la bouche du Sauveur pour attester la souveraine autorité de son Église: « Qui vous écoute, m'écoute, » dit-il, « *et qui vous méprise, me méprise;* et qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé. » (Luc., X, 16.) Ne pas écouter le Pape, ne pas écouter l'Église, c'est mépriser Jésus-Christ, c'est lui désobéir, c'est manquer de respect et de soumission à Dieu lui-même.

L'autorité de l'Église est universelle; et personne, si élevé en dignité soit-il, n'est exempt de sa juridiction, car il a encore été dit à Pierre: « Pais mes agneaux, pais mes brebis » (Joan., XXI, 15, 16, 17.); c'est-à-dire, conduis, gouverne tout le troupeau et chaque brebis du troupeau...

Eh bien! cette autorité, l'Église l'exerce en conservant dans sa pureté l'enseignement de Jésus-Christ et en faisant des lois: de là pour tous les fidèles l'obligation de se soumettre d'esprit et de cœur à ces lois.

II. *Soumission due aux lois de l'Église.* — Observer les commandements de l'Église, mais ce n'est autre chose que d'observer les commandements de Dieu, non-seulement parce que l'autorité de l'Église est l'auto-

rité même de Jésus-Christ, mais encore parce que les préceptes de l'Église n'ordonnent rien qui n'ait été commandé par Dieu lui-même. Ainsi Dieu nous ordonne de l'adorer et de sanctifier le jour qu'il s'est réservé ; que fait l'Église ? elle règle la manière d'observer ce double précepte : vous entendrez la messe le dimanche, vous sanctifierez les fêtes... Jésus-Christ donne à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés, et fait par là même aux pécheurs une obligation de se confesser. Mais combien de fois dans la vie, et quand faut-il accomplir ce précepte ? L'Église le détermine : à tout le moins une fois l'an... « Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, » dit Jésus-Christ, « vous n'aurez pas la vie en vous. » (Joan., VI, 54.) Il y a obligation de communier ; l'Église ne fait que prescrire le temps où tout fidèle est obligé de participer au corps et au sang de Jésus-Christ. Dieu a fait une loi générale de la pénitence, l'Église fixe le jeûne et l'abstinence à certains jours : les vigiles, les quatre-temps, le carême. Ne pas se soumettre, donc, aux lois de l'Église, c'est enfreindre les lois mêmes de Dieu... Aussi tous les vrais chrétiens se font-ils un devoir de se montrer soumis à toutes les lois, à toutes les prescriptions, à toutes les ordonnances de l'Église leur mère. Ils savent que saint Augustin a dit que celui qui ne reconnaîtrait pas l'Église pour mère ne pourrait espérer d'avoir Dieu pour père.

Aimer, respecter l'Église, et donner la preuve de cet amour et de ce respect en observant fidèlement ses lois, c'est une des meilleures marques de prédes*tination ;* comme aussi, tout baptisé que l'on est, criti-

er l'enseignement de l'Église, le tourner en dé-
ion, l'attaquer, ne tenir aucun compte de ses
mmandements, manquer la messe les dimanches
fêtes, travailler ces jours-là sans nécessité, ne plus
confesser ni communier, s'affranchir des règles
à l'abstinence, c'est déserter l'assemblée des fidèles
our passer au rang des païens et des publicains. Ici,
est encore Jésus-Christ qui parle : « Si votre frère a
éché contre vous, » dit-il, « allez et reprenez-le seul
seul avec lui... Que s'il ne vous écoute pas, prenez
vec vous un ou deux témoins... Que s'il n'écoute pas
s témoins, dites-le à l'Église ; et s'il n'écoute pas
Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un
ublicain. » (Matth., XVIII, 15-17.)

N'est-ce pas là malheureusement, aujourd'hui, la si-
ation d'un trop grand nombre de chrétiens, qui ne
éritent plus d'être regardés que comme des adora-
urs de viles idoles? car, en ne croyant plus à l'Église,
qui ne croient-ils pas ?... en n'obéissant plus à
glise, à qui n'obéissent-ils pas?... Pour nous, restons
èles à notre mère, et, de l'assemblée des enfants de
glise sur la terre, nous passerons à celle des élus
ns le ciel. Ainsi-soit-il.

II. — Excellence du saint sacrifice.

In omni loco sacrificatur, et offertur nomini meo oblatio munda. (Malach., I, 11.)

En tout lieu l'on sacrifie, et l'on offre à mon nom une oblation toute pure.

C'est Dieu lui-même qui parle ainsi par la bouche de son prophète. De même que lorsque Jésus-Christ sortait des eaux du Jourdain, où il venait de recevoir le baptême des mains de Jean-Bapteste, le Père céleste fit entendre sa voix : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances » (Matth., III, 17), ainsi il semble abaisser des regards pleins de tendresse et de mansuétude sur l'hostie immaculée qu'il voit l'Église lui offrir en tous les lieux de l'univers et chez toutes les nations. Cette hostie pure, cette victime sans tache, elle est venue remplacer les sacrifices anciens, qui n'avaient de prix et de valeur qu'autant qu'ils étaient la figure du seul sacrifice vraiment digne de Dieu. Ce sacrifice, c'est ce que nous appelons la Messe : l'action la plus sainte, la cérémonie la plus auguste, l'œuvre la plus digne et la plus avantageuse de toute la religion.

Vous comprendrez l'excellence du saint sacrifice de la Messe en méditant avec moi : 1° *ce qu'il est en lui-même ;* 2° *ce qu'il est du côté de Jésus-Christ ;* 3° *ce qu'il est par rapport à nous.*

I. *Le sacrifice de la Messe en lui-même.* — Toujours le sacrifice a été l'acte religieux par excellence. Point de religion, point de culte sans sacrifice : l'histoire le prouve avec la dernière évidence. Le sacrifice, qu'est-ce que c'est ? L'offrande d'une chose sensible, avec changement ou destruction de cette chose, faite à Dieu par un ministre légitime, pour reconnaître et attester son souverain domaine sur tous les êtres créés, et particulièrement sur l'homme.

Chez tous les peuples on a offert à la Divinité des sacrifices ; et ces sacrifices ont toujours consisté en des choses sensibles : animaux, parfums, liqueurs, fruits de la terre, ont été tour à tour objet et matière du sacrifice. L'homme lui-même, chez certaines nations barbares, a été immolé pour apaiser la colère des dieux ou obtenir leur protection.

Les animaux étaient égorgés, les parfums étaient brûlés, les liqueurs répandues, les fruits consommés par les prêtres ou par le peuple.

L'homme, par cette offrande et cette destruction des animaux ou des choses offertes au Très-Haut, confessait hautement que tout vient de lui et lui appartient.

Ces hosties offertes en sacrifice signifiaient encore que l'homme est coupable et mérite la mort ; mais que Dieu, voulant bien lui pardonner dans sa miséricorde, acceptait à sa place des victimes sur lesquelles s'exerçait la rigueur de sa justice.

Sous l'ancienne loi, les sacrifices étaient nombreux. Dieu en avait ordonné, par le ministère de Moïse, la nature, l'ordre et les rites. Mais tous ces sacrifi-

ces n'étaient que la figure prophétique du seul et véritable sacrifice de la loi nouvelle, qui allait les remplacer jusqu'à la fin des temps : ce sacrifice est celui de la Messe.

Comme la religion juive, la religion chrétienne devait avoir une hostie, une victime à offrir à Dieu. Étant la seule vraie religion, le seul culte parfait et digne de Dieu, son sacrifice devait être par là même aussi le plus pur et le plus excellent qui fut jamais. Dans sa matière première, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'hostie consiste tout simplement dans le pain et le vin, l'aliment le plus ordinaire de l'homme; mais, par la toute-puissante parole de Dieu et le ministère du prêtre, ce pain et ce vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Par cette transsubstantiation la victime réelle, l'hostie véritable offerte à Dieu, c'est Jésus-Christ lui-même, le Dieu fait homme.

II. *Sacrifice de la Messe du côté de Jésus-Christ.* — Voici donc ce qui fait de la Messe le sacrifice par excellence : c'est qu'il est le renouvellement, ou, si l'on veut, la continuation de l'oblation que Jésus-Christ a faite de lui-même à son Père sur la croix. A la sainte Messe, en effet, c'est le même prêtre que sur le Calvaire, Jésus-Christ. C'est à lui que le Père a adressé ces paroles : « Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech. » (Ps. CIX, 4.)

Le prêtre que vous voyez à l'autel, revêtu des ornements sacrés, n'est que le représentant de Jésus-Christ. C'est au nom de Jésus-Christ qu'il agit, en son nom qu'il parle : « Ceci est mon corps », dit-il, « ceci est sang. » Évidemment, c'est du corps et du sang

du Sauveur qu'il veut parler.... La seule différence qu'il y ait entre l'autel et la croix, c'est que sur la croix Jésus-Christ s'est immolé d'une manière sanglante, tandis que sur l'autel il s'immole d'une manière non sanglante, en se cachant sous des espèces symboliques. Sur le Calvaire, il est mortel, et subit réellement la mort ; sur l'autel, il est immortel et sa mort n'est que mystique. Il ne faut pas conclure de là que la Messe n'est qu'une simple et nue représentation du sacrifice de la croix. Non : cette doctrine a été formellement condamnée par le concile de Trente. La Messe est un véritable sacrifice, renfermant tout ce qui est de l'essence d'un sacrifice : une victime, le corps et le sang de Jésus-Christ ; des dehors sensibles : les espèces eucharistiques, le pain et le vin ; un ministre légitime : le prêtre consacré spécialement pour ces fonctions ; le changement ou la destruction de la victime par la communion. Cette victime enfin est offerte à Dieu seul en vue de reconnaître son souverain domaine sur toutes les créatures.

Dans le sacrifice de la Messe, Jésus-Christ est la victime comme il en est le prêtre. Victime la plus grande, la plus précieuse, la plus digne de Dieu, puisque Jésus-Christ est Dieu et en toutes choses égal à son Père... Victime la plus sainte et la plus parfaite, puisque Jésus-Christ est la sainteté substantielle et la perfection éternelle... Victime d'une valeur et d'un prix infinis, capable de racheter des milliers et des millions de mondes, et de rendre à Dieu infiniment plus de gloire que les démons et les hommes ensemble n'auraient jamais pu lui en enlever.

III. *Sacrifice de la Messe par rapport à nous.* — Par rapport à nous, enfin, le saint sacrifice de la Messe est l'œuvre la plus grande et la plus méritoire que nous puissions offrir à Dieu, pour lui rendre le culte soit privé, soit public, que nous lui devons. Ici, en effet, c'est Jésus-Christ qui se substitue à notre place et qui se présente à son Père pour nous... Il prie pour nous, il s'offre pour nous, il nous communique tous les mérites de son incarnation, de sa vie, de sa passion et de sa mort. Mais c'est à la condition que nous nous unissions à lui aussi intimement que peut le permettre notre faiblesse... Unis à Jésus-Christ dans son sacrifice, nous le serons un jour dans sa gloire.

III. — Fins du sacrifice de la Messe.

Oblatus est quia ipse voluit.
(Isaïe, LIII, 7.)
Il s'est offert parce qu'il l'a voulu.

Le saint-sacrifice de la Messe est l'offrande que Jésus-Christ fait lui-même de son corps et de son sang à Dieu son Père. De sa part, cette offrande est libre, spontanée et absolument volontaire, ainsi que dit le prophète : « Il s'est offert, mais c'est bien parce qu'il l'a voulu. » Quel est donc ce mystère? et pourquoi cet Homme-Dieu, non content de s'abaisser jusqu'à prendre les infirmités et les faiblesses de notre nature, a-t-il encore voulu se faire victime, et renou-

veler jusqu'à la fin des siècles le sacrifice qu'il a accompli lui-même une fois sur le Calvaire ?

Essayons de méditer les adorables intentions du Sauveur dans l'institution de la sainte Messe. Les fins qu'il s'est proposées, c'est qu'il y eût toujours dans son Eglise : 1° *un sacrifice de louange* pour honorer Dieu ; 2° *un sacrifice de propitiation* pour apaiser la colère de Dieu ; 3° *un sacrifice d'impétration* pour demander et obtenir les grâces de Dieu.

1. *Sacrifice de louange.* — Nous devons honorer Dieu et le glorifier comme notre souverain Seigneur ; nous lui devons nos actions de grâces pour les bienfaits que nous recevons de sa miséricorde. Pauvres et chétives créatures, vers de terre révoltés contre Dieu, êtres déshonorés et souillés par le péché, comment oser paraître devant la sainteté même pour lui offrir nos adorations et nos hommages ? Jésus-Christ a eu pitié de notre misère et de notre indignité : il est venu prendre notre lieu et place, et il se présente à la majesté de son Père. A sa vue, Dieu ne peut plus détourner de nous sa face, et, couverts par ce Fils en tout semblable à son Père, nous pouvons nous présenter à son autel... Quand même sur cet autel nous offririons nos biens et notre vie pour faire l'aveu de notre dépendance, et rendre à Dieu les hommages que nous lui devons, rien ne serait digne de lui. Jésus-Christ, dans le saint sacrifice, supplée à notre indigence, et il rend à Dieu des adorations et des hommages tels qu'il n'en peut exiger de plus grands, puisque Celui qui s'offre à lui est l'égal et le consubstantiel du Père... Assistons donc à la sainte Messe en esprit de sacrifice,

nous unissant à Notre-Seigneur pour glorifier avec lui la divine majesté, de laquelle nous dépendons en toutes choses. Nos modèles sont ici la sainte Vierge et saint Jean au pied de la croix...

L'infinie bonté de Dieu se répandant sur nous par des bienfaits sans nombre, il était juste qu'il y eût dans l'Église un sacrifice d'actions de grâces. Or tel est le sacrifice de nos autels. Le prêtre nous le fait bien entendre avant de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ. « Rendons grâces au Seigneur notre Dieu », chante-t-il; et le peuple, ne faisant qu'un avec lui, répond : « C'est digne, c'est juste. » De Dieu nous tenons tout et dans l'ordre de la nature... et dans l'ordre de la grâce,.. et dans l'ordre de la gloire... Incapables par nous-mêmes de payer le moindre de ces bienfaits, nous avons en Jésus-Christ un sacrifice qui, dans sa valeur, égale au moins et même surpasse tout ce que nous avons reçu ou pu recevoir de la libéralité divine. « Celui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, ne nous a-t-il pas tout donné avec lui? » (Rom. VIII, 32.) C'était le raisonnement de saint Paul. Nous sommes redevables à Dieu de tout, il est vrai; mais lui présenter son Fils, n'est-ce pas lui rendre tout? et que peut-il au delà demander de notre reconnaissance? Pensée capable de nous occuper utilement quand nous assistons à la sainte Messe : En retour de vos bienfaits infinis, ô mon Dieu, je vous offre par Jésus-Christ des actions de grâces d'un prix infini.

II. *Sacrifice de propitiation.* — Secondement, le sacrifice de la Messe est un sacrifice de propitiation.

Sur le Calvaire, Jésus-Christ s'est offert à son Père pour l'expiation de nos péchés : *Attritus est propter scelera nostra.* (Isaï., LIII, 5.) Sur l'autel, le Sauveur renouvelle le sacrifice de la croix d'une manière non sanglante, il est vrai, mais pour le même motif et avec la même vertu. « Toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. » (I. Corinth., II, 26.) Que veut dire l'Apôtre : « Vous annoncerez? » Non seulement vous rappellerez la mémoire de cette mort, mais vous la renouvellerez, et le mérite vous en sera appliqué. Sur l'autel comme sur la croix, Jésus-Christ est la victime de propitiation pour nos péchés. Assistons au sacrifice de la Messe dans les mêmes dispositions que le publicain allant au temple : Il était pécheur, il s'humiliait, il se confondait, il se frappait la poitrine en disant : « Soyez-moi propice, Seigneur. » (Luc., XVIII, 13.)

Cet auguste sacrifice est aussi offert pour les morts. Sa vertu, ses mérites s'étendent jusque sur les âmes qui sont dans le purgatoire. Quel moyen plus facile et plus puissant aurions-nous pour exercer la charité envers ceux de nos parents, de nos amis, de nos frères, qui sollicitent nos suffrages auprès de Dieu pour le soulagement de leurs souffrances ?...

III. *Sacrifice d'impétration.* — Tout ce que l'Église demande à Dieu, c'est par les mérites de Jésus-Christ qu'elle le demande et qu'elle l'obtient. C'est pourquoi elle finit ainsi toutes ses prières : « Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles. » Or, où peut-elle

mieux, où peut-elle plus efficacement employer les mérites et la méditation de Jésus-Christ que dans le sacrifice de l'autel, où Jésus-Christ en personne est victime, et où elle offre le vrai corps et le vrai sang de ce puissant médiateur? « Dans les jours de sa vie mortelle, » dit saint Paul, « il fut exaucé pour la révérence qui lui lui était due. » (Hebr., v, 7.) Est-il moins digne dans son sacrement de ce même égard pour sa divinité ? Et quand, en qualité de sacrificateur et de victime tout ensemble, il s'intéresse pour nous et qu'il prie, est-il rien que nous n'ayons droit de nous promettre et rien qui nous puisse être refusé, surtout si les grâces que nous demandons par son entremise sont selon les vues et l'esprit de Dieu? Les grâces que nous devons solliciter avant tout, sont celles qui regardent la sanctification et le salut de notre âme. Après les grâces spirituelles, nous pouvons demander aussi les grâces temporelles : « Ayez soin, » écrivait saint Paul à Timothée (I. Tim., II, 1-2.) « ayez soin, je vous en conjure, qu'on fasse des supplications, des vœux, des demandes pour tous les hommes, pour les rois et pour toutes les personnes d'un haut rang, afin que nous vivions, eux et nous, dans la tranquillité et la paix. » D'ailleurs l'Église, dans sa liturgie, a des prières particulières pour demander à Dieu, au saint sacrifice, tout ce qui se rapporte à la vie présente. Assistons à la Messe en nous unissant à l'esprit de Jésus-Christ et de l'Église, pour honorer Dieu, lui demander le pardon de nos péchés, et solliciter ses grâces pour le temps et pour l'éternité.

IV. De l'Assistance à la Messe.

Hoc facite in meam commemorationem. (Luc., XXII, 19.)

Faites ceci en mémoire de moi.

Qui ne voit dans ces paroles un précepte donné par Jésus-Christ à ses apôtres de faire à leur tour ce qu'il venait d'accomplir lui-même sous leurs yeux? C'était le soir, après la dernière cène. Ayant pris le pain et, le vin, il les changea en son corps et en son sang, et après leur avoir donné cette première communion, il leur dit : « Faites ceci en mémoire de moi. » En ce moment, les apôtres reçurent le pouvoir de dire la Messe, c'est-à-dire de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, et de les distribuer aux fidèles selon l'exemple qui leur en était donné. Mais, si les apôtres et leurs successeurs jusqu'à la fin des temps, eurent mission d'offrir le saint sacrifice, par là même, le Sauveur a fait aussi aux fidèles un commandement de participer à ce divin sacrifice et d'assister à la Messe. C'est de cette obligation que je veux vous entretenir aujourd'hui.

1° *Devez-vous assister à la Messe?* 2° *quand devez-vous y assister?* 3° *comment devez-vous y assister?*

I. *Devez-vous assister à la Messe?* — Que tout fidèle, disciple de Jésus-Christ et enfant de son Église, soit tenu d'assister à la Messe, c'est une obligation rigoureuse et solidement établie. Comme créature douée d'intelligence et de raison, l'homme doit honorer Dieu

et lui offrir des hommages de respect, d'amour, de reconnaissance. Il est attaché à Dieu, on peut dire, par le lien de la religion. Or, la sainte Messe est l'acte de religion le plus saint, le plus auguste, le plus parfait, et, il faut dire, le plus nécessaire : car, sans sacrifice, pas de religion et point de véritable culte rendu à Dieu. Le chrétien donc, comme homme, est obligé d'assister à la Messe et d'y prendre part, s'il veut s'acquitter envers Dieu de son devoir de religion le plus essentiel.

Un vrai disciple de Jésus-Christ écoute la parole de son maître, et fait de ses divins enseignements la règle de sa conduite. Or, quand le Sauveur a institué son adorable sacrement et qu'il a commandé à ses apôtres de faire ce qu'il avait fait lui-même, c'est-à-dire, de changer le pain en son corps et le vin en son sang, il a commandé aussi à tous les fidèles d'assister à cette sainte et divine fonction où s'opérerait le grand mystère : car les Apôtres devaient célébrer le saint sacrifice, non seulement pour eux, mais pour toute l'assemblée des fidèles. L'obligation d'assister à la Messe est corrélative à celle de communier. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit formellement : « Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous » ? (Joan., VI.) A moins qu'on ne se condamne soi-même à la mort spirituelle, il faut absolument manger la chair et boire le sang du Fils de Dieu. Mais ce banquet divin ne peut avoir lieu qu'à la Messe : il faut donc assister à la Messe pour participer à l'Eucharistie.

Aussi l'Église, parlant au nom de Jésus-Christ qu'elle

représente et dont elle exerce toute l'autorité, a-t-elle fait un commandement très explicite à tous les fidèles d'entendre la Messe. « Le dimanche Messe ouïras, et les fêtes pareillement. » Le culte public et social, on peut dire, que l'Église a mission de rendre à Dieu, regarde chaque chrétien en particulier, comme membre de la société catholique...

Dieu est aussi bien l'auteur de la société que le créateur de chaque individu, et le culte public lui est dû comme le culte privé et particulier. A tous ces titres, l'assistance à la Messe est pour tous une obligation indispensable.

II. *Quand devez-vous y assister?* — Tous les fidèles qui ont l'âge de raison, sont obligés, sous peine de péché mortel, d'entendre la Messe les dimanches et les fêtes instituées comme de précepte par l'Église. Dieu lui-même a ordonné la sanctification du dimanche. Ce jour, tout travail doit cesser, pour faire place à ce qui est du culte et du service de Dieu. L'œuvre essentiellement prescrite par l'Église, le dimanche, c'est l'assistance au saint sacrifice. Les fêtes d'obligation devant absolument se passer, comme le dimanche, aux œuvres spirituelles et au service de Dieu, la Messe est encore de précepte les jours de fête. Pour ne pas se rendre coupable de péché en manquant la Messe, il faut pouvoir s'appuyer sur des raisons graves et solides. De petits enfants à garder, un malade à soigner, d'autres devoirs de charité ou d'impérieuse nécessité peuvent légitimement dispenser d'assister à la Messe. Mais combien en est-il qui se font une habitude de la manquer pour de légères raisons ou sous de vains

prétextes? C'est un voyage à faire, une visite à rendre ou à recevoir, un travail à finir sans qu'il y ait la moindre nécessité... Que dire de ces paroissiens qui n'assistent à la Messe que de loin en loin, aux grandes fêtes, ou à l'occasion d'un mariage ou d'un enterrement? et qu'en dire, sinon qu'ils n'ont de chrétien que le nom? Rebelles aux prescriptions de l'Église, ils ne méritent plus d'être regardés que comme des païens et des publicains.

III. *Comment devez-vous y assister?* — L'obligation d'entendre la Messe suppose l'obligation d'y assister comme il faut, c'est-à-dire: 1° *avec respect et attention.* Le lieu où s'opèrent les saints mystères n'est pas un lieu profane qui permette de prendre les allures et l'attitude tolérées dans une maison ordinaire. En présence de Jésus-Christ et dans son temple, nous ne devons paraître qu'avec crainte et tremblement. Au moment où il va descendre sur l'autel pour s'immoler et obtenir grâce pour nous, notre attention doit être tout entière au mystère qui s'accomplit. La plupart des chrétiens qui entendent la Messe n'étant pas de grands contemplatifs, quel est pour eux le moyen de soutenir leur attention? C'est d'avoir un livre et de suivre avec soin les prières de la Messe, cherchant à se pénétrer des sentiments qu'expriment les paroles. Pour ceux qui ne savent pas ou ne peuvent pas lire, il y a la récitation du chapelet ou d'autres prières. Sans cela, comment éviter les divagations plus ou moins volontaires de l'esprit? — 2° *Avec l'intention de s'unir à Jésus-Christ.* Ce divin Sauveur s'immole *et s'offre* sur l'autel pour adorer son Père, le remer-

cier de ses dons, satisfaire à sa justice pour les péchés des hommes, et obtenir de sa bonté les grâces nécessaires à tous. Que telles soient aussi vos dispositions en assistant au saint sacrifice. Pénétrez-vous des sentiments de la sainte et adorable victime, qui traite au prix de son sang la grande affaire de votre salut éternel. Si vous vous unissez à Jésus-Christ dans son sacrifice, vous mériterez de lui être unis dans son triomphe.

V. — De la Confession annuelle.

Non confundaris confiteri peccata tua. (Eccli., IV, 31.)

Ne rougissez point de confesser vos péchés.

Qu'il y ait de la honte à commettre l'iniquité, à se révolter contre Dieu, à se montrer ingrat envers lui, à s'avilir aux yeux du prochain, à se dégrader en s'abandonnant aux vices et aux plus humiliantes passions, c'est impossible. qu'il en soit autrement, parce que l'homme ne peut déchoir de la haute dignité à laquelle Dieu l'a élevé, sans en éprouver une juste confusion. Mais se relever de sa chute, retrouver sa dignité première et reconquérir la grâce et l'amitié de Dieu, c'est grand, c'est honorable, c'est méritoire. Aussi l'Esprit-Saint, qui a en horreur le péché et qui déserte une âme coupable, dit-il au pécheur de ne point rougir de confesser sa faute : *Non confundaris confiteri peccata tua;*

et l'Église, jalouse de la gloire et du bonheur de ses enfants, leur fait-elle un précepte de la confession : « Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an. »

Expliquons : 1° *le sens et les motifs de ce précepte;* 2° *les conditions pour bien s'en acquitter.*

I. *Précepte de la confession.* — La pratique de la confession, il faut en convenir tout d'abord, est une des plus difficiles et des plus répugnantes à l'amour-propre. Il en coûte de se prosterner aux pieds d'un homme pour lui faire l'aveu de pensées, de désirs, de paroles et d'actions dont le seul souvenir est importun à la conscience, et que l'on voudrait pouvoir ensevelir dans un oubli éternel. Cependant cette pratique a été en usage dans l'Église dès le temps des apôtres, et elle n'est que la conséquence logique du pouvoir qui leur a été donné par Jésus-Christ, de remettre ou de retenir les péchés. Comment pardonner les péchés si on ne les connaît pas, et comment les connaître si on ne les déclare pas?... La confession donc a toujours été en pratique dans l'Église dès son établissement. Pourquoi le concile de Latran en 1215, sous le pape Innocent III, a-t-il fait un décret prescrivant la confession annuelle? « Que tout fidèle de l'un ou de l'autre sexe, » dit ce décret, « parvenu à l'âge de discrétion, confesse seul fidèlement tous ses péchés, au moins une fois chaque année, à son propre prêtre, et accomplisse, autant qu'il sera en lui, la pénitence qui lui aura été imposée. Faute de quoi, qu'il soit, vivant, exclu de l'Eglise, et mort, privé de la sépulture ecclésiastique. » L'Église a porté ce décret solennel, parce

que beaucoup de chrétiens commençaient à se laisser aller au relâchement au sujet de la confession. Gardienne vigilante et attentive de la discipline, l'Église ne laissa pas prescrire l'indifférence et l'oubli. Pour ranimer la piété des fidèles, elle fit ce décret portant que tout fidèle, parvenu à l'âge de discrétion, se confesserait et communierait au moins une fois chaque année. Le concile n'ordonnait rien de nouveau, puisque l'usage de la confession et de la communion existait; seulement il faisait à tous les fidèles une obligation d'accomplir ce devoir au temps prescrit, sous peine de péché. Rien de plus raisonnable que cette loi, si on l'examine en détail. « Que tout fidèle de l'un et de l'autre sexe. » Point de différence aux yeux de l'Église entre l'homme et la femme quant à l'obligation de la confession annuelle : par conséquent tous, hommes et femmes, doivent remplir ce devoir. « Ayant atteint l'âge de discrétion. » Cet âge est celui où l'enfant est capable de discerner le bien du mal. « Confesse seul fidèlement tous ses péchés. » Toute confession ne satisfait pas au précepte. Pour être valable, il faut qu'elle soit fidèle, intègre, accompagnée d'un sincère repentir et d'un ferme propos. « Au moins une fois l'an. » L'Église laisse voir ici le désir qu'elle aurait de voir les chrétiens se purifier plus souvent dans le bain salutaire de la pénitence. « A son propre prêtre. » Ce propre prêtre, c'est le curé ou l'évêque. Mais, d'ordinaire, les fidèles ont la permission de s'adresser à tout prêtre approuvé. « Faute de quoi, que, vivant, il soit exclu de l'Eglise, et mort, privé de la sépulture ecclésiastique. » Quelle peine plus grave et

plus sévère l'Église pouvait-elle prononcer contre les infracteurs de la loi ? et comment ne pas comprendre par là l'importance du précepte et le désir qu'elle a de le voir fidèlement observé ?... Que l'Église, au lieu d'une peine spirituelle, eût infligé une amende seulement, et qu'elle eût le pouvoir de recourir à la force pour la faire payer, j'ose affirmer qu'il y aurait bien moins de chrétiens en retard pour l'accomplissement du devoir de la confession annuelle et de la communion pascale...

Il nous reste à dire, pour l'instruction de ceux qui ne veulent point braver les anathèmes de l'Eglise, les conditions nécessaires pour bien s'acquitter du précepte de la confession annuelle.

II. *Conditions d'une bonne confession.* — La confession étant un acte religieux, elle exige avant tout un sentiment de foi. Il ne s'agit point d'aller traiter d'homme à homme au confessionnal. Celui qui siège au tribunal sacré, souvent plus jeune que vous, et à qui vous allez donner le nom de père, c'est le représentant, le lieutenant de Jésus-Christ. C'est au nom de Jésus-Christ que le prêtre vous accueille, vous bénit, vous écoute, vous exhorte, et enfin vous pardonne vos péchés. Eclairé par la foi, vous devez avoir recours à la prière : car, sans la grâce d'en haut, sans les lumières du Saint-Esprit, vous ne pouvez rien dans l'ordre du salut. Ici ce sont vos éternelles destinées qui sont en jeu. La grâce vous est nécessaire pour examiner votre conscience et scruter les profondeurs de votre âme. Pensées, désirs, paroles, actions, tout doit être soigneusement passé en revue. Le nombre aussi exact

que possible des péchés mortels, les circonstances qui ont pu les aggraver notablement ou en changer l'espèce, rien ne doit être omis. Or, quand il s'agit de régler le compte spirituel de toute une année, et que d'ordinaire on n'a aucune note, aucun registre détaillé de ses faits et gestes de chaque jour, il est nécessaire de consacrer à un examen sérieux un temps convenable... Une autre condition non moins importante pour que votre confession soit acceptée de Dieu, c'est le repentir de toutes vos fautes mortelles, avec la résolution sincère, ferme, efficace, de n'y plus retomber à l'avenir avec le secours de la grâce de Dieu, laquelle ne vous manquera jamais, si vous la demandez avec humilité et persévérance.

Vous devez enfin être dans la disposition de réparer vos manquements envers Dieu et envers le prochain. Les réparations à faire, le confesseur vous les prescrit dans les œuvres qu'il vous impose comme pénitence. Accomplissez ces œuvres avec promptitude, avec zèle, avec fidélité. Ainsi observé, le précepte de la confession est le plus grand bienfait que la miséricorde divine puisse vous accorder. Votre âme voit tomber ses chaînes honteuses, elle retrouve sa beauté native et sa dignité première; vous reprenez votre rang parmi les enfants de Dieu sur la terre, en attendant d'être au nombre des élus dans le ciel.

VI. Précepte de la Communion.

Nisi manducaveritis Carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. (Joan., VI, 54.)

Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi l'adorable sacrement de l'Eucharistie pour trois fins : la première, pour être la nourriture des âmes ; la seconde, pour être le sacrifice de la nouvelle loi ; la troisième, pour être le mémorial perpétuel de sa passion, et le gage doux et précieux de son amour pour nous.

Que le Sauveur ait voulu faire de son corps et de son sang la nourriture spirituelle de nos âmes, nous ne pouvons en douter, puisque c'est sous les espèces ou apparences du pain et du vin qu'il se donne à nous dans ce sacrement. De même que nous conservons la vie matérielle à notre corps par l'usage quotidien du pain et du vin, de même aussi nous avons besoin de l'Eucharistie pour entretenir dans nos âmes la vie de la grâce. Aussi la Communion n'est pas seulement un acte de piété et de dévotion, elle est un précepte pour tous les chrétiens : 1° *un précepte divin ;* 2° *un précepte ecclésiastique.*

I. *La Communion est d'abord de précepte divin.* — Il y a obligation de recevoir la sainte Eucharistie, pour tous les fidèles qui ont l'âge de discrétion. Jésus-

Christ le proclame par ces paroles : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. »

Ne pas recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, c'est rester dans la mort spirituelle. — Vous donc qui ne communiez pas, vous qui avez pris l'habitude de ne plus faire de pâques, que vous êtes à plaindre et que votre état est lamentable !... Votre âme est présentement un cadavre, et elle en subit le sort. Que fait-on d'un corps après que la vie s'en est retirée ? Vite on le sépare de la société, dont il ne peut plus faire partie, et on l'enfouit. Ainsi votre âme privée de la vie est séparée de l'assemblée des enfants de Dieu, et, parce que vous refusez de communier au moins à Pâques, l'Église vous frappe d'anathème et vous condamne à être chassé du temple, ainsi que le porte le décret du concile de Latran. Une fois dans le sépulcre, le corps que devient-il ? Il tombe en putréfaction et devient la pâture des vers. Ainsi l'âme privée de la Communion est dans le sépulcre du péché, et elle tombe dans la putréfaction des plus mauvaises habitudes et des vices les plus ignominieux. Tous les démons, comme d'infectes et rapaces reptiles, s'en disputent les misérables lambeaux. Que la mort vous surprenne dans ce funeste état, éternellement vous serez la proie de ce ver rongeur qui ne meurt pas : *Vermis eorum non moritur.* (Marc., IX, 43, 45, 47.)

Les premiers chrétiens avaient si bien compris le précepte divin de se nourrir de la chair et du sang de Jésus-Christ, qu'ils communiaient tous les jours, ou

au moins le plus souvent qu'ils pouvaient. Aussi étaient-ils des modèles parfaits de toutes les vertus chrétiennes.

Non seulement la Communion est de précepte divin.

II. *Elle est encore de précepte ecclésiastique.* — Jésus-Christ a fait un commandement de manger sa chair et de boire son sang. Son désir serait de nous voir tous les jours participer à la table eucharistique : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum.* (Luc., XXII, 15.) Mais parce qu'un grand nombre de fidèles ne recevraient que trop rarement ou même ne recevraient jamais la sainte Eucharistie, l'Église, dépositaire de l'autorité de Jésus-Christ, a fait à tous les fidèles ayant l'âge de discrétion un précepte de communier au moins une fois à Pâques, sous peine de péché mortel. Ce précepte est formellement exprimé par le canon 21 du quatrième concile de Latran, tenu en l'an 1215, sous Innocent III. Le concile de Trente a renouvelé et confirmé le même décret, en déclarant anathème à quiconque nierait que tous et chacun des fidèles parvenus à l'âge de discrétion soient obligés de communier tous les ans, au moins à Pâques, suivant le commandement de notre mère la sainte Église. (Sess. XIII, can., 9.)

1° Il suit de là que laisser passer le temps marqué pour la Communion pascale, sans recevoir la sainte Eucharistie, c'est se rendre coupable d'une faute grave. 2° Celui qui n'a pas communié dans le temps prescrit, est obligé de satisfaire à ce précepte le plus tôt possible.

Comment se fait-il qu'un commandement si formel soit cependant laissé dans l'oubli par un si grand

nombre de chrétiens? Chez les uns, c'est ignorance et manque de foi. Communiez: Jésus-Christ est la lumière, et il dissipera les ténèbres de votre esprit. Avec les disciples, dites-lui: « Augmentez en nous la foi... » Luc., XVII, 5); ou bien: « Seigneur, aidez notre incrédulité. » Marc., IX, 23.) — D'autres ne communient pas par manque de courage. Il faut se corriger de ses vices, de ses mauvaises habitudes: cela coûte, cela importune. A ceux-là Jésus-Christ a dit: « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés, et je vous soulagerai. » (Matth., XI, 28.) « Ce sont les malades qui ont besoin du médecin... » (Luc., V, 31.)

Heureux ceux qui se rendent aux pressantes invitations de Jésus-Christ et se nourrissent de son sang et de sa chair en ce monde! il les abreuvera dans l'éternité à un torrent de délices. Heureux ceux qui obéissent fidèlement à l'Église et la regardent comme leur mère! ils auront Dieu pour père dans le séjour de la gloire. Heureux ceux qui communient au moins à Pâques humblement! au ciel ils règneront éternellement. Ainsi soit-il.

VII. — Loi du jeûne

Cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, postea esuriit. (Matth., IV, 2.)

Après qu'il eut jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim.

Après l'exemple donné par Jésus-Christ, il devrait être superflu de parler de la nécessité du jeûne pour le chrétien. Pourquoi ce divin Sauveur, après avoir

reçu le baptême des mains de Jean-Baptiste, et avant de commencer la prédication de son Évangile, s'en va-t-il au désert et s'y condamne-t-il à un jeûne absolu de quarante jours, sinon pour nous donner l'exemple et accomplir cette parole qui renferme pour nous de si profondes et si persuasives leçons : *Cœpit Jesus facere et docere*, « Jésus commença par faire ce qu'il devait enseigner » ?... Act., I, 1.) D'où vient cependant que la loi du jeûne tombe de plus en plus en oubli parmi les fidèles qui vivent dans le monde, où elle n'est plus regardée que comme une pratique propre aux monastères et aux maisons religieuses ? Est-ce ignorance, manque de foi ou indifférence ? Il y a un peu de tout cela sans doute. Permettez-moi de vous rappeler à vos devoirs sur la pratique du jeûne.

1° *Est-il nécessaire de jeûner ?* 2° *est-il avantageux de jeûner ?* 3° *quand doit-on jeûner ?* tel sera l'ordre et le partage de cet entretien.

I. *Est-il nécessaire de jeûner ?* — La loi du jeûne et sa nécessité ressortent avec une indiscutable évidence de toutes les pages de nos livres saints. Nulle pratique n'a été plus familière aux serviteurs de Dieu les plus grands et les plus illustres sous la loi ancienne comme sous la loi nouvelle. David expie dans le jeûne sa double prévarication. (I Reg., XII, 16.) L'ange Raphaël déclare à Tobie que ses prières accompagnées de jeûne ont été agréables à Dieu. (Tob., XII, 8, 12.) C'est en se privant de toute nourriture et en priant que Judith se prépare à délivrer Béthulie. (Judith, VIII, 6.) Esther offre à Dieu ses larmes accompagnées de jeûne pour le salut de son peuple. (Esth., IV, 16 ; XIV, 2.) A la

prédication de Jonas, Ninive échappe aux menaces de Dieu, parce que ses habitants jeûnent et font pénitence. (Jon., III, 5, 7.)

Sous la loi nouvelle; le jeûne est la préparation aux grandes œuvres. Jean-Baptiste l'observe au désert jusqu'au début de sa sublime mission. (Matth., III, 4. Marc., I, 6.) Jésus-Christ s'y soumet durant quarante jours et quarante nuits, pour traiter de notre rédemption avec son Père. (Matth., IV, 2. Luc., IV, 2.) Les apôtres, après l'scension de leur divin Maître, s'enferment dans le cénacle, et se livrent au jeûne et à la prière avec Marie, mère de Jésus. (Act., I, 14.) Appuyée sur de si saints et si glorieux exemples, l'Église ne pouvait se dispenser de recommander le jeûne à ses enfants soumis, comme la meilleure disposition d'entrer en intime communication avec Dieu, pour atttirer la surabondance des grâces et des faveurs célestes.

De tous les moyens offerts au pécheur pour fléchir la justice divine et obtenir la rémission de ses péchés, le plus efficace est celui du jeûne. Il renferme la peine et la souffrance que suppose nécessairement la pénitence. Le corps a servi d'instrument à l'âme pour commettre l'iniquité : il est juste qu'il ait sa part dans l'acte de la réparation. Il y a là aussi un acte d'humilité, le plus grand peut-être que l'homme puisse faire en présence de son Créateur. « Mon Dieu, » semble dire le chrétien qui jeûne, « j'ai péché contre le ciel et contre vous : je ne suis plus digne d'être appelé votre fils (Luc, XV, 18-21), ni de recevoir ce pain que vous donnez à vos enfants, ni de m'asseoir à la grande table que vous avez dressée libéralement devant vos créa-

tures. Si je ne puis refuser absolument à mon corps la nourriture nécessaire pour la conservation de la vie que vous lui avez donnée, je lui imposerai au moins une salutaire privation, comme châtiment de l'abus qu'il a fait de vos dons... » Nous devons jeûner, parce que nous devons faire pénitence. Or Notre-Seigneur nous dit expressément : « Faites pénitence. » *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.*

II. — *Est-il avantageux de jeûner* ? — S'il est nécessaire de jeûner, ce n'est pas moins avantageux : avantageux pour l'âme, avantageux même pour le corps. Au point de vue spirituel, pour nous convaincre des avantages du jeûne et du profit qu'y trouve notre âme, écoutons ce que chante l'Église dans la Préface du temps de carême : « Vous vous servez », dit-elle à Dieu, « du jeûne corporel pour élever nos esprits jusqu'à vous, pour réprimer nos vices pour nous donner des vertus que vous puissiez récompenser. » Quoique voyageurs sur cette terre, nous avons à communiquer avec le ciel, notre véritable patrie. Ces communications se font par la prière, l'oraison, les saintes méditations ; et notre esprit est d'autant plus apte aux exercices spirituels, que notre corps est moins appesanti par la nourriture..... Nous savons par expérience que notre nature porte en elle le germe de tous les vices, et qu'il y a en nous guerre acharnée entre le corps et l'esprit. Or, ces germes, comment les réprimer ? comment sortir victorieux de ces combats continuels ? En suivant l'exemple des saints, qui tous ont trouvé dans le jeûne le moyen de remporter la victoire sur leurs passions... Mais il ne nous suffit pas,

pour mériter le ciel et recevoir l'éternelle récompense, de lutter contre le vice; il est nécessaire encore de faire le bien et de pratiquer la vertu : *Declina a malo et fac bonum.* (Ps., XXXVI, 27.) Eh bien ! c'est par le jeûne que nous progresserons dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes que Dieu se réserve de couronner au dernier jour. L'exemple des saints personnages dont nous avons parlé plus haut, prouve surabondamment cette vérité. Considéré même par rapport à la santé du corps et à la durée de la vie, le jeûne est conforme aux principes les plus sages de l'hygiène. C'est généralement dans les monastères, où le jeûne est observé dans toute sa sévérité, que se rencontrent les exemples les plus fréquents de longévité. En tout cas, les religieux se portent aussi bien et vivent aussi longtemps que les gens du monde les plus ennemis du jeûne.

III. — *Quand doit-on jeûner ?* — En présence de la loi formelle de la pénitence, et de la nécessité si pressante pour nous d'expier et de nous prémunir, qu'a fait l'Église ? Sage gardienne des lois divines, elle a pourvu à leur fidèle exécution. Tutrice et mère des chrétiens, elle a pris soin de les purifier en temps opportun des souillures contractées, et de les préserver, autant qu'il était en elle, de souillures nouvelles. C'est donc pour tous les fidèles un devoir d'observer le jeûne aux temps fixés par l'Église. Les jours de jeûne sont : les quatre-temps, les vigiles de certaines fêtes et le carême. Laissé à la dévotion de chacun, le devoir du jeûne ne serait pas observé, ou le serait mal ; l'obligation de faire pénitence serait complètement oubliée. Pour obvier à l'oubli, à la négligence

ou à l'indifférence, l'Église a fait un commandement à tous de jeûner. C'est à nous de nous soumettre aux lois de notre mère, d'entrer dans ses intentions en faisant pénitence de nos péchés, en humiliant et en mortifiant une chair qui, si nous n'y prenons garde, est notre plus dangereux ennemi, en suivant enfin, comme chrétiens, l'exemple que nous a donné Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, un jour, récompensera nos jeûnes par des délices sans fin. Ainsi soit-il.

VIII. — Loi de l'abstinence.

Bonum est non manducare carnem.
(Rom., XIV, 21.)

Il est bon de ne pas manger de la chair.

S'il est une loi qu'il soit nécessaire de rappeler aux chrétiens de nos jours, c'est celle de l'abstinence, qui défend d'user d'aliments gras, et surtout de manger de la viande, aux jours marqués par l'Église. Sans doute dans la plupart des familles véritablement chrétiennes, cette loi est religieusement observée. Mais parmi les chrétiens gens du monde, que leur position, leur commerce, leurs affaires ou même leurs plaisirs exposent à de fréquents voyages, combien en rencontre-t-on qui, dans leurs repas, s'astreignent aux règles de l'abstinence ? Disons à notre honte que, dans ce pays si catholique autrefois qu'on appelle la France, non seulement le précepte de l'abstinence est oublié, mais encore il est audacieusement vilipendé et sataniquement profané. Des hommes ayant un rang offi-

ciel dans la société sont allés jusqu'à manger publiquement de la viande le vendredi saint, moins encore pour satisfaire leur avidité et leur gourmandise, que pour afficher leur impiété et leur haine de l'Église et de sa divine autorité.

Mon devoir est de vous instruire : 1° *des raisons de l'abstinence;* 2° *de la futilité des prétextes qu'on avance pour s'en dispenser.*

I. *Raisons de l'abstinence.* — Comme le jeûne, l'abstinence remonte au berceau même de l'Église. Ces deux pratiques vont ensemble, et même n'en font qu'une : car l'abstinence est une partie intégrante du jeûne. Le jeûne, en effet, entraîne avec lui l'abstinence, à moins qu'une dispense de l'autorité compétente ne sépare ces deux obligations, comme cela arrive dans la plupart des diocèses, où les évêques, en vertu d'un indult du Souverain Pontife, permettent le gras certains jours de carême, mais à un repas seulement.

Pourquoi l'Église fait-elle une loi du jeûne et de l'abstinence ? C'est pour obliger les chrétiens à faire pénitence de leurs péchés. Sans cette sage et salutaire prévoyance pour le salut de ses enfants, à quoi se réduirait, pour la plupart, la satisfaction due à la justice de Dieu et l'expiation que chacun est tenu de faire de ses propres iniquités ? Ceux qui prétendent ne pas pouvoir jeûner ni s'abstenir de manger de la viande, quelle autre pénitence font-ils ? quelles œuvres satisfactoires accomplissent-ils ? Les voit-on ensanglanter leur corps sous la discipline ?... se condamnent-ils à de longues veilles ?... font-ils de grandes

largesses aux pauvres?... couchent-ils sur une dure planche ou sur un lit de sarments, à l'exemple de quelques grands saints? songent-ils même à offrir en satisfaction les peines et les tribulations, ou les maladies qui peuvent leur arriver?... Non assurément. Cependant la pénitence est nécessaire; elle est indispensable; toutes les pages de l'Évangile la prêchent: « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous! » Pourquoi tous? Parce que tous ont péché et que tous sont redevables à la justice de Dieu. Fissiez-vous les actes de pénitence les plus extraordinaires, cela ne vous servirait de rien, si vous ne commenciez par vous soumettre aux pénitences prescrites par la divine autorité de l'Église.

Outre cette raison générale de pénitence, qui a motivé l'institution de l'abstinence, il y en a d'autres particulières. On jeûne et on fait maigre le carême, pour imiter l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu, pour nous, passer quarante jours de pénitence dans le désert, et afin aussi de se préparer à célébrer saintement la fête de Pâques. On jeûne et on fait abstinence les quatre-temps, pour appeler les bénédictions de Dieu sur les fruits de la terre, et obtenir de sa miséricorde de saints ministres aptes à bien gouverner les fidèles. On fait abstinence le vendredi, en mémoire de la passion et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le samedi (quand on l'observe encore), pour honorer la Mère de Dieu et se préparer à bien sanctifier le dimanche. Tous ces motifs sont dignes assurément de la piété chrétienne.

II. *Futilité des prétextes.* — Une loi si sainte et si

légitimement motivée, pourquoi aujourd'hui est-elle si universellement violée ? C'est que tous prétendent avoir des raisons pour excuser leur conduite. Examinons donc ces raisons ; passons en revue ces prétextes, pour en démontrer la futilité. — Le maigre vous fatigue, dites-vous ; votre estomac est délabré, votre tempérament affaibli. C'est possible ; mais vous supportez admirablement la fatigue des longues soirées et des ébats qu'elles comportent. — Il vous faut de la viande à vos repas, les légumes vous causent des nausées. Mais l'avez-vous essayé sérieusement ? Vous prenez pour de graves indispositions de bien légères incommodités, qui gênent plus votre excessive délicatesse qu'elles ne nuisent sérieusement à votre santé. D'ailleurs, l'Église ne vous ferait pas un précepte de l'abstinence, si elle ne devait pas avoir pour vous le caractère pénible et douloureux d'une pénitence. — Vous ne faites pas abstinence, vous, parce que vous êtes en voyage : dans les hôtelleries on ne sert que du gras. On a tort ; mais vous êtes en droit de vous faire servir du maigre. Certainement vous n'hésiteriez pas à le faire, si la viande vous incommodait. — Je mange ce qu'on me donne. Si l'on vous servait un plat empoisonné, le mangeriez-vous ? — Faudrait-il donc m'exposer à la mort ? Non certes ; mais en mangeant la viande qu'on vous sert le vendredi, vous n'hésitez pas à tuer votre âme par un péché mortel. — Mais, Monsieur, si l'on me voyait faire maigre dans un hôtel, je passerais pour un clérical, pour un jésuite, pour un ramolli. En attendant, vous ne craignez pas d'être regardé par l'Église votre mère comme

un païen, un publicain, un réprouvé. Vous oubliez que Jésus-Christ rougira devant son Père de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes. On a vu, dans un pays chrétien, certain préfet, entouré d'une douzaine de maires, manger crânement de la viande un vendredi, et refuser de toucher à un civet, parce que, en ce temps-là, la chasse était prohibée. Voilà où en est en France le monde officiel! — Mais, ajoutera-t-on encore, le maigre est plus dispendieux que le gras. On peut toujours s'arranger pour le rendre d'un prix égal, sinon inférieur. — Après tout, ce n'est pas ce qui entre dans le corps qui souille l'âme. D'accord, mais c'est la désobéissance qui sort du cœur qui tue l'âme et le corps. — Est-ce que la viande n'est pas aussi bonne le vendredi que les autres jours? Elle peut même être meilleure, si on la choisit mieux et si on la prépare à une cuisine d'ordre supérieur. Il ne s'agit pas du goût de la viande ni de sa qualité; il s'agit de savoir si vous êtes chrétien et si vous êtes tenu d'obéir à l'Église. Ce que je redoute pour vous, profanateurs du vendredi, c'est une indigestion qui n'a de remède que dans la pénitence. Plaise à Dieu que ce remède vous préserve d'une mort éternelle!

IX. — Devoirs envers l'Église.

Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis. (I Timoth., III, 15.)

L'Eglise du Dieu vivant est la colonne et le fondement de la vérité.

A ne considérer que ces deux titres que donne ici le grand Apôtre à l'Église de Jésus-Christ, ce serait un motif plus que suffisant de lui rester étroitement attaché. Seule elle a mission d'enseigner la verité avec plénitude ; seule elle la conserve tout entière ; seule elle la défend, la protège et la venge avec une infaillible autorité, contre l'esprit de mensonge et d'erreur qui envahit le monde et l'entraîne jusqu'aux dernières extravagances.

Mais l'Église a d'autres titres encore à la fidélité des véritables chrétiens, et de ces titres résultent des devoirs, qu'il convient de rappeler dans ces temps de folie et de vertige, où les puissances de ténèbres semblent mettre tout en œuvre pour éteindre la foi dans le cœur des fidèles, et les jeter hors de la voie du respect et de l'obéissance qu'ils doivent à cette épouse immaculée de Jésus-Christ.

Tous nous sommes sujets, enfants et membres de l'Église.

1° *Sujets, nous devons lui obéir comme à* notre souveraine; 2° *enfants, nous devons l'aimer* comme notre mère;

3° *membres, nous devons la soutenir de tout notre dévouement.*

I. *Sujets.* — L'Église est notre souveraine, puisque Jésus-Christ l'a substituée à sa place et lui a départi son pouvoir. Comme telle, elle fait des lois, elle porte des décrets, elle prononce des jugements et gouverne les fidèles selon les pures et saintes maximes de l'Évangile. Notre devoir est de nous comporter envers elle comme des sujets soumis et dévoués. — Elle nous commande la foi aux vérités qu'elle enseigne, et la docilité aux devoirs qu'elle prescrit. « Allez, » lui a dit Jésus-Christ dans la personne des apôtres, « enseignez toutes les nations. » (Matth., XXVIII, 19.) Voilà sa mission : elle va partout, chez tous les peuples, sur tous les horizons; elle parle, elle enseigne la vérité aux grands et aux puissants de la terre, comme aux petits et aux pauvres... Or, je vous le demande, la soumission de votre esprit aux enseignements de l'Église, qui vous arrivent par la bouche de vos pasteurs légitimes, est-elle entière et absolue ? Ne vous laissez-vous point séduire par les doctrines impies qui se propagent dans le monde et pénètrent jusqu'aux plus humbles villages, par les livres, les journaux et les ignorants qui les lisent et les commentent ? Ils mentent effrontément, ces journaux ; ils mentent, ces livres ; ils mentent, ces faux docteurs, et ils blasphèment contre l'Église : car seule elle est le fondement

ile, la colonne inébranlable de la vérité... Ce
is-Christ a enseigné, ce que les apôtres ont
l'Église le prêche et l'enseigne ; elle le prê-
l'enseignera jusqu'à la fin des temps, et le

evoir de tous les sujets de l'Église est de soumettre
ur esprit et leur raison à ses divins enseignements.
ejeter ou seulement mettre volontairement en doute
n seul article de son symbole, c'est renier sa sou-
raineté, s'exclure de son sein, et se mettre contre
lle du parti des hérétiques, des schismatiques, des in-
rédules et des impies.— Comme souveraine, l'Église
ous impose des lois, nous prescrit des devoirs. Il est
'un loyal et fidèle sujet d'observer ces lois, d'accom-
lir ces devoirs. Elle a institué des fêtes : sanctifiez-les
vec piété... Elle offre l'adorable sacrifice pour le salut
e vos âmes : prenez-y part comme elle le commande...
lle vous prescrit le bain salutaire de la pénétence
ne fois l'an : usez de ce remède nécessaire.... Elle
ous invite au banquet eucharistique au temps pas-
l : ne refusez pas à votre âme cette indispensable
ourriture.... Vous êtes obligés de faire pénitence :
oumettez-vous aux lois du jeûne et de l'abstinence.
C'est ainsi que l'Église vous reconnaîtra comme
s véritables sujets.

II. *Enfants.* — En second lieu, l'Église est notre
ère, et nous sommes ses enfants : de là un nouvel
rdre de devoirs. Que l'Église soit à notre égard une
ritable mère, pouvons-nous en douter, après toute
tendresse qu'elle nous porte et tous les soins qu'elle
end de notre âme ?

Nous avons franchi à peine le seuil de la vie, qu'elle
hâte de nous prendre dans ses bras pour nous
égénérer, nous affranchir de l'esclavage du démon
t nous admettre au nombre des enfants de la grâce.
ès lors elle s'attache à tous nos pas, pourvoit à

tous nos besoins, nous guérit de toutes nos infirmités et s'associe à toutes nos peines. Voyez-la s'occupant, dès notre première enfance, de notre instruction religieuse, bégayant avec nous les éléments de la foi, et nous préparant à participer au divin banquet. Y a-t-il une circonstance tant soit peu importante de notre vie où elle ne s'occupe de nous avec une maternelle sollicitude ? ... La mort elle-même ne peut rien ôter aux tendresses de l'Église pour ses enfants. Que vos parents, vos amis vous oublient, elle ne vous oubliera jamais, et, jusqu'à la fin des temps, elle offrira des prières et des sacrifices pour vous délivrer des peines du purgatoire et vous assurer l'éternel repos. — Comment répondre à tant d'amour ? Est-il nécessaire de rappeler à un enfant bien né les sentiments qu'il doit éprouver envers sa mère ? Il sent naturellement dans son cœur un doux mélange d'amour, d'attachement, de reconnaissance. Aimez-la donc, chrétiens cette divine mère : aimez-la dans son chef invisible, Notre-Seigneur Jésus-Christ qui lui a laissé tous les trésors de son cœur adorable ; aimez-la dans son chef visible, Notre Saint Père le Pape, le pasteur de nos âmes ; aimez-la dans ses pontifes vénérés ; aimez-la dans ses ministres, chargés de vous distribuer les trésors de sa parole et de ses sacrements ; aimez-la de cet amour jaloux qui la défend par la parole et se manifeste surtout par les œuvres : *verbo et opere*...

III. *Membres.* — L'Église est véritablement une société ou un corps moral. Ce corps a pour chef Jésus-Christ lui-même, et pour membres, tous les

dèles. Ainsi l'enseigne l'apôtre saint Paul. « Dieu », dit-il en parlant de Jésus-Christ, « a mis toutes choses à ses pieds, et l'a donné pour chef à son Église, laquelle est son corps et le représente tout entier. » (Eph., I, 22). Nous ne faisons donc tous qu'un même corps avec Jésus-Christ. Or, selon la doctrine du même apôtre, chaque membre a ses fonctions propres : les yeux voient, les oreilles entendent, les pieds marchent, les mains travaillent et servent ; mais chacune de ces fonctions s'exerce pour l'utilité et l'avantage de tout le corps. Il y a entre les membres échange de services, et dévouement parfait des uns pour les autres. Telle est aussi l'admirable harmonie qui doit exister entre les différents membres de l'Église, tel est le dévouement qu'ils doivent avoir les uns pour les autres. Quels que soient donc votre rang ou votre fonction dans l'Église, montrez-vous devoués aux œuvres qui intéressent l'honneur, la gloire, l'exaltation de cette auguste mère dans l'univers entier. La propagation de la foi, les associations pour la défense des intérêts catholiques, le denier de Saint-Pierre, la décence du culte, l'entretien des temples sacrés, la diffusion des institutions charitables, l'instruction des ignorants, l'assistance des pauvres, la publication de bons livres, que de moyens vous sont offerts pour faire preuve de dévouement à l'Église ! Oui, chrétiens, que votre esprit, votre cœur, votre temps, vos sueurs, vos biens appartiennent avant tout à votre mère. Soyez ses enfants sur la terre, pour mériter d'être ses membres glorieux dans le ciel.

X. — Respect dû aux églises.

Domus mea domus orationis vocabitur. (Matth., xxi, 13.)

Ma maison est une maison de prière.

L'univers entier est un temple que Dieu remplit de sa gloire et de sa puissance : la terre en est le parvis, les cieux en sont la voûte, et les astres en forment le magnifique et resplendissant luminaire. Cependant Dieu a voulu dans tous les temps avoir des lieux spécialement destinés à ses communications avec ses serviteurs. Les patriarches lui ont élevé des autels pour offrir des sacrifices à sa divine majesté. Pour apparaître à Moïse, il a choisi le buisson ardent. Dans le désert, les Hébreux avaient le tabernacle où Dieu rendait ses oracles. Salomon, le roi pacifique, éleva enfin au Seigneur le temple le plus magnifique qui se soit jamais vu. Et ce temple, bâti par l'ordre même de Dieu, était la figure de nos églises chrétiennes, où le Seigneur daigne faire sa résidence parmi les hommes, pour les combler de ses grâces et de ses bénédictions.

Afin d'avoir pour nos églises tout le respect qu'elles méritent, il est nécessaire de nous bien rappeler : *1° les sont par rapport à Dieu ; 2° par rapport à*

pport à Dieu. — Qu'est-ce que c'est donc nument qui se dresse au sein des grandes

cités comme au milieu du plus humble village, et qu'on appelle l'église? C'est 1° la demeure de Dieu. Non seulement Dieu fait ici sa résidence comme autrefois dans le temple de Jérusalem, mais la foi nous apprend qu'il y demeure réellement et substantiellement dans le sacrement adorable de l'Eucharistie. *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.* « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles », avait dit Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres. Cette parole si consolante a son accomplissement : partout où s'élève une église, Jésus-Christ y descend à la voix du prêtre qui célèbre la sainte Messe, et il y établit sa demeure substantielle aussi longtemps que l'Eucharistie est conservée dans le tabernacle. Représentez-vous maintenant les lieux habités par le divin Sauveur durant sa vie mortelle : l'étable de Bethléem, Nazareth, Capharnaüm, Béthanie, le cénacle, le jardin des Oliviers, le Calvaire. Nos églises sont aussi saintes, aussi augustes, aussi vénérables, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ les habite comme Dieu et comme homme tout ensemble.

2° L'église est le lieu où Dieu répand ses grâces pour notre sanctification et notre salut. Jetez, en effet, vos regards dans le temple sacré : partout vous apparaissent les monuments de la miséricorde du Seigneur. Les fonts du baptême où vous avez été purifiés de la souillure originelle, régénérés à la grâce et marqués du caractère d'enfants de Dieu par adoption..... La chaire d'où vous recevez le pain de la parole, plus nécessaire à votre âme que le pain matériel ne l'est à votre corps : *Non in solo pane vivit homo, sed in omni*

verbo quod procedit de ore Dei..... (Matth., IV, 4.) La Table sainte où Jésus-Christ vous donne avec tant d'amour sa chair à manger et son sang à boire..... L'autel où tous les jours il renouvelle mystiquement le sacrifice de la Rédemption sur le Calvaire, pour vous en appliquer les mérites et les fruits.... Le tabernacle où il établit sa résidence afin de se tenir, pour ainsi dire, à votre disposition dans tous les besoins et toutes les nécessités de la vie. Là il est le consolateur, l'ami, le protecteur, le père de tous ceux qui viennent l'invoquer avec confiance. C'est de là aussi qu'il part, entre les mains et sur la poitrine du prêtre, pour se faire le médecin des malades et le viatique des mourants. Et, parce que sur cette terre nous sommes dans un lieu de tentation, de fragilité et de péché, il y a encore dans l'église la piscine où le pécheur retrouve la pureté : le tribunal sacré de la pénitence, où par l'humble aveu de ses fautes, accompagné d'un sincère repentir, il renaît à la grâce, à l'espérance et à la paix.

3° L'église enfin est comme le ciel sur la terre. Dieu y habite avec nous, et nous y retrouvons l'image de tout ce qui compose la céleste cour. Voyez, à droite, l'autel de Marie, la mère de Dieu ; à gauche, celui de saint Joseph ; voyez les statues et les images des saints patrons et des autres saints. Dans les ornements et sur les tableaux sont représentés les anges. En un mot, l'église dans son nsemble nous apparaît comme la porte du ciel, et elle est bien la maison de Dieu : *Domus mea.*

II. *Par rapport à nous.* — Parce que Notre-Seigneur dit que sa maison sera appelée une maison de prière : *Domus orationis vocabitur* (Matth., XXI, 13. Marc., XI, 17.),

elle est aussi notre maison. Le culte que nous devons à Dieu consiste surtout dans la prière. Aussi est-ce là la destination unique de nos temples sacrés. Que si les chrétiens se rendent à l'église en leur particulier, le matin, le soir ou aux différentes heures de la journée, n'est-ce pas pour se prosterner devant Dieu et lui demander les grâces dont ils ont besoin ? Quel autre sentiment pourrait les appeler aux pieds des autels, sinon celui de la confiance, de l'amour, de la reconnaissance, du zèle ou du dévouement ? Mais, s'il est des jours et des heures de solennité, où les fidèles se voient réunis dans le temple saint sous la direction et la présidence des pontifes et des ministres du Seigneur, n'est-ce pas encore pour accomplir le grand précepte de la prière, qui oblige la société comme chaque fidèle en particulier? Les cérémonies, même celles qui se font avec le plus de pompe et de magnificence, sont toujours accompagnées de la prière et des supplications prescrites par la sainte liturgie. Ces voix qui chantent en harmonie, ces instruments qui les accompagnent avec des accords ravissants, que font-ils autre chose que de célébrer les louanges de Dieu, et lui rendre les hommages d'adoration, de respect, de reconnaissance et d'amour qui lui sont dus ? — L'église est si bien la maison de la prière et de la grâce qui en est le résultat, que c'est dans son enceinte que le chrétien naît, grandit, se forme, se perfectionne et se rend digne enfin d'entrer dans le ciel. Il naît par le baptême, il grandit par le catéchisme et les saintes instructions, il se fortifie par la grâce des sacrements, et se perfectionne par la connaissance et la pratique des vertus qu'on lui

enseigne et dont il voit les exemples. S'il vient à compromettre ou à perdre entièrement la santé spirituelle de son âme, c'est dans l'église qu'il retrouve la guérison et la vie. C'est enfin dans l'église qu'il reçoit une dernière bénédiction avant de quitter ce monde pour attendre le jour de l'éternelle résurrection.

Si donc l'église est la maison de Dieu, et si cette maison est pour l'homme une maison de prière, quel sentiment de profond respect devons-nous avoir en y entrant, et dans quel recueillement devons-nous être pendant le temps que nous y passons! Souvenons-nous de l'indignation avec laquelle Notre-Seigneur, armé d'un fouet, chassa du temple ceux qui le profanaient en le transformant en une caverne de voleurs: *Vos fecistis eam speluncam latronum.* (Matth., XXI, 13. Marc., XI, 17. Luc., XIX, 46.) Loin de nous donc les pensées étrangères, la légèreté, la dissipation, la curiosité, les discours profanes! Soyons plutôt saisis d'un salutaire tremblement en la présence de Dieu : *Pavete ad sanctuarium meum* (Levit., XXVI, 2), et rendons-nous dignes par notre respect dans l'église d'entrer un jour dans la céleste Jérusalem.

QUATRIÈME SÉRIE

LA PRIÈRE

I. — L'Espérance.

In te, Domine, speravi : non confundar in æternum. (Ps. XXX, 1.)

Seigneur, j'ai espéré en vous : je ne serai point éternellement confondu.

Si la foi nous éclaire sur nos fins dernières et sur les moyens qui doivent nous y conduire, il est une autre vertu qui nous soutient dans la route, et nous encourage à ne pas nous laisser vaincre par les difficultés, les peines et les combats inséparables de la vie chrétienne. Cette vertu, c'est l'espérance. Je viens vous en exposer : 1° *la nature;* 2° *les motifs;* 3° *les règles.*

I. *La nature.* — L'espérance est une vertu surnaturelle qui nous porte à attendre de la miséricorde de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, la vie éternelle et les moyens nécessaires pour y parvenir. Cette vertu est un don de Dieu... Elle est surnaturelle dans son principe et dans son objet, parce que par lui-même l'homme ne peut atteindre les biens auxquels

elle se rapporte. En ce monde, c'est la grâce, que Dieu a promis de nous donner, et qu'il nous accorde, en effet, de mille manières : paroles... exhortations... conseils des pasteurs... secrètes inspirations... bons exemples qui nous édifient... événements qui nous touchent...

Dans l'autre monde, c'est la vue et la possession de Dieu...

II. *Les motifs.* — 1° Notre espérance repose sur les promesses de Dieu et sur sa fidélité à les accomplir. Comme notre souverain Maître, il aurait pu nous faire une obligation d'observer ses commandements, sans attacher aucune récompense à notre fidélité... Et, supposé qu'il voulût nous accorder une rémunération, il était parfaitement libre de la borner à des biens et à des avantages temporels. Mais, non moins miséricordieux que puissant, ce grand Dieu a promis une éternité de bonheur dans le ciel à tous ceux qui garderaient sa loi. Toutes les pages des saintes Écritures, et particulièrement l'Évangile, renouvellent ces consolantes promesses. *Ambula coram me, et esto perfectus* (Gen., XVII, 1). *Ego protector tuus sum, et merces tua magna nimis.* (Gen., XV, 1.) *Fidelis Dominus in omnibus verbis suis.* (Ps. CXLIV, 13)... Les paraboles de l'enfant prodigue,... du bon pasteur, ne sont-elles pas bien faites pour nous inspirer une confiance sans bornes ?...

2° Notre espérance est fondée sur les mérites infinis de Jésus-Christ... Or, quelle que soit notre faiblesse, nous pouvons nous écrier avec saint Paul : « Je puis tout en celui qui me fortifie. » (Philip., IV,

13.)... «Si Dieu», dit encore l'Apôtre, «nous a donné son propre Fils, ne nous donnera-t-il pas toutes choses avec lui?» (Rom., VIII, 32.)

III. *Les règles.* — Notre espérance doit être : 1° *ferme.* C'est avec une assurance que rien ne puisse ébranler que nous devons attendre les biens que Dieu nous a promis... Notre-Seigneur nous déclare que tout ce que nous demanderons à son Père en son nom, nous sera accordé... Ailleurs il nous sollicite, il nous presse d'avoir recours à lui : « Demandez, et vous recevrez; cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira... » (Matth., VII, 7. Luc., XI, 9. Jean, XVI, 24.) Or c'est à un Dieu infiniment bon que nous nous adressons... c'est à un bienfaiteur... à un ami... à un Sauveur... à un Père... Comment pourrions-nous douter d'être exaucés?...

2° *Universelle.* Notre espérance doit s'étendre à tout ce que Dieu nous a promis, sans exception : biens de la grâce... force de vaincre dans les tentations... courage et résignation dans les épreuves... pardon de nos péchés... persévérance dans le bien... — Nous devons même nous reposer sur Dieu pour tout ce qui regarde la vie présente : nourriture... vêtements... abri... Cherchons avant tout le royaume de Dieu et espérons fermement que ces choses nécessaires nous seront données par surcroît... (Matth., VI, 33. Luc., XII, 31.)

3° *Exempte de présomption.* Ce serait violer les règles de cette vertu que de compter sur le pardon de ses péchés sans les détester et sans en quitter les *occasions...; que* de prétendre vivre chrétiennement

sans réprimer ses passions, sans réfléchir aux grandes vérités du salut... sans fréquenter les sacrements... sans observer fidèlement les commandements de Dieu et de l'Église... Il faut se souvenir que tous les saints ont fait de grands efforts pour se sauver...

4° *Éviter le vain désespoir*. Le désespoir fut le péché de Caïn : « Mon péché est trop grand », dit-il, « pour que Dieu me le pardonne... » (Gen., IV, 13.) Ce fut le péché de Judas, qui, après son déicide, alla se pendre... (Matth., XXVII, 7. Act., I, 18.) C'est la tentation de beaucoup de pécheurs... Mais que d'exemples pour leur donner confiance ! David... la Madeleine... saint Pierre... le bon larron... saint Augustin, et tant de saints et de saintes qui se sont convertis !...

Courage donc et confiance, pauvres pécheurs ! vous dirai-je avec saint Augustin. Si vous redoutez les coups de la justice divine, jetez-vous dans ses bras : elle ne pourra vous frapper... Recourez à Marie, le refuge assuré des pécheurs : saint Bernard nous affirme qu'il est inouï qu'elle ait jamais laissé périr un seul de ses vrais serviteurs...

II. — La Charité.

Si autem charitatem non habuero, nihil sum. I Corinth., XIII, 2.

Si je n'ai la charité, je ne suis rien.

Sur excellence du chrétien, c'est la charité que le signe de la croix est le signe de tous ceux qui n'appartiennent pas

à Dieu, de même la charité est la marque intérieure qui le fait reconnaître comme véritable disciple de Jésus-Christ, parmi ceux qui n'en ont que l'apparence...

Méditons aujourd'hui : 1° *la nécessité ;* 2° *les effets ;* 3° *les avantages de la charité.*

I. *Sa nécessité.* — Il faut au chrétien le signe intérieur de la charité, parce que Dieu ne s'arrête pas à ce que l'homme paraît extérieurement, mais bien à ce qu'il est dans le fond du cœur. *Homo enim videt ea quæ parent : Dominus autem intuetur cor.* (I, Reg. XVI, 7.) A entendre le pharisien dans le temple, c'était le plus juste des hommes : il priait, jeûnait, faisait de grandes aumônes, mais il ne fut point justifié aux yeux de Dieu. (Luc., XVIII, 12, 14.) La charité n'habitait pas dans son âme... Que de chrétiens mériteraient aujourd'hui le reproche que Jésus-Christ adressait aux Pharisiens : « Hypocrites, Isaïe a très bien prophétisé de vous, lorsqu'il a dit : « Ce peuple m'honore des lèvres... » (Matth., XV, 7-8. Marc., VII, 6.)

C'est à la charité que Jésus-Christ distingue ses disciples : « On reconnaîtra que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (Joan, XIII, 35.) Cette vertu, en effet, nous fait aimer notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu...

Toutes les œuvres extérieures, quoique bonnes en elles-mêmes, sont inutiles pour le salut sans la charité. Ni la foi la plus grande, ni le don de prophétie, ni l'aumône, ni les miracles, ni même le martyre, n'ont ni prix ni mérite devant Dieu. *Nihil sum... nihil*

mihi prodest... (I, Corinth., XIII, 2, 3.) Au dernier jugement, un grand nombre diront : Seigneur, n'est-ce pas en votre nom que nous avons prophétisé, chassé les démons et fait tant d'autres prodiges ? Et le Sauveur leur dira : Retirez-vous, ouvriers d'iniquité ! je ne vous connais point (Matth., VII, 22-23), parce que vous n'avez pas le signe de mes enfants...

II. *Ses effets.* — La charité se reconnaît en nous quand nous aimons Dieu pour lui-même, sans avoir égard aux avantages que nous y trouvons, ni aux peines qui nous attendent si nous ne l'aimons pas... dans l'adversité comme dans la prospérité... *Benedicam Dominum in omni tempore : semper laus ejus in ore meo.* (Ps. XXXIII, 1.)

Elle nous fait aimer toutes choses selon Dieu et par rapport à Dieu... notre âme plus que notre corps, notre santé, notre repos, nos biens...

La charité se manifeste surtout dans l'amour du prochain. Amour universel, qui ne doit excepter personne, pas même nos plus grands ennemis... Amour persévérant, que rien ne doit jamais refroidir ni diminuer... Amour efficace, qui se reconnaît aux œuvres : prier pour le prochain, le secourir, l'assister, lui vouloir du fond du cœur et lui faire tout le bien qu'on peut... supporter ses défauts et ses misères : *Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi.* (Gal., VI, 2.)

III. *Ses avantages.* — La charité fait devant Dieu t le prix et le mérite de nos œuvres. « Toutes ses », dit l'Apôtre, « coopèrent au bien de celui aime Dieu » (Rom., VIII, 28.) Les actions les plus

ordinaires et les plus communes, faites dans l'esprit de charité, ne manqueront pas de récompense... On a cherché longtemps et l'on cherchera encore ce qu'on appelle la pierre philosophale, pour convertir en or tout ce qu'elle toucherait. La voilà! c'est la charité, qui nous fait des moindres œuvres un trésor contre lequel ni les voleurs ni la rouille ne pourront rien... (Matth., VI, 20. Luc., XII, 33.)

Avoir la charité, c'est participer à tout le bien qui se fait dans l'Église : *Particeps ego sum omnium timentium te.* (Ps. CXVIII, 63.) N'est-ce pas un grand avantage pour celui qui a la charité, de savoir qu'il ne se fait aucune aumône, aucune prière, aucun jeûne, aucune pénitence, aucune bonne œuvre, quelle qu'elle soit, dans l'Eglise, dont il n'ait sa part?... Y a-t-il association ou compagnie d'assurances qui garantisse de plus précieux bénéfices?...

Avec la charité, tout devient facile dans le service de Dieu et du prochain. « Rien n'est difficile à celui qui aime », dit saint Bernard... « Je puis tout en celui qui me fortifie,» s'écrie saint Paul... (Philip., IV, 13.) « La charité », ajoute-t-il, « est patiente et souffre tout... » (I Cor., XIII, 4, 7.) Dites à un homme qui n'aime pas de renoncer au monde pour servir les pauvres... de se dépouiller de ses biens... de pardonner à ses ennemis... il vous répondra : Je ne puis le faire : c'est trop difficile.

La charité est l'âme de toutes les vertus... elle en est la fleur et le parfum...

Enfin elle nous unit étroitement à Dieu : « Celui *qui demeure dans* la charité, » dit saint Jean, « de-

meure en Dieu, et Dieu en lui. » (I Joan., IV. 16.) Embrasés de l'amour divin, loin de redouter la mort, nous dirons pleins de confiance avec saint Paul : *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* « Je désire d'être délivré pour être réuni au Christ », et n'en être plus jamais séparé. (Philip., I, 2-3.)

III. - Dieu notre Père.

Pater noster. (Matth., VI, 9.)
Notre Père.

Notre-Seigneur Jesus-Christ, en nous enseignant la manière de prier, aurait pu commencer l'oraison qu'il fit le premier pour nous, par une expression magnifique et imposante, comme celle de Créateur, de souverain Maître ou de Seigneur, puisque Dieu nous a tirés du néant et que les droits qu'il a sur nous sont imprescriptibles et absolus; mais il ne l'a point fait, parce que cela nous aurait portés à des sentiments de crainte. Il n'a voulu employer que le terme le plus propre à nous inspirer la confiance et l'amour. Qu'y a-t-il, en effet, de plus doux que le nom de *père*, qui rappelle la tendresse, l'indulgence et la bonté?

Que ce nom de père convienne essentiellement à Dieu, il nous sera facile de le comprendre en nous rappelant : 1° *la Création*; 2° *la Providence*; 3° *la Rédemption*.

La Création. — Dieu a créé l'homme à son image et ressemblance, et par là l'homme a été élevé au-dessus de toutes les autres créatures et établi roi de l'univers. Orné de grâce et d'innocence dès son

origine, l'homme est devenu, selon l'expression de saint Pierre, participant de la nature divine. (II Petr., I, 4.) Sa destinée était de connaître, d'adorer, d'aimer et de servir Dieu sur la terre, et d'être enfin uni à lui dans la gloire de l'éternité. Ces rapports intimes que Dieu a voulu établir avec l'homme, ne sont autres que ceux de la plus ineffable paternité.

Si nous appelons notre père selon la chair celui dont nous avons reçu la vie du corps, à combien plus forte raison devons-nous appeler père ce Dieu de qui nous tenons tout ce que nous avons et ce que nous sommes, et qui seul peut nous conserver les biens que sa bonté nous a départis !

II. *La Providence.* — Non seulement Dieu est notre père parce qu'il nous a donné l'existence et la vie, mais encore parce que sa providence pourvoit à tous nos besoins. Les soins particuliers qu'il prend de chacun de nous, attestent sa tendresse toute paternelle. Tous les cheveux de notre tête sont comptés, dit le Sauveur (Matth., X, 30. Luc., XII, 7), et pas un ne tombe (Luc., XXI, 18) sans la permission du Père céleste : preuve manifeste et convaincante que Dieu veille sur chacun de nous en particulier, avec une attention et une sollicitude dont la mère la plus dévouée ne serait pas capable. Une mère vînt-elle à oublier le fils de ses entrailles, pour moi je ne vous oublierai pas, dit le Seigneur. (Isai., XLIX, 15.) Quelle plus touchante et plus gracieuse figure !

Pour vous faire mieux comprendre encore toute la sollicitude paternelle de Dieu pour l'homme son enfant adoptif, je veux appeler votre attention sur un

dogme de notre foi dont nous n'avons pas ordinairement une persuasion assez intime. Il s'agit du ministère des anges envers nous. Dieu n'agit-il pas ici comme le père de famille, qui veut que ses serviteurs soient en tout à la disposition de ses enfants? Les admirables exemples que nous fournissent les Écritures : l'ange Gabriel envoyé à Daniel... (Dan., VIII, 16; IX, 21) l'ange Raphaël donné pour compagnon à Tobie dans son voyage... (Tob., III, 25) l'ange qui vint délivrer saint Pierre de sa prison (Act., XII, 7-11, 15), etc... ne sont-ils pas comme autant de témoignages de la sollicitude paternelle de Dieu à notre égard? Ai-je besoin de vous dire que chacun de nous, dès sa naissance, est confié à la garde d'un de ces messagers du Père céleste?... A combien de dangers pour notre corps et pour notre âme n'avons-nous pas échappé, grâce à la vigilance et aux soins de notre ange gardien?...

En un mot, nous ne pouvons nous rappeler tout ce que Dieu nous a prodigué dans l'ordre de la nature comme dans l'ordre de la grâce sans être contraints de nous écrier que personne ne s'est mieux montré père : *Nemo tam pater*.....

La terre, ce séjour de l'homme, n'a-t-elle pas été surabondamment pourvue de tout ce qui nous est nécessaire à la vie? Dieu ne s'est-il pas plu à l'embellir pour l'agrément de sa créature privilégiée? Un brin d'herbe, une petite fleur suffisaient pour inspirer à un saint François d'Assise des hymnes de reconnaissance envers ce Père du ciel si bon et si tendre pour nous...

Mais c'est dans l'ordre de la grâce que Dieu s'est surtout montré notre père, et c'est la Rédemption

va nous révéler tous les trésors de son amour.
I. *La Rédemption.* — Dans la personne de notre
nier père, nous nous sommes révoltés contre
ı par le péché originel. Il aurait pu sans injustice
s abandonner à une éternelle malédiction. Mais
: il s'est souvenu de quel infirme limon nous
ns été tirés, et, par une incomparable miséricorde,
voulu que là où avait abondé l'iniquité surabon-
a grâce. (Rom., v, 20.)
)ur nous racheter, il a donné son Fils unique.
'erbe est descendu parmi nous, a pris notre chair,
ıé d'une vierge, a vécu pauvre, est mort et est
ıscité, pour devenir l'aîné de la grande famille
ıaine... Par Jésus-Christ son fils, Dieu, dit saint
, nous a donné le pouvoir de devenir ses enfants.
ı., I, 12.) C'est pour cela que le baptême, ce pre-
· de tous les sacrements institués par le Sauveur,
ppelé le sacrement de la régénération : car c'est
:e sacrement que nous naissons enfants de Dieu...
us n'avez pas reçu l'esprit de servitude, pour vivre
re dans la crainte,» écrit saint Paul aux Romains;
ıis vous avez reçu l'esprit des enfants d'adoption,
lequel nous crions : Mon Père! » (Rom., VIII, 15.)
ıint Jean explique les effets de cette adoption en
ıt : « Voyez quel amour Dieu le Père nous a témoi-
afin que nous eussions le nom d'enfants de Dieu
ıe nous le fussions réellement... » (I Joan., III, 1.)
e que Dieu a voulu être notre père, il nous a
us héritiers de toutes les richesses de son Fils, et
cipants de tous ses mérites. Or ces mérites sont,
e monde, des trésors de grâce renfermés dans

l'Évangile fidèlement reçu, les préceptes accomplis et les sacrements fréquentés...

Donc, puisque Dieu est notre père, soyons ses enfants par l'amour, la piété, l'obéissance et la confiance. Et, s'il est vrai que noblesse oblige, souvenons-nous que le chrétien doit tenir le premier rang dans le monde par ses paroles et par ses œuvres.

II. — La Prière.

Oportet semper orare. (Luc., XVIII, 1.)
Il faut toujours prier.

C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a formulé ainsi le précepte de la prière. Ce n'est pas à ses apôtres seulement qu'il a fait cette recommandation, mais à tous les chrétiens, parce que la prière est pour l'âme ce que la respiration est pour le corps. Sans elle, il est impossible de vivre spirituellement, comme il serait impossible de vivre corporellement sans air. Je ne sais si ce salutaire exercice est resté en honneur parmi les chrétiens, et s'il conserve dans les habitudes de leur vie le rang qui lui est dû; je n'oserais l'affirmer. Il me semble qu'un grand nombre passent un peu trop procuration à l'Église et aux maisons religieuses pour s'acquitter de ce devoir, qui n'est pas moins une loi individuelle qu'une loi générale.

Essayons de comprendre : 1° *la prière en elle-même*; 2° *les motifs que nous avons de prier*; 3° *les conditions de la prière*.

I. *La prière en elle-même.* — Qu'est-ce que prier?

C'est un acte d'autant plus facile à comprendre, qu'il est plus universel dans le monde. Voyez à votre porte ce pauvre sans abri, sans nourriture, sans vêtements : que fait-il en se présentant à vous, en vous adressant la parole, en vous tendant la main et en vous regardant d'un air suppliant? Il prie, c'est-à-dire qu'il vous demande de lui être secourable, et de lui donner selon vos moyens et par un sentiment de commisération et de charité, ce qui lui est nécessaire pour soutenir sa vie. Que fait le malheureux voyageur subitement arrêté par un obstacle ou par des malfaiteurs, ou menacé par quelque bête féroce ? Son premier cri est : Au secours ! Il prie, il conjure celui qui peut l'entendre, de venir à son aide et de le tirer de danger.

La prière! mais ne la trouve-t-on pas en permanence, pour ainsi dire, parmi les hommes? Qui n'a besoin du secours d'autrui pour une chose ou pour l'autre ?... Au point de vue de la religion, la prière est un entretien de l'homme avec Dieu, pour lui rendre hommage, lui exposer ses besoins, solliciter ses grâces et obtenir le pardon de ses péchés. Dieu ayant créé l'homme à son image, et le destinant à partager sa gloire dans le ciel, quoi de plus naturel que, dès cette vie, nous soyons en communication intime avec Dieu, pour lui rendre les honneurs et les hommages qui lui sont dus? Aussi l'Écriture sainte compare-t-elle la prière à un encens dont la bonne odeur s'élève jusqu'à Dieu : *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo.* (Ps. CXL, 2.) Notre prière honore Dieu en le reconnaissant pour l'auteur de tout bien, et en confessant que seul il est notre refuge, notre sauvegarde

et notre salut. Aussi le Seigneur déclare-t-il que nous lui rendons honneur en le priant : *Invoca me in die tribulationis : eruam te, et honorificabis me.* (Ps. XLIX, 15.)

En nous promettant son secours, son appui, sa grâce, Dieu nous a en même temps ordonné de prendre le moyen de les obtenir, et ce moyen n'est autre que la prière. C'est Dieu, n'est-il pas vrai? qui donne la fécondité aux terres ; mais n'a-t-il pas fait en même temps au laboureur une condition de les ensemencer? Ainsi, bien que Dieu veuille nous accorder ses dons surnaturels, il veut cependant que nous les lui demandions par la prière : *Dilata os tuum, et implebo illud.* (Ps. LXXX, 11.) Quoique saint Paul, dit saint Augustin, eût été prédestiné pour honorer et servir l'Église, Dieu a voulu cependant que ce grand apôtre fût dû aux prières de saint Étienne. *Si sanctus Stephanus sic non orasset, Ecclesia Paulum non haberet.*

II. *Motifs que nous avons de prier.* — L'honneur que nous devons à Dieu, suffirait pour justifier la nécessité de la prière. Mais à ce premier motif s'ajoute le pressant besoin que nous en avons. Ce besoin nous est révélé par ces paroles de Notre-Seigneur : *Oportet semper orare, et non deficere* (Luc., XVIII, 1), paroles qui nous indiquent que la prière est non seulement de conseil, mais encore de précepte. C'est ainsi que le proclame l'Église dans son auguste liturgie : *Præceptis salutaribus moniti.* Pour nous montrer toute l'importance du précepte et nous aider à son accomplissement, Jésus-Christ a voulu nous donner l'exemple : *Erat pernoctans in oratione Dei.* (Luc., VI, 12.) Les disciples viennent-ils lui avouer leur impuissance à

chasser certains démons ? il leur répond que cela provenait d'un défaut de prière : *Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem.* (Matth., XVII, 20.)

Il faudrait peu comprendre notre extrême misère, pour ne pas sentir le besoin urgent que nous avons de la prière. Par le péché nous avons été tellement appauvris : *pauperes facti sumus nimis* (Ps. LXXVIII, 8), que dans l'ordre du salut nous ne pouvons rien par nos propres forces. Sans moi, nous dit le Sauveur, vous n'êtes capables de rien : *Sine me nihil potestis facere.* (Joan., XV, 5.) Voilà pourquoi il nous renouvelle si fréquemment le précepte de la prière : *Petite, et accipietis...* (Joan., XVI, 24); *quærite et invenietis ; pulsate, et aperietur vobis.* (Matth., VII, 7. Luc., XI, 9.) A combien d'ennemis ne sommes-nous pas exposés en ce monde dans l'ordre du salut ? Le démon nous fait une guerre continuelle ; le monde nous séduit, nous trompe, nous entraîne par ses doctrines et ses exemples ; notre propre concupiscence nous illusionne et nous emporte. Comment soutenir ces multiples combats, si nous n'avons le secours de la grâce ? Mais la grâce ne nous sera donnée que si nous la demandons par la prière. Ce qui doit nous rassurer, c'est que nous avons la certitude d'obtenir tout ce que nous demanderons : *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* Qui pourra se plaindre, s'il n'obtient pas ce qu'il désire, puisqu'il ne faut que prier pour l'avoir ? Si Dieu eût commandé de faire quelque œuvre difficile pour solliciter ses faveurs, on aurait pu prétexter la vieillesse, les infirmités, les situations difficiles ; mais rien n'est plus facile à accomplir que le précepte de

la prière. Les trois jeunes Hébreux prièrent dans la fournaise, Jonas dans le sein de la baleine, le bon larron sur la croix, et saint Étienne sous les coups de ses bourreaux. Qui que vous soyez donc et en quelque situation que vous vous trouviez, priez donc avec une entière confiance d'être exaucés : *Petite, et accipietis.*

III. *Conditions de la prière.* — Pour être exaucée, la prière doit être accompagnée 1° d'*humilité*. Dieu, dit le Psalmiste, a égard à la prière des humbles, et il ne méprise pas leurs supplications : *Respexit in orationem humilium, et non sprevit precem eorum.* (Ps. CI, 18.) Parce que le publicain se présenta avec humilité dans le temple, il fut exaucé, tandis que le superbe pharisien resta sous le poids de ses iniquités. (Luc., XVIII, 14.)

2° De *foi*. C'est la condition nécessaire pour plaire à Dieu : *Sine fide autem impossibile est placere Deo.* (Hebr., XI, 6.) Tout ce que vous demanderez avec foi, dit Jésus-Christ, vous le recevrez : *Omnia quæcumque petieritis in oratione credentes, accipietis.* (Matth., XXI, 22.) Si la foi fait défaut, dit saint Augustin, l'oraison est nulle : *Si fides deficit, oratio perit.*

3° De *confiance*. Nous devons d'autant plus être assurés d'être exaucés dans nos prières, que c'est au nom de Jésus-Christ que nous nous adressons à Dieu. C'est Jésus-Christ qui plaide notre cause auprès de son Père. *Advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum.* (I Joan., II, 1. *Semper vivens ad interpellandum pro nobis.* Hebr., VII, 25.)

4° De *persévérance*. Imitons cette femme de l'Évangile qui importune le juge et finit par obtenir ce qu'elle sollicite (Luc., XVIII, 2-5); ou bien encore la Chana-

éenne, qui demande à Jésus-Christ la guérison de sa lle. (Matth., XV, 22-28.) Ne savons-nous pas prier ? di-ons avec les apôtres : *Domine, doce nos orare.* (Luc., XI, .) Soyons fidèles à cette pratique, d'où dépend notre alut éternel.

V. — Notre Père.

Pater noster, qui es in cœlis. (Matth., VI, 9.)
Notre Père, qui êtes aux cieux.

Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Maître, ne s'est pas contenté de nous faire un devoir de la prière, de nous la recommander comme le moyen nécessaire pour obtenir ses grâces, de nous assurer par serment qu'elle serait toujours exaucée ; il a voulu encore nous en enseigner lui-même la formule. Un jour, les apôtres, l'entendant renouveler ses pressantes exhortations sur la prière, lui dirent avec familiarité : « Seigneur, apprenez-nous donc à prier. » (Luc., XI, 1.) Et Jésus leur répondit : « Lorsque vous prierez, dites : Notre Père, qui êtes aux cieux, etc. » (*Id., ibid.*, 2.) Ces paroles forment comme la préface de cette belle prière que nous adressons à Dieu tous les jours, et même plusieurs fois le jour, lorsque nous sommes fidèles aux exercices de la piété chrétienne.

Méditons-les aujourd'hui : 1° *comme souverainement dignes de Dieu* ; 2° *comme très propres à ranimer notre confiance.*

I. *Comme souverainement dignes de Dieu.* — Les hommes aiment à prendre des titres pompeux et imposants vis-à-vis de ceux qui sont soumis à leur au-

torité. N'ayant rien dans leur nature qui les distingue des autres et les mette au-dessus d'eux, ils cherchent dans ces fastueuses dénominations un moyen d'inspirer la crainte et le respect. Mais Dieu, la grandeur incomparable et la bonté infinie, estime plus digne de ses souveraines perfections de prendre vis-à-vis de l'homme le titre le plus capable de lui inspirer l'amour et la confiance. Et celui qu'il choisit de préférence est celui de *Père*. Quel titre en effet lui convient mieux ?

Il nous a créés, non pas, comme les autres créatures, par une parole impérative : *Fiat lux* (Gen., I, 3), « que la lumière soit » ; mais en formant lui-même de ses mains notre corps, et en tirant notre âme comme de son propre sein. Ce Père céleste a voulu nous faire à son image et à sa ressemblance : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* (Gen., I, 26.) Aussi Moïse le grand historien de la création, n'hésite-t-il pas à employer, en parlant de la formation de l'homme, le terme d'engendrer : « Tu as abandonné », dit-il au peuple rebelle, « celui qui t'a engendré. » (Deut., XXXII, 18.) Et saint Paul ne nous affirme-t-il pas que nous sommes de la race de Dieu ? *Ipsius enim et genus sumus.* (Act., XVII, 28.) Saint Luc, enfin, après avoir énuméré les aïeux de Jésus-Christ selon la chair, arrivé à Adam, ne change point de manière de parler, et dit : « Qui fut de Dieu », *qui fuit Dei.* (Luc., III, 38.)

Dieu se montre également notre Père dans les soins qu'il met à notre conservation. Dès notre naissance, il nous porte sur son sein, comme une mère son enfant à la mamelle : *Ad ubera portabimini.* (Isai., LXVI, 12.)

combien de fois, sans que nous nous en soyons doutés peut-être, n'avons-nous pas eu à dire avec le Psalmiste : « Si le Seigneur ne fût venu à mon secours, j'aurais été perdu et mis à mort » ! (Ps., XCIII, 17.) Non seulement il a préservé notre vie de tout funeste accident ; mais il nous donne tout ce qui est nécessaire à son entretien, à sa consolation, à ses légitimes plaisirs. Il est quelquefois cependant des chrétiens qui osent dire, comme les Juifs découragés dans le désert : « Le Seigneur nous a abandonnés, le Seigneur nous a oubliés. Ah ! leur répond le Seigneur, une mère peut-elle oublier son enfant, et peut-elle n'avoir pas pitié du fruit de ses entrailles ? Eh bien ! une mère oublierait son enfant, que moi je ne vous oublierai pas. » (Is., XLIX, 14-15.) Même dans les fureurs de sa colère justement irritée contre nos péchés, Dieu se souvient qu'il est notre Père et nous traite encore avec miséricorde : *Cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis.* (Hab., III, 2.)

Mais où Dieu a voulu tout spécialement se montrer notre Père, c'est dans la Rédemption. Il nous a tellement aimés, qu'il a donné son Fils unique pour nous racheter ; et, en nous rachetant à ce prix, il nous a élevés jusqu'au rang de ses enfants par adoption. « Vous n'avez pas reçu l'esprit de crainte, dit saint Paul aux Romains, mais bien l'esprit d'adoption des enfants de Dieu, dans lequel nous crions : Père, Père ! » (Rom., VIII, 15.) Saint Jean ajoute : « Il leur a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, et c'est de Dieu qu'ils sont nés. » (I, 12, 13). Et ailleurs le même apôtre ajoute : « Voyez quelle est la charité de notre Père envers nous ! il a voulu que nous soyons

appelés et que nous soyons en effet fils de Dieu.» (I Joan., III, 1.) Dieu s'est si bien montré notre Père, qu'il nous a constitués les cohéritiers de son Fils unique par nature : *Cohæredes autem Christi...* (Rom., VIII, 17.) Ce ciel où notre Père fait sa demeure : *Pater noster, qui es in cœlis*, doit donc aussi être notre demeure, sa gloire sera notre gloire, sesdélices nos délices, tout ce qu'il renferme devient notre partage, en vertu de notre titre d'enfants de Dieu... Pouvons-nous prononcer cette parole de l'Oraison dominicale : « Notre Père », sans éprouver au fond de l'âme un sentiment de douce et tendre confiance ?

II. — *Paroles très propres à ranimer notre confiance.* — Dans notre cœur et sur nos lèvres, ce titre de père donné à Dieu exprime tout ensemble le respect, l'amour, l'obéissance, la reconnaissance. Nous pouvons bien nous servir d'autres formules et d'autres expressions en nous adressant à Dieu : il est l'Éternel, l'Infini, le Tout-Puissant, le Maître, le Souverain du ciel et de la terre ; il s'appelle lui-même le Roi des rois, le Dominateur des dominateurs, le Roi des armées. Ces différents attributs peuvent bien nous inspirer la crainte, l'admiration, l'étonnement ; mais, pour nous donner la confiance nécessaire à des créatures qui ont besoin du secours de Dieu, il faut que nous puissions lui donner le nom de Père. Entre le père et les enfants, il y a réciprocité de sentiments intimes de tendresse, d'affection, d'abandon. Quoi que nous demandions à Dieu, il ne peut nous le refuser en nous entendant l'appeler notre Père. « Si vous, tout méchants que vous êtes, » dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, « vous

donnez cependant de bonnes choses à vos enfants lorsqu'ils vous les demandent, à combien plus forte raison votre Père céleste donnera-t-il un bon esprit à ceux qui le lui demanderont ?...» (Matth., VII, 10. Luc., XI, 12.) Ce mot de Père est encore par excellence le cri de l'amour. Voyez l'enfant qui couvre de ses caresses celui à qui il doit le bienfait de la vie : il n'a qu'une seule parole, et il ne se lasse point de la répéter : « Mon père ! mon bon père ! » Il n'en emploie point d'autre pour obtenir tout ce qu'il demande.

C'est l'aveu de la soumission et de l'obéissance parfaite en toutes choses. Le cœur d'un enfant qui aime son père, est toujours disposé à faire ce qui lui plaît : *Quæ placita sunt ei facio semper.* (Joan., VIII, 29.) Mais Dieu à son tour est toujours disposé à faire la volonté de ceux qui le craignent : *Voluntatem timentium se faciet.* (Ps. CXLIV, 19.) Enfin appeler Dieu notre Père, c'est lui exprimer notre reconnaissance pour tous ses bienfaits. Or rien n'est plus propre à nous concilier sa miséricorde et à nous inspirer une confiance sans bornes envers sa bonté infinie, que les actions de grâces que nous lui rendons pour toutes les faveurs dont il ne cesse de nous combler. Aimons donc à appeler Dieu notre Père. Que notre âme se transporte avec empressement dans le ciel où il fait sa demeure : *Pater noster, qui es in cœlis*, et soupirons après le jour où il nous sera donné de nous unir à lui pour n'en plus être séparés.

VI. — Sanctification du nom de Dieu.

Sanctificetur nomen tuum. (Matth. VI, 9.)

Que votre nom soit sanctifié.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a renfermé tout ce que nous devons demander à Dieu dans la courte formule qu'il a enseignée à ses apôtres. Il y a dans l'Oraison dominicale deux ordres de demandes : les unes regardent Dieu et sa gloire, les autres se rapportent à nous et à nos besoins. La vraie piété veut que nous mettions en Dieu toutes les affections de notre cœur, comme en celui qui seul est le souverain bien. Il doit être chéri du plus parfait amour dont nous sommes capables. Or il ne peut être aimé comme il faut, si sa gloire n'est préférée à toutes sortes de biens et à toutes les créatures. C'est donc très justement que Notre-Seigneur a mis avant toutes les autres demandes que nous devons adresser à Dieu, celle qui regarde sa gloire : non pas cette gloire que les théologiens appellent interne, que Dieu possède en lui-même de toute éternité et qui ne peut être accrue, mais la gloire externe et qui peut être plus ou moins grande, selon que les créatures le connaissent et l'aiment davantage.

Méditons cette première demande : 1° *dans son objet;* 2° *dans ses conséquences pratiques pour nous.*

1° *Dans son objet.* — De même, dit le Catéchisme du

Concile de Trente, « de même que les habitants du ciel rendent gloire à Dieu avec un concert parfait, et qu'ils le louent de toutes leurs forces et de toute l'étendue de leur cœur en répétant ce sublime cantique : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu » (Isai., VI, 3. Apoc., IV, 8), nous demandons qu'il soit de même glorifié sur la terre. Nous désirons que toutes les nations connaissent Dieu; qu'elles l'honorent et le servent; qu'il n'y ait aucun mortel qui n'embrasse la religion chrétienne, qui ne se dévoue tout au service de Dieu, qui ne soit persuadé que toute sainteté vient de lui comme de sa source, et que tout ce qui est pur sur la terre prend sa pureté dans celle de son nom. L'Apôtre a dit en effet que « l'Église a été purifiée par l'eau dans la parole de vie» (Ephes. V, 26); or la parole de vie, c'est « le nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans lequel nous sommes baptisés et sanctifiés. Ainsi, puisqu'il n'y a ni sainteté, ni expiation, ni pureté, dans celui sur qui le nom de Dieu n'a pas été invoqué, nous désirons et nous demandons à Dieu que le genre humain entier sorte des ténèbres impures de l'infidélité; qu'il reçoive la lumière de Dieu et qu'il reconnaisse la puissance de son nom, afin que, cherchant en lui la vraie sainteté, et recevant le baptême de la sainte Trinité, il acquière la vraie sainteté par l'effet même de la grâce de Dieu.» (Cat. du Conc. de Trente.)

« Notre demande se rapporte encore à ceux qui, par les crimes dont ils se sont souillés, ont perdu la pureté du baptême et la robe d'innocence, et qui ont été assez malheureux pour tomber de nouveau sous

puissance du démon. Nous désirons et demandons [illegible] soit sanctifié en eux, c'est-à-dire [illegible]-mêmes; qu'ils reviennent à de meilleurs sentiments; qu'ils recouvrent par la pénitence leur première innocence; et qu'ils redeviennent des temples saints, dignes de l'auguste présence du Seigneur.

Nous demandons à Dieu qu'il éclaire de sa lumière tous les esprits, afin qu'ils reconnaissent que « tout bien excellent et tout don parfait vient de lui », (Jac., I, 17), qui est la source de toutes les grâces. Mais l'objet particulier de nos vœux est que tous connaissent et révèrent la très sainte épouse de Jésus-Christ, l'Église notre mère, qui seule possède cette source abondante et intarissable de sainteté, où toutes les souillures du péché peuvent être purifiées, où se trouvent tous les moyens de salut et de sanctification, et d'où la céleste rosée de la sainteté coule dans nos âmes comme par autant de canaux sacrés. Elle seule a le droit, avec les enfants qu'elle renferme en son sein, d'invoquer ce nom divin, qui (Act., IV, 12) « est le seul sous le ciel par lequel il soit donné à l'homme d'opérer son salut. » *Ibid.*

Ce nom c'est celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que nous devons désirer de voir sanctifié dans tout l'univers comme il le mérite. A ce nom tout genou doit fléchir dans le ciel, sur la terre et jusqu'au fond des enfers. (Philipp., II, 10.)

II. *Demandes pratiques pour nous.* — Notre quatrième demande non seulement que nous priions Dieu notre Père, mais aussi que, par nos

actions et toute notre conduite, nous nous efforcions d'honorer son saint nom. Et plût à Dieu qu'il ne s'en trouvât point qui, après avoir demandé dans la prière la sanctification de son nom adorable, le déshonorent par leurs actions, et quelquefois même sont cause des malédictions qu'on fait contre lui! C'est d'eux que l'Apôtre a dit : « On blasphème le nom de Dieu à cause de vous, parmi les nations. » (Rom., II, 24.) Et auparavant Ézéchiel avait écrit : « Ils se sont mêlés avec les nations, et ils ont habité avec elles, et ils ont rendu mon nom méprisable, ce qui a fait dire d'eux à ces nations : Ce peuple est le peuple du Seigneur, et il est sorti de la terre qui lui appartenait. » (Ezec. XXXVI, 20.) En effet, telles on voit la vie et les mœurs de ceux qui professent une religion, tels cette religion et son auteur sont jugés par la multitude ignorante. Et par là même, les chrétiens qui conforment leur conduite et leurs prières à la religion qu'ils ont le bonheur de professer, donnent aux autres un des plus grands moyens de louer, d'honorer et de glorifier le nom du Père céleste. C'est même un devoir que Jésus-Christ leur a imposé, de porter tous les hommes à bénir le saint nom de Dieu par l'éclat et le bon exemple de leurs vertus, puisqu'il dit dans l'Évangile : « Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » (Matth., V, 16); et saint Pierre, après lui : « Conduisez-vous parmi les gentils d'une manière pure, afin que, vous jugeant d'après vos œuvres saintes, ils glorifient Dieu. » (I Petr., II, 12.)

Le meilleur moyen que nous ayons de donner à

Dieu la gloire qui lui revient et de sanctifier son nom, c'est de nous conduire toujours de telle sorte que par nos œuvres on reconnaisse que nous sommes ses enfants et les vrais disciples de Jésus-Christ. Observons avant tout ses saints commandements. Accomplissons envers le prochain toutes les œuvres de la charité. Aimons nos frères, prions pour ceux qui nous haïssent et nous persécutent, rendons persévéramment le bien pour le mal. Par nos bons exemples, forçons les plus aveugles et les plus incrédules à rendre hommage à la beauté et à la sainteté de la religion à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir. C'est ainsi qu'en demandant à Dieu que son nom soit sanctifié, nous verrons s'accomplir sur la terre ce que les anges et les saints contemplent eux-mêmes dans le ciel.

VII. — Le règne de Dieu.

Adveniat regnum tuum. (Matth., VI, 10.)

Que votre règne arrive.

Le règne ou le royaume dont il est ici question, est de telle nature, que tout l'Evangile semble ne se rapporter qu'à lui. Dans le sublime sermon sur la montagne, en parlant des béatitudes, le divin Sauveur prend le royaume des cieux comme l'argument et le sujet de son discours: « Bienheureux sont les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. » (Matth., V, 3.) Un jour, on veut le retenir dans une ville: Il faut, répond-il, « que j'annonce le royaume de

Dieu aux autres cités.» (Luc., IV, 43.) Enfin, durant les quarante jours qu'il passa encore sur la terre après sa résurrection, il apparut fréquemment à ses apôtres pour leur parler du royaume de Dieu. Quel est donc ce royaume ? C'est d'abord cette autorité que Dieu a sur toutes choses, sur l'univers entier et en particulier sur l'homme. C'est encore cette providence qui nous gouverne, veille sur nous et pourvoit à tous nos besoins. Mais, à proprement parler, le royaume de Dieu dont nous demandons la venue, c'est : 1° *en ce monde, sa grâce ;* 2° *en l'autre, sa gloire.*

I. *Sa grâce.* — Bien que Jésus-Christ ait déclaré que son royaume n'est pas de ce monde (Joan., XVIII, 36), et qu'il ait laissé aux hommes le soin de gouverner les cités, les provinces et les empires, ce serait le bonheur de la société, si elle n'avait pour se diriger que les lois et l'autorité de Dieu. Que faut-il à un peuple pour se rendre heureux? Un prince, un roi qui se fasse une règle de s'inspirer de l'Évangile dans l'exercice du souverain pouvoir : un saint Louis, par exemple, qui veut, avant tout, que Dieu soit honoré et servi dans ses États. Aussi une nation qui reconnaît Dieu pour son premier maître, est une nation glorieuse; au lieu d'être dans la servitude, elle règne : car servir Dieu, c'est régner : *Cui servire regnare est...* Cependant si, à cause de la malédiction qui pèse sur le monde, nous ne pouvons espérer de voir ce règne de Dieu s'y établir, nous demandons au moins qu'il s'étende sur notre âme par sa grâce, et non seulement sur notre âme à chacun de nous en particulier, mais encore sur l'âme de nos frères, sur l'âme de tous les hom-

mes; nous le prions qu'il règne sur l'Église, la patrie des âmes ici-bas; nous le prions que cette Église s'étende, se propage, qu'elle embrasse dans son sein tous les peuples et toutes les générations... Le royaume de Dieu, en ce monde, existe surtout dans l'Église et s'exerce par l'Église. Or, tant que l'univers entier ne sera pas soumis à l'Église, nous ne pourrons cesser de faire à Dieu cette demande : « Que votre règne arrive. » Qu'il arrive chez ces nations et ces peuples qui n'ont pas encore été éclairés des lumières de la foi, et n'ont pas encore courbé la tête sous le joug bienfaisant de l'Évangile. Que le règne de Dieu arrive dans ces contrées envahies par l'erreur et arrachées à l'empire de Jésus-Christ; qu'il s'établisse là où l'autorité divine de saint Pierre et de ses successeurs a été renversée pour faire place à une autorité tout humaine, à un pouvoir qui peut bien soumettre les corps, mais qui n'a aucun droit sur les âmes.

Le règne de Dieu, ah ! demandons qu'il arrive et se raffermisse à jamais sur les peuples catholiques, et en particulier sur notre patrie, qui voit d'abominables sociétés souffler de toutes parts le vent de la révolte contre Dieu et contre son Christ : car aujourd'hui plus que jamais nous pouvons dire avec le Psalmiste : *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania?* « Pourquoi les nations ont-elles frémi, et les peuples ont-ils médité de vains complots? Les rois et les princes de la terre se sont assemblés en conseil, et ils se sont dit : Brisons leurs liens, et jetons loin de nous leur joug. » (Ps. II, 1-3.) Insensés qui ne voient pas qu'en supprimant le règne de Dieu, ils courent à leur

perte et entraînent après eux les peuples à une irrémédiable ruine !

Quoi qu'il en soit du monde qui nous entoure et au milieu duquel nous sommes obligés de vivre, ne cessons de demander que le règne de Dieu vienne en nous. Que Dieu soit le maître absolu de notre âme et de notre corps... Que sa loi sainte soit la règle invariable de nos pensées, de nos désirs, de nos jugements, de nos affections, de nos entreprises, de toutes nos œuvres. Ne négligeons rien pour étendre ce règne autour de nous, par notre zèle à prendre la défense des intérêts de Dieu, et plus encore par la salutaire influence de nos bons exemples. C'est par là que nous nous préparerons à passer du règne de la grâce au règne de la gloire.

II. *Sa gloire.*— Le vrai royaume de Dieu, c'est celui du ciel. Il est comme le couronnement et la récompense du règne de la grâce, que nous aurons accepté en ce monde. Il en est l'achèvement et la perfection. C'est ce royaume que nous appelons de nos vœux et dont nous demandons la venue : *Adveniat regnum tuum.* Nulle langue humaine n'en peut dire la beauté, les grandeurs, la magnificence. A l'acquisition de ce royaume nous devons tout sacrifier. « Le royaume des cieux », dit Jésus-Christ, « est semblable à un trésor caché dans un champ, l'homme qui le découvre le cache de nouveau, et plein de joie il s'en va, vend tout ce qu'il possède et achète ce champ.»(Matth., XIII, 44.) C'est de ce royaume que l'Apôtre saint Paul dit : « J'ai renoncé à tout et j'ai tout regardé comme de la boue, afin de gagner Jésus-Christ.» (Philip., III, 8.) C'est *vers ce royaume* que les saints aspiraient

de toute l'ardeur de leur âme. C'est vers ce royaume aussi que doivent tendre nos pensées, nos désirs, nos espérances. Ah! demandons ce royaume : ce royaume de la paix, où il n'y a plus d'ennemis à combattre, de liberté à revendiquer, de foyers, de propriété, de religion à défendre... ce royaume du repos où il n'y aura plus de travail, de sueurs, de fatigues... ce royaume du bonheur pour l'esprit, pour le cœur, pour le corps, du bonheur sans mélange, du bonheur sans fin... Et, en demandant ce royaume, n'oublions pas que nous ne pouvons y arriver que par la lutte et la violence : *Violenti rapiunt illud.* (Matth., XI, 12.) Des ennemis nombreux et jaloux nous en disputent la possession. Ce sont nos passions, nos vices, nos mauvais penchants : soumettons-les à l'empire de la raison éclairée par la foi. Ce sont les exemples et les séductions du monde : sachons nous en affranchir par les habitudes viriles d'une vie chrétienne. Ce sont les esprits de ténèbres : nous en triompherons par la prière, le jeûne et l'aumône, selon que l'enseigne Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même : *Hoc genus ex nullo potest exire, nisi in oratione et jejunio.* (Marc., IX, 28.) Heureux si nous faisons courageusement la conquête de ce royaume! sa possession nous sera assurée à tout jamais.

VIII. — La volonté de Dieu.

Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. (Matth., VI, 10.)

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

Le péché nous a rendus si misérables, que, semblables à des malades, nous avons perdu le goût des choses bonnes à la santé et au salut de notre âme. Comme des frénétiques, nous ne savons que nous nuire et nous précipiter en toutes sortes de maux, que nous regardons comme des biens dignes de tous nos désirs. Nous sommes sous le poids de cette malédiction mise par le Seigneur dans la bouche d'Isaïe : « Malheur à vous qui appelez bien le mal, et mal le bien, qui changez la lumière en ténèbres, et prenez les choses amères pour les douces et les douces pour les amères. » (Is., V., 20.) Pour nous tirer de ce désordre, il faut que nous ayons recours à Dieu, sans qui nous ne pouvons rien pour notre salut. L'unique moyen de redresser notre volonté pervertie et de réparer nos misères, c'est de demander au Seigneur l'accomplissement de sa sainte volonté. Ce qui nous a perdus, c'est la désobéissance et la révolte ; il n'y a maintenant, pour nous sauver, que l'obéissance et la soumission : *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra....*

Voyons donc 1° *ce que c'est que la volonté de Dieu ;* 2° *la parfaite soumission qui lui est due.*

I. *La volonté de Dieu.* — Il y a en Dieu deux sortes de volontés, disent les théologiens : l'une, qu'ils appellent volonté de bon plaisir, et l'autre, volonté de signe. Par la première, Dieu veut une chose d'une volonté absolue et efficace, que rien n'arrête dans son exécution. *Omnia quæcumque voluit fecit.* (Ps., CXIII, 3 ; CXXXIV, 6.) C'est ainsi qu'il a voulu que la lumière fût, et elle a été... (Gen., I, 3.) Bien que l'exécution de cette volonté ne dépende pas de nous, nous devons nous complaire à tout ce qu'il plaît à Dieu d'accomplir par elle en disant : *Fiat voluntas tua...* Par la volonté de signe, Dieu fait connaître ce qu'il veut, et laisse aux êtres intelligents, les anges et les hommes, le soin de se conformer en tout à ses ordres. A cette volonté se rapportent les préceptes, les lois, les avis, les conseils qu'il donne aux hommes. En les leur donnant, il ne les contraint pas, il ne les nécessite pas ; il leur laisse la liberté d'accomplir ses commandements ou de les violer, de suivre ses conseils ou de les mépriser. L'homme est libre, et c'est pour lui la condition nécessaire du mérite ou du démérite. S'il est récompensé en faisant le bien, c'est parce qu'il pouvait faire le mal ; s'il est puni en faisant le mal, c'est parce qu'il pouvait faire le bien et qu'il le devait.....

Lors donc que nous demandons à Dieu l'accomplissement de sa volonté, nous demandons premièrement qu'il nous donne la force d'obéir à ses commandements, et de le servir tous les jours de notre vie dans la justice et la sainteté ; la grâce de faire toutes choses conformément à ses désirs et à sa volonté, de remplir tous les devoirs que la sainte

Écriture nous rappelle, de nous conduire en toutes choses avec son secours et son assistance, comme il convient à ceux qui sont nés non de la chair mais de Dieu, imitant l'exemple de Jésus-Christ, qui « s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix » (Phil., II, 8); enfin, d'être toujours prêts à tout souffrir plutôt que de nous écarter en rien de sa volonté.

En second lieu, quand nous disons : « Que votre volonté soit faite », nous détestons les œuvres de la chair, dont l'Apôtre a dit : « Les œuvres de la chair sont manifestes, savoir : la fornication, l'impureté, la luxure, » (Galat., V, 19) etc.; et en même temps nous demandons à Dieu de ne permettre pas que nous suivions en rien l'attrait du plaisir, de la volupté, ou l'entraînement de notre faiblesse, mais de régler notre volonté sur la sienne....

Nous le prions encore de ne point nous donner ce que nous lui demandons quelquefois, parce qu'il nous paraît bon, mais qui nous est suggéré et qui ne nous paraît tel que par une mauvaise inspiration du démon transformé en ange de lumière. Ainsi, lorsque le prince des apôtres pressait Notre-Seigneur de ne point se livrer à la mort, il en fut sévèrement repris. (Marc., VIII, 32-33.) Jacques et Jean, irrités contre les Samaritains, qui avaient refusé de recevoir leur maître, voulaient que le feu du ciel descendît sur eux, pour les punir de leur inhumanité; mais Jésus-Christ leur dit : « Vous ne savez pas à quel esprit vous appartenez : le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les âmes, mais pour les sauver. » (Luc., IX., 54-56.) Si donc l'objet de

nos désirs n'est pas conforme aux vues de Dieu, nous devons demander que sa volonté se fasse et non la nôtre.

II. *Parfaite soumission qui lui est due.* — En demandant à Dieu la grâce de lui obéir, nous le prions en même temps de rendre notre obéissance semblable à celle des anges et des saints dans le ciel : *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra.*

Dans le ciel, la soumission à la volonté de Dieu est 1° *universelle.* Les glorieuses phalanges, les Séraphins, les Chérubins, les Trônes, les Dominations, les Puissances, les Archanges, les Anges; tous les ordres des Bienheureux et des Saints n'ont d'autre volonté que celle de Dieu. Que faudrait-il autre chose, pour faire de la terre la parfaite image du ciel, sinon que de voir tous les hommes empressés d'accomplir en toutes choses la volonté de Dieu? Mais, pour la créature, il n'y a rien de plus grand, de plus glorieux, de plus digne. Le Fils de Dieu lui-même n'est venu en ce monde que pour faire la volonté de son Père. (Joan., VI, 38.) « Ma nourriture », disait-il, « est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé. » (Joan., IV, 34.) Après cet exemple quel roi, quel prince, quel maître, quel homme enfin, si grand, si puissant, si élevé, pourrait prétendre de s'affranchir de cette loi universelle?....

2° Dans le ciel, la soumission à la volonté de Dieu est *entière.* Elle s'étend à tout, sans distinction, sans exclusion. Ainsi doit être la nôtre sur la terre. Quels que soient les commandements qui nous sont faits, quelque difficulté que présente leur observation à notre faiblesse, à notre amour-propre, à notre délicatesse, nous devons

nous y soumettre généreusement, persévéramment.

Dans toutes les circonstances et les événements de la vie, dans les épreuves, les revers, les infortunes, les accidents, les maladies, sachons voir la volonté de Dieu qui s'accomplit à notre égard, et soumettons-nous à tout avec amour. Rappelons-nous les exemples que nous ont donnés Job dans la perte de ses richesses, de sa famille et de sa santé, et Tobie dans sa cécité et sa captivité....

3° Enfin, dans le ciel, la soumission à la volonté de Dieu est prompte, ardente, inspirée par l'amour, dégagée de tout intérêt et n'ayant en vue que la gloire de Dieu. Tel doit être sur la terre notre empressement à obéir en tout aux ordres de notre souverain maître. La divine volonté nous est manifestée par la parole de l'Église, par la voix de nos parents, de nos supérieurs : soumettons-nous à cette parole, écoutons cette voix comme la parole et la voix de Dieu lui-même. Appliquons-nous à pouvoir dire chaque jour et en toute occasion avec Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Quæ placita sunt ei facio semper ;* je fais toujours ce que je sais être agréable à mon Père. (Joan., VIII, 29.) Après avoir accompli fidèlement sur la terre la sainte volonté de Dieu, nous mériterons de l'accomplir éternellement avec les anges et les saints dans le ciel. Ainsi-soit-il.

IX. — Le Pain quotidien.

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. (Luc., XI, 2.)

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

Nous dépendons si bien de Dieu en toutes choses, qu'il a voulu nous faire une obligation de demander à sa paternelle bonté les choses même les plus indispensables à la vie, lesquelles sont comprises sous le nom de pain. Au lieu de s'enorgueillir de l'abondance de ses biens, et d'en abuser par l'usage immodéré et coupable qu'il en fait trop souvent, le riche ne devrait il pas s'humilier devant Dieu, et lui rendre grâces de ce qu'il veut bien lui donner chaque jour ce qui lui est nécessaire pour l'entretien de sa santé et de sa vie? Avec ses richesses, ses trésors, ses vastes domaines, ses greniers bien fournis, l'homme le plus opulent de la terre n'est devant Dieu qu'un mendiant, et, comme le plus pauvre, il a besoin de dire au Seigneur chaque jour: « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. »

Essayons d'exposer 1° *les conditions*; 2° *l'objet de cette demande*.

I. *Conditions*. — En demandant à Dieu les biens de la vie et tout ce qui a rapport à l'usage des choses terrestres, nous devons régler nos désirs et nos intentions suivant la volonté du Père céleste: car c'est principalement en demandant ces biens vains et fragiles

que nous vérifions ces paroles de l'Apôtre : « Nous ne savons point ce que nous devons demander, ni le faire comme il faut. » (Rom., VIII, 26.) Pour juger d'une manière certaine si notre prière est bonne ou mauvaise, nous n'avons qu'à consulter notre intention. Demander les biens de la terre comme des biens véritables, s'y arrêter comme dans sa fin dernière, sans rien désirer au delà, assurément ce n'est point prier comme il faut. « En effet, » dit saint Augustin, « nous ne demandons point ces choses temporelles comme des biens, mais comme des besoins : besoins d'autant plus multipliés, que notre misère est plus grande, par suite de la faute de notre premier père. » Car, si Adam avait besoin de quelque nourriture pour vivre, il ne lui fallait ni vêtements pour se couvrir, ni habitation pour se retirer, ni armes pour se défendre, ni remèdes pour conserver sa santé, ni une multitude de choses qui nous sont nécessaires pour protéger notre faiblesse et notre fragilité naturelle. Du fond de notre misère nous sommes obligés d'avoir sans cesse recours à Dieu, pour lui demander en suppliants tout ce qui nous est nécessaire pour l'âme et pour le corps. Comme l'enfant prodigue, éloignés de la maison paternelle, accablés sous le poids de l'indigence, rentrons en nous-mêmes, et comprenons que nous ne pouvons trouver qu'auprès de notre Père un remède contre tous nos maux. Ce qui doit augmenter notre confiance, c'est de penser que Dieu, dans sa bonté infinie, a toujours les oreilles ouvertes à la voix de ses enfants. Puisque, en effet, il nous engage à lui demander notre pain, ne promet-il pas en même temps de l'ac-

corder abondamment à ceux qui le demanderont comme il convient?

La nécessité de demander le pain de chaque jour s'impose aux riches comme aux pauvres; non que les riches aient à demander ce qu'ils ont déjà par un effet de la bonté divine, mais afin de ne point le perdre et pour se conformer à ce conseil de l'Apôtre : « Que les riches apprennent par là à ne point s'enorgueillir, à ne point mettre leur confiance dans les biens fragiles, mais dans le Dieu vivant, qui nous donne toutes choses en abondance pour en jouir. » (I Tim., VI, 17.) Saint Chrysostome nous donne la raison de la nécessité de cette demande : « Ce n'est point seulement », dit-il, « pour que nous ayons la nourriture nécessaire, mais afin qu'elle nous soit donnée par la main du Seigneur, et qu'ainsi elle reçoive de lui une vertu salutaire, qui la rende utile au corps, et qui soumette le corps à l'âme. »

Ce que nous demandons pour nous, nous le demandons pour tous, car Dieu veut que nous fassions part aux autres de ce qui nous reste après avoir pourvu à nos besoins. « C'est le pain de ceux qui ont faim que vous retenez, « disent saint Basile et saint Ambroise, « c'est l'habit des pauvres que vous cachez, c'est le rachat des malheureux et le prix de leur délivrance, cet argent que vous enfouissez dans la terre. »

Dans sa formule même, cette demande nous est souverainement salutaire, puisqu'elle nous met dans la nécessité de nous élever chaque jour vers Dieu en lui disant : « Donnez-nous aujourd'hui. » Notre âme a besoin de recourir fréquemment à la prière, qui est

sa nourriture, comme notre corps a besoin chaque jour du pain son aliment.....

II. *Objet de cette demande.* — Dans son objet, cette prière renferme tout ce qui regarde la vie corporelle et la vie spirituelle. Une foule d'exemples dans la sainte Ecriture prouvent qu'il est permis aux chrétiens de demander à Dieu les biens de cette vie. Jacob faisait ce vœu : « Si le Seigneur est avec moi, qu'il me garde dans la route que je suis, et qu'il me donne du pain pour me nourrir et des vêtements pour m'habiller, et que je retourne heureusement à la maison de mon père ; le Seigneur sera mon Dieu, et cette pierre que j'ai élevée pour témoignage, sera appelée maison de Dieu, et je lui offrirai la dîme de tout ce qu'il m'aura donné. » (Gen., XXVIII, 20-22.)

Que disait Salomon ? « Seigneur, ne me donnez ni la mendicité ni les richesses, mais seulement accordez-moi les choses nécessaires pour ma subsistance. » (Prov., XXX, 8.) Saint Jacques adressait cette exhortation aux premiers fidèles : » Si quelqu'un de vous est triste, qu'il prie ; s'il est dans la joie, qu'il chante des cantiques. » (Jac., V, 13.) Saint Paul tenait aux Romains ce langage : » Je vous prie, mes frères, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider dans vos prières pour moi auprès de Dieu, afin que je sois délivré des infidèles qui sont en Judée. » (Rom., XV, 30-31.) Qui ne voit que dans tous ces passages il est question de choses qui regardent la vie temporelle? Et le Sauveur lui-même, ne veut-il pas que nous demandions des choses qui évidemment ont rapport à *la vie présente*, quand il nous dit : « Priez afin que

votre fuite n'arrive pas en hiver, ni le jour du sabbat ? » (Matth., XXIV, 20.)

Par ces mêmes paroles de pain quotidien, nous demandons aussi tout ce qui est nécessaire en cette vie pour le salut et la sanctification de notre âme. Et d'abord, la parole de Dieu. « Venez, » dit la Sagesse, « mangez mon pain, et buvez le vin que je vous ai versé. » (Prov., IX, 5.) Et lorsque Dieu cesse de nous faire entendre sa parole, alors les prophètes disent que Dieu afflige les hommes par la famine. « J'enverrai la famine sur la terre, non la famine du pain ni la soif de l'eau, mais celle de la parole de Dieu. » (Amos., VIII, 11.)

Jésus-Christ Notre-Seigneur est aussi la nourriture de notre âme. Il dit lui-même : « Je suis le pain de vie qui est descendu du ciel. » (Joan., VI, 41, 51). Mais c'est principalement dans le sacrement de l'Eucharistie, où il est renfermé substantiellement, que Jésus-Christ est notre pain. Ce divin Sauveur a voulu être notre pain quotidien : premièrement, parce que tous les jours, dans les sacrés mystères de l'Église, on l'offre à Dieu le Père, et on le donne à tous ceux qui veulent le recevoir avec de saintes dispositions; secondement, parce qu'il faut nous en nourrir tous les jours, ou du moins vivre de telle manière que nous puissions tous les jours nous en nourrir, s'il n'y a point d'obstacle qui nous en empêche. Que ceux qui prétendent que l'on ne doit participer à cette nourriture sacrée que rarement, écoutent saint Ambroise : « Si c'est un pain quotidien, » dit-il, « pourquoi ne le mangez-vous qu'une fois l'an ? »

Demandons à Dieu avec confiance et persévérance tout ce qui nous est nécessaire pour la vie de notre âme, le reste nous sera ajouté par surcroît : *Hæc omnia adjicientur vobis.* (Matth., VI, 33. Luc., XII, 31.) Celui qui aura mangé de ce pain surnaturel que donne le Sauveur, vivra éternellement.

X. — Rémission de nos dettes.

Dimitte nobis debita nostra. (Matth., VI, 12.)

Remettez-nous nos dettes.

La puissance infinie, la sagesse et la bonté de Dieu éclatent dans une infinité de choses : de quelque côté que nous jetions les yeux, tout ce qui se présente à nos regards en porte des signes évidents. Mais il n'y a rien où se montrent davantage son amour et sa charité incompréhensibles envers nous, que dans le mystère ineffable de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est comme une source intarissable qui purifie les souillures de nos péchés ; et nous demandons à Dieu d'être arrosés et lavés des eaux salutaires qui en découlent, lorsque nous lui disons : « Remettez-nous nos péchés. » Ainsi cette demande renferme en abrégé toutes les grâces dont le genre humain a été comblé par Jésus-Christ. « Les iniquités de la maison de Jacob seront pardonnées, » dit Isaïe, « et tout le fruit sera d'ôter le péché. » (Is., XXVII, 9). David dit aussi la même chose, en chantant le bonheur de ceux

qui ont pu participer à ce fruit salutaire : « Heureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées ! » (Ps. XXXI, 1.) Cette de mande étant si importante pour le salut, instruisons-nous : 1° *des dispositions nécessaires pour bien la faire ;* 2° *de ce qu'il faut entendre par le mot de dettes.*

I. *Dispositions nécessaires.* — Et d'abord, pour adresser à Dieu cette demande, il faut reconnaître soi-même ses fautes, s'en repentir et les détester, et se confier en Dieu, dont la volonté est de pardonner aux pécheurs. Pour reconnaître nos péchés, nous n'avons qu'à écouter la parole de Dieu lui-même, qui nous dit par la bouche de David : « Tous se sont détournés de la voie, tous sont devenus vains; il n'y en a point qui fassent le bien, il n'y en a pas un seul » (Ps. XIII, 3; LII, 4. Rom., III, 12.) et par l'organe de Salomon : « Il n'y a point sur la terre d'homme juste qui fasse le bien sans pécher. Qui peut dire : « Mon cœur est pur, et je suis exempt de peché. » Saint Jean écrit aussi : « Si nous disons que nous sommes exempts de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. » (I Joan., I, 8.) Ce qui avait été dit par les prophètes, Jésus-Christ le leur avait inspiré, et il l'a confirmé de nouveau, en nous ordonnant de confesser nos fautes par cette demande.

Mais ce n'est pas assez de reconnaître que tous nous sommes sous le poids du peché ; il faut que ce souvenir nous soit amer, qu'il afflige notre cœur, qu'il excite le remords et nous inspire une vive douleur. [illegible]ment ne pas nous attrister profondément du [illegible]r que nous avons eu d'offenser Dieu, notre

père, notre bienfaiteur de renouveler envers Jésus-Christ notre Rédempteur, la perfidie et la cruauté des Juifs, de renoncer à notre titre glorieux d'enfants de Dieu pour nous faire les honteux esclaves de Satan?

Que si nous ne sommes point touchés d'avoir perdu la grâce et l'amitié de Dieu, soyons-le au moins des calamités et des misères dans lesquelles nous précipite le péché: il viole la sainteté de notre âme, épouse de Jésus-Christ; il profane en elle le temple du Seigneur. Et lorsque les saintes Écritures disent des pécheurs qu'ils sont boiteux, sourds, muets, aveugles, paralysés de tous leurs membres et frappés de mort, elles ne font qu'exprimer les suites funestes du péché.

Outre le regret que causait à David la grandeur de son crime, ce qui l'affligeait encore davantage, c'était d'avoir attiré sur lui la colère de Dieu... L'acte du péché passe; mais la tache et l'effet demeurent, et la colère de Dieu menace et poursuit sans cesse le pécheur, comme l'ombre suit le corps. David, se sentant pressé par les aiguillons de cette colère redoutable, demandait avec ardeur le pardon de ses fautes.

La seule vue de nos crimes pourrait nous pousser dans le désespoir, si, d'un autre côté, nous n'étions rassurés par l'infinie miséricorde de Dieu. Or, que ce bon père veuille nous pardonner, comment pourrions-nous en douter? Jésus-Christ s'est fait notre victime; il a donné à son Église le pouvoir de remettre les péchés; dans les admirables paraboles de son Évangile: *la brebis égarée*, la Samaritaine, la femme

adultère, l'enfant prodigue, la Madeleine, le bon larron, il nous a fait connaître toute la mansuétude de son cœur pour les pécheurs repentants. Disons-lui donc tous les jours avec la plus entière confiance : *Dimitte nobis debita nostra :* « Père infiniment miséricordieux, remettez-nous nos dettes. »

II. *Ce qu'il faut entendre par nos dettes.* — Si nous faisons cette demande dans les dispositions requises, nous obtiendrons de la miséricorde de Dieu tout ce qui est renfermé dans ce mot : *dettes.* Ce mot exprime en général tous les devoirs d'obéissance, de respect, de vénération, d'amour, qui nous obligent envers Dieu. Nous ne demandons point ici d'en être dispensés ; mais nous prions Dieu qu'il nous délivre de nos péchés, et c'est pourquoi saint Luc s'est servi du mot [illegible] au lieu de *dettes :* car, par le péché, nous devenons coupables devant Dieu, et nous contractons l'obligation de satisfaire, par la souffrance, aux peines qui lui sont dues.... Non seulement nous sommes coupables envers Dieu, mais encore nous sommes incapables de payer nos dettes, puisque le pécheur ne saurait satisfaire par lui-même. Nous avons donc besoin de recourir à la miséricorde divine ; et, comme la miséricorde est inséparable de la justice, dont Dieu ne renonce jamais les droits, nous devons employer ensemble la prière et la protection de Jésus-Christ, dont les mérites sont absolument nécessaires à quiconque veut obtenir le pardon de ses péchés, parce qu'ils sont les principes et la source de toutes nos satisfactions quant à leur efficacité et à leur nature.

[illegible] le Sauveur a payé sur la croix, et auquel

nous participons par les sacrements, lorsque nous les recevons en effet, ou même que nous désirons seulement de les recevoir, est d'une si haute valeur, qu'il nous obtient et qu'il opère ce que nous demandons ici, la rémission de nos péchés ; et non seulement la rémission des péchés véniels et les moins considérables, mais encore celle des péchés mortels les plus grands, pourvu cependant, quand il s'agit de péchés mortels, que nous recevions en même temps le sacrement de pénitence, ou du moins que nous ayons le désir de le recevoir : autrement nous n'obtiendrions pas, par l'effet seul de cette prière, le pardon des fautes graves.

Nous disons « nos *dettes* » bien autrement que nous avons dit « notre pain. » Ce pain est *nôtre*, parce que Dieu, dans sa bonté, nous l'a donné ; mais les péchés sont nôtres, parce qu'ils sont en nous et qu'ils viennent de notre volonté. C'est donc en nous sentant et en nous avouant coupables, que nous implorons la clémence divine ; pour l'expiation de nos fautes, nous n'apportons aucune excuse; nous ne rejetons point la faute sur personne, comme firent Adam et Ève nos premiers parents ; mais nous nous accusons nous-mêmes, et nous répétons avec le prophète : « Seigneur, ne laissez point mon cœur s'égarer dans des paroles de malice, pour chercher des excuses à mes péchés. » (Ps. CXL, 4.)

Enfin nous disons : « Pardonnez-nous nos offenses, » et non *mes offenses*, parce que les liens de la charité qui doivent unir tous les hommes, exigent que nous nous intéressions au salut de tous, et qu'en priant

pour nous nous priions aussi pour les autres. C'est dans cet esprit que Moïse disait à Dieu : « Ou pardonnez-leur cette faute, ou, si vous ne leur pardonnez pas, effacez-moi de votre livre » (Exod., XXXII, 31-32), et que saint Paul désirait d'être lui-même anathème pour ses frères. » (Rom., IX, 3.) Prions nous-mêmes dans ces saintes dispositions, afin que Dieu nous remette nos dettes et nous reçoive un jour dans sa gloire.

XI. — Pardon des offenses.

Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. (Matth., VI, 12.)

De même que nous remettons à nos débiteurs.

« C'est une chose admirable, » dit Bossuet, « comment Dieu fait dépendre le pardon que nous attendons de lui, de celui qu'il nous ordonnne d'accorder à ceux qui nous ont offensés. Non content d'avoir partout inculqué cette obligation, il nous la met à nous-mêmes à la bouche dans la prière journalière, afin que, si nous manquons à pardonner, il nous dise comme à ce mauvais serviteur : « Je te juge par ta pro-« pre bouche, mauvais serviteur. » (Luc., XIX, 22.) Tu m'as demandé pardon, à condition de pardonner : tu as prononcé ta sentence, lorsque tu as refusé de pardonner à ton frère. Va-t'en au lieu malheureux où il n'y a plus ni pardon ni miséricorde. »

Rien ne nous est plus nécessaire que d'obtenir de Dieu le pardon de nos péchés et la remise de nos dettes : car, sans cela, il n'y a pas de salut à espérer

ous. A quelque condition que Dieu mette notre iliation avec lui, nous devons tout accepter obtenir.

prenons bien : 1° *l'obligation où nous sommes de ner*, pour être pardonnés nous-mêmes ; 2° *les et la manière de ce pardon.*

bligation de pardonner. — Quand nous disons à « Pardonnez-nous comme nous pardonnons, » *comme* à deux sens : d'abord il exprime une raison, et il faut entendre que nous désirons de Dieu la rémission de nos péchés, de la manière que nous pardonnons à ceux qui nous ensés, les injures que nous en avons reçues ; 'est encore l'expression d'une condition que Seigneur Jésus-Christ avait établie dans un endroit, en disant : « Si vous pardonnez aux es leurs fautes envers vous, votre Père céleste ardonnera aussi vos péchés contre lui ; mais si e pardonnez pas aux hommes, votre Père non e vous pardonnera pas. » (Matth., VI, 14-15.) deux choses sont également nécessaires pour r de Dieu le pardon de nos infidélités, c'est-à- 'il faut d'abord pardonner à ceux qui nous ont is de quelque manière : car Dieu veut que nous imions les uns les autres, que nous oubliions quement nos torts, que nous ayons du zèle pour êrêts du prochain, et il méprise les sacrifices ffrandes de ceux qui ne veulent point se ré- er ensemble.

aussi une loi de la nature, que nous soyons les autres tels que nous désirons les trouver

envers nous; et celui-là serait un impudent effronté qui demanderait à Dieu de lui remettre la peine de son péché, pendant qu'il conserverait un cœur ennemi pour son prochain. Ainsi donc, tous ceux qui ont reçu quelque injure, doivent être disposés et prompts à pardonner. Cette prière nous en fait une nécessité, et Dieu lui-même nous l'ordonne dans saint Luc: « Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le, et s'il se repent, pardonnez-lui; et s'il vous offense sept fois dans un jour, et que sept fois il se convertisse, en disant: Je me repens, pardonnez-lui. » (Luc., XVII, 3-4.) Dans l'Évangile de saint Matthieu, nous lisons la même chose: « Aimez vos ennemis » (Matth., V, 44) et saint Paul, après Salomon, veut que « nous donnions à manger à notre ennemi s'il a faim, et à boire s'il a soif. » (Rom., XII, 20 Prov., XXV, 21.) Enfin Notre-Seigneur, dans saint Marc, nous dit: « Quand vous serez près de prier, si quelqu'un vous a offensé, pardonnez-lui, afin que votre Père qui est dans les cieux, vous pardonne aussi vos péchés. » (Marc., XI, 25.) N'est-il donc pas bien évident que Dieu nous fait du pardon que nous accorderons aux autres la condition absolue de celui que nous attendons de sa miséricorde? Ainsi nous avons en nos mains la mesure, la règle dont il se servira à notre égard. Êtes-vous épouvanté au souvenir de la grandeur des dettes que vous avez contractées envers Dieu pendant de longues années d'égarements peut-être? Rassurez-vous: si du fond du cœur vous pardonnez à votre prochain, Dieu à son tour vous fera miséricorde. C'est lui-même qui vous en donne l'assurance.

Motifs et manière de ce pardon. — Sans doute, notre nature corrompue, rien n'est plus difficile de pardonner les injures. A cette seule pensée our-propre se révolte, et la raison a peine à domi- les instincts les plus grossiers. Mais rappelons- les oracles sacrés. Dieu nous fait un commande- t exprès de pardonner à nos ennemis. « Aimez vos mis, » (Matth., v, 44. Luc., vi, 27-35) nous dit le eur : *Diligite inimicos vestros.* C'est là la marque la incontestable que nous sommes les enfants de . L'amour pour nos ennemis nous donne, en effet, ressemblance particulière avec Dieu notre père, 'est réconcilié avec les hommes ses ennemis achar- en les rachetant par la mort de son propre Fils. iez pour vos persécuteurs et vos calomniateurs, » te encore Jésus-Christ, « afin que vous soyez les nts de votre Père qui est dans les cieux. » (Matth., -45.) Au précepte cet Homme-Dieu a joint l'exem- en priant pour ses bourreaux pendant qu'ils le ifiaient : « Mon Père, pardonnez-leur, parce qu'ils avent ce qu'ils font. » (Luc., xxiii, 34.) Ce que s-Christ a fait, les saints, ses disciples et ses imi- urs fidèles, l'ont fait à leur tour. Le diacre Étienne ombe sous une grêle de pierres, et sa dernière re est pour les Juifs cruels qui le lapident... L'E- , constamment persécutée comme son divin fonda- , ne répond aux outrages, aux calomnies, aux vio- es de ses plus acharnés ennemis, que par les suppli ns qu'elle ne cesse de faire monter vers Dieu pour obtenir grâce et miséricorde. Et, même au simple t de vue de la grandeur d'âme, de la noblesse du

caractère, qu'y a-t-il de plus beau que de pardonner une injure reçue et de rendre le bien pour le mal?

Il importe de remarquer que le pardon des offenses ne consiste pas dans la perte du souvenir des injures qu'on a reçues. Il en est, en effet, qui, se sentant obligés d'oublier volontairement le mal qu'on leur a fait et d'aimer leurs ennemis, désirent de le faire et le font autant qu'ils peuvent. Mais cependant ils ne sauraient perdre complètement tout souvenir à cet égard; il reste encore dans leur cœur quelques mouvements d'inimitié: ce qui tourmente vivement leur conscience, parce qu'ils craignent de n'avoir point pardonné avec assez de sincérité et de franchise, et d'avoir ainsi transgressé le commandement de Dieu. Hélas! c'est ici un effet de ce combat continuel de la chair contre l'esprit. La chair est portée à la vengeance, mais l'esprit est enclin au pardon. Il n'y a donc rien à craindre pour le salut, malgré l'opposition et les combats de la nature corrompue contre la raison, pourvu que l'esprit persiste dans le devoir et dans la volonté sincère d'aimer le prochain et de pardonner les injures. Que ce souvenir qui nous reste malgré nous des torts que le prochain a pu avoir à notre égard, ne nous empêche point de dire à Dieu avec confiance: « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Il suffit que notre volonté soit fermement déterminée à aimer le prochain, à lui souhaiter et à lui faire tout le bien en notre pouvoir, selon les circonstances, pour que Dieu, de son côté, nous accorde un pardon généreux et nous rende tous nos droits à l'éternelle récompense.

XII. — De la Tentation.

Et ne nos inducas in tentationem.
Matth., VI, 13.)
Ne nous induisez pas en tentation.

Telle est la condition du chrétien sur la terre, que loin de compter sur la paix et le repos, il doit au contraire s'attendre à passer par beaucoup de tribulations, d'assauts et de combats. Job l'a dit il y a longtemps : « La vie de l'homme est une guerre continuelle. » *Militia est vita hominis super terram.* (Job., VII, 1.) Guerre d'autant plus violente de la part du démon notre irréconciliable ennemi, que nous sommes plus fermement résolus à servir Dieu et à nous conserver dans sa grâce : car ceux que l'esprit infernal attaque avec le plus d'acharnement, ce ne sont pas ceux qui vivent dans l'habitude du péché et l'éloignement de Dieu, mais bien ceux qui se conservent dans la pureté et l'innocence.

Quand nous demandons de n'être pas induits en tentation, nous ne prétendons donc pas d'être délivrés de toute suggestion au mal, mais nous prions Dieu de ne pas permettre que nous y cédions par erreur ou par faiblesse, afin que nous persévérions dans sa grâce et son amour.

Nous avons à nous bien convaincre aujourd'hui : 1° *de la nécessité et des avantages des tentations ;* 2° *des motifs et des moyens de les combattre.*

I. *Nécessité et avantages des tentations.* — L'inévitable nécessité des tentations pour nous en ce monde résulte d'abord du nombre et de la malice des ennemis au milieu desquels nous sommes exposés. La chair, le monde et l'enfer : ce sont là les trois sources intarissables des tentations qui nous assaillent à chaque instant. Quel est celui qui ne connaît point, par une funeste expérience, les effets de la colère et de la cupidité? qui n'a point été blessé par les traits de ces passions? qui n'en a point senti les aiguillons? qui n'a point brûlé de leurs ardeurs? Les coups qu'elles frappent sont si variés, les attaques qu'elles nous livrent si diverses, qu'il est presque impossible de ne pas recevoir quelques blessures mortelles. Outre cet ennemi de la chair que nous traînons partout avec nous, il en est un autre que nous rencontrons inévitablement sur notre chemin : c'est le monde, avec ses maximes, ses principes et ses exemples, en opposition avec l'Évangile. Quelle n'est pas la fascination des choses de la terre et de la vie présente sur notre esprit, sur notre cœur, sur nos sens? De combien de scandales peut-être n'avons-nous pas été les imprudentes et malheureuses victimes? Aussi l'Apôtre nous prêche-t-il de ne pas aimer le monde, ni les choses qui sont dans le monde. De son côté, enfin, le démon rôde comme un lion rugissant autour de nous, cherchant à nous dévorer comme une proie. (I Petr., v, 8.) Saint Paul nous le représente comme l'ennemi le plus dangereux de tous : « Nous avons à combattre, » dit-il, « non contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances, contre les princes de ce siècle

ténébreux, contre les esprits de malice dans les airs. » (Eph., VI, 12.) Des expressions dont se sert ici l'Apôtre, il est aisé de conclure quelle est la force redoutable, l'acharnement et la haine de nos ennemis. Souvent même, comme nous l'apprend l'Évangile, des légions d'esprits infernaux se réunissent contre un seul homme pour le précipiter dans l'abîme. « Chassé d'une âme, le démon s'en va prendre sept autres démons plus méchants que lui pour y rentrer et y faire sa demeure. » (Matth., XII, 45.) Comment nous défendre au milieu de ces assauts multipliés? comment ne pas succomber, si Dieu ne vient à notre secours? Avec quelle foi et quelle ardeur nous devons lui adresser cette prière : « Ne nous induisez point en tentation!..... » (Matth., VI, 13. Luc., XI, 4.)

Mais si la tentation est inévitable, d'un autre côté elle nous est utile et avantageuse. Elle a pour résultat de fortifier notre âme, d'aguerrir notre courage, de faire ressortir notre fidélité et de nous procurer des triomphes. Le soldat le plus vaillant et le plus intrépide est celui qui a été sur le champ de bataille, a vu en face l'ennemi et a entendu siffler à son oreille les balles et la mitraille.

C'est la tentatiion qui a fait éclater la vertu des saints, qui a mis en relief la foi d'Abraham, la chasteté de Joseph et de Suzanne, la patience de Job et de Tobie. C'est le feu qui éprouve l'or et le purifie; c'est la fournaise qui cuit le vase d'argile et lui donne son éclat et sa solidité.

La tentation a l'avantage de nous faire connaître à nous-mêmes, de nous faire sentir notre faiblesse, de

nous tenir en défiance de nos propres forces, de nous obliger à veiller et à être toujours sur nos gardes. Elle nous humilie, nous rend défiants de nous-mêmes, et compatissants pour les autres. Il est donc utile et avantageux que nous soyons exposés aux tentations. Ce que nous demandons à Dieu, ce n'est pas d'en être exemptés, mais bien de les combattre et d'en sortir victorieusement. Et comment cela? En employant fidèlement les moyens qui nous sont prescrits pour en triompher.

II. *Motifs et moyens de combattre les tentations.* — Le premier moyen et l'un des plus excellents, c'est de bien sentir combien grande est notre faiblesse; de nous défier de nos forces, et de mettre en Dieu seul et en sa bonté l'espérance de notre salut. Si nous nous appuyons sur lui, nous aurons au milieu des plus grands périls un courage d'autant plus invincible, qu'il ne tiendra qu'à nous de nous rappeler alors le grand nombre de ceux qui, ayant eu la même confiance et la même force, ont été arrachés aux efforts de Satan par la miséricorde divine. Joseph délivré des périls qui menaçaient son innocence, lorsqu'une femme furieuse lui manifestait ses désirs adultères, ne fut-il pas élevé à la gloire la plus haute? Susanne, obsédée par les infâmes vieillards, près de perdre la vie par une injuste sentence, ne fut-elle pas sauvée miraculeusement? Job s'est acquis une gloire éternelle, en triomphant du monde, de la chair et du démon.

Rappelons-nous aussi, dans nos tentations, quel est le chef que nous suivons. C'est Jésus-Christ lui-même

qui remporte la victoire dans nos combats. « Ne craignez rien, » nous dit-il : « j'ai vaincu le monde, » (Joan., XVI, 33) j'ai enlevé à Satan sa puissance et ses armes. Comme notre maître, il nous montre dans la vigilance et la prière un puissant moyen de résister à la tentation : *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem.* (Matth., XXVI, 41. Marc., XIV, 38.) Aussi est-ce par le travail, les veilles, la mortification, la continence, la chasteté et la prière, que les saints ont constamment obtenu la victoire contre la fureur et la violence de leurs ennemis.

Le saint usage des sacrements sortis du Cœur adorable de Jésus-Christ nous offre aussi un solide rempart contre les ennemis de notre salut. « Grâces à Dieu, » disait l'Apôtre, » parce qu'il nous a donné la victoire par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » (I Cor., XV, 57.) Les sacrements, en effet, nous communiquent la grâce, la force et la puissance de notre divin Sauveur. « Quand j'ai reçu la communion et que je porte en moi mon Dieu, » s'écriait une sainte bergère, « je ne crains rien, ni la chair, ni le monde, ni l'enfer. » Nous aussi, cherchons dans la pratique des sacrements le secours qui nous est nécessaire pour triompher de toutes les tentations, et un jour nous prendrons place à cette table où Jésus-Christ a promis de faire asseoir les vainqueurs.

XIII. — Délivrance du mal.

Sed libera nos a malo. (Ma
Mais délivrez-nous du n

Cette courte parole, qui termine l'Oraison cale, est comme le résumé de tout ce que mandons à Dieu. Quel est le but de nos pri notre fidélité à observer les commandemen ticiper aux sacrements, de toutes les bonne que nous entreprenons ou auxquelles nous socions ? C'est d'abord de procurer la gloire mais, comme Dieu n'a pas voulu séparer sa notre propre bonheur, le terme, la fin de tou nous faisons de bien est d'arriver à la parfait qui, avant tout, consiste dans l'affranchiss tout mal. Aussi Notre-Seigneur Jésus-Christ donner à ses disciples une dernière preuve dre sollicitude avant de les quitter pour ent la voie douloureuse du Calvaire, se contente à son Père : « Je vous prie de les préserver d (Joan., XVII, 15.) Ce que ce divin Sauveur d pour ses disciples bien-aimés, il le demand nous aussi, et il veut que nous le demai notre tour.

Entrons dans l'esprit de Notre-Seigneur, e comment nous devons demander d'être 1° *du mal du corps*, 2° *du mal de l'âme.*

I. *Du mal du corps.* — Est-il nécessaire de

Parler les maux innombrables auxquels nous sommes en butte dans la vie présente, et le besoin que nous avons du secours de Dieu? « L'homme qui naît de la femme, » s'écriait Job, « vit peu de temps, et sa vie est remplie de misères. Il s'élève comme une fleur qui bientôt est foulée aux pieds; il fuit comme une ombre, et jamais il ne demeure dans le même état. » (Job., XIV, 1-2.) « A chaque jour suffit son mal, » dit Jésus-Christ (Matth., VI, 34), et il ajoute : « Que celui qui veut venir après moi, prenne sa croix, qu'il la porte tous les jours et qu'il me suive. » (Matth., XVI, 24. Marc., X, 34. Luc., IX, 23.) Au milieu du déluge d'ennuis, de maladies, de souffrances, de misères qui nous accable, comment ne pas sentir le besoin de recourir à Dieu pour lui demander d'être délivrés de toutes ces peines? Aussi le premier cri qui s'échappe de notre poitrine quand nous sommes sous le poids de la tribulation est-ce celui-ci : Mon Dieu! Voyez l'impie, l'incrédule lui-même au milieu du danger, comme aussitôt il se retourne instinctivement vers le ciel pour lui demander assistance!... Dieu seul doit donc être notre refuge dans les épreuves inséparables de la vie présente. Quand nous lui disons, ainsi qu'il nous l'ordonne : « Délivrez-nous du mal, » nous ne demandons pas d'être délivrés absolument de toute peine, de toute douleur, de toute épreuve : car il nous a prédit que ceux qui aspirent à son service doivent s'attendre à passer par le creuset de la tribulation, et nous voyons en effet que les apôtres, les martyrs et tous les amis de Dieu, loin d'être exempts de tribulations en ce monde, ont eu,

au contraire, à souffrir toute sorte de persécutions, de calamités et de supplices de la part du démon et des hommes qui se sont faits ses suppôts. Et Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même a voulu épuiser jusqu'à la lie l'amer calice de sa passion... Les saints s'estimaient heureux chaque fois qu'il leur était donné d'endurer quelque chose pour la gloire de leur divin Maître : *Ibant gaudentes... quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati...* Act., v, 41.) Que demandons-nous à Dieu par ces paroles : « Délivrez-nous du mal? » Nous le prions de nous délivrer des maux qui ne peuvent être utiles à notre âme d'aucune manière, ou qui peuvent lui nuire en l'exposant à tomber dans le péché...

Saint Basile, saint Chrysostome et saint Augustin enseignent que le mal dont il est question dans cette prière, signifie principalement le démon, parce que le démon fut auteur des péchés et des crimes des hommes, et que Dieu se sert encore de son ministère pour punir ceux qui l'outragent. C'est Dieu, en effet, qui nous envoie tous les maux que nous souffrons pour nos péchés... Le démon est aussi appelé *méchant*, parce qu'il nous fait une guerre sans relâche et qu'il a pour nous une haine mortelle, quoique nous ne lui ayons fait aucun mal. Et quoiqu'il ne puisse nuire à celui qui s'arme de la foi et qui se revêt de l'innocence, cependant il ne cesse de nous tourmenter par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Voilà pourquoi nous prions Dieu de nous délivrer du méchant.

II. *Du mal de l'âme.* — Mais de tous les maux, celui dont nous demandons à Dieu la délivrance absolue,

c'est le mal de l'âme, c'est-à-dire le péché. Il n'y a, en effet, que celui-là qui nous soit nuisible. Avec l'Église nous devons dire du fond du cœur : « Délivrez-nous, Seigneur, de tous maux passés, présents et futurs. » *Libera nos, quæsumus, Domine, ab omnibus malis, præteritis, præsentibus et futuris.* Des maux passés, c'est-à-dire des péchés que nous avons eu le malheur de commettre, et qui sont la première cause de tout ce que nous avons à souffrir. Le travail, les fatigues, les maladies, les fléaux, les intempéries, toutes les calamités, en un mot, et enfin la mort, la plus cruelle de toutes les épreuves, qu'est-ce que tout cela, sinon la suite et la punition du péché? « Voilà que la terre est maudite à cause de toi..., » dit Dieu à l'homme prévaricateur. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front... Tu es poussière, et tu retourneras en poussière. Tu mourras de mort parce que tu as mangé du fruit auquel je t'avais défendu de toucher. » (Gen., III, 17-19.) La malédiction a passé d'Adam à toute sa postérité avec le péché. En demandant à Dieu de nous délivrer des maux passés, nous le prions d'être affranchis de nos péchés, cause unique de toutes nos souffrances.

Les maux présents, ce sont les dangers, les périls, les occasions de péché qui nous environnent, et qui, en nous exposant à de nouvelles fautes, ne peuvent que multiplier nos expiations...

Enfin les maux futurs, ce sont les tourments de l'enfer, conséquence extrême du péché. « Voilà que Satan a demandé à vous cribler comme on crible le blé, » disait Jésus-Christ à ses disciples ; mais j'ai prié

pour vous» .(Luc., XXII, 31-32.) Nous ne faisons ici que joindre notre prière à celle de Notre-Seigneur, afin d'être délivrés du mal le plus à craindre, qui est le péché et du malheur le plus grand auquel il puisse nous exposer, qui est de tomber sous le pouvoir cruel de Satan pendant l'éternité...

Ne cessons pas d'adresser à Dieu cette prière : « Délivrez-nous du mal. » S'il lui plaît de nous envoyer des épreuves, en expiation de nos fautes, ou comme préservatif contre les séductions de ce monde, demandons-lui la patience, la résignation et une soumission parfaite à sa volonté en toutes choses. Comme nous l'affirme le grand Apôtre, tout prospère au bien de ceux qui aiment Dieu. Mais, par-dessus tout, supplions Dieu de nous préserver du péché et de nous délivrer de ce mal, l'unique que nous ayons à redouter en ce monde et en l'autre. Qu'après nous avoir délivrés du mal, il plaise à son infinie miséricorde de nous accorder un jour la possession de tous les biens.

XIV. — L'Ave Maria.

Ave, Maria, gratia plena.(Luc., I, 28.)
Je vous salue, Marie, pleine de grâce.

Ce n'est pas sans motif qu'après l'Oraison dominicale, la plus excellente prière que nous puissions adresser à Dieu, puisque c'est Notre-Seigneur lui-même qui nous l'a enseignée, la piété catholique place immédiatement l'*Ave Maria*, ou la Salutation an-

gélique. Pour obtenir de Dieu ce que nous lui demandons, nous ne pouvons nous appuyer d'un patronage plus saint, plus auguste, plus puissant, plus influent que celui de Marie ?... Aussi n'est-il pas de prière que nous devions réciter avec plus de confiance et de persévérance que cette Salutation, que l'Église nous a appris à ne point séparer de l'Oraison du Seigneur.

Cette prière est à la fois une louange et une supplique.

1° *C'est une louange qui renferme les plus beaux titres de gloire de la très sainte Vierge.*

2° *C'est une supplique où se trouvent les plus puissants motifs de notre confiance.*

I. *C'est une louange.* — Quelle magnifique louange et quel titre incomparable de gloire pour Marie d'avoir été saluée par un prince de la cour céleste !.... C'est au nom de Dieu, au nom de l'adorable Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, que Gabriel entre dans l'humble demeure de Nazareth et salue la fille de David : *Ave.* Je suis auprès de vous, Marie, comme l'ambassadeur du Très-Haut et de toute la cour céleste, le plénipotentiaire chargé de traiter avec vous de la rédemption du monde et du rachat de la malheureuse postérité d'Adam. Salut à vous, Marie! Votre nom signifie la souveraineté, la lumière, l'espérance... Le trouble s'empare de la modeste vierge ; l'Ange la rassure : « Ne craignez point, ô Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu. » « Je vous salue, pleine de grâce. » *Ave, gratia plena.* Voilà Marie élevée d'un seul trait au-dessus de toutes les créatures. Ni les anges ni

les hommes n'ont reçu la grâce avec plénitude. Une partie des esprits célestes ont perdu la part qu'ils avaient reçue et ne la recouvreront jamais. Les hommes, sans exception, se sont vus dépouillés de ce don céleste par la chute de leur premier père, mais il leur reste de plus qu'aux anges l'espérance de retrouver ce premier trésor. Seule, Marie possède toute grâce ; elle la possède pleinement, dès le premier instant de son immaculée conception, et sans crainte de la perdre jamais. C'est par elle que les hommes retrouveront la grâce : car, si elle l'a trouvée devant Dieu, c'est pour elle, et c'est pour nous...

« Le Seigneur est avec vous, » poursuit le céleste ambassadeur : *Dominus tecum.* En perdant la grâce, l'homme a perdu Dieu, il s'en est séparé. Mais parce que Marie a la plénitude de la grâce, le Seigneur aussi est avec elle et en elle. C'est par elle aussi qu'il viendra en chacun de nous, car il fait ses délices d'être avec les enfants des hommes : *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum.* (Prov., VIII, 31.)

S'il en est ainsi, comment Marie ne serait-elle pas la femme bénie entre toutes les femmes, comme le lui dit l'ange et comme le lui répétera sa cousine Élisabeth, éclairée de l'Esprit de Dieu ? *Benedicta tu in mulieribus.* Toutes les malédictions qui ont fondu sur la postérité d'Ève coupable, Marie est destinée à les réparer ; toutes les bénédictions répandues sur l'univers entier viendront par Marie. A elle donc tous les chants de louange, de triomphe, d'actions de grâces. Sara, destinée à être la mère de la multitude des croyants ; Judith, la libératrice de Béthulie ; Esther,

l'avocate de son peuple : toutes ces illustres femmes, si grandes, si admirables, si saintes, si dignes de la reconnaissance de toutes les générations, n'étaient que les figures prophétiques de Marie. Elle mérite d'autant plus les universelles bénédictions, que le fruit de ses entrailles est béni par-dessus tout : *Et benedictus fructus ventris tui.* C'est Jésus, le Verbe par qui toutes choses ont été faites; Jésus par qui toutes choses sont réparées ; Jésus, source et principe de la grâce ; Jésus, l'auteur et le distributeur de la gloire future. Et Jésus, ce Dieu fait homme par amour pour nous, nous a été donné par le chaste et immaculé sein de Marie. Ah ! jamais la louange pourrait-elle tarir dans notre cœur et sur nos lèvres ? Non certes, et le jour et la nuit nous redirons : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce : le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes et, Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni. »

II. *C'est une supplique.* — Cette prière renferme en même temps les plus puissants motifs de notre confiance envers la très sainte Vierge. L'Église met sur nos lèvres ces paroles : « Sainte Marie, Mère de Dieu, » comme un acte de foi au mystère de l'Incarnation, et une réparation du blasphème qu'Arius n'avait pas craint de vomir contre Marie, en osant soutenir qu'elle n'était pas réellement Mère de Dieu. Les Pères du concile d'Éphèse vengèrent l'honneur de la Vierge immaculée, et dès lors, plus solennellement que jamais, elle fut saluée, vénérée et invoquée dans tout l'univers catholique comme Mère de Dieu. Avec quelle confiance donc pouvons-nous nous appuyer

sur ce titre auguste pour obtenir de Notre-Seigneur Jésus-Christ tout ce que nous lui demandons? « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous. »

Dans l'Oraison dominicale, nous venons de demander à Dieu tout ce qui se rapporte à sa gloire et à notre salut; et maintenant, c'est à la sainte Vierge que nous nous adressons, pour la prier de prendre en main nos intérêts et d'intercéder pour nous. Si nous sommes indignes de paraître devant Dieu, elle nous couvre de sa sainteté suréminente. « Sainte Marie. » Si nos prières sont faibles, ses supplications sont toutes-puissantes : *Omnipotentia supplex.* Dieu ne peut rien lui refuser, car elle est sa Mère : *Mater Dei.* La sainte Écriture ne nous a conservé le souvenir de l'entière condescendance du grand roi Salomon envers sa mère, que pour nous faire comprendre l'inclination de Jésus à prévenir jusqu'au moindre désir de sa divine Mère. « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous. »

Un nouveau motif de confiance envers Marie, c'est notre pauvreté, notre indigence, notre indignité. Nous sommes pécheurs, et j'ose dire que c'est un titre à la protection de Marie. L'Église ne l'appelle-t-elle pas le « Refuge des pécheurs? » ne nous fait-elle pas dire : « Priez pour nous, pécheurs ; *pro nobis peccatoribus?* » Plus nous sommes misérables, plus nous avons besoin de son puissant patronage auprès de Dieu. Prions donc cette Mère si bonne, si douce, si compatissante ; elle est la Mère de Dieu, elle est aussi la nôtre ; c'est par testament que son fils Jésus-Christ nous a donnés à elle : Mulier, ecce filius tuus... Prions-

la d'intercéder pour nous, maintenant : *ora pro nobis, nunc. Nunc :* c'est à chaque instant, à chaque jour, à toute heure, en toute circonstance de la vie présente. Mais le moment où nous avons surtout besoin de sa protection maternelle et de sa toute-puissante prière, c'est l'heure de la mort, qui doit décider de notre éternité : *Nunc et in hora mortis nostræ.* O douce et consolante prière de l'*Ave Maria !* puisse-t-elle être sur nos lèvres le prélude des louanges que nous offrirons à Marie dans la bienheureuse éternité !

XV. — Dévotion à la sainte Vierge.

Fecit mihi magna qui potens est.
(Luc., I, 49.)

Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses.

Ainsi s'exprime la très sainte Vierge en célébrant chez sa cousine Élisabeth les merveilles que le Seigneur venait d'opérer en elle, en l'élevant à la sublime dignité de Mère du Messie promis au monde et attendu depuis quarante siècles. Dieu, dans sa toute-puissance, ne pouvait rien faire de plus grand que l'Incarnation de son Fils pour la rédemption du monde ; il ne pouvait rien faire de plus glorieux pour Marie que de la choisir pour Mère du Verbe fait chair, et de réunir en elle le double miracle de la virginité et de la maternité. Oui, en vérité, Marie peut chanter ce cantique de l'admiration et de la reconnaissance :

Fecit mihi magna qui potens est. Mais c'est pour nous aussi que Dieu a accompli ces grandes choses en Marie. Et c'est là le solide fondement de notre dévotion envers cette divine Vierge.

Voyons donc dans ses grandeurs. 1° *les motifs de notre dévotion*, 2° *les règles à suivre dans notre dévotion.*

I. *Motifs de notre dévotion.* — « Personne, » dit le grand Apôtre « ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été mis : Jésus-Christ. » (I Cor., III, 11.) Ce divin Sauveur est donc le fondement immuable de notre dévotion pour la sainte Vierge, parce qu'en effet tout le genre humain ne peut assez honorer cette Vierge mère, depuis qu'il a reçu Jésus-Christ par sa bienheureuse fécondité. Mais combien grande, combien éminente est la vocation de Marie, que Dieu a prédestinée avant tous les temps à être la Mère de Jésus-Christ ! Appelée à ce glorieux ministère, elle n'a pas été un simple canal d'une telle grâce ; elle a été un instrument volontaire qui a contribué à ce grand ouvrage, non seulement par ses excellentes dispositions, mais encore par un consentement formel de sa volonté aux desseins de Dieu. C'est pourquoi le Père éternel lui envoie un ange pour lui proposer le mystère, qui ne s'achèvera pas tant que Marie n'aura pas fait entendre cette réponse : « Qu'il me soit fait selon votre parole... » (Luc., I, 38.) Il a donc fallu que Marie concourût par sa charité à donner au monde un libérateur. Or, Dieu ayant voulu une fois nous donner Jésus-Christ par la sainte Vierge, cet ordre ne change plus, et c'est par Marie que nous devons recevoir encore toutes les grâces dont Jésus-

Christ est la source. Ces grâces se réduisent à trois principales : la vocation, la justification et la persévérance. Par Marie nous obtenons la grâce de vocation. Nous en avons un exemple dans la soudaine illumination de Jean-Baptiste. Il est dans l'obscurité des entrailles d'Élisabeth sa mère, il ne peut voir ni entendre. Jésus vient à Jean sans qu'il y pense. Mais Marie est là, elle parle, et à cette voix l'enfant tressaille d'allégresse. Jean n'est-il pas la figure des pécheurs enfoncés dans les ténèbres, aveuglés par leurs passions, sourds aux promesses de Dieu comme à ses menaces ? Pauvres malheureux ! ils ont perdu la grâce, et par eux-mêmes ils ne peuvent la recouvrer. Marie vient à eux, elle les prévient et leur apporte Jésus avec tous les trésors de sa miséricorde...

La justification, que nous recevons aussi par Marie, nous est représentée aux noces de Cana en la personne des apôtres. Déjà ils avaient été appelés, mais ils ne croyaient pas encore assez vivement pour être justifiés. Quand Jésus eut fait son premier miracle, alors ses disciples crurent en lui. (Joan., II, 11.) Or qui ne sait que c'est à la prière de Marie que le Sauveur opéra ce prodige, qui fut comme le fondement de la foi des apôtres ?

C'est à elle, enfin, que les enfants de Dieu doivent leur persévérance, et cette dernière grâce nous est figurée dans la personne de saint Jean.

Parce qu'il suit avec Marie, Jésus-Christ jusqu'à la croix, pendant que les autres disciples prennent la fuite ; parce qu'il s'attache constamment à ce bois mystique, qu'il vient généreusement mourir avec son

maître, il est la figure des fidèles persévérants, et vous voyez aussi que Jésus-Christ le donne à sa mère: « Femme, » lui dit-il, « voilà votre fils. » (Joan., XIX, 26.) Elle est, dit saint Ambroise, confiée à Jean l'Évangéliste, qui est resté vierge. Aussi je ne m'étonne pas qu'il nous ait révélé plus de mystères que tous les autres, lui à qui le trésor des secrets célestes était toujours ouvert!

C'est ainsi que la sainte Écriture nous enseigne mystérieusement par ces trois exemples que Marie est, par ses pieuses intercessions, la mère des appelés, des justifiés et des persévérants, et que sa charité féconde est un instrument général des opérations de la grâce.

Après avoir montré combien est solidement fondée notre dévotion envers la très sainte Vierge, il nous reste à dire les règles que nous devons suivre dans notre dévotion.

II. *Règles à suivre.* — La règle fondamentale de l'honneur que nous rendons à la sainte Vierge et aux bienheureux, c'est que nous le devons rapporter à Dieu et à notre salut éternel. Ainsi toute notre dévotion pour la Mère du Sauveur serait superstitieuse et inutile, si elle ne nous conduisait à Dieu, pour le posséder éternellement et jouir du céleste héritage.

Voulez-vous donc être adoptés par Marie et vous montrer ses dévoués enfants? soyez ses imitateurs, car c'est dans l'imitation que consiste par-dessus tout la dévotion que nous devons avoir pour elle.

C'est pour cela que le Saint-Esprit ne s'attache pas dans les Écritures à nous faire voir les hautes communications de la sainte Vierge avec Dieu, mais qu'il

plaît à nous la montrer dans l'exercice des vertus dinaires, afin qu'elle puisse être un modèle d'un age commun et familier. Suivons-la au temple, Nazareth, à Bethléem : partout nous voyons éclater elle l'humilité, la pureté, la modestie, la simplicité. Évangile ne rapporte d'elle ni prodiges ni miracles; ais il la montre dans toutes les situations où peut se rouver le chrétien le plus pauvre et le plus humble, afin que dans toutes les circonstances il la prenne our exemple et pour modèle.

Une autre règle de véritable dévotion à la sainte Vierge, c'est de l'invoquer, mais de l'invoquer d'abord pour les besoins de notre âme et les choses qui regardent notre salut éternel. Demandez-lui la victoire sur vos passions et vos vices, demandez-lui de vous obtenir les vertus qui vous manquent, demandez-lui votre conversion et votre persévérance dans le bien. Partout les autels de cette bonne Mère sont entourés, partout ses pèlerinages sont fréquentés; mais ce ne serait pas être véritablement enfant de Marie que de se borner à attendre de sa puissante intercession la délivrance d'une épreuve, la guérison d'une maladie, la réussite d'une entreprise, le gain d'un procès et autres choses semblables. Marie vous dirait ici avec son divin Fils : « Cherchez d'abord le royaume des cieux, et le reste vous sera donné par surcroît. » (Matth., VI, 33. Luc., XII, 31.) Qu'elle soit disposée à nous exaucer pour les choses temporelles, nous ne pouvons en douter, comme elle nous en a donné la preuve aux noces de Cana. Mais dans cette même circonstance elle a dit aussi : « Faites tout ce que mon fils vous ordonne. » *Quod-*

cumque dixerit vobis, facite. (Joan., II, 5.) J'ai pri
j'ai intercédé ; mais faites ce qu'il vous dira : c'
à cette condition que vous verrez le miracle et l'ef
de mes prières. Suivons ces sages règles dans not
dévotion envers la sainte Vierge : nous sentirons alor
les salutaires effets de sa protection auprès de so
divin Fils dans le temps et dans l'éternité.

CINQUIÈME SÉRIE

LES SACREMENTS

I. — La Grâce.

Gratia Dei sum id quod sum.
(I Corinth., xv, 10.)

C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis.

C'est de la bouche même du grand Apôtre que nous apprenons les merveilles que Dieu s'est plu à opérer en lui. Un des premiers parmi les pharisiens, animé d'un zèle ardent pour la loi, il s'était fait d'abord le persécuteur infatigable de Jésus-Christ et de tous ceux qui croyaient en son nom et l'adoraient comme le Fils de Dieu. Il était sur le chemin de Damas, muni de toutes pièces pour s'emparer des chrétiens et les jeter en prison, lorsque Notre-Seigneur l'éblouit d'une céleste clarté et le terrassa, en lui disant : « Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? » Aussitôt il s'écrie : « Seigneur, qui êtes-vous et que voulez-vous que je fasse? » Dès ce moment Saul est tout transformé : il entre à Damas, non plus comme persécuteur de Jésus-Christ, mais comme son esclave soumis et son ser-

[illegible]

[illegible] la grâce nous vient de la pure libéralité de Dieu souverainement maître de distribuer comme il veut tout ce qui lui appartient. Ce don est surnaturel, parce qu'il surpasse l'ordre, l'exigence et les forces de la nature; parce que dans son principe qui est Dieu, dans sa nature qui est divine, et dans ses motifs qui sont les mérites de Jésus-Christ, il est au-dessus de tout ce qui est de la nature et du temps. Ainsi entendue et comme résidant dans l'âme, la grâce prend le nom d'*habituelle*.

On appelle grâce *actuelle* le secours que Dieu nous donne pour faire le bien, éviter le mal et obtenir la vie éternelle. C'est un bon mouvement imprimé et communiqué à notre volonté, pour nous faire pratiquer la vertu, accomplir nos devoirs, et vaquer aux œuvres qui tendent à la gloire de Dieu, au profit spirituel du prochain et à notre propre salut. Cette grâce nous arrive sous toutes les formes et de toutes les manières: inspirations, bonnes pensées, sages conseils, exemples, lectures, accidents heureux ou malheureux, tout peut être pour nous une occasion de grâce... On donne à cette grâce le nom d'*actuelle*, parce qu'elle nous est donnée pour accomplir présentement un acte quelconque. S'il s'agit, par exemple, de pratiquer une vertu, de surmonter une tentation, Dieu vient à notre secours, et il nous donne la force d'accomplir le bien qu'il nous commande et d'éviter le mal qu'il nous défend. Quelque difficulté que nous trouvions à faire le bien, nous pouvons toujours dire avec saint Paul: *Omnia possum in eo qui me confortat*, « je puis tout en celui qui me fortifie », parce que le secours de Dieu ne nous manque jamais... Si nous accomplissons des bonnes œuvres, s'il y a en nous quelque vertu et quelque bien, c'est à la grâce de Dieu que nous le devons; et, comme l'Apôtre, nous avons à reconnaître que c'est par elle que nous sommes ce que nous sommes: *Gratia Dei sum id quod sum.*

II. *Ce que la grâce demande de nous.* — La grâce de Dieu étant en nous le principe de tout bien, ce qu'elle demande de nous tout d'abord, c'est que nous reconnaissions son indispensable nécessité. Sans elle,

[illegible]

Il faut, il, à, quelle gloire est comparable, je le demande, à celle que nous procure le don inestimable de la grâce?...

Ce qu'elle exige de nous encore, c'est que nous la désirions avec ferveur et que nous la demandions avec persévérance. En même temps que Notre-Seigneur nous déclare que nous ne pouvons rien sans lui, il nous exhorte, il nous presse de lui demander son secours et sa grâce : *Petite, et dabitur vobis ;* « demandez, et l'on vous donnera. » (Math. VII, 7. Luc., XI, 9.) C'est par sa naissance, sa vie, sa mort et sa résurrection, qu'il nous a mérité ce don surnaturel ; et, pour nous l'accorder, il a mis une condition : celle de la prière. Le moins que nous puissions faire, n'est-ce pas de nous adresser à sa bonté, à son Cœur sacré, pour le prier de répandre sur nous les grâces qu'il nous a acquises à un si grand prix ?

Avec la prière, d'autres moyens encore nous sont donnés pour obtenir les grâces spécialement nécessaires à chaque état, à chaque condition, à chaque situation, ce sont les sacrements. Recevons-les avec foi, avec piété, avec empressement. Mais surtout ayons fréquemment recours à la Pénitence et à l'Eucharistie, comme étant les moyens les plus efficaces pour recouvrer la grâce, la conserver et l'augmenter dans notre âme. Fidèles à demander la grâce par la prière, à la puiser avec abondance dans les sacrements, nous trouverons en elle le principe de nos mérites en ce monde et de la gloire qui les couronnera dans le monde à venir. Ainsi-soit-il.

II. — Les Sacrements.

Veni ut vitam habeant, et abundantius habeant. (Joan., x, 10.)

Je suis venu afin qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient surabondamment.

La vie dont parle ici Notre-Seigneur Jésus-Christ et qu'il est venu communiquer à ses disciples, n'est évidemment pas celle qu'ils ont reçue de leurs parents et qui leur est commune avec tous les hommes sans exception. Il s'agit de la vie surnaturelle, que la grâce de Dieu donne à l'âme : vie qui, pour nous, commence au baptême et a pour durée l'éternité, à moins que le péché ne vienne l'éteindre. Combien ne devons-nous pas tenir à cette vie, la seule véritable, puisque, loin d'avoir rien à redouter de la mort, c'est, au contraire, de la mort elle même qu'elle reçoit son immuable perfection ! Pendant que nous sommes en ce monde, nous sommes toujours exposés à la perdre par le péché, mais si nous avons le bonheur de la recouvrer avant de passer du temps à l'éternité, la mort ne fera que nous affranchir du danger et de la crainte d'en être à jamais dépouillés.

Eh bien! cette vie de l'âme, comment Jésus-Christ nous la donne-t-il ? comment nous la conserve-t-il? comment l'augmente-t-il en nous avec une surabondance toujours croissante ? C'est au moyen de ce que l'Église appelle les *sacrements*.

Nous allons dire 1° la nature et le nombre des sacre-

ments; 2° *les motifs pour lesquels Jésus-Christ les a institués.*

I. *Nature et nombre des sacrements.* — Ce que nous appelons « sacrement », et les Grecs « mystère », est, selon la définition de saint Augustin, « le signe d'une chose sacrée », et, d'après les Docteurs, qui ne font que développer la pensée du saint Évêque d'Hippone, « le sacrement est un signe visible ou sensible de la grâce invisible, que Jésus-Christ a institué pour notre purification. » Deux choses sont nécessaires pour un sacrement : la matière et la forme. La matière, c'est l'élément terrestre, matériel, employé dans le sacrement, comme, par exemple, l'eau dans le Baptême, le saint chrême dans la Confirmation, l'huile dans l'Extrême-Onction, le pain et le vin changés au corps et au sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. La forme consiste dans les paroles prononcées en même temps que la matière est employée. Ainsi, en répandant l'eau au baptême, on dit : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

La matière et la forme constituent le signe ou la chose visible et sensible : la matière s'adresse aux yeux, la forme aux oreilles. Le signe extérieur marque et exprime l'opération intérieure de la grâce dans l'âme. Prenons encore le Baptême pour exemple. La propriété de l'eau est de laver et de purifier; employée comme matière, elle signifie la grâce qui lave l'âme et la purifie de toute souillure... La forme vient se joindre à la matière pour en rendre la signification plus claire, plus nette et plus précise : elle exprime en quelques mots la propriété spéciale du sacrement.

Les sacrements sont au nombre de sept. Ce nombre, comme l'enseigne saint Thomas, correspond admirablement à tous les besoins spirituels de l'homme, au point de vue de sa double condition individuelle et sociale. Prenons la vie naturelle de l'homme dans son principe et ses développements comme image de sa vie surnaturelle : nous comprendrons mieux comment les sacrements sont appropriés à ses différents besoins. Le Baptême est la naissance spirituelle de l'homme à la vie de la grâce... La Confirmation tient lieu de croissance dans cette vie spirituelle; c'est par elle qu'est donné le Saint-Esprit pour fortifier l'âme. Cette vie, il faut l'entretenir et la nourrir par l'aliment qui lui est propre ; or c'est l'Eucharistie qui est cet aliment... Comme la vie naturelle, la vie spirituelle est sujette à l'infirmité, à la maladie, même à la mort; il faut un remède spécial pour revenir à la santé, pour ressusciter : ce remède se trouve dans la Pénitence, instituée pour remettre les péchés commis après le Baptême. L'Extrême-Onction achève la guérison en effaçant les restes du péché et en préparant l'homme à entrer dans la gloire éternelle, qui est sa fin. Voilà pour ce qui regarde la vie individuelle.

En ce qui concerne la vie sociale, l'homme arrive de deux manières à la perfection : d'abord en se trouvant investi du pouvoir de gouverner la multitude et de faire tous les actes publics nécessaires à cette fin. Le sacrement de l'Ordre donne ce pouvoir pour ce qui tient à la vie spirituelle. L'homme se perfectionne, en second lieu, en devenant apte à la propagation naturelle. Elle s'accomplit par le Mariage, qui regarde à la

fois la vie du corps et celle de l'âme : car il n'est pas seulement un sacrement, mais encore une fonction naturelle. C'est ainsi que Dieu, dans sa sagesse et sa providence, a réuni dans les sept sacrements tous les secours nécessaires à l'homme pour arriver à sa fin, qui est la sainteté sur la terre et l'éternelle béatitude dans le ciel.

II. *Motifs pour lesquels Jésus-Christ a institué les sacrements.* — Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il institué les sacrements? C'est d'abord pour manifester aux hommes sa bonté, sa sagesse et sa puissance. Sa bonté se montre dans la simplicité et la facilité des moyens qu'il nous a donnés pour atteindre notre destinée qui est de vivre pour sa gloire et de le posséder dans le ciel. Mais sa bonté éclate merveilleusement surtout dans l'Eucharistie, où il se donne lui-même à nous comme gage de ses éternelles promesses. Sa sagesse n'est-elle pas admirable en ce qu'elle a si bien pourvu au dommage que nous a causé la faute de notre pre-premier père? Nous avions perdu la vie par un morceau de fruit défendu : il nous la rend surabondamment par la manducation de son corps, qui est le vrai pain de vie. Sa puissance enfin se manifeste dans la vertu et l'efficacité qu'il communique aux sacrements, dont la matière, en général, est si simple et si commune.

Jésus-Christ a encore institué les sacrements comme signe d'union entre les enfants de l'Église, et d'union aussi entre les membres de ce corps mystique et leur divin Chef. Par les sacrements, en effet, et surtout *par l'Eucharistie*, qui est comme le centre de tous les

sacrements, les chrétiens deviennent une même chose avec le Sauveur. « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, » dit-il, « demeure en moi, et moi en lui. » (Joan., VI, 57.) Mais l'union intime que nous contractons avec Jésus-Christ dans la sainte communion, s'étend et se propage entre tous les fidèles, qui ne font plus qu'un entre eux, comme ils ne font plus qu'un avec lui...

Un autre motif, enfin, que s'est proposé le Sauveur dans l'institution des sacrements, c'est que nous ne vivions plus en nous-mêmes, mais en lui. « Je vis, » s'écriait saint Paul, « mais ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus qui vit en moi. » *Vivo autem, jam non ego, vivit vero in me Christus.* (Gal., II, 20.) La vie du grand Apôtre, que fut-elle, en effet, sinon la reproduction de celle de son divin Maître? C'était sa doctrine qu'il prêchait, ses commandements qu'il enseignait, ses travaux, ses fatigues, ses sueurs, sa passion, qu'il partageait. Ce fut enfin pour son nom et en union avec lui qu'il subit les persécutions et la mort. A son exemple, par la vertu des sacrements, n'ayons plus que les pensées, les désirs de Jésus-Christ. Que nos œuvres soient ses œuvres, notre vie sa vie; et l'union que nous aurons avec lui sur la terre, ne sera que le prélude de celle dont nous jouirons éternellement dans le ciel.

III. — Le Baptême.

Nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei. (Joan., III, 3.)

Celui qui ne reçoit pas une seconde naissance ne peut voir le royaume de Dieu.

Un docteur de la loi, Nicodème, étant venu la nuit trouver Notre-Seigneur Jésus-Christ pour s'instruire plus parfaitement des vérités du salut éternel, fut jeté dans l'étonnement quand il entendit le Sauveur lui dire tout d'abord : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui ne reçoit pas une nouvelle naissance ne peut voir le royaume de Dieu. » Avec une naïveté au-dessous de son âge, le docteur croyait qu'il s'agissait de renaître selon la chair. Le Sauveur lui répondit qu'il fallait renaître par l'eau et le Saint-Esprit... (Joan., III, 4-5.) En venant en ce monde, nous sommes, par le péché originel, dans un état de mort spirituelle, c'est-à-dire de séparation d'avec Dieu, qui est la vie de l'âme. Le premier besoin auquel la miséricorde infinie du Rédempteur a voulu pourvoir, c'est de nous donner un moyen de recouvrer la vie spirituelle ; et ce moyen, c'est le Baptême, qui, pour cela, est appelé le sacrement de la régénération.

Disons donc 1° l'*essence*, 2° l'*institution*, 3° la *nécessité* du Baptême.

I. *Son essence.* — Comme tous les autres sacre-

ments, le Baptême est un signe extérieur et sensible de la grâce intérieure qu'il produit. Il se compose d'éléments sensibles qui lui sont propres et qui figurent cette grâce qu'il est destiné à produire. L'élément ou la matière du sacrement de Baptême est l'eau naturelle de source, de puits, de rivière, de mer. Comme la principale propriété de l'eau est de laver et de purifier ce qui a été souillé, on comprend pourquoi elle est employée dans le premier de tous les sacrements, qui a pour but de laver et de purifier l'âme de la souillure originelle, et d'effacer même jusqu'à la dernière trace de tous les autres péchés qu'on aurait pu commettre avant la réception de ce sacrement. Quelle que soit la manière d'administrer le Baptême, par immersion, par aspersion, par infusion, la forme ou les paroles que l'on prononce, achèvent de déterminer la signification propre et l'effet spécial de ce premier moyen de salut dans l'âme qui le reçoit. En versant l'eau sur la personne baptisée, on dit : « Je te baptise, c'est-à-dire, je te lave, je te purifie au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » On ne peut exprimer plus clairement que la personne qui est lavée par le contact de l'eau matérielle, est intérieurement purifiée, par l'effusion de la grâce spirituelle, de toutes les souillures du péché.

Comment ne pas admirer ici la bonté, la sagesse et la puissance de Dieu, d'avoir fait de l'élément le plus simple, le plus commun et le plus facile à trouver, l'instrument d'une aussi grande merveille que celle de notre régénération spirituelle ? L'honneur de devenir enfants de Dieu, d'enfants de colère que nous étions

par notre misérable nature, *natura filii iræ* (Eph., II, 3); le bonheur de vivre dans la grâce et l'amitié de Dieu, en ce monde ; l'espérance de le posséder et de jouir de sa gloire toute l'éternité, seraient-ils achetés à un trop haut prix, s'il nous fallait dépenser une grande partie de nos biens, faire de longues et pénibles recherches, entreprendre de longs et coûteux voyages, pour obtenir de si nobles et de si précieux avantages ? Non certes, et nous devrions nous estimer très heureux de pouvoir sacrifier mille fois la vie du temps pour mériter celle de l'éternité... Combien ne devons-nous pas être reconnaissants envers Dieu de nous avoir rendu d'un accès si facile la porte du salut par le sacrement de Baptême !...

II. *Son institution.* — Ce sacrement a été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Selon la doctrine des saints Pères et du Catéchisme du concile de Trente, c'est au moment de son propre baptême par saint Jean-Baptiste dans le Jourdain, que le Sauveur a élevé à la dignité de sacrement l'action symbolique de laver et de purifier le corps par le contact de l'eau. Alors, dit saint Augustin, l'eau naturelle, par son attouchement avec la sainte humanité du Sauveur, reçut de lui la vertu divine de régénérer les âmes, lorsqu'elle serait employée conformément aux règles qu'il établirait. Ce fut en ce moment aussi que se manifesta solennellement la très sainte Trinité, au nom de qui devait s'opérer cette régénération spirituelle. On entendit, en effet, le Père prononcer du haut du ciel ces paroles : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé. » (Matth., III, 17.) Le Fils était là, et le Saint-

Esprit descendit sur lui sous la forme d'une colombe. Alors aussi les cieux s'ouvrirent, et il nous fut permis d'espérer d'y entrer par le saint Baptême.

Ce ne fut néanmoins qu'après sa résurrection que Jésus-Christ ordonna à ses apôtres de se répandre par tout le monde pour enseigner les nations et les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Euntes ergo, docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.* (Matth., XXVIII, 19.) Ainsi il demeure établi avec la dernière évidence que Notre-Seigneur a déterminé lui-même la matière et la forme du sacrement de Baptême. Il nous reste à en voir l'indispensable nécessité pour être sauvé...

III. *Sa nécessité.* — Un sacrement peut être nécessaire de deux manières : « de nécessité de moyen », comme disent les théologiens, et « de nécessité de précepte ». Le Baptême est de nécessité de moyen, c'est-à-dire tellement indispensable, que, si on ne le reçoit pas, on ne peut être sauvé. Jésus-Christ, dans son entretien avec Nicodème, l'a répété jusqu'à trois fois : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu. » (Joan., III, 5.) Ainsi, selon l'institution de Notre-Seigneur, le Baptême est absolument nécessaire pour entrer dans le royame de Dieu...

Considéré dans sa nature, le sacrement de Baptême nous donne la naissance spirituelle. Or, la première condition, la condition indispensable à la vie spirituelle, qui doit conduire au ciel, c'est de naître à cette vie spirituelle : sans cela on ne la possédera jamais.

Mais, quelque absolue que soit la nécessité du Baptême, il est certain, d'après la doctrine de l'Église, qu'on peut y suppléer de deux manières : par le désir et par le martyre. Saint Jean dit, en effet, que de même qu'ils sont trois dans le ciel à rendre témoignage, savoir : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, il y a trois choses aussi sur la terre qui rendent témoignage : l'esprit, le sang et l'eau. (Joan., v, 7.) Par l'esprit, il faut entendre le désir, qui, chez les adultes, peut remplacer le baptême qu'ils sont dans l'impossibilité de recevoir. Ce désir de recevoir le Baptême, accompagné d'une charité parfaite, tient lieu du sacrement. Par le sang, il s'agit du martyre, qui, chez les adultes et même chez les enfants, tient lieu du Baptême, quand il est subi pour le nom de Jésus-Christ. C'est ainsi que l'Église honore publiquement comme martyrs les enfants mis à mort par la cruauté d'Hérode... Dans son amour, Dieu a voulu que le Baptême, qui est la condition absolue du salut éternel, pût être suppléé par l'ardent désir de le recevoir, quand on est dans l'impossibilité de se le faire administrer. Il a voulu aussi que toute personne, en cas de nécessité, fût ministre de ce sacrement, afin de rendre facile à tous l'accès de l'éternelle félicité.

IV. — **Le Baptême** (ses effets).

Sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi. (I Corinth., VI, 11.)

Vous avez été purifiés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans ces quelques mots, l'apôtre saint Paul renferme les effets que le Baptême produit dans l'âme de celui qui le reçoit. Avant sa régénération spirituelle, l'homme est souillé de la faute originelle, il est aux yeux de Dieu un objet d'horreur. Au lieu d'être l'image de son Créateur, il porte la ressemblance du démon. Héritier de la déchéance de son premier père, il est sous le poids de l'iniquité, et il reste débiteur de toutes les peines et de tous les châtiments qui en sont la suite. Dépouillé de la grâce, il est incapable d'accomplir aucune œuvre de sanctification, ni d'acquérir aucun mérite devant Dieu. Mais à peine cet homme ou cet enfant a-t-il été lavé de l'onde baptismale, à peine a-t-on prononcé sur lui cette courte formule : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du saint Esprit », qu'une subite transformation s'opère en lui; il renaît à une vie nouvelle, non plus terrestre et coupable, comme celle qu'il tire d'Adam, mais céleste et divine, qui est celle de Jésus-Christ. Et, pour nous en tenir aux effets marqués par saint Paul, le baptême 1° nous purifie, sed abluti estis ; 2° il nous

justifie, *sed justificati estis;* 3° il nous sanctifie, *sed sanctificati estis.*

I. *Le Baptême nous purifie.* — Le premier effet du Baptême, c'est d'effacer dans l'âme le péché originel, et même les péchés actuels, quand celui qui le reçoit est un adulte qui en a commis. De telle sorte que nous pouvons dire, après saint Augustin, que le sacrement de la régénération nous est plus utile que la prévarication d'Adam ne nous a été préjudiciable. « Quand nous venons au monde par la génération de la chair, nous contractons seulement le péché originel que nous tirons d'Adam; mais quand le Saint-Esprit nous régénère dans le Baptême, non seulement le péché originel nous est remis, mais encore tous les péchés actuels que nous avons commis volontairement. » (Saint Aug., *de Pecc.*)

Cet effet du Baptême nous a été figuré dans Naaman le lépreux, qui, après s'être lavé dans le Jourdain, fut si bien guéri de sa hideuse maladie, que « sa chair devint aussi pure, aussi fraîche que celle d'un petit enfant. » (IV Reg., v, 14.) En effaçant les péchés, le Baptême remet entièrement la peine tant éternelle que temporelle qui leur est due. C'est pourquoi l'Église n'a jamais imposé de pénitence aux adultes qui reçoivent le Baptême pour les péchés qu'ils ont commis, comme elle en enjoint une aux fidèles qui s'approchent du tribunal de la Pénitence. Si donc un adulte venait à mourir immédiatement après avoir été baptisé, il irait droit au ciel, parce que les mérites de Jésus-Christ lui sont appliqués sans limite

Nihil remanet damnationis in iis, qui cum Christo consepulti sunt per baptismum in mortem.

Un troisième effet du sacrement de Baptême est d'amortir et d'abattre la concupiscence. Dieu, dont les conseils sont pleins de justice et de sagesse, a voulu nous laisser assujettis aux suites du péché, pour nous rappeler notre déchéance originelle et les misères dont elle fut la source, afin de nous faire pratiquer l'humilité, d'éprouver notre fidélité, et de nous fournir l'occasion d'acquérir des mérites. Mais, d'un autre côté aussi, par le Baptême, nous recevons des grâces particulières pour triompher de tous les obstacles que le monde, le démon ou la chair peuvent opposer à l'œuvre de notre salut éternel. C'est par le Baptême enfin que nous serons délivrés un jour de toutes ces misères, puisque c'est lui qui nous ouvre le royaume des cieux, où nous n'aurons plus rien à craindre de la part de nos ennemis.

II. *Le Baptême nous justifie.* — En même temps que le Baptême nous délivre de tous nos péchés et nous purifie de toutes nos souillures, il nous revêt de la justice de Jésus-Christ : *sed justificati estis.*

Il rétablit notre âme régénérée dans un état non seulement de simple innocence, qui ne consiste que dans l'absence de tout péché, mais de véritable justice, par le don des vertus théologales de foi, d'espérance et de charité : de sorte que l'âme, de morte qu'elle était auparavant par le péché qui la séparait de Dieu, devient vivante par les vertus qui l'unissent à Dieu et la rendent l'objet de ses complaisances... Par la grâce que nous communique le Baptême, nous con-

contons avec les trois personnes de l'adorable Trinité, au nom de qui nous sommes baptisés, l'union la plus intime et la plus étroite. Nous devenons enfants du Père : « Voyez », nous dit l'apôtre saint Jean, « quelle charité le Père nous a accordée, de vouloir que nous soyons appelés et que nous soyons en effet les enfants de Dieu. » (I Joan., III, 1.) Et saint Paul : « L'Esprit-Saint lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes les enfants de Dieu. » (Rom., VIII, 16.) Enfants du Père par adoption, nous devenons aussi les frères adoptifs et les cohéritiers de Jésus-Christ, qui est le Fils de Dieu par nature. Nous sommes entés sur Jésus-Christ, unis et incorporés à Jésus-Christ, qui devient notre frère aîné, le maître dont nous sommes les disciples, le chef dont nous sommes les membres, le cep dont nous sommes les branches. Dès lors nous sommes chrétiens, c'est-à-dire serviteurs, disciples, sujets de Jésus-Christ.

Par la grâce sanctifiante et la justice que nous recevons dans le Baptême, nous devenons les temples vivants du Saint-Esprit : « Ne savez-vous pas », écrit saint Paul, « que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » (I Cor., III, 16.)

III. *Le Baptême nous sanctifie.* — Élevés par le Baptême au rang sublime d'enfants de Dieu, de frères et de membres de Jésus-Christ, de temples du Saint-Esprit, nous sommes par là même séparés des profanes, et mis au rang des choses spécialement consacrées à Dieu. Notre âme est marquée d'un caractère ineffaçable, qui est comme le cachet et le sceau de ce qui appartient à Dieu. Ce caractère, signifié par le saint

chrême imprimé sur notre front, nous place au ra
des fidèles et nous distingue des infidèles, de
même manière que la consécration d'une égli
la distingue et la sépare de tous les autres édifice
publics. La qualité de fidèles nous donne droit au
autres sacrements, et nous rend participants d
tous les biens et de tous les avantages dont jouis
sent les membres de la véritable Église, qui so
appelés l'assemblée des saints. Puisque par le Ba
tême nous sommes sanctifiés dans notre âme
dans notre corps, la conclusion pratique, c'est q
tout en nous doit être saint et digne de no
sublime vocation. Il ne nous servirait de ri
d'avoir été sanctifiés dans notre âme, si nos pensée
nos désirs, nos affections, nos sentiments, n'étai
pas conformes à ceux de Jésus-Christ, à qui nous avons
été incorporés par le Baptême. Il ne nous servirait
de rien d'avoir été sanctifiés dans notre corps, si nous
faisions encore de nos membres des instruments
d'iniquité, si nos paroles et nos œuvres étaient en
contradiction avec notre croyance et nos engage-
ments. Souvenons-nous donc de conserver avec le
plus grand soin la pureté, la justice et la sainteté que
nous avons reçues par le Baptême, afin que nous puis-
sions heureusement arriver au céleste royaume, dont
il est la porte.

V. — **Baptême** (OBLIGATIONS).

Consepulti sumus cum illo per Baptismum. (Rom., VI, 4.)

Nous avons été ensevelis avec lui par le Baptême.

parlant du Baptême, Notre-Seigneur Jésus-Christ ille une nouvelle naissance, sans laquelle il est sible de prétendre au royaume de Dieu : *Nisi enatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest e in regnum Dei* (Joan., III, 5) ; et voici que saint nous le représente comme une sépulture, un elissement. C'est qu'en effet le Baptême est à l'une et l'autre : c'est la mort et l'enterrement il Adam, de l'homme de péché, de l'enfant de liction et de colère, de ses vices, de sa corrupt de sa concupiscence ; c'est aussi la naissance uvel Adam, de l'homme de la grâce, de l'enfant nédiction et d'amour, et son initiation à une ouvelle, qui est celle de Jésus-Christ. Ensevelis et Homme-Dieu, qui a attaché à la croix avec lui ret de notre condamnation (Col., II, 14) et a expié chés, nous ressuscitons à la grâce par la surance de ses mérites, et avec lui nous commeune vie surnaturelle, qui nous impose de nobles ntes obligations.

igation 1° *de croire en Dieu et à toutes les vérités révélées ;* 2° *de renoncer au démon, à ses pompes*

et à ses œuvres; 3° *de vivre selon la doctrine et les exemples de Jésus-Christ.*

I. *De croire en Dieu et à toutes les vérités qu'il a révélées.* — La première question que le ministre du Seigneur adresse à celui qui se présente pour recevoir le Baptême, est celle-ci : « Que demandez-vous à l'Église? » et le catéchumène répond : « Je demande la foi. » Après les prières préliminaires et avant de conférer le sacrement, le prêtre interroge de nouveau, à plusieurs reprises, le postulant sur les principaux mystères de cette foi chrétienne qu'il est venu solliciter. « Croyez-vous, » dit-il, « en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre? Croyez-vous en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né, a souffert, est mort et est ressuscité?... Croyez-vous au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique? » etc. A toutes ces questions, l'enfant, par la bouche de son parrain, a répondu : « Je crois. » Mais cette parole n'est pas une simple formule; c'est une promesse sérieuse, un engagement solennel, un serment prêté à la face du ciel et de la terre, de croire de cœur et de professer de bouche toutes les vérités contenues dans le Symbole catholique. Vous donc qui avez reçu la grâce du Baptême, ne l'oubliez pas, vous avez contracté l'obligation de soumettre votre esprit à l'enseignement de l'Église et de croire à la parole de Jésus-Christ. Or, cette parole, elle vous arrive par la bouche de ceux ce Dieu Sauveur a dit : « Allez, enseignez » (Matth., XXVIII, 19), c'est-à-dire les pasteurs qui ont mission de vous ant combien de chrétiens, aujour-

d'hui, oublient cette première obligation de leur baptême en prêtant une oreille trop facile aux ennemis de leur foi, et en se laissant séduire par les erreurs, les mensonges, les calomnies qu'inventent et propagent partout des hommes qui n'ont d'autre mobile que leur ambition ou leur cupidité ! Est-ce une foi inébranlable, celle qui hésite, qui vacille et se laisse envelopper des ténèbres du doute ?... Est-ce une foi généreuse, celle qui n'ose s'affirmer par crainte d'un sourire, d'une moquerie ?... Est-ce une foi efficace, celle qui ne se montre jamais par la pratique des bonnes œuvres ? Si vous avez la foi, montrez la donc par les actes qui en sont comme le rayonnement. Le cierge allumé que le prêtre a déposé entre vos mains après votre baptême, n'avait d'autre signification que de vous rappeler que la foi du chrétien doit resplendir comme un flambeau au milieu du monde, et répandre partout la vive lumière du bon exemple et de la sainteté.

II. *De renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres.* — La seconde obligation du chrétien qui a reçu le Baptême, c'est de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Avant même de demander au catéchumène sa profession de foi et de le marquer de l'huile sainte, le prêtre lui dit : « Renoncez vous à Satan ? » et il répond : « J'y renonce. — Renoncez-vous à ses œuvres ? — J'y renonce. — Renoncez-vous à ses pompes ? — J'y renonce. » Pour nous faire comprendre toute l'importance de cette promesse, les saints Pères l'appellent un contrat, un pacte passé entre nous et Dieu, un vœu solennel et même le plus grand de tous les vœux. Promesse, dit en particulier saint Ambroise,

qui n'a pas été seulement inscrite dans le registre de votre baptême, mais encore dans le livre de vie, et dont Dieu lui-même s'est fait le dépositaire.

Or, en renonçant au démon, vous vous êtes engagés à ne jamais plus devenir ses esclaves par le péché; vous avez accepté l'obligation de combattre les penchants déréglés qui restent inhérents à votre nature, et dont le démon se sert comme d'appâts pour vous faire tomber dans ses pièges et vous soumettre de nouveau à son empire.

Par les pompes de Satan, il faut entendre ce monde qui se gouverne et se conduit par des maximes opposées à celles de l'Évangile, et qui est dominé, comme dit saint Jean, par l'orgueil, l'avarice et la sensualité: *Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ.* (I Joan., II, 16.) Ce monde, Jésus-Christ l'a maudit; et vous ne pourriez, sans être parjure, vous faire son partisan et son esclave. D'ailleurs, le Sauveur l'a dit : « Personne ne peut servir deux maîtres. » *Nemo potest duobus dominis servire...* (Matth., VI, 24. Luc., XVI, 13.)

III. *De vivre selon la doctrine et les exemples de Jésus-Christ.* — Le maître que vous avez contracté l'obligation de servir en recevant le Baptême, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il vous a affranchis de l'esclavage honteux du démon; il vous a purifiés de vos péchés; il vous a donné sa grâce, vous a enrichis de ses mérites. Vous êtes devenus ses disciples et les membres de son Église. N'est-ce pas d'une conséquence rigoureuse que vous lui restiez irrévocablemeni attachés? Ne serait-ce pas le comble de l'ingratitude que de

vous mêler par les habitudes de votre vie à l'assemblée de ceux qui font profession d'être les ennemis de votre maître ? Régénérés en Jésus-Christ par le Baptême, il faut que vous puissiez dire avec saint Paul : « Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi, » *Vivo autem, jam non ego, vivit vero in me Christus.* (Gal. II, 20.) Mais la vie, comment se manifeste-t-elle ? C'est par les pensées, par les paroles, par les œuvres. Par le Baptême, vous vous êtes engagés à conformer vos pensées, vos jugements, vos appréciations, aux pensées, aux jugements, aux appréciations de Jésus-Christ, à régler d'après son Évangile vos paroles et vos discours, à prendre sa conduite pour modèle de la vôtre... Telles sont les obligations que vous avez contractées à votre baptême. Soyez-y fidèles : car, au dernier jour, Dieu ne reconnaîtra pour siens et n'admettra dans sa gloire que ceux qu'il aura trouvés conformes en toutes choses à Jésus-Christ, son Fils, qui vit et règne avec lui dans les siècles des siècles.

VI. — La Confirmation.

Imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum. (Act., VIII, 17.)

On leur imposait les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit.

Ainsi que nous le lisons au livre des Actes des apôtres, lorsque les habitants de Samarie eurent reçu le Baptême des mains de saint Philippe, la nouvelle

en parvint à Jérusalem. On envoya auprès d'eux Pierre et Jean, qui, étant arrivés, prièrent afin que le Saint-Esprit descendît sur eux. Car, dit le texte sacré, l'Esprit-Saint n'était pas encore venu sur aucun d'eux, mais ils avaient été seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors ils leur imposèrent les mains et ils reçurent le Saint-Esprit. (Act., VIII, 5-17.) C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, après la réception du Baptême, qui nous fait enfants de Dieu et de l'Église, et disciples de Jésus-Christ, nous recevons encore le Saint-Esprit par l'imposition des mains de l'évêque dans le sacrement de Confirmation.

Quelle est 1° *la nature?* quels sont 2° *les effets?* et 3° *les avantages* de ce sacrement ? c'est ce qui va être le sujet de votre pieuse attention.

I. *La nature.* — Selon la remarque très juste du saint pape Melchiade, il y a une étroite liaison entre le Baptême et la Confirmation ; il faut se garder cependant de les confondre, car ce sont deux sacrements tout à fait distincts. En effet, la distinction des sacrements est fondée sur la diversité des grâces qu'ils opèrent et des symboles qui représentent ces grâces. Or le propre du Baptême est de nous régénérer à une vie nouvelle ; celui de la Confirmation est de nous dégager des faiblesses de l'enfance et de nous élever à la virilité. Par conséquent, autant il y a de différence entre la naissance et l'accroissement dans l'ordre de la nature, autant il y en a entre le Baptême, qui nous fait naître, et la Confirmation, qui nous fait hommes parfaits et vigoureux. D'ailleurs, les sacrements ont été institués pour répondre aux divers be-

soins de l'âme. Nous avions d'abord besoin de la grâce du Baptême, afin d'être éclairés des lumières de la foi ; mais une autre grâce nous est fort utile pour nous fortifier dans cette même foi, de telle sorte qu'aucune menace, aucun danger, aucune peine, aucun supplice, ni la mort même ne soient capables de nous en faire dévier. Or voilà ce qu'opère en nous la Confirmation et ce qui nous montre clairement que ce sacrement est d'une nature différente du Baptême. Le saint pape Melchiade encore fait un parallèle remarquable entre les deux : « Dans le Baptême, » dit-il, « l'homme est enrôlé dans la milice ; dans la Confirmation, on lui donne des armes pour le combat. Aux fonts baptismaux, le Saint-Esprit nous confère la plénitude de l'innocence ; dans la Confirmation, il complète la grâce du Baptême. Dans le Baptême nous sommes régénérés pour vivre ; après le Baptême, confirmés pour combattre. Dans le Baptême, nous sommes purifiés ; après le Baptême, fortifiés. La régénération suffit aux baptisés pour les sauver dans la paix ; mais s'agit-il de guerre ? c'est la Confirmation qui nous prête des armes et nous inspire le courage. »

La matière de ce sacrement est le chrême, c'est-à-dire le mélange d'huile et de baume que l'évêque consacre solennellement pour les onctions saintes. L'huile, qui coule et s'étend facilement, est l'image de la grâce du Saint-Esprit se répandant sur notre âme. Le baume, par son parfum, signifie la bonne odeur de Jésus-Christ que doit exhaler le chrétien confirmé, par les bons exemples de sa conduite et de sa vie : car, dit saint Paul, « nous sommes devant Dieu la bonne

odeur de Jésus-Christ. » (II Corinth., II, 15.) Une autre propriété du baume est de garantir les corps de la corruption. Quel symbole plus expressif pour dépeindre l'effet de la Confirmation ! Le propre de ce sacrement n'est-il pas de préserver nos âmes de la contagion du péché ? La forme de la Confirmation consiste dans les paroles que prononce l'évêque : « Je vous marque du signe de la croix, et je vous confirme par le chrême du salut, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Elle exprime tout ce qui caractérise la nature de ce sacrement.

II. *Effets.* — La Confirmation a cela de commun avec tous les autres sacrements, qu'elle nous donne une grâce nouvelle, dès qu'on ne met pas obstacle à son efficacité. Mais, outre ses effets, elle a ceci de spécial, qu'elle perfectionne la grâce du Baptême. Par le Baptême, nous sommes initiés à la vie chrétienne. Mais, semblables à des enfants nouveau-nés, nous restons encore faibles et délicats. L'onction du saint chrême nous communique la force. Elle nous transforme en des hommes robustes, capables de résister à tous les assauts de la chair, du monde et du démon... Elle donne à notre foi la vigueur et la hardiesse nécessaires pour confesser et glorifier le nom de Jésus-Christ en toute circonstance. C'est de là, sans nul doute, que ce sacrement a tiré son nom de Confirmation... Rien ne peut mieux nous faire comprendre la puissance et les effets de ce sacrement que le changement merveilleux et soudain qu'opéra la descente du Saint-Esprit sur les apôtres dans le cénacle. A peine sont-ils remplis de la vertu d'en haut,

qu'affranchis de toute crainte, ils publient hardiment l'Évangile... Désormais ils ne trouvent pas de plus grand bonheur que d'être jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ les affronts, les chaînes, les tourments et les croix. Voilà ce qu'opère encore le sacrement de Confirmation en ceux qui le reçoivent dignement...

III. *Avantages.* — Ce sacrement n'est pas d'une nécessité absolue pour le salut, mais ce serait se priver de grandes grâces que de négliger de le recevoir. Il est souverainement avantageux pour tous les chrétiens de recourir à un moyen de sanctification que Dieu a préparé à tous dans les trésors infinis de sa miséricorde. Le cénacle étant la figure de l'Église, saint Luc nous fait entendre que le sacrement de Confirmation, qui fut inauguré le jour de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, est réellement institué pour tous les fidèles. N'est-il pas de la plus haute convenance pour tous de grandir spirituellement et de devenir de parfaits chrétiens? C'est le vœu de la nature, bien qu'elle ne l'atteigne pas toujours, que l'enfant qui vient au monde se développe et parvienne à la virilité; c'est aussi le vœu ardent de l'Église catholique, la mère commune de tous les fidèles, de voir chacun de ceux qu'elle a engendrés par le Baptême, s'élever à la perfection du caractère chrétien. La Confirmation est le sacrement destiné à produire cet effet: c'est donc évidemment un devoir pour tous les fidèles de le recevoir. Enfin, si ce sacrement n'est pas absolument nécessaire au salut, comme le Baptême, il a au moins l'avantage de le rendre plus facile en

nous donnant la force de triompher de tous nos ennemis. Il est pour nous un moyen d'augmenter nos mérites devant Dieu, et de nous préparer à un plus haut degré de gloire dans le ciel. Recevons-le donc avec empressement et reconnaissance; et, si déjà nous avons eu le bonheur de le recevoir, rendons-nous de plus en plus dignes de la surabondance des dons du Saint-Esprit par la vivacité de notre foi et la sainteté de notre vie.

VII. — Confirmation (DISPOSITIONS, OBLIGATIONS).

Accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti..., et eritis mihi testes. (Act., I, 8.)

Vous recevrez le Saint-Esprit..., et vous me rendrez témoignage.

Avant de remonter à son Père, le Seigneur Jésus annonça à ses apôtres qu'ils recevraient la vertu du Saint-Esprit, et qu'ils lui rendraient témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. Dix jours après l'Ascension, pendant qu'ils étaient renfermés encore dans le cénacle, persévérant dans la prière avec Marie mère de Jésus, *erant perseverantes unanimiter in oratione cum... Maria matre Jesu* (Act., I, 14) un bruit semblable au tonnerre se fit entendre, et ils virent descendre sur eux le Saint-Esprit en forme de langues de feu. (Act., II, 2-4.) Aussitôt les voilà transformés en hommes nouveaux, et ils commencent à prêcher courageusement le nom de Jésus-Christ, sans rien crain-

dre désormais de la cruauté des Juifs qui avaient mis à mort leur divin Maître..... Comme les apôtres, tous les chrétiens reçoivent aussi le Saint-Esprit dans la Confirmation, et il doit opérer en eux les mêmes effets, s'ils s'y disposent saintement.

Apprenons donc 1° *les dispositions que demande ce sacrement;* 2° *les obligations qu'il impose.*

I. *Dispositions.* — Pour comprendre les dispositions que réclame du chrétien le sacrement de Confirmation, rappelons-nous comment les apôtres ont été préparés à recevoir le Saint-Esprit. Ils étaient d'abord en état de grâce. Notre-Seigneur lui-même avait purifié leur âme la veille de sa passion, avant l'institution de la sainte Eucharistie, et il leur avait dit : « Vous êtes purs, » *mundi estis.* (Joan. XIII, 10.) Ainsi est-il nécessaire que le chrétien qui se prépare à recevoir la Confirmation, soit exempt de tout péché mortel, ou qu'il se purifie préalablement de toutes ses souillures par le sacrement de Pénitence. Selon l'enseignement de l'Église, la Confirmation est un sacrement des vivants, c'est-à-dire un de ceux qu'on ne peut recevoir sans être en état de grâce. Ce serait commettre un sacrilège que de se présenter à l'évêque pour être confirmé, sans avoir purifié son âme de tout péché mortel. Cette première disposition est donc rigoureusement requise et absolument indispensable.

Une seconde disposition, c'est d'être instruit des principales vérités de la foi, des principaux devoirs du chrétien, et surtout de ce qui regarde le sacrement de Confirmation. Moins essentielle que la première, cette disposition est cependant très importante, parce

que plus on connaît sa religion, plus on apprécie grâces dont elle est dépositaire, et plus on est en sure d'y correspondre fidèlement; autrement, reçoit un trésor dont on ne connaît pas le prix, et ne songe pas même à en tirer profit. Avant d'en au cénacle, les apôtres avaient été instruits par Jé Christ lui-même, et, selon la recommandation leur avait faite, ils se disposaient, dans le recue ment et la prière, à recevoir cet Esprit divin, qui d leur enseigner plus parfaitement la vérité, la faire goûter et aimer. L'Église semble n'avoir tr que les ardents désirs qu'ils faisaient sans monter vers le ciel, dans la magnifique prose q chante solenellement le jour de la Pentecôte : *sancte Spiritus, et emitte cœlitus lucis tuæ radium.* « V Esprit-Saint, et envoyez du ciel un rayon de lumière. »

Un ardent désir de s'affermir dans la foi chrét est, en effet, la troisième disposition spécialeme quise pour recevoir avec fruit la Confirmation que Dieu demande, c'est surtout le cœur ; et simple, humble, docile et remplie du désir sainteté, quoique ignorante jusqu'à un certain sera toujours plus apte à recevoir ses grâces que éclairée par la science, mais qui serait dépourvu sentiments du cœur, de l'humilité de l'esprit, e tout du désir de son avancement.

C'est donc, à l'exemple des Apôtres, par le recu ment, la retraite, la prière et le jeûne, que devons nous disposer à recevoir le Saint-Espri la surabondance de ses dons.

es sont maintenant les obligations que nous le sacrement de Confirmation ?

bligations. — Nous apprendrons encore de ıle des apôtres les devoirs qui résultent pour ı la réception du Saint-Esprit. Une fois remplis ivine flamme, lisons-nous dans le livre des ls commencèrent à parler : *Repleti sunt omnes sancto, et cœperunt loqui.* (Act., II, 4.) Parler ıusement, et enseigner toutes les nations, leur devoir, leur mission, leur vocation par- e. Jésus-Christ le leur avait dit : *Euntes ergo, mnes gentes, docentes eos servare omnia quæ- mandavi vobis.* (Math., XXVIII, 19-20.) Comme res, le chrétien qui a été confirmé doit profes- ɔi ouvertement, courageusement. La croix que ı a tracée sur son front avec le saint chrême, bligé désormais de la porter haut et ferme, un glorieux étendard. Ne serait-il pas un un parjure, s'il n'osait la défendre même au ɜon sang, s'il la laissait insulter ?.....

ɜeulement les apôtres enseignent la vérité ; ɔur suivre Jésus-Christ et publier la gloire de ı, ils foulent aux pieds le monde, ses richesses, ɨirs, ses promesses et ses menaces. A ceux qui ɛndent de prêcher une doctrine qui trouble ciences tarées et commande de réprimer les ; coupables et les désirs criminels, ils répon- ec intrépidité : « Jugez vous-mêmes s'il ne ɜ mieux obéir à Dieu qu'aux hommes? » ', 19.) Ainsi le chrétien confirmé a contracté ion de mépriser le monde, ses fausses maxi-

mes et tous ses enchantements indignes d'un vrai disciple de Jésus-Christ.

Enfin, les apôtres, fortifiés par la grâce du Saint-Esprit ont embrassé avec joie les souffrances, les contradictions, les persécutions, les outrages, les mépris; ils en sont venus à estimer comme un gain la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse. *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* (Act., v, 41.) Tous les chrétiens qui ont reçu le bienfait de la Confirmation, ne seront pas appelés à comparaître devant les tyrans ni à subir le martyre, comme les apôtres; mais ils pourront se trouver en face des ennemis de leur foi armés du sourire, de la moquerie, de l'insulte et du blasphème. C'est leur devoir de braver ces tyrans du geste, de la parole et de la plume. S'ils ne sont pas exposés à une mort violente, ils auront leur part des épreuves, des misères et des douleurs inséparables de la vie. Ils doivent se souvenir alors qu'en qualité de chrétiens parfaits, ils doivent porter avec patience et résignation leur croix à la suite de Jésus-Christ, afin de mériter de régner avec lui dans la gloire.

VIII. — **L'Eucharistie** (PRÉSENCE RÉELLE).

Hoc est corpus meum. (Matth., XXVI, 26.)
Ceci est mon corps.

Qu'est-ce que c'est, M. F., que cette hostie que le prêtre a portée à l'autel et qu'il a élevée solennelle-

ment après les paroles de la consécration, en célébrant la sainte messe?... cette hostie qu'il consomme avec le respect le plus profond et qu'il distribue ensuite aux fidèles qui s'approchent de la table sacrée avec crainte et tremblement ? cette hostie conservée dans les vases d'or de nos tabernacles, et qui, dans nos solennités, est exposée dans un pompeux appareil à notre vénération ?... A toutes ces questions répondent ces courtes paroles sorties de la bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ le Dieu fait homme, et en son nom répétées par les prêtres qui le représentent : *Hoc est corpus meum*, ceci est mon corps... C'est ce que l'Eglise catholique appelle le *sacrement de l'Eucharistie*, sacrement qui contient réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

Vous me saurez gré de vous rappeler, pour raffermir votre foi, les preuves sur lesquelles repose notre croyance à cet auguste mystère. Ces preuves sont : 1° *la promesse de Jésus-Christ ;* 2° *le fait même de l'institution eucharistique*; 3° *la tradition*; 4° *la pratique catholique*; 5° *la prescription.*

I. *La promesse de Jésus-Christ.* — Le Sacrement de l'Eucharistie devant être le dogme chrétien par excellence et comme l'extension de l'incarnation du Verbe de Dieu à travers les siècles, Notre-Seigneur s'est plu à l'entourer de toutes les garanties les plus propres à affermir notre croyance. Il a commencé par promettre de la manière la plus claire, la plus formelle l'institution de l'Eucharistie : *Panis, quem ego dabo, caro mea est*

pro mundi vita. (Joan., VI, 52.) « Le pain que je donnerai à manger, ce sera ma chair même, pour la vie du monde. » Les Juifs se scandalisant de ces paroles : *Quomodo potest hic nobis suam carnem dare ad manducandum* (Ibid., 53) ? loin de les détromper, Jésus-Christ continue : « En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » (Ib., 54) *Caro enim mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus... Qui manducat hunc panem vivet in æternum...* (Ib., 56, 59.) A ces paroles, les disciples, comme les Capharnaïtes, se prennent à murmurer : *Durus est hic sermo.* (Ib. 61.) Le Sauveur leur dira-t-il qu'il ne faut pas prendre ses paroles à la lettre, et qu'il ne leur parle qu'en figure ? Loin de là ! « Eh quoi ! » leur dit-il, « vous vous scandalisez de mes paroles, maintenant que vous me voyez : que sera-ce donc quand je serai retourné à la droite de mon Père ? (Ib., 62, 63.) Comment pourrez-vous croire alors ce mystère que vous ne croyez pas maintenant ? Ce discours, Jésus-Christ le tenait le lendemain même de la multiplication des pains. Il avait voulu ainsi joindre la figure à la promesse de l'Eucharistie.....

II. *L'institution.* — Ce que Notre-Seigneur a promis, il l'a exécuté. La veille de sa mort, ayant célébré la pâque avec ses disciples, sur la fin du repas, il prit du pain, le bénit, le rompit et le leur distribua en disant : « Prenez et mangez-en tous, car ceci est mon corps. » *Hoc est enim corpus meum.* (Matth., XXV, 26. Marc., XIV, 22. Luc., XXII, 19. I Cor., XI, 24.) Et ayant pris ensuite et de la même manière le calice qui con-

tenait le vin et l'eau, il le bénit et le distribua à ses apôtres : « Buvez-en tous, dit-il, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu en faveur de la multitude pour la rémission des péchés. » *Hic est calix sanguinis mei*... Ce qu'il venait de faire, il leur donna l'ordre de le renouveler en son nom et en son souvenir : *Hoc facite in meam commemorationem.* (Luc., XXII, 19. I Cor., XI, 24, 25.) C'est ainsi qu'au moment le plus solennel, le Seigneur Jésus a réalisé ce qu'il avait annoncé avec une si formelle précision de langage, et les paroles de l'exécution ne sont pas moins précises que celles de la promesse... *Dixit, et facta sunt.* (Ps. XXXII, 9.)

III. *Tradition.* — Saint Paul, le premier et le plus grand commentateur de l'Évangile, rapporte l'institution de la sainte Eucharistie, et il ajoute que celui qui participe indignement à ce grand mystère, mange et boit sa propre condamnation et se rend coupable du corps et du sang du Seigneur... (I Cor., XI, 23-29.) Tous les saints Pères, tous les docteurs, dont nous ne pouvons rapporter les paroles, pour ne pas être trop long, n'ont qu'nne voix pour louer, bénir et adorer Notre-Seigneur dans l'Eucharistie....

IV. *La pratique catholique.* — Depuis son établissement, l'Église catholique a toujours rendu à l'Eucharistie les honneurs divins : l'adoration, l'invocation, l'amende honorable... C'est pour l'Eucharistie qu'elle bâtit des temples magnifiques, qu'elle décore les autels et pare les tabernacles de tout ce qu'il y de plus précieux... Et les chrétiens, enfants de l'Église, adressent à la sainte Eucharistie leurs actes de foi, de res-

pect, d'adoration, d'amour, de repentir et de reconnaissance. Ils savent qu'on ne peut s'approcher de la table sacrée qu'après avoir purifié son âme par la Pénitence...

V. *La prescription.* — L'Église démontre qu'elle est en possession de ce dogme divin dès son origine ; les hérétiques et les libres penseurs viennent trop tard pour attaquer cette consolante vérité. Si ce n'est pas Jésus-Christ qui a institué l'Eucharistie, ou si ce n'est là qu'une figure, qu'ils nous disent le nom de celui qui le premier a imaginé la présence réelle. A quelle époque a-t-il paru, et dans quel pays ? Ils ne le sauraient dire. Pour nous, bénissons notre Dieu de ce chef-d'œuvre de son amour, et manifestons par notre conduite, nos paroles et nos œuvres, notre croyance à la divine Eucharistie.

IX. — Devoirs envers l'Eucharistie.

Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. (Matth., XXVIII, 20.)

Voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

Cette douce et consolante promesse faite à ses apôtres, et, dans leur personne, à tous ceux qui croiraient en lui, Notre-Seigneur l'a réalisée en instituant le sacrement de l'Eucharistie. C'est un dogme de foi que nous avons là son corps, son sang, son âme et sa divinité... Il est donc bien vrai que ce temple est le palais de Jésus-Christ le Dieu fait homme, vivant au milieu

de nous, aussi réellement qu'il était autrefois avec sa très sainte Mère et ses apôtres... cet autel est son trône et aussi son calvaire... et ce tabernacle, dans ses formes si étroites, renferme le ciel tout entier.

Nous avons des devoirs envers cet auguste Sacrement : c'est 1° *l'adoration*, 2° *l'amour*, 3° *la confiance*, 4° *le dévouement.*

I. *L'adoration.* — Celui qui est là au milieu de nous, voilé sous les apparences sacramentelles, c'est le même qui, dans le ciel, est assis à la droite de Dieu son Père. Or, dans le séjour de la gloire, il reçoit les hommages de respect et d'adoration des anges et des élus : *Et adorent eum omnes Angeli Dei...* (Hebr., I, 6.) Durant les siècles des siècles, les chœurs célestes feront retentir en son honneur ce chant de gloire : *Sanctus, sanctus, sanctus...* (Is., VI, 3. Apoc., IV, 8.)

Dès l'origine du monde et dans la suite des âges, les patriarches et les prophètes l'ont salué comme le Désiré des nations... C'est lui que les bergers ont été les premiers à adorer dans l'étable de Bethléem... c'est lui qui a reçu des mages venus d'Orient l'or, l'encens et la myrrhe... c'est lui enfin que les apôtres ont reconnu comme le Fils de Dieu : *Tu es Christus, Filius Dei vivi...* (Matth., XVI, 16).

Les sentiments de vénération et de respect que nous aurions éprouvés envers Notre-Seigneur, si, comme les bergers, les mages, les apôtres, nous avions eu le bonheur de le voir de nos yeux... nous les lui devons dans l'Eucharistie... Quand nous venons nous prosterner devant le saint tabernacle, que tout notre extérieur témoigne de notre foi et de nos sentiments

d'adoration et d'anéantissement en la présence de notre Dieu, de notre Maître, de notre Sauveur...

II. *L'amour.* — C'est l'amour qui a fait descendre sur la terre le Fils de Dieu : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret...* (Joan., III, 16.) C'est encore par amour pour nous qu'il réside sur nos autels: *Propter nos homines et propter nostram salutem...* (Symb. Nic.) Il veut être la nourriture de nos âmes... Si les disciples d'Emmaüs sentaient leur cœur tout embrasé pendant qu'ils cheminaient avec Jésus sans le reconnaître (Luc., XXIV, 32), ne devrions-nous pas être tout consumés, nous qui savons que ce bon Maître est là tout près de nous ?... Aimable Sauveur, vous nous demandez comme à Pierre : « M'aimez-vous ? » *diligis me?...* (Joan., XXI, 15, 16.) Avec l'apôtre, nous répondons peut-être : Oui, Seigneur, nous vous aimons... Mais les preuves de notre amour, où sont-elles? sommes-nous prêts à tout quitter pour vous suivre ? observons-nous fidèlement votre loi ? Vous nous l'avez dit vous-même, c'est la marque la plus sûre qu'on vous aime : *Qui habet mandata mea et servat ea, ille est qui diligit me...* (Joan., XIV, 21.) Fortifiez notre volonté et nos bons désirs de n'aimer que vous... Vous aimer, c'est notre dignité... notre bonheur... notre gloire...

III. *La confiance.* — Saint Paul nous dit que Notre-Seigneur se fait, dans le ciel, notre avocat auprès de son Père : *Semper vivens ad interpellandum pro nobis..* (Hebr., VII, 25.) Dans l'Eucharistie, il vit pour nous, il plaide notre cause auprès de l'éternelle justice... Pauvres pécheurs, nous avons besoin de la miséricorde; espérons avec confiance, il nous l'obtiendra... Il est

notre pontife pour s'offrir lui-même en victime à Dieu son Père... Quelles que soient vos infirmités spirituelles, venez à lui, il vous invite : *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos...* (Matth., XI, 28.) Aveugles, qui ne voyez pas le chemin du ciel... sourds, qui n'entendez ni les promesses ni les menaces de Dieu... boiteux, qui marchez avec peine dans le sentier de la vertu et du devoir... paralytiques, incapables de travailler aux bonnes œuvres... lépreux, qui gémissez dans l'infection des mauvaises habitudes, venez à votre céleste médecin : il renouvellera pour vous les miracles de sa vie mortelle... Si vous avez foi en sa puissance, il vous dira : « Je le veux, soyez guéri. » *Volo, mundare...* (Matth., VIII, 3. Marc., I, 41. Luc., V, 13.)

IV. *Le dévouement.* — Si vous aimez véritablement le Dieu de l'Eucharistie, vous lui serez dévoués, et dévoués tout entiers. Vous le visiterez souvent dans son tabernacle, pour vous entretenir avec lui... Vous lui ferez le sacrifice de votre esprit par une foi vive, ferme et agissante ; de votre cœur, en lui immolant vos penchants, vos passions, vos désirs ; de votre corps, en le soumettant aux salutaires rigueurs de la pénitence ; de vos biens, en contribuant selon vos moyens à l'entretien, à la décence, à la décoration des autels... Par vos discours, vos exhortations, et surtout par vos bons exemples, vous vous ferez les apôtres de Jésus dans l'Eucharistie, pour lui ramener les âmes... Le retour des âmes à l'Eucharistie, ce serait le salut de la famille, de la société et du monde... ce serait le commencement ici-bas de la béatitude *éternelle.*

X. L'Eucharistie (SES FRUITS).

Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi. (Joan., VI, 41.)

Je suis le pain vivant descendu du ciel.

Ce n'est point en figure, mais bien en réalité, que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'appelle le pain vivant descendu du ciel, puisqu'il a choisi le pain et le vin changés en son corps et en son sang pour instituer le sacrement adorable de l'Eucharistie. Dans son amour pour nous, il ne s'est pas contenté de naître, de vivre, de souffrir et de mourir pour nous racheter ; il a voulu encore se donner à nous tout entier et de la manière la plus intime, et nous faire partager en quelque sorte le bonheur de la très sainte Vierge, qui, l'ayant porté dans son sein, n'a fait avec lui qu'un corps et qu'une âme. Oh ! l'admirable union que nous contractons avec ce Dieu Sauveur en le recevant à la table sainte ! Nous mangeons sa chair, nous buvons son sang, et il nous transforme si bien en sa substance, que nous ne faisons plus qu'un avec lui. *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo.* (Joan., VI, 57.)

Pour comprendre les fruits merveilleux de l'Eucharistie, comparons, si vous le voulez, les effets de ce pain vivant dans notre âme avec ceux du pain matériel pour notre corps.

Les effets du pain sont : 1° *de nourrir et conserver la* ; 2° *de fortifier* ; 3° de communiquer ses propriétés,

I. *De nourrir et conserver la vie.* — Le premier fruit de ce pain vivant que le Sauveur nous a préparé dans l'Eucharistie, c'est de nourrir spirituellement notre âme, de même que le pain matériel alimente notre corps. Comme le pain ordinaire, en même temps qu'il nous nourrit, nous donne la force et l'accroissement, de même l'Eucharistie fait croître les âmes en vertu et leur donne la vigueur. C'est ce que nous voyons en figure dans le prophète Élie. « Ayant mangé de ce pain cuit sous la cendre qu'il trouva auprès de lui, il en reçut tant de force, qu'il marcha quarante jours et quarante nuits, jusqu'à ce qu'il atteignît la montagne d'Horeb. » (III Reg., XIX, 8.) Nous sommes en ce monde des voyageurs qui marchons vers la montage de l'éternelle Sion : comment faire ce long et difficile pèlerinage, si Dieu ne nous avait préparé un substantiel aliment dans l'Eucharistie ?...

Un autre effet du pain matériel, c'est de flatter le palais de celui qui le mange avec appétit, de telle sorte que ce goût et cette saveur même portent à en manger davantage. De même le pain eucharistique cause tant de plaisir aux âmes qui le reçoivent dignement, que, grâce à cette délectation intime qu'elles y trouvent, elles ressentent un attrait de plus en plus vif pour la vertu, et se portent aux choses de Dieu avec un amour toujours croissant. « Ceux qui me mangent, seront encore affamés; et ceux qui me boivent, auront encore soif. » *Qui edunt me, adhuc esurient; et qui bibunt me, adhuc sitient.* (Eccli., XXIV, 29.) C'est ainsi que l'Eucharistie produit dans les âmes les effets que le pain ordinaire produit dans le

corps. De plus, elle a cet avantage que les plaisirs qu'elle cause sont purs et durables; ce qui ne se rencontre pas dans les satisfactions corporelles ; car c'est la différence que saint Grégoire met entre les uns et les autres. « Les délices corporelles », dit-il, « satisfont de telle sorte, que le rassasiement apporte bientôt l'ennui et le dégoût; au lieu que les délices spirituelles augmentent l'appétit en le rassasiant, parce que plus l'âme les goûte, plus elle connaît leur excellence : ce qui fait qu'elle les aime et les recherche toujours avec plus d'avidité. » (St Grég., hom. XXXVI in Ev.)

II. *De fortifier.* — En même temps que le pain matériel entretient la vie et la santé, donne de la vigueur et satisfait le goût, il fortifie et dispose à supporter la fatigue et le travail, ainsi que dit le Psalmiste : *Panis cor hominis confirmet.* (Ps. CIII, 15.) Ainsi le pain eucharistique donne de la force à l'homme pour soutenir et supporter toutes sortes de travaux pour le nom de Dieu. Voilà pourquoi saint Cyprien nous apprend que, de son temps, on avait coutume d'administrer le saint Sacrement à tous les fidèles, avant qu'on les menât devant les tyrans pour rendre témoignage à Jésus-Christ, de peur qu'ils ne succombassent dans les supplices, et que la violence et la rigueur des tourments ne leur fissent perdre courage dans le combat du salut. Ce que raconte saint Cyprien, ne l'avons-nous pas vu de notre temps ? Les glorieux martyrs immolés par la barbarie révolutionnaire en 1871, n'ont-ils pas trouvé dans la sainte Eucharistie leur force et leur soutien pour marcher au lieu du supplice, et recevoir le plomb meurtrier de leurs lâches et sauvages assassins?... Que

peut craindre, en effet, celui qui porte en lui Jésus-Christ par la sainte communion ? « Si Dieu est pour nous, » s'écriait saint Paul, « qui pourra nous nuire ? » *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?* (Rom., VIII. 31.) Le chrétien qui se nourrit du pain vivant, ne peut-il pas dire avec Job : « Mettez-moi avec vous, et que tout le monde combatte contre moi (Job., XVII, 3) ; et avec le Psalmiste : « Si je marche au milieu des ombres de la mort, je ne craindrai aucun mal, parce que vous êtes avec moi » ? (Ps. XXII, 4.)

L'Eucharistie nous fortifie encore et nous arme contre les tentations et contre les faiblesses de notre nature corrompue. Quelles que soient les ruses du démon pour nous séduire, quelle que soit notre faiblesse devant les assauts sans cesse renaissants de la concupiscence, avec la sainte Eucharistie dans notre cœur, nous pouvons dire comme le grand Apôtre : *Omnia possum in eo qui me confortat* (Philip., IV, 13) ; « oui, je puis tout en celui qui me fortifie. » Je puis triompher de l'enfer, du monde et des passions, à l'exemple de tant de saints, qui ont soutenu les plus rudes combats contre tous les ennemis de leur salut.

III. *De communiquer ses propriétés.* — Le pain matériel, enfin, communique à notre corps ses propriétés, et se transforme en chair, en os, en sang et en autres substances, qui composent cette partie matérielle de notre être. De même le pain eucharistique orne notre âme de toutes les qualités qui lui sont propres. Ce pain vivant, n'étant autre que Jésus-Christ lui-même, nous donne surabondamment la vie de la *grâce, et il est* en même temps pour nous le gage de

la vie de la gloire. C'est ce que nous dit si bien saint Thomas, dans ces paroles que chante l'Église à l'office du Saint-Sacrement : *Mens impletur gratia, et futuræ gloriæ nobis pignus datur.* Comment notre âme ne serait-elle pas remplie de toutes sortes de grâces par la sainte communion, puisque nous y recevons Jésus-Christ véritablement vivant, et que nous pouvons dire avec saint Paul: *Vivit vero in me Christus*, « c'est Jésus-Christ qui vit en moi » ? (Gal., II, 20.) Je ne puis avoir désormais d'autres pensées, d'autres désirs, d'autres sentiments que ceux de mon divin Maître. Il m'enrichit de tous les trésors de ses mérites infinis....

Par l'Eucharistie, enfin, Jésus-Christ nous donne le gage de la vie éternelle. Et quel gage plus asssuré pourrions-nous en avoir, puisque, vrai Dieu et souverain Seigneur, il s'y donne lui-même à nous, et qu'inséparablement unis à lui, nous ne pouvons être que là où il sera lui-même durant l'éternité ?

Demandons tous les jours au Seigneur ce pain vivant, ce pain salutaire : *Panem nostrum supersubstantialem dà nobis hodie.* (Matth., VI, 11.) Rendons-nous dignes de le recevoir souvent. Qu'il soit notre aliment pendant la vie, notre viatique à la mort, afin qu'il nous mette en possession de la gloire dont il est le gage.

XI. — La Sainte Communion.

Venite, comedite panem meum. (Prov., IX, 5.)

Venez, mangez le pain que je vous ai préparé.

Ce n'est pas sans raison que Notre-Seigneur, pour résider avec nous sur cette terre jusqu'à la fin des siècles, comme il l'avait promis, a choisi le pain pour en faire son corps. Afin de se communiquer à chacun de nous, il a pris l'aliment le plus commun, le plus nécessaire, le plus universel, pour nous donner à comprendre que notre âme n'a pas moins besoin de se nourrir chaque jour de la chair et du sang de son Dieu, que notre corps, du pain et du vin qui lui conservent la santé et la vie. Aussi nous presse-t-il de venir nous asseoir au banquet qu'il nous a préparé : *Venite, comedite panem meum...* Il nous déclare que si nous ne mangeons sa chair et ne buvons son sang, nous n'aurons point la vie en nous : *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis...* (Joan., VI, 54.)

L'Église, interprète des volontés de Jésus-Christ nous fait un commandement exprès de faire la communion.

Mais parce que la communion est la plus excellente de toutes les actions du chrétien, voyons-en : 1° les *avantages*, et 2° les *dispositions que nous devons y apporter...*

I. Avantages. — 1° L'Eucharistie, c'est Jésus-Christ

Fils du Dieu vivant, c'est ce Verbe dont saint Jean nous parle si admirablement au début de son Évangile : *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum... Et Verbum caro factum est.* « Et le Verbe s'est fait chair... » (Joan., I, 1, 14.) Le recevoir dans la communion, c'est ne plus faire qu'un avec lui, comme il est un avec son Père... Quelle union intime et infiniment glorieuse pour une humble créature!...

2° L'Eucharistie, c'est Jésus-Christ l'Homme-Dieu, fils de la Vierge Marie. Le recevoir dans la communion, c'est le porter dans son sein et sur son cœur, comme cette divine Mère... Que pouvons-nous donc envier à saint Joseph... aux bergers... aux mages?...

3° L'Eucharistie, c'est Jésus vivant dans l'humble demeure de Nazareth, pauvre, obscur, obéissant et pratiquant toutes les vertus. Quelle école de perfection pour nous que la sainte communion!...

4° L'Eucharistie, c'est le Sauveur vivant parmi les hommes et faisant le bien : *Transiit benefaciendo...* Le recevoir, c'est trouver la guérison à toutes nos infirmités spirituelles : *Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam...* (Luc., V, 32. Math., IX, 13.)

5° L'Eucharistie, c'est Jésus la victime de notre salut, le Sauveur des hommes... Communier, c'est s'appliquer les mérites de sa passion et de sa mort : *Recolitur memoria passionis ejus...*

6° L'Eucharistie, c'est Jésus sorti glorieux du tombeau... Le recevoir, c'est commencer une vie nouvelle... Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus : voudrions-nous mourir de nouveau par le péché?...

7° L'Eucharistie, enfin, c'est Jésus triomphant et glorieux dans le ciel... Communier, c'est recevoir le gage de la gloire à venir : *et futuræ gloriæ nobis pignus datur...*

O mystère ineffable de l'amour de notre Dieu !... Et le prodige, c'est l'indifférence du grand nombre pour la communion !... Mais voyons les dispositions que nous devons apporter à la sainte table pour en recueillir les fruits.

II. *Dispositions.* — C'est 1° une *foi profonde.* Notre raison est incapable de rien comprendre à cet auguste mystère. Les yeux du corps ne nous montrent que la forme et les apparences d'un peu de pain... Mais il faut faire taire les sens et captiver notre raison sous le joug de la foi. Du fond du cœur adressons à Notre-Seigneur cette prière : *Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam...* (Marc., IX, 23.) Cette foi que nous aurions eue en entendant, en voyant le Sauveur instituer cet adorable Sacrement, portons-la à la table sainte. C'est, comme alors, Notre-Seigneur avec sa puissance, sa bonté, son amour... C'est lui qui nous dit : *Accipite, et comedite...* (Matth., XXVI, 26.)

2° *Humilité profonde.* — Oh ! comme les sentiments de la Chananéenne nous conviennent ici ! Non, nous ne méritons pas de nous asseoir au banquet des anges : *Nam et catelli edunt de micis quæ cadunt de mensa dominorum suorum...* (Matth., XV, 27.) Que d'infirmités, de faiblesses, de misères, nous rendent indignes de paraître devant la sainteté même, sans parler de manger sa chair adorable ! Oui, nous devons répéter avec le centurion : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum...* (Matth., VIII, 8.)

3° *Pureté de cœur.* — Celui que nous allons recevoir à la sainte table ne fait qu'un avec son Père, le Dieu de toute sainteté ; il est venu en ce monde, mais il a voulu pour mère une vierge immaculée... Il a institué le Sacrement de son amour dans un cénacle magnifiquement pur et paré... Il a voulu que son corps, après sa mort, reposât dans un sépulcre exempt de toute corruption... L'Eucharistie ne peut être conservée que dans des vases d'or... Comment donc ne pas le recevoir à la sainte communion dans un cœur parfaitement pur ?... C'est le pain des anges et le vin des vierges...

4° *Reconnaissance.* — Un si magnifique banquet ne peut se terminer sans de vives et généreuses actions de grâces... Répétons avec le roi prophète : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* (Ps. CXV, 12.) Donnons-nous à lui tout entiers, comme il se donne lui-même...

XII. — **Eucharistie** (SACRIFICE).

Hoc facite in meam commemorationem. (Luc., XXII, 19.)

Faites ceci en mémoire de moi.

Notre-Seigneur Jésus-Christ faisait la dernière cène avec ses bien-aimés disciples. Ayant pris d'abord du pain, il le bénit en rendant grâces à son Père, et le leur distribua en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps. » (Matth., XXVI, 26. Marc., XIV, 22.

Luc., XXII, 19.) Puis, ayant aussi pris le calice, il le bénit de la même manière, et leur donna à boire le vin changé en son sang. Après cela il ajouta : « Faites ceci en mémoire de moi, » *hoc facite in meam commemorationem.* (Luc., XXII, 19. I Cor., XI, 24.) Par ces paroles, le Sauveur conféra à ses Apôtres le pouvoir de changer le pain en son corps et le vin en son sang. Prêtre lui-même selon l'ordre de Melchisédech (Ps. CIX, 4. Hebr., V, 6; VII, 17), il les établit prêtres de la loi nouvelle et ministres du sacrement de l'Eucharistie. Le moment, la matière et les circonstances que choisit Jésus-Christ pour instituer ce sacrement, aussi bien que les paroles dont il se servit, montrent que son intention était de nous le laisser comme un mémorial de sa passion et de sa mort. Aussi l'Église enseigne-t-elle que l'Eucharistie est à la fois un sacrement et un sacrifice : comme sacrement, elle a pour but la sanctification des hommes; comme sacrifice, elle se rapporte principalement à la gloire de Dieu.

Nous trouvons en effet dans l'Eucharistie, comme sur la croix, tout ce qui constitue l'essence du sacrifice : 1° *l'offrande de la victime;* 2° *son immolation*; 3° *sa destruction*; 4° *sa consommation.*

I. *L'offrande de la victime.* — Le sacrifice consiste d'abord dans le choix d'une victime, d'une hostie qu'on offre à Dieu pour l'honorer et reconnaître son domaine absolu sur toutes choses. C'est ainsi que nous voyons Abel offrir et consacrer au Seigneur ce qu'il y avait de plus choisi dans ses troupeaux. (Gen., IV, 4.) Melchisédech, Abraham, Jacob, Job et les autres saints *patriarches immolaient à Dieu des génisses, des brebis,*

des agneaux, ou lui offraient les prémices de tous les fruits qu'ils recueillaient de la terre. La loi du sacrifice est si bien de l'essence de la religion, que chez les peuples où s'est perdue jusqu'à la connaissance du Dieu véritable et unique, on a cependant vu se conserver la pratique du sacrifice. Le démon ayant usurpé la place de Dieu, c'est à lui que l'on offrait des victimes, et ces victimes souvent furent des créatures humaines, comme on le raconte des Gaulois, qui livraient aux flammes d'innocents enfants en l'honneur de leurs divinités. Quelle que fût la matière du sacrifice, toujours cet acte solennel de la religion commençait par l'offrande, qui consistait à la présenter à Dieu et à le prier de vouloir bien l'accepter comme agréable.

Jésus-Christ, sur le Calvaire, s'étant substitué à toutes les victimes de l'ancienne loi, lesquelles n'avaient été que la figure du sacrifice seul digne de Dieu, qu'il allait offrir lui-même, a commencé par se présenter à son Père en lui disant, comme nous le lisons dans l'Épître aux Hébreux (x, 5) : *Hostiam et oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi... ecce venio...* « Parce que vous n'avez plus voulu le sacrifice ni l'oblation, vous m'avez revêtu d'un corps : me voici. » De même sur l'autel, où se renouvelle mystiquement le sacrifice du Calvaire, le prêtre, représentant et lieutenant de Jésus-Christ, fait aussi l'offrande du pain et du vin, qui, comme matière du sacrement, seront changés au corps et au sang de Jésus-Christ, et sont par là même le sujet du sacrifice.

II. *L'immolation.* — Offerte à Dieu, la victime était

ensuite immolée. Le prêtre, exécuteur des divins mystères, enfonçait le couteau dans le sein de l'hostie vivante et en répandait le sang. C'était pour reconnaître que Dieu est le maître absolu de la vie et de la mort, et déclarer par là que prêtres et assistants étaient prêts à mourir et à se sacrifier pour lui, de la même manière qu'ils faisaient mourir les victimes qu'ils lui offraient. Ils confessaient encore qu'ils avaient, par leurs péchés, mérité cette mort qu'ils faisaient subir aux victimes substituées à leur place. Ainsi Jésus-Christ a été immolé sur le Calvaire. Prêtre éternel, et il s'est sacrifié lui-même : *Oblatus est, quia ipse voluit.* (Is., LIII, 7.) Les bourreaux qui l'ont attaché à la croix et lui ont donné la mort, n'ont été que d'inconscients instruments. Jésus-Christ, en priant pour eux, disait à son Père : « Pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font » ; *non enim sciunt quid faciunt.* Sur la croix, le sang de Jésus a été réellement répandu et séparé de son corps. Dans l'Eucharistie, vrai mémorial de la passion du Sauveur, en vertu des paroles sacramentelles et de la double consécration du pain et du vin, il y a aussi l'immolation, qui consiste dans la séparation du corps et du sang: immolation mystique, bien entendu, puisque le sacrifice de l'autel n'est plus un sacrifice sanglant, comme celui du Calvaire, et que Jésus-Christ, étant là dans son état ressuscité et glorieux, ne peut plus mourir ; mais immolation véritable cependant, en vertu de l'institution et des paroles du Sauveur.

III. *La destruction.* — La victime immolée était détruite : on en consumait par le feu les chairs et les

ossements, tandis que le sang coulait sur la terre et s'y mêlait. Sur le Calvaire, l'adorable Victime a voulu subir la destruction entière de son humanité : son sang a été versé jusqu'à la dernière goutte et a inondé le sol où se dressait la croix, instrument de son supplice; son corps a été déposé dans le sépulcre, comme les restes inanimés d'un homme qui n'est plus. Sur l'autel, n'y a-t-il pas aussi destruction de la victime eucharistique, et ne voyons-nous pas une touchante représentation de la mort et de la sépulture du Sauveur? Comme nous l'avons dit, par la vertu et la signification des paroles de la double consécration, il y a séparation du corps et du sang, ce qui eut lieu réellement sur le Calvaire; à la communion, les espèces sacramentelles disparaissent, et le corps de Jésus-Christ semble de nouveau être déposé dans le sépulcre.

IV. *La consommation.* — Dans les sacrifices anciens, surtout chez le peuple de Dieu, les prêtres mettaient à part certaines parties choisies de la victime pour s'en nourrir et y faire participer aussi ceux qui assistaient au sacrifice. En mangeant la victime, prêtres et assistants s'identifiaient, pour ainsi dire, avec elle, pour ne faire qu'une seule et même chose. C'est ce que Jésus-Christ a fait d'une manière excellente sur le Calvaire, en se livrant à la mort pour nous, et en instituant l'adorable Sacrement de l'autel comme mémorial vivant et éternel de son sacrifice. Ici la consommation de la victime est entière et parfaite, de la part des prêtres comme des fidèles. Par la communion, Jésus-Christ se donne à tous et se donne tout

entier à chacun en particulier. C'est la plus merveilleuse union, l'identification la plus étroite qui se puisse faire entre nous et l'adorable Victime. Ainsi Jésus-Christ nous transforme en lui et nous rend participants de tous ses mérites, en nous appliquant par la sainte Eucharistie tous les fruits de sa passion et de sa mort. Si donc l'Eucharistie est le sacrifice par excellence, unissons-nous à Notre-Seigneur pour l'offrir à Dieu, à qui seul appartient toute gloire dans les siècles des siècles.

XIII. — Sacrement de Pénitence.

Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt. (Joan., xx, 23.)

Les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à qui vous les retiendrez.

Le Baptême nous fait naître à la vie spirituelle et surnaturelle; la Confirmation nous y établit à l'état d'hommes faits ; l'Eucharistie entretient en nous cette vie et l'augmente : mais aucun de ces sacrements ne nous affranchit complètement de notre faiblesse naturelle, et nous restons exposés au danger de perdre la grâce de Dieu et de donner la mort à notre âme par le péché. Notre-Seigneur Jésus-Christ, connaissant la fragilité humaine et ne voulant pas laisser périr éternellement la multitude d'infortunés pécheurs qui perdraient l'innocence du Baptême, a voulu, dans

sa miséricorde, leur donner un moyen de se réconcilier avec la justice divine et de renaître à la vie de la grâce, quand ils auraient eu le malheur de la perdre. Ce moyen, ce remède, nous l'avons toujours prêt dans le sacrement de Pénitence, destiné à effacer les péchés commis après le Baptême.

Nous dirons : 1° *la nature de ce sacrement ;* 2° *sa nécessité ;* 3° *les dispositions qu'il réclame.*

I. *Nature de ce sacrement.* — La Pénitence, comme sacrement, consiste dans certaines actions extérieures et sensibles qui marquent ce qui est opéré dans l'intérieur de l'âme. Comme, dans le Baptême, l'eau employée pour matière signifie que la grâce lave intérieurement la souillure du péché, ainsi, dans la Pénitence, tout ce qui se fait extérieurement par le prêtre et le pénitent: la posture humiliée du pécheur, l'aveu de ses fautes, la douleur qu'il en témoigne, la disposition où il est de les expier; les paroles de pardon que prononce le confesseur, l'absolution qu'il accorde : tous ces différents actes, dis-je, marquent la réconciliation intérieure qui se fait entre Dieu et l'homme, entre le pécheur et son juge. Le pécheur vraiment pénitent exprime parfaitement par ses actes et par ses paroles qu'il a renoncé au péché et qu'il le déteste. De son côté, le prêtre nous manifeste également par ses actes et ses paroles la miséricorde de Dieu qui remet les péchés. Une preuve de cette vérité, c'est la parole du Sauveur à saint Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. (Matth., XVI, 19.) Quand, en vertu de ce pouvoir, le prêtre

dit : « Je vous absous de vos péchés », les péchés sont véritablement et directement remis. Le sacrement de Pénitence étant, comme tous les autres sacrements, d'institution divine, son efficacité vient de la toute-puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, représenté par les prêtres, à qui il a dit en la personne des apôtres : « Les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à qui vous les retiendrez. (Joan., XX, 23.) Les paroles de l'absolution dans la bouche du prêtre ont la mêmeva leur que celles de Jésus-Christ au paralytique : « Ayez confiance, mon fils, vos péchés vous sont remis. » (Matth., IX, 2.) De même que le paralytique fut guéri de son infirmité, de même le pécheur absous par le prêtre est purifié de ses fautes et délivré de toute iniquité.

Combien ne devons-nous pas être reconnaissants envers Notre-Seigneur ! car, s'il a élevé la Pénitence à la dignité de sacrement, c'est pour nous donner un gage certain, assuré, évident, de la rémission de nos péchés... L'absolution du prêtre nous donne la confiance que nos fautes nous sont pardonnées, et la foi que nous devons avoir dans l'efficacité du sacrement, tranquillise notre conscience infiniment mieux que ne le pourraient faire nos meilleures dispositions personnelles.

II. *Sa nécessité.* — Si la Pénitence est, comme nous venons de le voir, un véritable sacrement, elle est aussi d'une absolue nécessité pour tous ceux qui ont perdu par le péché mortel la grâce du Baptême. Notre-Seigneur le dit formellement : « Rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux. » *Non intrabit in*

eam aliquod coinquinatum. Apoc., XXI, 27.) Il faut s'y présenter avec l'innocence conservée ou au moins réparée. Or, quand on a eu le malheur de la perdre, il n'y a qu'un moyen de la recouvrer : la Pénitence. Voilà pourquoi les saints Pères appellent ce sacrement la seconde planche après le naufrage : *secunda post naufragium tabula.* Celui donc qui ne veut pas s'exposer à périr éternellement, n'a d'autre moyen de salut que celui qui lui est offert dans ce sacrement. « Si vous ne faites pénitence, » dit Jésus-Christ, « vous périrez tous semblablement. » *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.* (Luc., XIII, 5.) Est-il parole plus claire et plus formelle pour établir la nécessité de recourir au sacrement de Pénitence, quand on a eu le malheur de se rendre coupable de péché après le Baptême? Ce serait une erreur de prétendre qu'il s'agit ici seulement de la pénitence intérieure, c'est-à-dire de la vertu de pénitence, qui consiste dans le repentir, la douleur, l'amertume de l'âme qui abhorre et déteste le péché : car la contrition parfaite elle-même ne peut justifier devant Dieu qu'autant qu'elle est jointe à la disposition, au vœu de recourir au sacrement de Pénitence, de telle sorte qu'il n'y a pour le pécheur de salut à espérer que par le sacrement de Pénitence, ou réellement reçu ou sincèrement désiré. C'est parce que ce sacrement est de nécessité de moyen, comme disent les théologiens, que l'Église en fait aussi une nécessité de précepte, c'est-à-dire l'objet d'un commandement spécial...

III. *Dispositions qu'il réclame.* — Personne ne pouvant être sauvé qu'en vertu de la passion de Jésus-

Christ, il était très convenable en soi et très utile pour nous qu'il y eût un sacrement particulier pour nous appliquer les mérites de son sang et effacer les péchés commis après le Baptême.

Mais, pour avoir toute son efficacité, ce sacrement exige certaines dispositions de la part de ceux qui le reçoivent. La première, c'est le renoncement absolu au péché et le regret de l'avoir commis. C'est par là, en effet, que doit commencer la réparation. Ce serait peu de donner extérieurement des marques de pénitence, si on ne changeait intérieurement de volonté et de dispositions : *Scindite corda vestra, et non vestimenta vestra.* (Joël., II, 13). Notre-Seigneur ayant établi le sacrement de Pénitence sous forme de jugement, une seconde disposition du pécheur qui vient solliciter son pardon, c'est l'aveu humble et sincère de toutes ses fautes. C'est en connaissance de cause que le prêtre doit prononcer sa sentence. Il doit pardonner les péchés ou les retenir au besoin. Mais il ne peut le faire qu'autant que le pénitent lui ouvre l'intérieur de son âme et lui révèle jusqu'à ses plus secrètes pensées... Enfin, tout péché exigeant réparation, le pénitent, pour être justifié, doit être dans la disposition de satisfaire à Dieu et aux hommes par des actes expiatoires. C'est pour cela que le prêtre impose une pénitence. Comme malade, le pécheur doit encore se soumettre aux remèdes que le confesseur, en qualité de médecin spirituel, croira devoir lui prescrire pour sa guérison ou sa préservation contre tout danger de rechute.

Ayons souvent recours à cette salutaire piscine

pour purifier notre âme de ses souillures, usons de ce remède pour nous guérir de nos infirmités et retrouver la vie de la grâce, pour mériter la vie de la gloire.

XIV. — Contrition.

Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies. (Ps. L, 19.)

Vous ne rejetterez point, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié.

C'est le Prophète-roi, le modèle de tous les vrais pénitents, qui adressait ces paroles au Seigneur en lui offrant les larmes de son repentir. Il savait que si Dieu a le péché en horreur, et s'il menace le pécheur de toutes les rigueurs de sa justice, sa miséricorde est prompte à pardonner, et s'incline avec amour vers un cœur touché d'un véritable regret de ses égarements. Après son double crime et le scandale qu'il avait donné à son peuple, David sentit le besoin de rentrer en grâce avec Dieu, et le premier sentiment qui jaillit de son cœur fut celui d'une sincère et vive douleur de l'avoir offensé, d'avoir oublié ses bienfaits, de s'être détourné de lui pour se donner aux créatures. Mais à peine a-t-il prononcé devant le prophète Nathan cette courte parole : *Peccavi*, que l'homme de Dieu lui donne aussitôt l'assurance que son péché lui est pardonné : *Dominus transtulit quoque peccatum tuum...* (II Reg., XII, 13.) Tout pécheur, quel qu'il soit, peut, comme cet illustre pénitent, obtenir son pardon, s'il

est comme lui contrit et repentant de ses péchés. La contrition donc étant la condition absolue pour être justifié devant Dieu, nous allons en exposer : 1° *la nature;* 2° *la nécessité;* 3° *les qualités.*

I. *La nature.* — Qu'est-ce d'abord que la contrition? Les Pères du concile de Trente la définissent : « une douleur et une détestation des péchés commis, accompagnée de la résolution de ne plus pécher à l'avenir »; et, parlant ensuite du mouvement de la contrition, ils ajoutent qu' « elle prépare à la rémission des péchés, pourvu qu'elle soit accompagnée de la confiance en la miséricorde de Dieu, et de la volonté de faire tout ce qui est nécessaire pour bien recevoir le sacrement de Pénitence. »

Veuillez bien observer que, pour avoir la contrition, il ne suffit pas de cesser le péché, de prendre la résolution d'une vie nouvelle, ou même de commencer actuellement une autre conduite; mais qu'il est nécessaire, avant tout, de détester le mal qu'on a commis et de travailler à l'expier. Aussi voyez les gémissements que l'Écriture met si souvent dans la bouche des saints. « Je me lasse à force de gémir, » dit David, « je baigne toutes les nuits mon lit de mes larmes. » (Ps. VI, 7.) « Je repasserai en votre présence », ajoute Ézéchias, « toutes mes années dans l'amertume de mon âme, Seigneur. » (Is., XXXVIII, 15.) De tels gémissements et de telles expressions ne peuvent venir que d'un repentir profond des fautes commises et de la détestation de la vie passée.

Le concile appelle la contrition une douleur; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'elle soit une douleur

sensible et extérieure..... La contrition est un acte de la volonté, et saint Augustin nous dit que la douleur accompagne le repentir, mais qu'elle n'est pas le repentir... Le mot *contrition* fait entendre que nos cœurs, endurcis par l'orgueil, sont brisés et broyés par la force du repentir, comme les choses corporelles sont réduites en morceaux, quand on les frappe avec un caillou ou un marteau... Aussi ce mot ne s'applique-t-il qu'à la seule douleur que produit en nous la perte de la grâce de Dieu et de l'innocence, et jamais à celle que nous pourrions éprouver de la perte de nos parents, ou de tout autre malheur... On appelle encore cette même détestation du péché, componction du cœur. De même qu'on ouvre avec le fer un ulcère enflé pour en faire sortir les humeurs, ainsi le cœur est en quelque sorte percé par la contrition, afin qu'il rejette hors de lui le poison mortel du péché. Voilà pourquoi Joël désigne la contrition par le déchirement du cœur : « Convertissez-vous à moi, » dit-il, « de tout votre cœur, dans le jeûne, dans les pleurs et dans les gémissements, et déchirez vos cœurs. » *Scindite corda vestra.* (Joël., II, 12-13.)

II. *La nécessité.* — La contrition, telle que nous venons de l'exposer, est absolument nécessaire pour se réconcilier avec Dieu et obtenir le pardon de ses péchés. Comment, en effet, pourrait-on espérer de plaire au Seigneur et de recouvrer sa grâce, si l'on n'était sincèrement repentant de l'avoir offensé par le péché, et bien résolu en même temps d'éviter à l'avenir tout ce qui est opposé à sa volonté et défendu par sa loi? Un père ne pardonne à un fils rebelle

qu'autant qu'il déteste sa faute et qu'il promet de n'y plus retomber à l'avenir..... Un roi ne fait grâce à un sujet révolté qu'à la condition qu'il se montre repentant de sa conduite coupable, et donne l'assurance d'une entière fidélité pour l'avenir. Ainsi en est-il, à notre égard, de Dieu notre père et notre roi : il ne peut nous faire grâce qu'en vue de notre regret pour le passé et de notre ferme propos pour l'avenir.

Pour parler avec les théologiens, ajoutons que la contrition est nécessaire de nécessité *de moyen*, *de précepte* et *de sacrement :*

1° *De moyen*, c'est-à-dire que rien ne peut la suppléer, ni prières, ni jeûnes, ni aumônes, ni confession, ni pénitence...

2° *De précepte.* Dieu en a fait une loi dans l'Ancien Testament : *Convertimini ad me in toto corde vestro.* (Joël., II, 12.) Jésus-Christ est venu appeler les pécheurs à la pénitence : *Pœnitentiam agite*, « faites pénitence. » (Matth., IV, 17.) *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.* (Luc., XIII, 5.)

3° *De sacrement.* Le prêtre, au tribunal sacré, siège comme juge et interprète de l'ordre de Jésus-Christ, disant : « Les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à qui vous les retiendrez. » (Joan., XX, 23.) Il ne peut donner l'absolution qu'après avoir acquis la certitude morale que le pénitent a une véritable et sincère contrition de tous ses péchés. Sans la contrition, donc, point de salut à espérer.

III. *Les qualités.* — La contrition n'est véritablement digne de ce nom qu'autant qu'elle réunit les

qualités assignées par le catéchisme : elle doit être *intérieure, souveraine, surnaturelle* et *universelle.*

1° *Intérieure.* Nous l'avons dit, la douleur que nous devons éprouver du péché, n'est pas une douleur extérieure et sensible, s'exprimant par des larmes, des cris, des mouvements convulsifs. C'est la volonté qui a consenti au mal, à l'iniquité : c'est la volonté qui doit se repentir, en s'éloignant de tout ce qui déplaît à Dieu....

2° *Souveraine.* Cette douleur doit être telle, que l'on ne puisse en concevoir de plus grande. Cette seconde qualité se mesure sur le prix du bien perdu par le péché et sur le mal accompli. Or le bien perdu, c'est Dieu, souverainement parfait, souverainement grand, souverainement aimable. La douleur de l'avoir abandonné, de s'être séparé de lui, doit donc être souveraine... Le péché, étant le plus grand de tous les maux, nous doit donc causer aussi le plus grand de tous les regrets...

3° *Surnaturelle.* Dans son principe et dans ses motifs, la contrition doit être surnaturelle. Le Saint-Esprit seul peut nous l'inspirer, et il faut qu'elle nous vienne de son mouvement. Si de nous-mêmes nous pouvons nous éloigner de Dieu, nous ne pouvons retourner à lui sans son secours... Seule la foi doit nous suggérer les motifs de notre repentir, en nous représentant le péché comme offense de Dieu, cause des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, et principe de la ruine éternelle des âmes...

4° *Universelle.* Il est nécessaire, enfin, que la contrition s'étende à tous les péchés mortels qu'on a eu le

malheur de commettre. Tous sont en horreur à Dieu, tous ont cloué Jésus-Christ à la croix, tous méritent l'enfer : tous, par conséquent, doivent être expiés par le repentir. C'est avec ces qualités que notre contrition nous méritera la grâce en ce monde, et la gloire en l'autre.

XV. — **Contrition** (MOTIFS).

Iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper. (Ps., L, 5.)

Je reconnais mon iniquité, et mon péché est toujours devant moi.

Nous ne pouvons lire sans en être profondément touchés les admirables sentiments de contrition qui s'échappaient du cœur de David, et que nous a conservés en particulier son psaume cinquantième. Ayant eu peut-être le malheur d'imiter ce grand roi dans ses égarements, il ne nous reste qu'à le prendre pour modèle dans notre pénitence, et de nous prosterner avec lui devant Dieu, pour obtenir de sa miséricorde le pardon de nos péchés. Ce pardon nous est assuré, si nous sommes dans les dispositions d'une véritable et sincère pénitence, si, en un mot, nous avons la contrition. Le repentir après le péché, c'est la plus grande grâce dont nous soyons redevables à la miséricorde de Dieu. Nous ne saurions donc la solliciter avec trop de ferveur et de persévérance. Mais *en même temps*, à l'exemple de David pénitent, nous

devons exciter en nous la contrition, en méditant la laideur de nos péchés et en nous inspirant des motifs que la foi nous propose. Ces motifs, nous les trouvons exposés dans la formule même de l'acte de contrition, et ils se tirent : 1° *de la bonté de Dieu;* 2° *de sa sainteté ;* 3° *de son amour ;* 4° *de sa justice.*

I. *De la bonté de Dieu.* — Mon Dieu, disons-nous, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon. Comprendrons-nous jamais la bonté de Dieu envers nous ? Il nous a créés à son image et à sa ressemblance : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* (Gen., I, 26). Il a élevé l'homme au-dessus de toutes les autres créatures visibles, et en a fait le chef de tout ce qui vit et respire sur la terre... N'est-ce pas Dieu qui nous conserve et veille sur nous avec une paternelle tendresse ? *Ad ubera portabimini.* « Je vous porterai, » dit-il, « comme un enfant à la mamelle. » (Isai., LXVI, 12.) Ailleurs il ajoute : « Quand même on verrait une mère oublier le fruit de ses entrailles, pour moi je ne vous oublierai jamais. » (Isai., XLIX, 15.) Par combien de grâces et de bienfaits ne nous témoigne-t-il pas tous les jours sa paternelle sollicitude ? Eh bien ! ce Dieu infiniment bon, nous l'outrageons par le péché,... nous effaçons de notre âme son image, et nous nous rendons semblables aux démons. Le péché, enfin, nous inflige la plus honteuse dégradation : *Homo, cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* (Ps. XLVIII, 13, 21.) N'est-ce pas de notre part le comble de l'ingratitude et de la honte ?...

II. *De sa sainteté.* — Dieu, la bonté même, est encore infiniment saint, et c'est un second motif de la vive douleur que doit nous inspirer le souvenir de nos infidélités. La sainteté de Dieu, les anges et les élus la proclament dans le ciel : *Sanctus, sanctus, sanctus.* (Isai., VI, 3. Apoc., IV, 8.) L'Église la célèbre sur la terre : *Sanctum et terribile nomen ejus;* « le nom du Seigneur est saint et redoutable. » (Ps., CX, 9.) Cette sainteté, le pécheur l'avilit, la méprise, la détruit dans son âme.... Dieu ne dit-il pas dans l'Écriture : « Soyez saints, parce que je suis saint » ? *Sancti estote, quia ego sanctus sum.* (Levit., XI, 44; XIX, 2.) Il ne devrait n'y avoir rien que de saint dans vos pensées, vos sentiments, vos désirs, vos paroles et vos œuvres; et vous ne vous êtes servis des facultés de votre âme et des sens de votre corps que pour multiplier vos iniquités. Vous pouvez vous appliquer, comme pécheurs, ce que le prophète disait de Jésus-Christ sous les meurtrissures de sa douloureuse flagellation : *A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas.* (Isai., I, 6.) « De la plante des pieds au sommet de la tête, il ne reste en lui aucune partie qui ne soit déchirée. » Ce sont vos passions, vos vices, vos désordres, qui, bourreaux impitoyables, vous ont accablés de blessures, et n'ont laissé en vous aucune trace de la sainteté dont Dieu vous avait marqués comme ses enfants d'adoption. Ah ! détestez le péché, qui vous a fait préférer à la sainteté même de Dieu l'ignominie du démon....

III. *De son amour.* — Mon Dieu, disons-nous encore dans l'acte de contrition, j'ai un extrême regret de

vous avoir offensé, parce que vous-êtes infiniment aimable. A lui seul, ce motif ne suffirait-il pas pour arracher de notre cœur une source intarissable de larmes, au souvenir de notre lâche et coupable ingratitude envers ce Dieu dont l'Évangile nous a révélé l'amour infini ? Celui que vous avez personnellement outragé par vos péchés, c'est ce Jésus fils bien-aimé de la Vierge Marie ;... ce Jésus qui est venu évangéliser les pauvres, guérir les malades, consoler les affligés, ressusciter les morts ;... ce Jésus si bon, si compatissant, si miséricordieux envers les pécheurs... Voyez-le en agonie au jardin des Oliviers ; suivez-le aux tribunaux de Caïphe, de Pilate et d'Hérode ; accompagnez-le au Calvaire, où il monte chargé de sa croix. Entendez-le s'écrier avant son dernier soupir : *Consummatum est*, « tout est consommé » (Joan., XIX, 30) pour le salut et la rédemption des hommes. N'est-ce pas pour l'expiation de vos péchés qu'il est né dans la pauvreté, qu'il a vécu dans la fatigue et le travail, qu'il est mort dans d'incompréhensibles douleurs ?... Pierre, dans un moment d'oubli, renia son divin Maître. Touché d'un regard miséricordieux, il rentra en lui-même et se prit à pleurer amèrement : *flevit amare*. (Matth., XXV, 75. Luc., XXII, 62.) La Tradition rapporte que ses larmes, durant autant que sa vie, creusèrent deux profonds sillons sur ses joues. N'avons-nous pas sujet de nous repentir plus vivement encore que l'Apôtre ?...

IV. *De sa justice.* — Si l'amour infini de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne suffit pas pour nous inspirer le regret de nos fautes, tremblons au moins devant

rable justice de Dieu. Du Calvaire, où le Sau-
xpie de son sang et de sa vie nos iniquités,
ortons-nous dans l'enfer. Pourquoi ces brasiers
s qui ne s'éteindront jamais ?... ces prisons
es et profondes qui ne s'ouvriront jamais ?...
pplices, ces tortures inouïes qui ne cesseront
?.... ces démons dont la rage ne s'apaisera
?... ces cris, ce désespoir, ces grincements
ts, ce ver rongeur, qui se renouvelleront tou-
Tout cela, c'est pour punir le péché. Et l'en-
c toutes ses horreurs sera votre partage, si
'expiez vos péchés par une sincère contrition.
t depuis des siècles, abandonnés à un éternel
oir, les Caïn, les Antiochus, les Judas, les mau-
ches, et tous ceux qui ont méprisé la miséri-
le Dieu. Et vous, si vous ne faites pénitence,
érirez de la même manière : *Si pœnitentiam non
, omnes similiter peribitis.* (Luc., XIII, 5.)

aussi, si nous avons le bonheur de nous re-
sincèrement de nos péchés, quel bonheur et
gloire incomparable nous sont réservés dans
! Là sont les âmes innocentes qui ont toujours
vé la grâce sanctifiante; mais là aussi sont en
nombre les pécheurs qui se sont convertis, et
ême à la dernière heure, ont mérité d'entendre
e bon larron cette consolante parole : *Hodie
eris in paradiso ;* « aujourd'hui même vous serez
oi en Paradis. » (Luc., XXIII, 43.) Puisse votre
r vous assurer cette grâce, et vous associer à
re de tous les saints pénitents ! Ainsi-soit-il.

XVI. — Confession.

Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt. (Joan., xx, 23.)

Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, et ils seront retenus à qui vous les retiendrez.

Notre-Seigneur ne pouvait pas exprimer en termes plus clairs la mission qu'il confiait à ses apôtres de remettre les péchés, comme aussi de les retenir, selon que le réclameraient l'état ou les dispositions des pénitents... Les apôtres et leurs successeurs ont donc été établis comme juges des consciences; et, pour prononcer leur sentence en connaissance de cause, ils ont besoin de voir et d'apprécier l'espèce, le nombre et la gravité des péchés... Il faut aussi qu'ils puissent décider si le pécheur est, oui ou non, digne de pardon... Or ce procès intime de la conscience ne peut s'instruire que par l'aveu du coupable, c'est-à-dire par la Confession... C'est une pratique difficile, humiliante, j'en conviens. Aussi me semble-t-il utile de vous rappeler la divinité de la Confession. Que la Confession soit une institution divine, nous en avons les preuves : 1° *dans la sainte Écriture ;* 2° *dans la Tradition ;* 3° *dans la raison elle-même.*

I. *La sainte Écriture.* — C'est au berceau du genre humain qu'il faut remonter pour trouver l'origine de la Confession. Adam a violé la loi de son Créateur et

perdu son innocence. Dieu vient à lui et l'appelle : *Ubi es ?*... (Gen., III, 9.) Que fait le coupable? il confesse sa faute : « La femme que vous m'avez donnée, m'a présenté le fruit auquel vous m'aviez défendu de toucher, et je l'ai mangé..... » (Ibid., 12.) A son tour, la femme avoue que le serpent l'a trompée et qu'elle a touché à l'arbre prohibé... (Ib., 13.)

Dans la loi mosaïque, il y avait des jours de confession et d'expiation... Les prêtres étaient chargés de constater la guérison de ceux qui étaient atteints de la lèpre... C'était là une figure du pouvoir que devaient exercer les prêtres de la nouvelle loi...

N'est-ce pas en confessant son péché que David obtient son pardon? *Peccavi... Dominus transtulit peccatum tuum...* (II Reg., XII, 13.)

Ce que l'Ancien Testament n'avait fait qu'annoncer et figurer, nous le voyons réalisé dans l'Évangile. Notre-Seigneur a pardonné les péchés, comme le prouve l'histoire de Madeleine et de tous les malades qu'il a guéris... « Afin que vous sachiez », dit-il aux pharisiens, « que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, prends ton grabat et va en ta maison. » C'était au paralytique qu'il parlait. Le paralytique guéri se leva et s'en alla... (Matth., IX, 6-7. Luc., V, 24-25.)

Ce pouvoir de remettre les péchés, Jésus-Christ l'a transmis à ses apôtres et à leurs successeurs : *Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis.....* (Joan., XX, 23.)

II. *La Tradition.* — Elle renferme l'enseignement et la pratique de l'Église depuis les apôtres... Au premier siècle, Origène s'exprimait ainsi : « Le péché est

remis dans l'Église catholique, lorsque le pécheur n'a pas honte d'ouvrir sa conscience au prêtre du Seigneur. » Ainsi parleront les Pères de tous les siècles... Les conciles ne seront pas moins unanimes, et celui de Trente, les résumant tous, fulmine l'anathème contre ceux qui nient que l'Église catholique ait la puissance d'absoudre et de remettre les péchés : « Si quelqu'un déclare que les prêtres n'ont pas reçu le pouvoir direct, immédiat, de remettre les péchés... qu'il soit anathème... »

En pratique, la Confession a toujours existé dans l'Église. S'il n'en était ainsi, que serait-ce que ce pouvoir donné par le Sauveur à ses ministres, sinon un pouvoir illusoire...? Partout où se sont élevés des temples catholiques, partout ont été dressés en même temps les tribunaux de la Pénitence... A Rome, on voit encore aujourd'hui, dans les catacombes, les confessionnaux des premiers chrétiens.....

On se confesse de nos jours dans tout l'univers catholique, par la raison qu'on s'est toujonrs confessé. Remontez les âges : il y a cent, deux cents, cinq cents ans, on se confessait comme on se confessait il y a dix-huit cents ans...

III. *La raison.* — Supposé que la Confession ne fût pas d'institution divine, elle ne pourrait avoir alors qu'une origine humaine. Or fouillez toutes les histoirse: dans aucune vous ne rencontrerez le nom de l'inventeur de la Confession. Je parle des histoires sérieuses, et non de celles inspirées par l'impiété ou la haine...

Quel homme, d'ailleurs, aurait eu assez de sagesse,

de crédit, d'influence, d'autorité, pour faire accepter universellement une pratique si coûteuse, si humiliante pour l'orgueil, que la Confession ?... Et de quel droit en aurait-il imposé l'obligation à tout le monde, sans excepter les prêtres et le Pape lui-même?... Il suffit d'écouter le simple bon sens pour comprendre que la Confession ne peut venir que de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Ah! bénissons plutôt son infinie miséricorde de nous avoir donné ce moyen de rentrer en grâce avec lui, quand nous avons eu le malheur de l'offenser... L'Esprit-Saint proclame le bonheur de ceux dont les iniquités sont remises et les péchés effacés : *Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.....* (Ps. XXXI, 1.) Ce bonheur, c'est de retrouver, avec la grâce de Dieu, la sérénité de l'âme, la paix du cœur, la patience, la résignation en cette vie, et les plus douces espérances pour la vie à venir.....

XVII. **Confession** (SES BIENFAITS).

Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. (Matth., XI, 28.)

Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes dans la peine, et je vous soulagerai.

Je ne sais si, dans tout l'Évangile, il y a une parole plus douce et plus consolante que celle que vous venez d'entendre. En ce monde, qui n'a sa part de travail, de

peines et d'ennuis ? qui ne se sent parfois succomber sous le poids écrasant de la vie ? Aussi bien dans le palais tout étincelant d'or et de soie que sous le plus humble toit de chaume, que de soupirs et même de larmes ! Partout et dans toutes les conditions l'homme est obligé de se souvenir qu'il est dans un lieu d'expiation et d'épreuves. Mais, s'il est chrétien, quelle mélodie à son oreille et quel baume sur son cœur que cet appel sorti de la bouche de Jésus-Christ : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes surchargés, et je vous soulagerai ! » Il y a dans l'Église une pratique où les fidèles trouvent l'application de cette suave parole du divin Maître. Et cette pratique n'est autre que la Confession. Aussi, remarque un pieux auteur, à Rome et partout en Italie, cette terre classique de la foi, on lit sur les confessionnaux ce beau texte de l'Évangile : *Venite ad me, omnes*, etc. C'est par la présence du prêtre qui le représente au tribunal sacré que Notre-Seigneur renouvelle à tous cette consolante invitation.

Que de bienfaits ne doit-on pas à la Confession ? 1° *Elle console ;* 2° *elle encourage;* 3° *elle préserve le chrétien ;* 4° *elle est pour la société le plus sûr garant de l'autorité, de la justice et des mœurs.*

1. *Elle console.* — Considérée simplement comme aveu ou confidence, la Confession est déjà un des plus grands soulagements que puisse trouver le cœur au milieu des peines sans nombre auxquelles il est en proie durant la vie. Voilà une pauvre âme accablée de chagrins, d'ennuis ; elle est sur le point de succomber à sa tristesse. Qu'elle trouve un cœur ami à qui

elle puisse confier ses inquiétudes et ses peines les plus secrètes, elle se sent soulagée du poids qui l'accablait, et la sérénité revient sur son front. Mais il est des secrets intimes, des sujets de trouble, d'inquiétude, de remords et même de honte, dont on a besoin de s'ouvrir non plus seulement à un ami, mais à quelqu'un qui ait pouvoir de nous en délivrer entièrement; et c'est un confesseur, ministre des grâces et de la miséricorde de Dieu, prêt à répandre les paroles de consolation puisées au cœur du divin Maître... Voyez entrer au confessionnal un homme accablé de tristesse, bourrelé de remords, tremblant de crainte : ne dirait-on pas, à le voir sortir calme, tranquille et souriant, qu'il a subi une complète transformation ?

Tertullien avait raison de dire que la Pénitence est la félicité de l'homme pécheur, et l'on sait que la Confession est la partie la plus apparente de la Pénitence.

II. *Elle encourage.* — En même temps qu'elle console, la Confession encourage et fortifie dans les adversités de la vie et la pratique de la vertu. Vous arrivez aux pieds d'un confesseur, surchargé d'embarras, de sollicitudes, de tracas ; vous n'en pouvez plus. Jésus-Christ est là pour vous dire par la bouche de son représentant : *Martha, Martha, sollicita es et turbaris erga plurima : porro unum est necessarium.* (Luc., x, 41-42.) Le guide de votre âme vous donne les conseils les plus appropriés à votre situation personnelle et aux circonstances dans lesquelles vous vous trouvez ; il vous rappelle qu'à chaque jour suffit sa peine, et qu'il est inutile de trop s'occuper du lendemain. Vous faites connaître par la Confession vos passions, vos vices, vos

dans lesquelles vous vous
vous avez à soutenir pour
encore l'homme de Dieu est
votre appui, pour vous
exciter à persévérer dans
charitable médecin, pour
me réclament vos infir-
homme qui se confesse
le-se pas, il y a la même
qui est soutenu et
veut marcher, et un
abandonné à lui-même sur
rayon de soleil qui
guide à travers les
marche en plein jour:
il va, il découvre
qui ne se confesse
heurte à chaque
rement vers l'a-
sultats de la Con-
qu'elle encou-

essentielle du
pare le passé
la décharge
venir, elle est
Voilà deux
mière com-
mêmes
anges. L'un
soigne du

sacré tribunal : les mauvaises habitudes prennent bientôt le dessus, et il devient un sujet de scandale. L'autre, au contraire, reste un modèle de retenue, de prudence, de sagesse, et on peut le citer comme un modèle de vertu : c'est qu'il est resté fidèle à la pratique de la Confession.....

IV. *Elle est pour la société le plus sûr garant de l'autorité, de la justice et des mœurs.* — La société a son premier type dans la famille. Ce qui fait la beauté, l'harmonie, la solidité de la famille, c'est l'autorité du père, environné de l'amour, de la vénération, du respect de la mère et des enfants. Au confessionnal, le père apprend toute la grandeur de sa responsabilité ; la mère, l'étendue de ses devoirs ; les enfants, leurs obligations. De la famille, passons à la société en général. Quels services immenses la Confession ne rendrait-elle pas aux dépositaires de l'autorité souveraine, en leur rappelant qu'ils n'ont qu'un devoir, celui de gouverner les peuples selon la loi de Dieu ! Il est sûr aussi que les peuples seraient mieux instruits de leurs droits par la Confession que par la lecture des journaux. Ceux qui attaquent la Confession savent bien pourquoi...

Pour la justice, quelle plus assurée sauvegarde des droits de chacun que ce tribunal où celui qui siège a mission de veiller à l'exécution des préceptes divins ! Écoutez J.-J. Rousseau disant lui-même : « Que de restitutions, de réparations la Confession ne fait-elle point faire chez les catholiques ! » Elle expie les crimes, elle les empêche, elle les prévient.

Où trouvera-t-on enfin une meilleure garantie

des mœurs publiques que dans la Confession ? Par son moyen l'on couperait court aux mauvais livres, aux journaux corrupteurs, aux spectacles scandaleux, au luxe effréné, à l'ivrognerie, à la paresse, à la débauche et à tous les désordres qui bouleversent la société, la corrompent et la ramènent au chemin de la plus honteuse et de la plus épouvantable barbarie. Disons en finissant, avec le Concile de Trente : « C'est l'opinion générale des gens de bien que tout ce qu'il a plu à la bonté divine de conserver jusqu'ici de sainteté, de piété et de religion dans son Église, il faut l'attribuer en grande partie à la Confession » Elle est le salut pour le temps et pour l'éternité.

XVIII. — Qualités de la Confession.

Ite, ostendite vos sacerdotibus.
(Luc., XVII, 14.)

Allez, montrez-vous aux prêtres.

C'est pour le pécheur une obligation de confesser ses fautes, s'il veut en obtenir le pardon... Le sacrement de Pénitence, comme dit saint Jérôme, est la seconde planche de salut après le Baptême, quand on a eu le malheur de perdre son innocence par le péché mortel. Mais, pour que la Confession réconcilie le coupable avec Dieu, elle doit être faite avec toutes les conditions requises : dispositions 1° *d'intégrité;* 2° *d'humilité;* 3° *de sincérité;* 4° *de prudence;* 5° *de simplicité.*

1° *Disposition d'intégrité.* — Le saint Concile de

Trente déclare que le pénitent doit s'accuser de tous les péchés mortels que sa conscience lui a révélés après un mûr examen... Or, pour que la Confession soit entière, il faut dire : 1° le nombre de ses fautes aussi exactement qu'on peut le savoir. Tout péché mortel devant être déclaré au saint tribunal, il importe de n'en omettre aucun par sa faute... S'il est impossible d'en fixer le nombre précis, on déclare au moins l'habitude plus ou moins grande où l'on a été de retomber dans le même péché chaque mois, chaque semaine ou chaque jour..... 2° Les circonstances qui aggravent le péché ou en changent l'espèce... Tel acte coupable pouvant être opposé à plusieurs commandements, il équivaut par là même à autant de péchés qu'il viole d'articles de la loi... Telle faute, vénielle par elle-même, peut devenir mortelle par une circonstance qui l'accompagne..... Il est donc nécessaire de tout accuser avec le plus grand soin...

II. *D'humilité.* — Que vient-on faire au tribunal sacré de la Pénitence? On vient y faire l'aveu de son ignorance, de sa faiblesse, de sa malice, de son ingratitude envers Dieu... Les hommes, qui ne voient que notre extérieur, peuvent, en s'en tenant à certaines apparences, vanter notre vertu, notre probité, nos heureuses qualités; mais il est des choses qu'ils ignorent et que notre conscience nous reproche : ce sont ces secrets intimes que nous venons révéler... Il ne s'agit pas ici de faire étalage de vertu. Nous ne venons que faire connaître nos infirmités, pour y trouver un remède. Apportons devant notre confesseur l'humilité d'un criminel devant son juge, d'un esclave devant

son maître, d'un pauvre et d'un mendiant devant celui qui peut le secourir. *Humilibus autem dat gratiam...* (Jac., IV, 6. I Petr., V, 5.)

III. *De sincérité.* — Quelles que soient ses plaies, un malade qui veut sa guérison, n'hésite pas à les découvrir au médecin telles qu'elles sont. Ainsi, au tribunal de la Pénitence, le pécheur doit se montrer tel qu'il se connaît, sans déguisement... Dieu vous connaît mieux que vous ne vous connaissez, et c'est à lui que vous ouvrez votre conscience dans la personne du prêtre qui le représente : vos réticences, vos précautions ne serviraient à rien... Sans fausse honte. Oui, il faut rougir de faire le mal; mais il y a de la générosité, de la justice, à s'avouer coupable, et c'est à la sincérité qu'est promis le pardon... *Domine, propitius esto mihi peccatori.....* (Luc., XVIII, 13.) Sans appréhension. Votre confesseur ne connaîtra vos fautes, quelles qu'elles soient, que pour vous les pardonner et vous prescrire un remède salutaire..... Sans exagération. Ne vous faites pas plus mauvais que vous n'êtes. Dites la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité.....

IV. *De prudence.* — Au tribunal de la Pénitence, il s'agit de nous uniquement. Gardons-nous de faire intervenir la conduite des autres... S'il y a nécessité de parler de ceux qui ont été complices de nos péchés, ne donnons jamais de noms propres, ni rien qui désigne personnellement ceux qui nous ont entraînés ou que nous avons entraînés au mal....

V. *De simplicité.* — Il faut enfin, au tribunal sacré de la Pénitence, mettre une grande simplicité dans

l'aveu de ses fautes. Certains pénitents mêlent à l'accusation de leurs péchés une foule d'histoires, de faits et de circonstances, qui, outre leur complète inutilité, ont encore l'inconvénient d'empêcher le confesseur de voir clairement dans leur âme..... D'autres ne savent rien dire avec clarté et précision... Apportons au confessionnal la candeur et la simplicité de l'enfant. Disons les choses telles que nous les connaissons, et répondons naïvement aux questions supplémentaires que notre confesseur croira à propos de nous faire.

Voulez-vous, M. F., que vos confessions procurent à votre âme la paix et la consolation? proposez-vous, chaque fois que vous approcherez du saint tribunal, de vous confesser comme si c'était la dernière fois de votre vie et que vous eussiez à paraître immédiatement devant Dieu. Alors on pourra dire de vous ces paroles du Psalmiste : *Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.* (Ps. XXXI, 1.) Bienheureux, parce que vous serez réconciliés avec Dieu et dignes de l'éternelle gloire.....

XIX. — La Satisfaction.

Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ. (Luc., III, 8.)

Faites donc de dignes fruits de pénitence.

Quand on a eu le malheur de se rendre coupable de péché, il faut, pour rentrer en grâce avec Dieu, se

repentir de ses fautes, en faire l'humble aveu au tribunal de la Pénitence, et, de plus, être disposé à les réparer par une légitime satisfaction. C'est ce que l'Évangile appelle « faire de dignes fruits de pénitence. » Satisfaire, c'est acquitter pleinement ses dettes. En effet, pour qu'il y ait satisfaction, il faut qu'on ne doive plus rien. S'agit-il, par exemple, de réconciliation ? satisfaire consistera à accomplir tout ce qui est requis pour apaiser et dédommager celui qui a été offensé. Ainsi la satisfaction n'est autre chose que la réparation de l'injure faite à autrui. Appliquée au sacrement de Pénitence, la satisfaction consiste, suivant les théologiens, à offrir à Dieu une sorte de compensation pour les péchés que nous avons commis.

1° *Pourquoi la satisfaction ?* — 2° *Comment l'accomplir ?* — 3° *Quelles qualités doit-elle avoir ?* C'est ce que nous allons expliquer.

I. *Pourquoi la satisfaction ?*— Et d'abord, à ne consulter que les seules inspirations de la nature, nous sentons que toute faute, toute injustice, toute injure, entraîne nécessairement une réparation. Un enfant se rend coupable de désobéissance envers son père: tout le monde convient qu'il mérite un châtiment, une punition. Vous commettez une injustice envers le prochain, un vol, par exemple : devant tous les tribunaux de l'univers, comme aux yeux du simple bon sens, vous êtes condamné à la restitution de ce que vous avez volé. C'est un autre dommage que vous avez causé : votre propre conscience vous dit que vous serez indigne de pardon tant que vous ne l'aurez pas *réparé*... Ce que nous indique la simple raison,

l'Église nous l'enseigne avec son infaillible autorité, en faisant de la satisfaction une partie intégrante du sacrement de Pénitence, et en prescrivant aux confesseurs l'obligation d'imposer aux pécheurs admis à la réconciliation des œuvres d'expiation et de réparation pour les péchés qui leur sont pardonnés. Notre-Seigneur, enfin, tout en satisfaisant pour nous à la justice de son Père, ne nous a point dispensés de notre part d'expiation. Par son précurseur Jean-Baptiste, par lui-même, par ses apôtres, il ne cesse de nous exhorter à la pénitence. Saint Paul en particulier ne disait-il pas : *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi?* (Col., I, 24.) « J'achève en moi ce qui manque aux souffrances du Christ. » Il ajoutait : *Castigo corpus meum et in servitutem redigo, ne forte cum, aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.* (I Cor., IX, 27.) « Je châtie mon corps et le réduis en servitude, de crainte qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même. » Après un si grand exemple, comment ne pas convenir de la nécessité de nous punir rigoureusement de nos péchés, et d'accepter comme un remède salutaire les œuvres de pénitence que juge à propos de nous enjoindre le médecin spirituel de notre âme? D'ailleurs, par le péché nous avons peut-être été un sujet de scandale : il est de toute justice que, par nos bonnes œuvres, nous devenions un sujet d'édification...

II. *Comment l'accomplir?* Pour faire de dignes fruits de pénitence, toute bonne œuvre peut servir, quand elle est accomplie à cette fin. En général, les moyens de satisfaction peuvent se réduire à trois : la *prière*, le *jeûne* et l'*aumône*. Ce sont les trois remè-

des opposés à la triple concupiscence signalée par saint Jean comme la source de tous les péchés : la prière réprime l'orgueil; le jeûne, la concupiscence de la chair, et l'aumône, la concupiscence des yeux. — Par la *prière*, nous satisfaisons à Dieu spécialement pour les offenses de l'ordre spirituel, c'est-à-dire pour les péchés commis directement contre Dieu, soit en lui refusant nos hommages, soit en violant ses préceptes. Comme elle comprend tous les actes de piété, l'assistance aux offices de l'Église, la méditation des vérités éternelles, elle est un acte d'humilité, d'obéissance et d'entière soumission. — Le *jeûne* est tout spécialement, par sa nature, l'expiation des péchés que nous avons commis par l'abus des facultés de notre âme et des sens de notre corps : car il comprend, outre le retranchement de la nourriture, la mortification des yeux, des oreilles, de la curiosité, de l'amour-propre, de l'esprit et de la volonté. — L'*aumône* est le meilleur moyen de satisfaire à Dieu pour l'abus qu'on a fait des biens de ce monde. Elle comprend toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle envers le prochain, comme nourrir, vêtir et loger les pauvres, soulager les malades, visiter les prisonniers, instruire les ignorants. L'aumône, dit l'Esprit-Saint, est aussi puissante pour abolir les crimes que l'eau pour éteindre le feu. (Eccli., III, 33.) Nous pouvons accepter comme satisfaction les maladies, les revers de fortune et toutes les autres épreuves que Dieu nous envoie...

III. *Quelles qualités doit-elle avoir?* — « Il est du devoir des ministres de l'Eglise », dit le saint Concile de Trente, « d'imposer aux pécheurs des satisfactions

convenables et salutaires, proportionnées à la qualité des péchés et à la faculté des pénitents. » Il faut donc que la pénitence soit « proportionnée aux péchés », non point en ce sens qu'elle égale la grandeur de nos offenses, car Jésus-Christ seul a pu offrir à Dieu une réparation telle que l'exigeait l'énormité infinie du péché, mais proportionnée au nombre, à la grièveté et à la durée de nos péchés. Celui qui a commis cent péchés mortels est plus coupable que celui qui n'en a commis qu'un seul, bien que tous deux aient mérité l'enfer. L'homicide est plus criminel que le voleur. Celui qui a vécu de longues années dans une habitude mortelle mérite un autre châtiment que celui qui est tombé par surprise et s'est relevé immédiatement. Il faut donc proportionner la satisfaction au degré de culpabilité. — La pénitence doit être afflictive, parce qu'elle a pour objet de venger Dieu. Le pécheur est tenu d'être contre soi-même l'exécuteur de la justice divine, et de s'imposer des peines qu'il subirait inévitablement plus rigoureuses dans l'autre monde. Elle doit être encore médicinale, pour prévenir de nouvelles chutes : à l'orgueil il faut opposer des pratiques d'humilité ; à l'avarice, l'aumône et le détachement ; à l'envie, la charité pour le prochain ; à la luxure, la mortification de la chair : à chaque maladie spirituelle, en un mot, le remède qui lui est propre. Unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ pour satisfaire à la justice divine, nous mériterons de lui être unis encore pour partager l'éternelle gloire. Ainsi soit-il.

XX. L'Extrême-Onction.

Infirmatur quis in vobis ? inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini. (Jac., v, 14.)

Quelqu'un parmi vous est-il malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Église : ils prieront pour lui et l'oindront d'huile au nom du Seigneur.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, en instituant les sacrements, s'est montré notre père par sa miséricordieuse tendresse, autant que notre Dieu par sa souveraine puissance. Il a fait de l'eau l'instrument de notre régénération dans le Baptême ; du pain et du vin, l'aliment de notre âme dans l'Eucharistie ; et voici que de l'huile il nous fait un remède dans nos maladies. Vous venez d'entendre saint Jacques : « Quelqu'un de vous est-il malade ? qu'il introduise dans sa demeure le prêtre, qui priera et l'oindra d'huile au nom du Seigneur. » C'est ce que vous voyez se pratiquer tous les jours, lorsque la maladie a étendu sur un lit de douleur un fidèle du Christ, et l'expose au danger d'une mort prochaine. Le prêtre vole à son secours et lui administre le sacrement de l'Extrême-Onction.

Ce sacrement, vous désirez tous le bonheur de le recevoir un jour. Rappelons 1° *sa nature ;* 2° *ses effets ;* 3° *les dispositions qu'il réclame.*

1. *Sa nature.* — Que l'Extrême-Onction soit un des

sept sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est une vérité qu'on ne pourrait révoquer en doute sans s'exposer à l'anathème fulminé par le saint Concile de Trente définissant et déclarant le nombre des sacrements. Comme le Baptême, la Pénitence et les autres, l'Extrême-Onction a sa matière propre, qui est l'huile bénite et consacrée par l'évêque, et sa forme particulière dans les paroles qui accompagnent l'onction que fait le prêtre. Jésus-Christ lui-même a institué ce sacrement. Nous lisons en saint Marc (VI, 13) qu'il envoya ses disciples dans la Judée, pour chasser les démons et guérir les maladies; et, en vertu de cet ordre divin, ils oignaient d'huile les malades et les guérissaient. *Dæmonia multa ejiciebant, et ungebant oleo multos ægros, et sanabant.* Ce ne pouvait être là, si l'on veut, qu'une annonce du sacrement que le Sauveur devait plus tard instituer; mais, tel qu'il fut promulgué par saint Jacques et tel qu'il est en usage dans l'Église, il ne peut tenir son efficacité que de la toute-puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce signe sacré, en effet, confère la grâce. Saint Jacques dit formellement que, si le malade qui reçoit l'onction sainte, est dans les péchés, ils lui seront remis : *et si in peccatis sit, remittentur ei.* (V, 15.) Or Dieu seul peut communiquer à un élément matériel la vertu de produire la grâce et d'effacer les péchés... Quels sont maintenant les effets propres du sacrement de l'Extrême-Onction?

II. *Ses effets.* — Nous venons de le dire, il confère la grâce et remet les péchés. Toutefois, comme l'Extrême-Onction est un sacrement des vivants, il faut

être en état de grâce pour le recevoir : car il n'y a que le Baptême et la Pénitence qui aient été directement institués pour remettre les péchés mortels. En certains cas cependant, elle peut remettre indirectement ou secondairement les péchés mortels, comme, par exemple, ceux qu'on ignore de bonne foi, qui ont été oubliés involontairement, ou bien encore ceux qui échapperaient à un malade après l'absolution et qu'il serait dans l'impossibilité de confesser ensuite. — Mais l'Extrême-Onction remet les fautes vénielles; elle efface aussi les restes du péché, qui sont l'obscurcissement de l'esprit, la dureté du cœur, l'attachement à la vie et aux choses terrestres, le dégoût pour la piété, en un mot, toutes les faiblesses et les langueurs spirituelles qui empêchent l'âme de s'élever à Dieu, même après qu'elle a été purifiée du péché.

L'Extrême-Onction donne encore la force de résister au démon. C'est quand il voit une âme sur le point de sortir de ce monde, que cet ennemi redouble d'efforts pour la tenter, la troubler, lui ôter tout sentiment de confiance en la miséricorde de Dieu, et la jeter avec lui dans l'enfer par la porte du désespoir. A cette heure de suprême angoisse, l'huile sainte dispose l'athlète du Christ à soutenir vaillamment le combat et à remporter la dernière victoire.

Ce remède salutaire inspire au malade la résignation et la patience sur ce lit de douleur où la grâce lui rappelle d'une manière toute particulière qu'il doit imiter Jésus-Christ son maître étendu sur la croix. L'Extrême-Onction soulage même corporelle-

ment le malade et contribue au rétablissement de sa santé. Les médecins exempts de préjugés antireligieux ont à constater souvent de quel puissant secours est l'Extrême-Onction à l'efficacité de leurs remèdes, par le calme et la sérénité qu'elle procure aux malades. La paix de l'âme réagit puissamment sur le corps et contribue à sa guérison. Si le malade oint de l'huile sainte ne revient pas toujours à la vie, au moins accepte-t-il la mort avec une douce et chrétienne soumission, et la regarde-t-il comme le commencement du repos qui ne finira jamais.

III. *Dispositions qu'il réclame.* — Toutefois, pour s'assurer le bénéfice des salutaires effets du sacrement de l'Extrême-Onction, il est nécessaire de le recevoir avec les dispositions requises. Nous avons dit qu'il est un sacrement des vivants : il exige, par conséquent, l'état de grâce. A-t-on des péchés mortels à se reprocher? il faut les confesser et en obtenir l'absolution. Quel n'est donc pas l'aveuglement de ces chrétiens qui ne consentent à recevoir l'Extrême-Onction que lorsque la fièvre ou la faiblesse les ont réduits à l'état de ne plus savoir ce qu'ils font ni ce qui se fait autour d'eux?... Sont-ils excusables devant Dieu, les parents qui attendent la dernière extrémité pour faire administrer leurs malades, sous prétexte de ne pas les effrayer?...

Avec l'état de grâce, il faut une foi vive. Quel bien pourrait opérer l'Extrême-Onction dans un impie, un libre penseur, qui, cédant à de puissantes sollicitations, ne se résoudrait à recevoir ce sacrement que pour plaire à sa famille? On ne saurait plaire à Dieu

sans la foi. Avant de guérir les malades, le Sauveur leur demandait toujours s'ils croyaient. Mais le moyen de croire à son heure dernière, c'est de s'appliquer à croire pendant sa vie, c'est de prier pour avoir la foi.

La foi doit être accompagnée d'une confiance sans bornes en la miséricorde de Dieu, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa vie, et d'une entière résignation à la volonté du Père céleste. Il faut être prêt à lui dire avec Notre-Seigneur : « Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains. » *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* (Luc., XXIII, 46.) Heureux le chrétien animé de ces dispositions ! l'onction sainte inondera son âme de paix, de consolation et d'espérance, et la fera passer doucement des épreuves du temps aux délices de l'éternité.

VI — Sacrement de l'Ordre.

Tu es sacerdos in æternum.
Hébr., V, 6.

Vous êtes prêtre pour l'éternité.

Après [illegible] saint Paul la place dans la hiérarchie [illegible] s'adressent à Jésus-Christ, [illegible] d'un sacerdoce [illegible] l'évêque s'adresse encore [illegible] après avoir parcouru [illegible] les différents degrés de la hiérarchie [illegible] la consécration qui lui permet [illegible] les fonctions sacrées et de célébrer les

ains mystères. Il s'agit ici du sacrement de l'Ordre, stitué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, non plus lement pour la sanctification personnelle de ceux qui le reçoivent, comme le Baptême, la Confirmation, Pénitence, mais pour le bien de la société chré-ne, en lui dispensant les choses saintes et les oyens de salut dont l'Église est la dépositaire.

Nous allons vous dire : 1° *l'excellence du sacrement l'Ordre ; 2° ses effets ; 3° les devoirs qu'il impose aux èles envers le prêtre.*

I. *Excellence du sacrement de l'Ordre.* — En un mps où l'impiété semble plus librement et plus niversellement se donner carrière contre la religion u Christ, en faisant du prêtre l'objet de ses diatribes, e ses mépris et de ses blasphèmes, il n'est pas hors e propos de rappeler aux chrétiens la grandeur et l'excellence du sacrement de l'Ordre. Sans m'arrêter à vous expliquer ce qui constitue sa matière, sa forme et son essence, je me contente de vous dire que ce sacrement est l'œuvre directe et personnelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De même que, sous la loi ancienne, Dieu s'était choisi les enfants de la tribu de Lévi, pour qu'ils fussent spécialement consacrés à son service ; de même, sous la loi nouvelle, il a tiré de la masse commune, et élevé au-dessus de la foule, des hommes privilégiés, qu'il s'est attachés par une consécration solennelle, et dont la destination particulière est d'exercer les fonctions saintes. Un jour, Jésus-Christ rencontra sur les bords d'un lac de la Judée quelques pauvres bateliers vivant du fruit de leur pêche. « Suivez-moi, » leur dit-il, « et je vous

et les baptisez... » (Matth., XXVIII, 19). « L
seront remis à qui vous les remettrez, et
retenus à qui vous les retiendrez... » (Joan
« Tout ce que vous délierez sur la terre,
dans le ciel; tout ce que vous lierez sur la
lié dans le ciel... » (Matth., XVIII, 18.) «
écoute, m'écoute, et qui vous méprise, me
(Luc., X, 16.) Après avoir institué l'Euchar
dernière cène, il ajouta : « Ce que je vien
vous le ferez vous-mêmes en mémoire de m
XXII, 19.) Voilà dans ces quelques mots l'ori
cerdoce évangélique; voilà son excellence,
deur, ses pouvoirs. Ce que fut Pierre, ce
les autres apôtres dès ce moment, le Pape, le
les prêtres, le sont encore aujourd'hui, car Jé
leur dit à tous : « Voici que je suis avec vo
jours, jusqu'à la consommation des siècles.
XXVIII, 20.) Pierre et les apôtres sont morts

prend de lui-même cet honneur, mais celui qui y appelé de Dieu, comme Aaron. (Hebr., v, 4.) Nul, effet, si docte, si prudent, si savant qu'il paraisse, peut se permettre d'exercer les fonctions sacrées, n'est pour cela revêtu de la vertu d'en haut. Or la us sublime de toutes ces fonctions, c'est de consacrer corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ saint sacrifice de la messe : pouvoir sublime et in, qui n'a pas été accordé aux anges, et qui suffit pour environner le prêtre de la vénération de s les hommes.

Les autres fonctions du prêtre sont l'administration sacrements aux fidèles, sauf ceux de Confirmation d'Ordre, réservés aux évêques; la prédication de la role de Dieu, le gouvernement spirituel des âmes mmises à sa charge, etc.

Le sacrement de l'Ordre confère la grâce, c'est-à-re un accroissement de la grâce sanctifiante; de us, il donne à ceux qui le reçoivent des grâces acelles, qui les mettent en état de remplir plus dignement et avec plus de fruit les devoirs de leur auguste inistère.

Ce sacrement, enfin, comme le Baptême et la Confirmation, imprime dans l'âme un caractère ineffaçae, qui suivra jusque dans l'éternité celui qui en est arqué. On le lui a dit : *Tu es sacerdos in æternum.* s. CIX, 4. Hebr., V, 6.) Le prêtre est donc et restera révocablement l'homme de Dieu, essentiellement istinct des hommes du monde. On pourra bien l'inrdire, le dégrader pour des causes graves; mais, si n lui ôte le droit d'exercer les fonctions de son ordre,

on ne pourra jamais lui enlever le caractère qu reçu.

III. *Devoirs qu'il impose aux fidèles envers le pr* — Et maintenant, que devez-vous au prêtre, à c de l'éminence de sa dignité et de la sainteté de fonctions? Vous lui devez : 1° le *respect.* Il est le nistre, l'ambassadeur, le représentant de Jésus-Chri comme s'exprime saint Paul : *Pro Christo legati fungimur.* (II Cor., V, 20.) « Ne touchez pas à m christs, » dit le Seigneur, « et n'exercez pas votre ma gnité contre mes prophètes. » *Nolite tangere christ meos, et in prophetis meis nolite malignari.* (I Par XVI, 22. Ps. CIV, 15.) Mépriser le prêtre, c'est mépri Jésus-Christ. Comprenez donc la portée des calo nies des insensés adversaires du cléricalisme....

2° *L'obéissance.* — Le prêtre est établi pour v instruire, vous corriger, vous reprendre et vous c duire dans les voies du salut : vous lui devez obé sance dans tout ce qui regarde vos intérêts éter « Qui vous écoute, m'écoute; et qui vous méprise, méprise » (Luc., X, 16), a dit le Sauveur : désobéir prêtre, c'est désobéir à Jésus-Christ.

3° *La confiance.* — Qu'est-il pour vous, le prêt Un pasteur, un ami, un père. A tous ces titres, mérite-t-il pas toute confiance? Il partage vos pei vos douleurs, et par devoir il est tout à votre serv

4° *La reconnaissance.* — Dès le jour de votre n sance, qu'avez-vous dans l'ordre de la grâce que ne deviez au ministère du prêtre? Votre baptê votre première communion, votre instruction r gieuse, la préservation de votre innocence, qu

choses lui méritent de votre part une éternelle reconnaissance!... Bénissez donc Notre-Seigneur d'avoir institué le sacrement de l'Ordre, et de vous avoir donné le prêtre pour vous délivrer de l'empire du démon et vous ouvrir les portes de l'éternelle béatitude.

XXII. — Sacrement de Mariage.

Vocatus est Jesus, et discipuli ejus, ad nuptias. (Joan., II, 2.)

Jésus fut invité à des noces, ainsi que ses disciples.

Notre-Seigneur Jésus-Christ étant venu en ce monde pour rétablir toutes choses, selon l'expression de l'Apôtre, *instaurare omnia* (Eph., I, 10), et ramener l'homme à sa véritable fin, qui est de glorifier Dieu par la sainteté de tous les actes de sa vie, cela nous explique pourquoi nous le voyons honorer de sa présence des noces qui se firent dans la petite ville de Cana, en Galilée. Le mariage est un acte qui fait époque dans la vie humaine; c'est la vocation du grand nombre, car le célibat ou la virginité est un état exceptionnel pour quelques âmes capables d'en comprendre la perfection et d'en goûter les attraits, et auquel il faut être appelé par une grâce particulière. Or le mariage devant être, avant toutes choses, la voie du salut pour l'immense majorité des hommes, le Sauveur a voulu présider à des noces, pour nous en révéler toute la grandeur et la sainteté.

Essayons d'envisager le mariage : 1° *dans son insti-*

tution ; 2° dans ses fins ; 3° dans les dispositions qu'il demande.

I. *Dans son institution.* — Le mariage a été institué par Dieu lui-même, lorsque, après avoir créé le premier homme et la première femme, il leur dit : *Crescite et multiplicamini ;* « croissez et multipliez. » (Gen., I, 28.) Et Adam, recevant sa compagne des mains de son Créateur, prononça ces paroles, qui résument la nature même du mariage : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair : c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux dans une même chair. » (Gen., II, 23 24.) Le mariage, tel que Dieu l'a établi, est donc l'union de l'homme et de la femme : union intime, puisqu'ils ne forment plus qu'une seule et même chair ; union nécessaire pour conserver, étendre et propager l'espèce humaine sur la terre jusqu'à la fin du monde ; union indissoluble, que la mort seule pourrait briser, car le Sauveur a dit : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point. » *Quod Deus conjunxit, homo non separet.* (Math., XIX, 6. Marc., X, 9.) Bien que l'indissolubilité convienne parfaitement au mariage comme œuvre de la nature, c'est surtout de son titre de sacrement qu'il la tient ; ce titre qui élève à leur plus haute perfection toutes ses propriétés naturelles.

De même que le mariage, en tant qu'union naturelle, fut institué dès le commencement pour propager l'espèce humaine ; de même il fut élevé, dans la suite, à la dignité de sacrement, afin qu'il en sortît un peuple engendré et formé pour le culte et la religion du vrai Dieu et de Jésus-Christ notre Sauveur.

C'est la croyance de plusieurs saints Pères que ce sacrement fut institué par Jésus-Christ à Cana, où il bénit et sanctifia non seulement le mariage qu'on y avait contracté, mais le mariage en général. Saint Paul, en nous révélant l'institution de ce sacrement, l'appelle grand en Jésus-Christ et en l'Église : *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia* (Eph., v, 32), parce qu'il est le signe de cet autre lien si saint qui unit Jésus-Christ à l'Église. En effet, l'homme est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Église ; le mari doit aimer sa femme comme Jésus-Christ aime l'Église : car, comme dit encore l'Apôtre, « Jésus-Christ a aimé son Église et il s'est livré pour elle, et l'Eglise à son tour est soumise à Jésus-Christ. » (Eph., v, 23-25). Est-il besoin de rappeler à des Chrétiens le décret formel du Concile de Trente ? « Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas véritablement un des sept sacrements de la loi évangélique institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé par les hommes et qu'il ne confère pas la grâce, qu'il soit anathème. »

II. *Fins du mariage.* — Si donc le Sauveur a élevé le mariage à la dignité de sacrement, c'est pour les fins les plus utiles et les plus salutaires aux époux et aux enfants qui doivent naître d'eux. D'abord, ceux qui le reçoivent obtiennent des grâces spéciales pour s'acquitter saintement de tous les devoirs de cet état. Les époux se doivent l'amour, le dévouement, le support mutuel, l'assistance, toutes choses dont ils ne peuvent s'acquitter fidèlement et persévéramment sans le secours de Dieu. Après les fêtes éblouissantes des

noces, viennent les jours d'épreuve, d'angoisse, de douleur, où l'assistance surnaturelle est particulièrement nécessaire. Le contrat naturel ni ce qu'on appelle le mariage civil ne sauraient bénéficier des grâces du sacrement en pareil cas.

Mais la fin principale du mariage, comme dit autrefois l'ange au jeune Tobie, c'est d'« obtenir dans les enfants la bénédiction promise à la race d'Abraham. » (Tob , VI, 22.) Et quand le prêtre est appelé à donner aux époux la bénédiction nuptiale, il demande pour eux l'honneur et la joie d'une longue postérité. Or, pour élever leurs enfants dans la crainte et le service de Dieu, n'ont-ils pas besoin de grâces particulières? Car, si avec les moyens humains ils peuvent former ces enfants pour la société civile, ils ne peuvent sans des secours surnaturels en faire des enfants de l'Église, des serviteurs du Christ et des citoyens de la céleste patrie. En un mot, faire des époux et de leurs enfants des saints, et leur procurer les moyens d'arriver au salut, telle est la fin du mariage comme sacrement.

III. *Dispositions que demande le mariage.* — Je ne sais si, de tous les sacrements, il en est un qui soit plus communément profané que celui du mariage, par suite de l'absence des dispositions requises. Aussi comment s'étonner de cette multitude de ménages mal assortis dans la société contemporaine?...

Pour s'engager dans l'état du mariage, il faut trois choses : 1° la *vocation*; 2° l'*état de grâce*; 3° la *rectitude d'intention*.

1° Le mariage étant la commune destinée des

hommes, la plupart aussi y sont appelés. En parlant donc de *vocation*, j'entends qu'il faut envisager avant tout la volonté de Dieu comme motif déterminant d'embrasser cet état, et ne point s'y porter seulement par un aveugle entraînement de la nature.

2° D'autre part, le mariage est ce que l'Église appelle un sacrement des vivants. Il ne peut donc être reçu qu'en *état de grâce*. C'est, par conséquent, un devoir de s'y préparer par une humble, sincère et douloureuse confession de ses péchés. Combien sont téméraires et coupables ces fiancés qui, pour la forme seulement, se contentent d'un simulacre de confession, et ne craignent pas de débuter dans le sérieux de la vie par un abominable sacrilège?

3° La *rectitude d'intention*, enfin, demande qu'on n'embrasse l'état du mariage que dans des vues dignes de Dieu, d'un homme et d'un chrétien. Qu'il me suffise de vous renvoyer à l'exemple du jeune Tobie, et de vous rappeler ces paroles que lui adressa l'ange : « Pour toi, » dit-il, « tu accepteras cette jeune fille dans la crainte du Seigneur et dans le désir d'avoir des enfants, plutôt que poussé par la débauche, afin d'obtenir dans tes enfants la bénédiction promise à la race d'Abraham. » (Tob., VI, 22.) C'est à ces conditions seulement que le mariage attirera sur les époux la protection de Dieu pour le temps et pour l'éternité. Ainsi soit-il.

TABLE DU PREMIER VOLUME

PRÉFACE 1

Ire SÉRIE. — **Symbole.**

Ire	INSTRUCTION.	Instruction religieuse	5
II	—	Parole de Dieu.	10
III	—	La Foi	13
IV	—	Existence de Dieu.	16
V	—	Attributs de Dieu	20
VI	—	La Sainte Trinité.	23
VII	—	La Providence.	27
VIII	—	Péché originel.	30
IX	—	Jésus-Christ le Messie promis . . .	33
X	—	Naissance de Jésus-Christ.	39
XI	—	Connaissance de Jésus-Christ . . .	43
XII	—	Passion de Jésus-Christ.	47
XIII	—	Résurrection de Jésus-Christ. . . .	52
XIV	—	Ascension de Jésus-Christ.	57
XV	—	Jugement dernier.	62
XVI	—	Le Saint-Esprit.	67
XVII	—	L'Église	72
XVIII	—	L'Église (unité)	77
XIX	—	L'Église (sainteté)	82
XX	—	L'Église (catholicité).	87
XXI	—	L'Église (apostolicité).	92
XXII	—	Primauté et Infaillibilité du Pape .	97
XXIII	—	La Communion des saints.	101
XXIV	—	Les Anges.	106
XXV	—	Les Saints	110

XXVI	Instruction.	La Rémission des péchés. . . . .
XXVII	—	La Résurrection des corps. . . .
XXVIII	—	Le Paradis. . . . .
XXIX	—	L'Enfer . . . . .
XXX	—	Le Purgatoire . . . . .

IIe SÉRIE. — Commandements de Dieu.

Ire	Instruction.	La Loi de Dieu . . . . .
II	—	Amour de Dieu . . . . .
III	—	Service de Dieu. . . . .
IV	—	Amour du prochain. . . . .
V	—	L'Aumône. . . . .
VI	—	Du Serment . . . . .
VII	—	Du Vœu . . . . .
VIII		Du Blasphème. . . . .
IX		Sanctification du dimanche . . . .
X	—	Devoirs des enfants . . . . .
XI	—	Devoirs des parents. . . . .
XII	—	Devoirs des maîtres. . . . .
XIII		Devoirs des serviteurs. . . . .
XIV	—	Devoirs envers le prochain . . . .
XV	—	Du Scandale. . . . .
XVI	—	De la Luxure. . . . .
XVII		Respect du bien d'autrui. . . . .
XVIII	—	De la Restitution. . . . .
XIX		Du Mensonge . . . . .
XX		De la Médisance. . . . .
XXI		De la Calomnie. . . . .
XXII		Jugement téméraire. . . . .
XXIII		Mauvais Désirs. . . . .

IIIe SÉRIE. — Commandements de l'Égli

Ire	Instruction.	Autorité de l'Église . . . . .
II	—	Excellence du saint Sacrifice de l Messe . . . . .
III	—	Fins du St Sacrifice de la Messe .
IV		De l'Assistance à la Messe. . . .

V	INSTRUCTION.	De la Confession annuelle. . . .	263
VI	—	Précepte de la communion	268
VII	—	Loi du jeûne.	271
VIII	—	Loi de l'abstinence	276
IX	—	Devoirs envers l'Église	281
X	—	Respect dû aux églises.	286

IVe SÉRIE. — La Prière.

Ire	INSTRUCTION.	L'Espérance.	291
II	—	La Charité.	294
III	—	Dieu notre Père.	298
IV	—	La Prière	302
V	—	Notre Père.	307
VI	—	Sanctification du nom de Dieu. . .	312
VII	—	Le Règne de Dieu.	316
VIII	—	La Volonté de Dieu.	321
IX	—	Le Pain quotidien.	326
X	—	Rémission de nos dettes.	331
XI	—	Pardon des offenses.	336
XII	—	De la Tentation.	341
XIII	—	Délivrance du mal	346
XIV	—	*Ave Maria*.	350
XV	—	Dévotion à la très sainte Vierge. . .	355

Ve SÉRIE. — Les Sacrements.

Ire	INSTRUCTION.	La Grâce.	361
II	—	Les Sacrements	366
III	—	Le Baptême	371
IV	—	Le Baptême (ses effets)	376
V	—	Le Baptême (obligations)	381
VI	—	La Confirmation.	385
VII	—	La Confirmation dispositions, obl.	390
VIII	—	L'Eucharistie (présence réelle). . .	394
IX	—	Devoirs envers l'Eucharistie. . . .	398
X	—	Eucharistie (ses fruits).	402
XI	—	La Sainte Communion.	407
XII	—	Eucharistie (sacrifice).	410

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
CHEMISTRY LIBRARY

AUG 12 1952

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02393 6225

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CA